DÉLIBÉRATION N°CP 2023-377
DU 17 NOVEMBRE 2023

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'AIDE À LA PERMANENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE DANS LE CADRE DU SPECTACLE VIVANT (4EME AFFECTATION POUR 2023)

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le régime exempté n°SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2023, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 du 17 juin 2014 publié au JOUE L 187 du 26 juin 2014 modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE L156 du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE L215 du 7 juillet 2020 **et par le règlement 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE L167/1 du 30 juin 2023** ;"

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 modifiée relative aux 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 modifiée portant adoption de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité ;

VU la délibération n° CR 2017-52 modifié du 10 mars 2017 relative à la politique régionale du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien ;

VU la délibération n° CP 2018-480 du 17 octobre 2018 modifiée portant attribution de subventions dans le cadre de la permanence artistique et culturelle (troisième affectation) ;

VU la délibération N° CP 2018-523 du 21 novembre 2018 relative à l'attribution d'aides à la permanence artistique et culturelle et portant adoption de la convention type relative au soutien à l'aide à la permanence artistique et culturelle ;

VU la délibération n° CR 2019-040 du 19 septembre 2019 relative au renforcement et amplification d'une politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien ;

VU la délibération n° CP 2019-432 du 20 novembre 2019 portant attribution de subventions dans le cadre de l'aide à la permanence artistique et culturelle (cinquième affectation pour 2019) ;

VU la délibération n° CP 2020-279 du 1er juillet 2020 portant attribution de subventions dans le cadre de l'aide à la permanence artistique et culturelle (deuxième affectation pour 2020) ;

VU la délibération n° CP 2020-437 du 18 novembre 2020 portant attribution de subventions dans le cadre de l'aide à la permanence artistique et culturelle ;

VU la délibération n° CR 2021-038 du 2 juillet 2021 modifiée relative aux délégations de pouvoir du conseil régional à sa Présidente ;

VU la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 modifiée relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CR 2021-226 du 22 juillet 2021 portant attribution de subventions dans le

cadre de l'aide à la permanence artistique et culturelle (troisième affectation pour 2021) ;

VU la délibération n° CR 2021-375 du 19 novembre 2021 portant attribution de subventions dans le cadre de l'aide à la permanence artistique et culturelle (quatrième affectation pour 2021) pour les avenants à la convention quadriennale ;

VU la délibération n° CR 2022-035 du 19 mai 2022 relative au bouclier social ;

VU la délibération n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022 relative au règlement budgétaire et financier et au règlement relatif aux méthodes comptables et aux durées d'amortissement ;

VU la délibération n° CP 2022-174 du 20 mai 2022 portant attributions de subventions dans le cadre de l'aide à la permanence artistique et culturelle - nouvelles demandes et à l'accompagnement de projets artistiques (deuxième affectation pour 2022) ;

VU la délibération n° CR 2022-336 du 23 septembre 2022 portant attribution de subventions dans le cadre de l'aide à la permanence artistique et culturelle (4ème affectation pour 2022) ;

VU la délibération n° CP 2023-155 du 01 juin 2023 relative aux diverses dispositions en matière de communication institutionnelle 2ème rapport 2023 adoptant la charte de visibilité ;

VU la délibération n° CP 2023-250 du 5 juillet 2023 portant attributions de subventions dans le cadre de l'aide à la permanence artistique et culturelle (deuxième affectation pour 2023) ;

VU les avis rendus par les Commissions pour la permanence artistique et culturelle, lors des séances du 13 septembre 2023 et du 6 octobre 2023 ;

VU le budget de la Région Ile-de-France 2023 ;

VU l'avis de la commission de la culture ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2023-377 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Attribution de subventions dans le cadre de l'aide à la permanence artistique et culturelle

Décide de participer au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle au soutien des projets détaillés en **annexes 1, 2 et 3** à la présente délibération, par l'attribution de **143 subventions** d'un montant maximum prévisionnel de **7 591 420 €.**

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention-type adoptée par délibération n° CP 2018-523 du 21 novembre 2018, modifiée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de **7 591 420 €**, disponible sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » : code fonctionnel « 311 - Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-005 (131005) « Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100504 « Développement de

la permanence artistique » du budget 2023.

Article 2 : Correction de deux erreurs matérielles

Modifie le plan de financement, la base subventionnable et le taux d'intervention régional du projet soutenu par la subvention attribuée par délibération n° CP 2022-336 du 23 septembre 2022 à l'association « **JOHN CORPORATION** » (dossier n° **EX065085**) au titre de l'aide à la Permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles et indépendantes, tel que présenté dans la fiche-projet jointe en **annexe 4** à la présente délibération. Le montant de la subvention reste inchangé.

Approuve l'avenant n°4 (après les avenants annuels de 2020, 2021 et 2022) à la convention d'origine avec l'association **« JOHN CORPORATION »**, à savoir la convention quadriennale n° EX045898, adoptée par la délibération n° CP 2019-432 du 20 novembre 2019, ainsi que la fiche projet n° **EX065085** figurant en **annexe 4** à la présente délibération.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature de cet avenant et autorise la présidente du conseil régional à le signer.

Modifie le plan de financement, la base subventionnable et le taux d'intervention régional du projet soutenu par la subvention attribuée par délibération n° CP 2021-375 du 19 novembre 2021 à l'association « **LA REVUE ECLAIR** » (dossier n° **EX057840**) au titre de l'aide à la Permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles et indépendantes, tel que présenté dans la fiche-projet jointe en **annexe 4** à la présente délibération. Le montant de la subvention reste inchangé.

Approuve l'avenant n°4 (après les avenants annuels de 2020, 2021 et 2022) à la convention d'origine avec l'association **« LA REVUE ECLAIR »**, à savoir la convention quadriennale n° EX045447, adoptée par la délibération n° CP 2019-432 du 20 novembre 2019, ainsi que la fiche projet n° **EX057840** figurant en **annexe 5** à la présente délibération.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature de cet avenant et autorise la présidente du conseil régional à le signer.

Article 3 : Autorisations de démarrage anticipé

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en **annexes 1, 2 et 3** à la délibération, par dérogation prévue à l'article 29, alinéa 3 du règlement budgétaire et financier susvisé.

La présidente du conseil régional d'Île-de-France

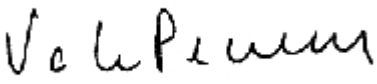

VALÉRIE PÉCRESSE

17/11/2023 13:28:15

Acte rendu exécutoire le 17 novembre 2023, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 17 novembre 2023 (référence technique : 075-237500079-20231117-lmc1200671-DE-1-1) et affichage ou notification le 17 novembre 2023.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ANNEXES A LA DELIBERATION

Annexe 1 - Fiches projets - Nouvelles demandes de convention

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX073500 - THEATRE IRRUPTIONNEL - NOUVELLE DEMANDE PAC - CP NOV 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	259 526,00 € HT	9,63 %	25 000,00 €
	Montant total de la subvention		25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	THEATRE IRRUPTIONNEL
Adresse administrative	:	LIEU-DIT DE L'ORMEAU 86600 LUSIGNAN
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur JOHAN HILEL HAMEL, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le Théâtre de Verdure du Jardin Shakespeare, situé au cœur du Bois de Boulogne dans le jardin du Pré Catelan, est un théâtre à ciel ouvert entièrement végétalisé. En novembre 2021, Lisa Pajon et Hédi Tillette de Clermont-Tonnerre, codirecteurs du Théâtre irruptionnel sont nommés par la Ville de Paris à la direction artistique du Jardin Shakespeare. Ils revendiquent le principe d'un festival ouvert à tous et d'un dialogue avec le vivant.
Le Théâtre irruptionnel prévoit d'organiser au titre de la PAC un festival estival de 2024 à 2027 dédié à la création contemporaine en plein air : quatre créations sont prévues, une par année, ainsi que des reprises chaque été des créations des éditions précédentes. La compagnie prévoit d'assurer trois résidences par an (une résidence de création, une d'adaptation et une d'auteur). En 2024, l'auteur Simon Grangeat bénéficiera d'une résidence longue (4 mois) pour écrire le troisième épisode de PETITE HISTOIRE SECRÈTE DU BOIS DE BOULOGNE ; une résidence de création pour COMME IL VOUS PLAIRA d'Arnaud Churin ainsi qu'une résidence de création pour LÉONCE ET LÉNA mis en scène par Sarah Oppenheim. Les prochaines créations annoncées seront celles de Lisa Pajon (2025), Sarah Oppenheim (2025), Jean-François Sivadier (2026), Hédi Tillette de Clermont Tonnerre (2027) avec comme fil rouge le répertoire shakespearien sur les 4 ans.
Le Théâtre irruptionnel poursuivra ses actions culturelles déjà amorcées en 2022/2023 (La Troupe d'été

et les Ateliers d'été). Des projets sont également prévus avec les lycéens du 16e arrondissement de Paris, de Suresnes, de Boulogne, Puteaux et Neuilly mais également des ateliers de pratique théâtrale menés avec les Apprentis d'Auteuil ou d'autres associations du champ social. Sept concerts seront organisés chaque année dont au moins un à destination du jeune public.
Enfin, le Théâtre irruptionnel a pour ambition de s'inscrire dans un projet de territoire fort à travers la mise en place d'un nouveau réseau d'opérateurs culturels, les Théâtres de Verdure de France et d'Europe, dont le Théâtre irruptionnel ambitionne de devenir le pôle ressource.

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 13/09/2023. Elle a rendu un avis favorable à la demande de conventionnement de permanence artistique et culturelle pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2027.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	176 420,00	64,26%
Dépenses d'action culturelle	23 340,00	8,50%
Part des coûts de structure	74 766,00	27,23%
Total	274 526,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	40 000,00	14,57%
Subvention État DRAC IDF (s)	40 000,00	14,57%
Subvention Ville de PARIS (s)	40 000,00	14,57%
Subvention Mairie PARIS 16 (s) :	3 000,00	1,09%
Aides publiques à l'emploi (s) : FONPEPS	24 115,00	8,78%
Sociétés civiles (s) : Adami, spedidam	23 000,00	8,38%
Partenaires privés (s) : mécénat	7 500,00	2,73%
Recettes propres : billetterie, buvette, ventes, coproductions, résidences	96 911,00	35,30%
Total	274 526,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX073510 - COMPAGNIE AMONINE - NOUVELLE DEMANDE PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	157 775,00 € HT	15,85 %	25 000,00 €
	Montant total de la subvention		25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNIE AMONINE
Adresse administrative : 7 AVENUE ACHILLE ARCHAMBAULT
95110 SANNOIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame MARIE LAURE RAVAU, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Créée en 2015, la compagnie Amonine est dirigée par Clea Petrolesi, qui propose la mise en lumière des paroles récoltées (souvent en ateliers) dans un cadre esthétique exigeant où les outils du théâtre permettent au sensible d'éclore. YALLA BYE de Clea Petrolesi et Raymond Hosny a été lauréat de l'aide à l'écriture de l'association Beaumarchais-SACD et choisi en 2018 comme ligne conductrice du spectacle « écritures de guerre » (ADAMI / Festival IN d'Avignon). En 2019, ENTERRE-MOI MON AMOUR de Clea Petrolesi et Lucie Soullier est porté en production déléguée par le théâtre Paris-Villette. En 2022, dans un partenariat avec le District de football du Val-d'Oise la compagnie lance HORS JEU (olympiade culturelle). Le spectacle PERSONNE N'EST ENSEMBLE, SAUF MOI mêlant acteurs non professionnels en situation de handicap et acteurs professionnels est lauréat du réseau « La vie devant soi » et labélisé par le Festival Imago.
La compagnie est particulièrement implantée dans le Val-d'Oise où elle anime de nombreux ateliers auprès de publics variés (lycéens, hôpitaux, quartiers prioritaires…), dont le projet départemental « En scène » avec 7 conservatoires.

Le projet de la compagnie pour les quatre prochaines saisons vise à développer le travail de création

mené depuis 10 ans en lien très étroit avec les actions culturelles dispensées sur le territoire. La compagnie restera particulièrement implantée dans le Val-d'Oise, avec une grande variété de partenaires qui accompagnent ses actions territoriales : le département (projet Arts et Cultures en partage), la scène nationale de Cergy (projet autour de lycéens porteurs de handicap, et organisation d'un concours d'éloquence pour des lycéens de quartiers prioritaires), l'ESSEC, Maisons d'Enfant à Caractère Social, Lycée Van Gogh d'Ermont… La compagnie sera également présente à Paris, notamment avec un projet Culture et santé en partenariat avec la Drac et l'Esat de la Bièvre et un CREAC avec le théâtre Dunois (3 lycées parisiens et 1 lycée à Vitry-sur-Seine). L'action territoriale de la compagnie se déploiera également dans le Val-de-Marne (avec les théâtres d'Ivry, de Chevilly-Larue et de Vitry), dans les Yvelines (PACTE avec la Ferme de Bel Ebat) et en Essonne (avec le théâtre de Brétigny). Pendant cette période, la compagnie tournera sa création 2023, PERSONNE N'EST ENSEMBLE, SAUF MOI (déjà une quarantaine de dates prévues), créera HORS JEU après de nombreuses actions culturelles arts et sports, et ses prochains spectacles LA FILLE QUI SE SAUVE et PAUSE.

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 13/09/2023. Elle a rendu un avis favorable à la demande de conventionnement de permanence artistique et culturelle pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2027.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant attribué.

Localisation géographique :
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	104 750,00	64,35%
Dépenses d'action culturelle	23 671,00	14,54%
Part des coûts de structure	34 354,00	21,11%
Total	162 775,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (sollicitée)	30 000,00	18,43%
Subvention État DRAC Île-de-France (sollicitée)	12 000,00	7,37%
Subvention Conseil départemental (sollicitée) : CD95	8 000,00	4,91%
Aides publiques à l'emploi	6 884,00	4,23%
Sociétés civiles	10 094,00	6,20%
Recettes propres	95 797,00	58,85%
Total	162 775,00	100,00%

DOSSIER N° EX073514 - LES OMBRES PORTÉES - NOUVELLE DEMANDE DE PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	366 611,00 € HT	6,82 %	25 000,00 €
	Montant total de la subvention		25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES OMBRES PORTEES
Adresse administrative : 7 RUE SAINT-LUC
75018 PARIS 18E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame SARAH SEKALY, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Créée en 2009, Les ombres portées est une compagnie de théâtre d'ombres réunie autour d'un collectif de 4 artistes qui conçoit collectivement les spectacles. Selon les projets, elle regroupe 19 artistes et techniciens. Elle crée des spectacles de théâtre d'ombres mêlant marionnettes, arts visuels et musique en direct. Ces créations développent un langage dramaturgique original, une narration visuelle dans des scénographies inventives liées au propos défendu. Elle explore les différentes formes possibles du théâtre d'ombres. Ses spectacles sont accessibles à tous, y compris les plus jeunes. Elle accorde de l'importance à la transmission et développe une grande activité pédagogique. La compagnie joue régulièrement en Île-de-France (théâtre de ville, scène conventionnée, scène nationale, CDN) et y organise de nombreux projets. Depuis 2020, elle est conventionnée par la DRAC Île-de-France. Après une expérience similaire à Creil, elle sera artiste associée au Théâtre-Sénart de 2024 à 2026.

Entre 2023 et 2027, la compagnie poursuivra le développement de ses activités autour de 3 axes :
- Création : un nouveau spectacle de théâtre d'ombres et musique pour l'espace public en mai 2024, LA RENVERSE, et un nouveau projet d'écriture et de recherche à partir de la saison 2026-2027 ;
- Diffusion en salle : les spectacles LES SOMNAMBULES et NATCHAV en Île-de-France, France et

Europe (environ 50 représentations par saison) ;
- Actions artistiques : ateliers et projets scénographiques participatifs, bords plateau, de visites du décor et de présentations des techniques de construction, de théâtre d'ombres et de musique de scène ;
-Implantation territoriale : la compagnie sera artiste associée au Théâtre-Sénart, Scène nationale de Lieusaint, de 2024 à 2026. Des discussions sont en cours sur un projet similaire avec le PIVO (Pôle Itinérant du Val d'Oise) sur le territoire du Val d'Oise pour les saisons 2023-2024 et 2024-2025.

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 13/09/2023. Elle a rendu un avis favorable à la demande de conventionnement de permanence artistique et culturelle pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2027.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué et de l'autre aide régionale.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	325 558,00	83,77%
Dépenses d'action culturelle	5 596,00	1,44%
PPart des coûts de structure	57 457,00	14,79%
Total	388 611,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF - PAC (sollicitée)	40 000,00	10,29%
Région IDF - Investissement (sollicitée)	7 500,00	1,93%
Subvention Etat DRAC IDF - Conventionnement (acquise)	70 000,00	18,01%
Subvention Etat DRAC IDF - Aide à la création (sollicitée)	5 000,00	1,29%
Recettes propres	266 111,00	68,48%
Total	388 611,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX073515 - L'ITINERAIRE - NOUVELLE DEMANDE PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	211 422,00 € HT	11,82 %	25 000,00 €
	Montant total de la subvention		25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	L ITINERAIRE
Adresse administrative	:	20 RUE FREDERICK LEMAITRE 75020 PARIS 20E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur ARSHIA CONT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'Itinéraire est l'un des principaux ensembles européens de création musicale. Véritable pépinière de compositeurs et d'interprètes, le collectif a partagé l'aventure de plusieurs générations de créateurs et fête ses 50 ans en 2023. Depuis 2013, Grégoire Lorieux, compositeur, et Lucia Peralta, altiste, sont les co-directeurs artistiques de l'ensemble et apportent de nouvelles impulsions à l'Itinéraire, avec l'appui d'un collectif de musiciens à cheval entre plusieurs générations et aux talents variés.
Grâce à des solistes de très haut niveau, l'Itinéraire entretient un esprit d'aventure et d'excellence artistique et explore inlassablement les territoires inconnus du son.
Aujourd'hui, sa reconnaissance à l'international lui vaut des invitations et des tournées prestigieuses, l'Itinéraire s'investit plus que jamais dans l'action culturelle à travers une série de dispositifs pour les jeunes et les amateurs et est particulièrement présent en Île-de-France avec de nombreux projets dans le Val-de-Marne. L'ensemble est conventionné par la Drac Île-de-France.

Le projet PAC de L'Itinéraire pour les quatre prochaines saisons s'articule autour de partenariats territoriaux préexistants et nouveaux. L'ensemble souhaite dans les saisons à venir concentrer ses actions dans le Val-de-Marne. Ainsi, en plus des actions à Vitry-sur-Seine avec leurs partenaires habituels (actions variées avec le lycée Jean Macé et le microlycée, le MacVal, L'Entente sportive…), ils seront en

2023-2024 à Saint-Mandé (résidence au conservatoire en partenariat avec le département) et en 2024-2025 à Sucy-en-Brie. Pour les années suivantes, l'Ensemble s'appuiera sur le réseau très actif des conservatoires du Val-de-Marne. L'ensemble sera également présent à Romainville en Seine-Saint-Denis grâce à une résidence au conservatoire Nina Simone en partenariat avec la Drac avec de nombreuses actions prévues et dans les Hauts-de-Seine où une résidence longue est en cours de confirmation avec le conservatoire de Gennevilliers.
Ainsi, les musiciens et compositeurs de L'Itinéraire proposeront des actions de sensibilisation à la musique contemporaine notamment auprès de lycéens (projet annuel COMPOSITEURS EN HERBE) et d'élèves de conservatoires. En 2023 et 2024 L'Itinéraire continuera de travailler avec de nombreux compositeurs et plusieurs créations sont prévues APRES LA TEMPÊTE, A SONGBOOK FOR SHAKESPEARE de Michelle Agnes Magalhaes, MANIFESTATIONS de Gérard Grisey (œuvre participative avec des élèves du conservatoire de Romainville), le concert BIG BANG avec des œuvres de Luis Rizo Salom, Hyun-Hwa Cho et François Bousch ainsi qu'un concert pour les 50 ans de l'ensemble avec des œuvres de Natasha Barret, Oscar Bianchi, Maija Hymninen, Eric Maestri et Nuria Gimenez.

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 13/09/2023. Elle a rendu un avis favorable à la demande de conventionnement de permanence artistique et culturelle pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2027.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
- PARIS
- PARIS
- ROMAINVILLE
- SUCY-EN-BRIE
- SAINT-MANDE
- VITRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	132 155,00	51,54%
Dépenses d'action culturelle	64 624,00	25,20%
Part des coûts de structure	59 643,00	23,26%
Total	256 422,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (sollicitée)	70 000,00	27,30%
Subvention État DRAC Île-de-France (acquise) conventionnement	50 000,00	19,50%
Subvention État DRAC Île-de-France (sollicitée) été culturel	5 000,00	1,95%
Subvention Conseil départemental (sollicitée) : CD 94	5 000,00	1,95%
Subvention Ville (sollicitée) : Chantilly	3 000,00	1,17%
Sociétés civiles	30 000,00	11,70%
Partenaires privés	35 000,00	13,65%
Recettes propres	50 422,00	19,66%
Autre financement : CNM (sollicité)	5 000,00	1,95%
Autre financement : MMC (sollicité)	3 000,00	1,17%
Total	256 422,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX073516 - A SHORT TERM EFFECT - PAC NOUVELLE DEMANDE - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	158 500,00 € HT	15,77 %	25 000,00 €
	Montant total de la subvention		25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : A SHORT TERM EFFECT
Adresse administrative : 24 BOULEVARD DE LA TOUR MAUBOURG
75007 PARIS 7E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame ANNE LUCAS, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Créée en 2006 par le chorégraphe Alexandre Roccoli, la compagnie A Short Term Effect travaille à la création de pièces et de films documentaires et place la question de la mémoire et de ses altérations au cœur de ses préoccupations. Les pièces puisent leurs matières esthétiques dans des temps d'observation et d'ateliers à l'hôpital (général et psychiatrique), en prison ou en maison de retraite. Dans cette lignée, la compagnie mène des ateliers réguliers dans des EHPAD. Le travail s'y réalise au sein d'ateliers avec les patients (par exemple atteints de la maladie d'Alzheimer ou autistes), mais aussi en collaboration avec les équipes soignantes : psychomotriciens, psychiatres, éducateurs ou infirmiers et des artistes. Les pièces de la compagnie sont produites et présentées au niveau national et international. Par ailleurs, elle collabore régulièrement avec des artistes de la scène électronique. La compagnie est conventionnée par la DRAC Île-de-France.

La compagnie souhaite développer un véritable pôle art et santé en son sein. Celui-ci permettra d'ouvrir un espace porteur de forces de transformation mettant en valeur un écosystème fait de transmissions et de savoirs. Depuis 2 ans la compagnie est implantée en Seine-Saint-Denis, à la Maison des séniors de Clichy-sous-Bois, à Montfermeil, à l'Hôpital Bichat de Paris, et s'implique auprès des artistes issus de

l'école de cinéma Kourtrajmé. Depuis février 2023 un partenariat est mis en place avec les Ateliers Médicis, le Carreau du Temple et les artistes issus de Kourtrajmé pour 4 années. La compagnie prévoit de créer "Long play - Sénior", une pièce sous forme filmique conçue avec une équipe de jeunes acteurs-danseurs issus de l'école Kourtrajmé. Elle s'inscrira dans des séries de projets de recherches d'écritures plurielles. Cette création réunira des artistes mais également des chercheurs en neurosciences, une équipe soignante, des patients séniors. Les élèves du Lycée Alfred Nobel de Clichy-sous-Bois participeront avec l'école Kourtrajmé à des actions à la maison des seniors. Les saisons suivantes seront consacrées à une autre création, "Lovotic Long Play", en collaboration avec l'IRCAM. Elle se déploiera sous un format scénique puis filmique avec des réalisateurs comme Gaspar Noé, Lucile Hadzihalilovic, Bruce Labruce.

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 13 septembre 2023. Elle a rendu un avis favorable à la demande de conventionnement de permanence artistique et culturelle pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2027.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
- PARIS
- CLICHY-SOUS-BOIS
- MONTFERMEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	124 000,00	58,08%
Dépenses d'action culturelle	48 000,00	22,48%
Part des coûts de structure	41 500,00	19,44%
Total	213 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC	80 000,00	37,47%
Ville de Paris (acquise)	12 000,00	5,62%
Sociétés civiles	27 500,00	12,88%
Mécénats	32 000,00	14,99%
Recettes propres	62 000,00	29,04%
Total	213 500,00	100,00%

DOSSIER N° EX073518 - ACCORDS EN SCÈNE - NOUVELLE DEMANDE PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	252 377,00 € HT	9,91 %	25 000,00 €
	Montant total de la subvention		25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ACCORDS EN SCENE
Adresse administrative : 79 RUE DU CHERCHE MIDI
75006 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : MONSIEUR REGIS ODEYE, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Créé en 2006 sous l'impulsion de la violoniste Agnès Pyka, l'ensemble de musique de chambre Des Équilibres réunit des musiciens d'horizons différents. Mobilisant des formations de différentes tailles, il propose une grande variété de programmes de concert, depuis l'époque classique jusqu'à la création contemporaine, avec une prédilection pour les œuvres rares ou inédites, ainsi que des spectacles issus de la rencontre avec des esthétiques différentes (musiques du monde, danse, peinture, vidéo…). Depuis 2021, des formes légères de concerts sont également proposées dans des lieux non dédiés (EHPAD, centres sociaux…). Conventionné par la DRAC IDF, l'ensemble comptabilise 8 albums depuis sa création avec une reconnaissance nationale et internationale (plusieurs prix, tournées internationales). Initialement situé à Marseille, il vient de modifier son siège social pour Paris en cohérence avec son ancrage francilien. Depuis 2018, il a en effet effectué des résidences longues en grande couronne dans le 77 (Ferme du Buisson sur 2018-2022) et le 78 (Musée national Port royal des champs sur 2022-2024 avec le soutien de la région). En matière d'actions culturelles, il revendique 160 heures sur 2022-2023, notamment au travers de projets pédagogiques réalisés auprès de jeunes en quartiers prioritaires dans le cadre de la résidence soutenue par la région à Magny Les Hameaux (création d'une œuvre participative).

Le projet PAC comprend plusieurs résidences longues de création, de diffusion et d'actions culturelles en grande couronne, dans le 77 au Château de Champs sur Marne (jusqu'en 2027) ainsi qu'au Majestic à Montereau (2025-2027) et dans le 78 au Musée national Port royal des champs (2023-24) et comme artiste associé au Théâtre de Saint Quentin en Yvelines sur 2023-2026, ce qui donnera lieu au projet pluridisciplinaire « Une Nuit Transfigurée » et deux créations « Fado em movimento » mêlant fado et musique contemporaine avec l'artiste invitée Cristina Branco (enregistrement prévu pour le label Klarthe) et « Still Point », création pour l'ensemble en quatuor à cordes et piano, issue de la rencontre de la musique africaine et de la musique classique avec l'artiste invité Ray Lema (voix et piano). L'ensemble mettra en œuvre le projet pédagogique « Jeux de cordes » à destination de jeunes des quartiers prioritaires de Montigny-le-Bretonneux et L'École de la 2ème chance de Trappes (78). Dans le cadre des différentes résidences, des répétitions publiques, des concerts conférences en présence de compositrices, des master classes, des bords de scènes et concerts en EHPAD sont prévus.

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 13 septembre 2023. Elle a rendu un avis favorable à la demande de conventionnement de permanence artistique et culturelle pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2027.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS
- SEINE ET MARNE
- YVELINES
- HAUTS DE SEINE
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	205 871,00	66,98%
Dépenses d'action culturelle	24 521,00	7,98%
Part des coûts de structure	76 985,00	25,05%
Total	307 377,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (sollicitée)	80 000,00	26,03%
Subvention État DRAC Île-de-France (acquise)	10 000,00	3,25%
Subvention État DRAC Île-de-France (sollicitée)	8 000,00	2,60%
Subvention Conseil départemental 78 (sollicitée)	4 000,00	1,30%
Aides publiques à l'emploi (acquises)	1 871,00	0,61%
Sociétés civiles	64 946,00	21,13%
Recettes propres	96 637,00	31,44%
Autres financements	41 923,00	13,64%
Total	307 377,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX073492 - LA BASE - PAC NOUVELLE DEMANDE - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	327 426,00 € HT	7,64 %	25 000,00 €
	Montant total de la subvention		25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	LA BASE
Adresse administrative	:	23 RUE CHAUDRON 75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur JULES REINARTZ, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
LA BASE est née en 2016 du désir d'échanger avec la société, de penser et de créer autour de questions que soulève la construction des identités. Elle est animée par la nécessité de toucher un public large, sans distinction d'âge, de genre ou de classe sociale. Son travail artistique se fonde sur l'écriture de Tamara Al Saadi, autrice et metteuse en scène, qui met au centre des projets un dialogue entre l'intime et le politique et donne une voix forte au féminin et au multiculturalisme.
LA BASE est conventionnée par la DRAC Île-de-France. Elle est en résidence au Théâtre de Rungis depuis 2020, à l'Espace 1789 de Saint-Ouen depuis 2021, et de 2021 à 2023 en résidence itinérante dans le Val d'Oise avec le PIVO - Théâtre en territoire. Elle est en compagnonnage avec le Théâtre Joliette de Marseille à partir de 2023. Tamara Al Saadi est artiste associée au Théâtre des Quartiers d'Ivry - CDN du Val-de-Marne et au Théâtre Dijon Bourgogne - CDN.

Pour les 4 prochaines saisons, le projet de la Compagnie compte 2 créations, 1 reprise de spectacle, et la diffusion de 7 spectacles. De nombreux projets de territoire et d'action artistique seront mis en place autour de ces spectacles.
La compagnie a entre autres pour projet d'organiser une semaine immersive avec des collégiens et lycéens de Rungis en partenariat avec le Théâtre de Rungis, des ateliers de théâtre autour de la diffusion

de MER auprès d'un groupe intergénérationnel d'habitants avec l'Espace 1789 de Saint-Ouen, et des ateliers à destination d'un groupe d'hommes détenus à la Maison d'arrêt de Fresnes avec le Théâtre des Quartiers d'Ivry.
La saison 2023/2024 débutera avec la création de la forme longue de PARTIE, qui suit le parcours d'un jeune soldat au début de la Seconde Guerre mondiale puis se poursuivra avec la création de la seconde grande forme, TAIRE, écrite et mise en scène par Tamara Al Saadi, qui sera également au cœur de leur activité pour les prochaines saisons. Ce nouveau spectacle sera à l'origine d'un volume conséquent d'emplois (création, diffusion et action artistique avec une équipe d'environ 25 personnes). Le travail de recherche débutera en décembre 2023 et la période de répétition en juillet 2024 pour une création en janvier 2025.
L'implantation territoriale de la compagnie en Île-de-France se poursuivra avec les résidences à l'Espace 1789 de Saint-Ouen, au Théâtre de Rungis puis dans le cadre d'une résidence triennale à Pantin de 2023 à 2026.

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 13 septembre 2023. Elle a rendu un avis favorable à la demande de conventionnement de permanence artistique et culturelle pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2027.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
- SAINT-OUEN-SUR-SEINE
- RUNGIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	260 706,00	78,43%
Dépenses d'action culturelle	26 760,00	8,05%
Part des coûts de structure	44 960,00	13,52%
Total	332 426,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC	30 000,00	9,02%
DRAC Île-de-France (acquise)	51 000,00	15,34%
Département 93 (acquise)	11 269,00	3,39%
Département 93 (sollicitée)	4 087,00	1,23%
FONPEPS (sollicitée)	1 000,00	0,30%
Recettes propres	235 070,00	70,71%
Total	332 426,00	100,00%

DOSSIER N° EX073546 - LES BORDS DE SCENES - NOUVELLE DEMANDE PAC - CP NOVEMBRE 23

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-657351-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	210 100,00 € HT	16,66 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES BORDS DE SCENES
Adresse administrative : PLACE DU MARECHAL LECLERC
91260 JUVISY SUR ORGE
Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial
Représentant : Madame SOPHIE IACOBELLI, Responsable administratif

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Fondés en 2016, sous le statut d'EPIC, Les Bords de Scènes font vivre 7 équipements, salles de spectacle et de cinéma dans 5 communes du Grand-Orly Seine Bièvre, en Essonne et Val-de-Marne (Juvisy-sur-Orge, Athis-Mons, Morangis, Paray-Vieille-Poste et Ablon-sur-Seine). Ils exploitent 5 salles de théâtre (de 100 à 500 places) et 4 salles de cinéma dont 2 classées Art et Essai. Les Bords de Scènes proposent une programmation pluridisciplinaire, dans le domaine du spectacle vivant (théâtre, danse, musique, cirque) avec une attention particulière aux propositions familiales. Ils mettent en œuvre un programme d'Éducation Artistique et Culturelle qui s'appuie sur une programmation jeune public de qualité. Ce sont 70 spectacles par an programmés pour 100 représentations et une fréquentation revenue en 2022 à son niveau de 2019 à 16 500 spectateurs. Les Bords de Scènes sont financés par l'Agglomération du Grand-Orly Seine Bièvre, le Département de l'Essonne et obtiennent des aides ponctuelles d'autres partenaires institutionnels, notamment de la DRAC Île-de-France.

Arrivée en 2020, Valérie Contet, directrice des Bords de Seine souhaite poursuivre dans le cadre de la PAC son nouveau projet artistique et culturel. La complémentarité des équipements sur ce territoire de la grande couronne permet une offre variée et contribue à la mobilité des publics, un des enjeux majeurs de l'équipement. Le projet s'appuie sur une forte présence des artistes dans la structure. Au-delà des spectacles accueillis, il s'agit de tisser des liens avec des compagnies ou collectifs accompagnés dans leur démarche de création et avec lesquels est structuré le travail d'action culturelle et de relation aux

habitants.
Les Bords de Scènes accueillent 8 équipes artistiques en résidence en veillant à la diversité des esthétiques. Les compagnies sont accueillies à plusieurs étapes de leur travail : travail d'écriture et de recherche, répétitions, création lumière avec chacune un apport en production allant de 5 000 à 20 000 €. Les artistes accueillis en résidence pour les 4 prochaines années sont : le Collectif Sirènes (Pluridisciplinaire émergence) ; L'ARCAL (Musique de répertoire), Le Théâtre Amer (théâtre), Anthony Laguerre (Musique de création) ; La Compagnie sans la Nommer (Théâtre) ; La Nébuleuse de septembre (Théâtre Danse) La compagnie des Hommes (Théâtre) et la compagnie (S)-Vrai.
L'implication des habitants est au cœur du projet. Les actions culturelles structurantes se coconstruisent et s'adressent à des publics très variés : scolaires, habitants des quartiers politiques de la ville, structures du champ social (centre sociaux, points jeunesse, insertion…) et fédèrent les partenaires du territoire : structures culturelles (médiathèques, conservatoires...) mais aussi structures socio-culturelles et établissements scolaires. Ces projets ont comme caractéristiques majeures de s'inscrire dans un temps long (volume important d'heures d'intervention et sur plusieurs mois) et d'aboutir à une création collective donnant lieu à restitution publique. Ceci représente 1500 heures d'intervention dont 250 heures en direction des lycéens. A titre d'exemple nous pouvons citer deux projets emblématiques : Notre École avec la compagnie (S)-Vrai ? qui représente 100 heures d'intervention au Lycée Clément Ader d'Athis-Mons. La compagnie va s'interroger avec les élèves sur ce que représente l'école aujourd'hui. Mais aussi le projet avec les élèves du CFA formation vente du Lycée Nadard de Draveil qui vont travailler, sur la question du slogan avec Fanny Gayard (70 heures) et ce en lien avec sa prochaine création L'ART C'EST VOUS.
Les Bords de Scènes sont aussi dans une dynamique de partage et collaboration entre pairs. Les coopérations avec l'Espace Marcel Carné, le Théâtre de Corbeil et le Théâtre de Rungis pour des projets de soutien à l'émergence artistique ou de circulation de public sont nombreux. Les Bords de Scènes participe activement aux réseaux départementaux tel que le Collectif Essonne Danse et collabore au EM Fest. Ils sont partenaires du Festi'Val de Marne, du Refrain des Gamins et de Kalypso. Ils sont aussi présents dans les réseaux professionnels régionaux et nationaux du Groupe des 20, du groupe Geste(s).

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 13 septembre 2023. Elle a rendu un avis favorable à la demande de conventionnement de permance artistique et culturelle pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2027.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
- JUVISY-SUR-ORGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	121 300,00	47,55%
Dépenses d'action culturelle	83 800,00	32,85%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	50 000,00	19,60%
Total	255 100,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (sollicitée)	80 000,00	31,36%
Subvention DRAC Île-de-France (acquise)	20 000,00	7,84%
Subvention DRAC Île-de-France (sollicitée)	8 000,00	3,14%
Autre subvention État (sollicitée)	37 000,00	14,50%
Recettes propres	12 500,00	4,90%
Fonds propres	97 600,00	38,26%
Total	255 100,00	100,00%

DOSSIER N° EX073548 - DES RICOCHETS SUR LES PAVES - NOUVELLE DEMANDE PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	177 660,00 € TTC	19,70 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DES RICOCHETS SUR LES PAVES
Adresse administrative : 5 AVENUE PAUL DOUMER
94110 ARCUEIL
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur JEAN-DAVID NOVEL, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Agence culturelle indépendante créée en octobre 2011, Des ricochets sur les pavés (DRSLP) invite des équipes artistiques à concevoir des œuvres originales pour un site, un lieu, une histoire, des habitants sur l'agglomération de la Bièvre située entre l'Essonne et le Val de Marne. Deux objectifs sous-tendent la fondation de la structure. Le premier avait pour ambition de concevoir un projet de territoire, à travers une saison de spectacles échelonnée sur une année civile. Le second consistait à s'adosser à la Bièvre qui traverse 5 des 7 communes de l'agglomération. Ses interlocuteurs sont aussi bien les collectivités territoriales que les bailleurs sociaux ou entreprises privées, aménageurs ou promoteurs immobiliers. DRSLP accueille des équipes artistiques, le plus souvent pluridisciplinaires majoritairement issues des arts en espace public. Chaque équipe vient éprouver une démarche de création in situ. Des Ricochets sur les Pavés est dirigée par Judith Frydman, programmatrice en espace public depuis 2003. Elle est conventionnée DRAC Île-de-France pour accompagner le travail de résidences de création. La structure reçoit également des financements ponctuels des départements du 94, 91 et 78 ainsi que des villes partenaires. La Région la soutient jusqu'ici sur des aides à la résidence.

Depuis 2021, DRSLP accueille 3 équipes artistiques par an qui travaillent dans différentes communes. En 2021, les compagnies KMK, Méliadès et le Collectif ADADA ont été accueillies. En 2022 ce sont L'œil du Baobab « Fixion Ulis » (projet avec option cinéma du Lycée Lessouriau), Caroline Vaillant « Pop rezo » à

Champigny-sur-Marne et la compagnie du Voyage Intérieur à Verrières les Buissons qui ont été choisies. Les résidences proposées recèlent plusieurs aspects : travail de création et de recherche, actions culturelles et pédagogiques, répétitions en lien avec une très grande diversité d'acteurs. A l'issue de ces mois de résidence, l'équipe artistique aboutit à une forme finie qui peut se jouer plusieurs fois (6 représentations). La restitution peut également prendre la forme d'une installation.
Dans le cadre de la PAC et pour les 4 prochaines années, Des ricochets sur les pavés propose la mise en œuvre de projets autour de 3 axes :
1/ Le Paysage et la nature Il s'agit de poursuivre et renforcer l'exploration de la vallée de la Bièvre et des rivières franciliennes et toucher de nouvelles communes en Essonne, dans les Yvelines et s'étendre progressivement en Seine-et-Marne. L'objectif serait aussi de travailler sur la forêt en lien avec les PNR. Les compagnies pressenties sont : Tangible, le Surnatural Orchestra, Les Souffleurs, le Son qui manque et Capucine Dufour ;
2/ Les enjeux de transformations urbaines. Poursuivre le travail de présence artistique sur des espaces en transformation. Il s'agira d'investir à Ivry-sur-Seine l'ancienne usine Lusofer avec la compagnie Le fer à coudre (2025) et à Rungis, la future cité de la gastronomie avec Magali Werhung (2026) ;
3/ Des résidences de création au cœur en contact avec des bailleurs sociaux, les locataires et les villes dans des Quartiers politiques de la ville. L'association prévoit de travailler aux Ulis Quartier du Barceleau avec Blöffique théâtre (2023-2024) et à Guyancourt avec Les Armoires Pleines (2023-2024).
Pour chaque temps de résidence, l'association trouve des partenariats locaux, innovants, soit parmi des collectivités (notamment des communes ne disposant pas d'équipements culturels) soit auprès de bailleurs sociaux qui possèdent une connaissance fine du territoire. Elle accorde une attention particulière au déploiement d'actions culturelles adaptées aux attentes de chaque acteur local et aux types de publics visés (Lycéens, jeunes individuels, familles, publics dits « éloignés » et/ou « empêchés », etc.), en étroite collaboration avec les artistes.
DRSLP développe de nombreuses collaborations avec La Lisière, Animakt et s'inscrit dans les réseaux régionaux dédiés aux arts en espace public notamment le réseau Risotto.

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 13 septembre 2023. Elle a rendu un avis favorable à la demande de conventionnement de permanence artistique et culturelle pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2027.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- YVELINES
- ESSONNE
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	100 260,00	56,43%
Dépenses d'action culturelle	42 086,00	23,69%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	35 314,00	19,88%
Total	177 660,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France (sollicitée)	35 000,00	19,70%
Subvention DRAC Île-de-France (sollicitée)	40 000,00	22,51%
Autre subvention État (acquise)	5 000,00	2,81%
Subvention Conseil départemental 91 (sollicitée)	10 000,00	5,63%
Subvention Conseil départemental 94 (acquise)	10 000,00	5,63%
Subvention EPCI (acquise)	5 000,00	2,81%
Subvention Ville (acquise)	5 000,00	2,81%
Subvention Ville (sollicitée)	5 000,00	2,81%
Subvention Ville (acquise)	5 000,00	2,81%
Subvention Ville (sollicitée)	2 000,00	1,13%
Aides publiques à l'emploi (acquise)	6 660,00	3,75%
Aides publiques à l'emploi (sollicitée)	10 000,00	5,63%
Recettes propres	5 000,00	2,81%
Partenaires privés (sollicitée)	15 000,00	8,44%
Autre financement	19 000,00	10,69%
Total	177 660,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX073552 - COLLECTIF SPECIMENS - NOUVELLE DEMANDE PAC - CP NOV 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture (n° 00001013)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture	130 770,00 € TTC	19,12 %	25 000,00 €
	Montant total de la subvention		25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE COLLECTIF SPECIMENS
Adresse administrative : 87 RUE FELIX FAURE
92700 COLOMBES
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame SOLENN RETO, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Description :
Crée en mars 2021, le Collectif Spécimens est composé de trois compagnies : La Rousse de Nathalie Bensard, Supernova Compagnie de Myrtille Bordier et Tom Politano et La Très Neuve Compagnie de Louise Dupuis et Julien Storini. Le lieu doté d'une jauge de 70 places loué par le Collectif s'intitule Théâtre du Hublot. La direction artistique est assurée bénévolement par le Collectif. La structure est soutenue par la DRAC IDF et la ville de Colombes.
Le projet du Collectif vise à faire du Hublot un maison d'artistes, d'auteurs et un lieu de répétitions géré collectivement pour répondre aux besoins des compagnies et générer un modèle économique basé sur la solidarité entre équipes artistiques. Les principaux axes du projet sont les écritures contemporaines, l'émergence francilienne, la recherche de nouvelles formes de spectacles vivants (immersifs, podcasts...). Les accueils de compagnies visent des écritures de plateau, et ambitionnent de mêler compagnies émergentes et expérimentées pour un partage de savoirs. Le projet PAC vise à soutenir des équipes selon 3 modalités : des résidences longues pour 2 artistes associés sur 2 saisons, coproduits et programmés ; des résidences d'accueil d'une à deux semaines pour 4 à 5 compagnies ; des résidences de secours de quelques jours à une semaine pour 3 à 6 compagnies par an. Un volet d'actions culturelles est prévu en lien avec les résidences proposées, dont un partenariat avec le Lycée polyvalent Anatole France de Colombes d'une part, et d'autre part, avec les lycées Camus, Maupassant et Clément autour de l'art oratoire. Le collectif ambitionne de développer des projets en direction de la jeunesse sur scène ou en lecture pour développer le plaisir de lire le théâtre.
La PAC permettra de mettre en place des temps de programmations événementielles dans de meilleures conditions pour valoriser des sorties de résidences (LE FRAIS focus des sorties de résidences en janvier, Le WEAAA week-end des autrices et auteurs actuels en avril, LA F.E.T.E festival des écritures théâtrales

pour enfants de tous âges en juin).

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 13 septembre 2023. Elle a rendu un avis favorable à la demande de conventionnement de permanence artistique et culturelle pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
- COLOMBES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fonctionnement	62 638,00	47,18%
Dépenses artistiques	26 822,00	20,20%
Dépenses techniques	10 784,00	8,12%
Dépenses d'action culturelle	32 526,00	24,50%
Total	132 770,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (s)	27 000,00	20,34%
Subvention État DRAC IDF (a)	40 000,00	30,13%
Subvention Ville DE COLOMBES (acquise)	41 000,00	30,88%
Recettes propres	24 770,00	18,66%
Total	132 770,00	100,00%

DOSSIER N° EX073558 - ASSOCIATION LE LIEU MAINS D'OEUVRES - PAC NOUVELLE DEMANDE - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture (n° 00001013)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture	757 720,00 € HT	14,52 %	110 000,00 €
	Montant total de la subvention		110 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION LE LIEU MAINS D'OEUVRES
Adresse administrative : 1 RUE CHARLES GARNIER
93400 SAINT OUEN SUR SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur ALLAN KOUADRI, Président

PRESENTATION DU PROJET

Description :
Depuis 1998, situé à Saint-Ouen, Mains d'Œuvres accompagne la jeune création à travers différents dispositifs pluridisciplinaires (théâtre, musique, danse, arts numériques, arts visuels, arts et entreprises et arts et société). Grâce à un bâtiment-outil de 4 000 m2 entièrement rénové par l'association (21 studios de musique, salle de concert, salle de danse, salle d'exposition, salle de conférence/débat, salle de spectacles, ateliers de répétions/sports, espaces de co-working, bureaux, salle de réunion, café-restaurant, centre de ressources culture numérique, atelier de fabrication et jardin partagé), l'association Le Lieu Mains d'Œuvres déploie un dispositif innovant pour accompagner chaque année, grâce à une équipe de 25 ETP et 20 services civiques, le développement de plus de 250 artistes et initiatives citoyennes. Mains d'œuvres pilote aussi un programme d'accompagnement vers l'emploi aux métiers de la culture et de la création. Mains d'œuvres bénéficie du soutien de la ville de Saint-Ouen, du Département de la Seine-Saint-Denis, de la ville de Paris, de la DRAC Île-de-France et était conventionné par la région Île-de-France jusqu'en 2022.

Depuis 3 ans, Mains d'Œuvres s'est presque intégralement réorganisé à l'arrivée de Lucie Lambert, directrice par intérim. Son projet repose sur plusieurs axes où chaque action est liée au public et aux artistes. Le cœur de son activité est l'accueil d'artistes de toutes disciplines confondues pour leur travail de recherche et de création. Cela se décline sous 3 dispositifs de résidences longues (entre 10 mois et 1 an avec possibilité de renouveler) et 1 de résidence courte. Un travail important est mené par le lieu pour favoriser la visibilité de ces artistes, tant en les inscrivant dans des dispositifs de soutiens que dans les réseaux professionnels. Pour la saison prochaine on peut citer, entre autres, la chorégraphe Sarah Fdili

Alaoui, la compagnie Shin (théâtre, musique, arts visuels), Juste Shani et La Punta Bianca en musiques actuelles. C'est également un lieu de diffusion avec une dominante musiques actuelles. Les représentations peuvent aussi avoir lieu hors les murs. C'est un lieu de transmission qui propose des formations professionnelles labellisées Qualiopi et qui anime une école de pratiques amateures. De nouveaux partenariats forts avec les acteurs associatifs locaux ont conduit les actions sur le territoire vers un public jeune et souvent en quartiers prioritaires. Des parcours, des ateliers, des accompagnements au montage de projets sont ainsi organisés, notamment avec des lycées de Saint-Ouen et de Saint-Denis.

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 13 septembre 2023. Elle a rendu un avis favorable à la demande de conventionnement de permanence artistique et culturelle pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
- SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fonctionnement	572 533,00	75,56%
Dépenses artistiques	62 820,00	8,29%
Dépenses techniques	52 367,00	6,91%
Dépenses d'action culturelle	70 000,00	9,24%
Total	757 720,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC	110 000,00	14,52%
DRAC Île-de-France (acquise)	110 000,00	14,52%
Département 93 (acquise)	93 900,00	12,39%
Ville de Saint-Ouen (acquise)	90 000,00	11,88%
Ville de Paris (acquise)	10 000,00	1,32%
Sociétés civiles	1 000,00	0,13%
Mécénats	1 000,00	0,13%
Recettes propres	341 820,00	45,11%
Total	757 720,00	100,00%

Annexe 2 - Fiches projets - Renouvellements de convention

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX073493 - CIE MEME BANJO - RENOUVELLEMENT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	121 000,00 € HT	28,93 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CIE MEME BANJO
Adresse administrative : 42 RUE DE MAUBEUGE
75009 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur SYLVAIN PIGAULT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La Compagnie Mémé Banjo a été fondée en 1992 avec l'ambition d'affirmer une écriture chorégraphique et une recherche plastique et musicale (musique baroque, électronique, acoustique contemporaine ou française du 19ème…). Elle est dirigée par le danseur et chorégraphe Lionel Hoche, qui conçoit également la scénographie et les costumes de ses chorégraphies.
Près de 30 pièces ont été créées depuis la création de la compagnie dont les dernières sont LEGENDES (Les Gens De…) en 2019, leur plus important projet territorial de création croisant habitants, professionnels et amateurs avec 80 personnes au plateau, L'HISTOIRE DU SOLDAT en 2019, qui a vocation à être joué sur plateau et dans les écoles, DIMANCHE EPERDUMENT créé pendant la crise sanitaire, des plus petites formes telles qu' « AgglObOdies », qui se veulent être des performances tout terrain, en intérieur et extérieur, et prochainement MYTHO en 2024.
Depuis 2020, la compagnie a été en résidence d'implantation longue à Elancourt pendant 2 ans puis au Pavillon de Romainville également 2 années.
Elle reçoit le soutien de la DRAC Île-de-France, celui du Département de l'Essonne en 2022, et de la Région Île-de-France

Le bilan de la précédente convention est positif, avec notamment le projet de création et de diffusion de

LEGENDES (Les Gens de). Tout d'abord créé en Essonne en partenariat avec le Théâtre de Brétigny, il y eut ensuite une version à Romainville à l'échelle municipale.
La compagnie est également parvenue à stimuler de nouveaux partenariats mais la mise en place s'est souvent faite de manière plus tardive.
Elle a réalisé 26 heures d'actions culturelles en 2023 auprès du public lycéen, notamment en travaillant à partir de la création HISTOIRE DU SOLDAT, et 52 heures auprès d'un public social.

Pour les 4 prochaines années, la compagnie souhaite poursuivre son travail de création, de transmission et de répertoire, allié à un éventail de projets de médiation dans le dessein d'ouvrir les publics aux esthétiques actuelles et donner une visibilité à la danse contemporaine, en adaptant son travail à la réalité de chaque territoire. Animée par une volonté de susciter des rencontres interdisciplinaires et intergénérationnelles entre les techniques chorégraphiques, les pratiques des milieux amateurs et professionnels et les disciplines (arts plastiques, cinéma, photographie, jeu vidéo), la compagnie imprime un mouvement dynamique et généreux vers la contemporanéité.
La compagnie prévoit pour les quatre prochaines années de nouveaux épisodes de la série LEGENDES (Les Gens De…) à Cormeilles-en-Parisis en 2024 à partir du théâtre du Cormier, ainsi que deux créations, MYTHO (Olympus Circus) qui tournera début 2024 notamment au Blanc-Mesnil, à Romainville, à Yerres, à Saint-Prix, à Enghien-les-Bains ou encore à Massy, et SILIBULOV (titre provisoire) en 2026.

Plusieurs résidences courtes et/ou accueils sont prévus, à La Briqueterie CDCN du Val-de-Marne, MICADANSES à Paris, au CND à Pantin ou encore au Centre des Arts à Enghien-les-Bains, ainsi que deux résidences longues au Théâtre du Cormier à Cormeilles-en-Parisis sur 3 ans et à Brétigny-sur- Orge sur la saison 2024/2025.
Une possible micro-résidence à la maison Jean Cocteau est également étudiée.

En termes d'action culturelle, la compagnie prévoit de poursuivre ses projets dans les collèges et écoles de Cormeilles-en-Parisis, Saint Prix, Eaubonne et Sannois dans le cadre des épisodes de création de LEGENDES (Les Gens De), MYTHO et l'HISTOIRE DU SOLDAT
Elle maintiendra également ses interventions dans les Centres Sociaux Culturels de la Ville de Cormeilles-en-Parisis ainsi que la réalisation d'interviews filmées et de collectes de paroles des habitants dans le cadre du projet LEGENDES (Les Gens De…) à Romainville, Brétigny-sur-Orge et Enghien-les-Bains.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 6 octobre 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	78 788,00	62,53%
Dépenses d'action culturelle	6 120,00	4,86%
Part des coûts de structure	41 092,00	32,61%
Total	126 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	40 000,00	31,75%
DRAC Île-de-France (acquise)	30 000,00	23,81%
Sociétés civiles (sollicitée)	13 000,00	10,32%
Recettes propres	43 000,00	34,13%
Total	126 000,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX073498 - AD REV - LA HALTE GARDERIE - RENOUVELLEMENT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	204 600,00 € TTC	9,78 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	ASSOCIATION DES REVALISATEURS AD REV
Adresse administrative	:	18 RUE RAMUS 75020 PARIS 20E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur ARNAUD LERCH, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La compagnie la Halte-garderie – Ad Rev a été créée par le chorégraphe Johan Amselem en 2009. Formé au Conservatoire d'Avignon et au Centre national de danse contemporaine d'Angers, le travail de création du chorégraphe implique pour de nombreux projets des danseurs professionnels et amateurs dans des projets participatifs, bals et flash mobs. Il porte des projets aussi bien dans l'espace public que sur le plateau ou dans des lieux non dédiés. La Halte-garderie valorise les singularités et crée du lien.
La compagnie mène par ailleurs de nombreuses actions culturelles principalement en milieu scolaire ou avec des personnes en situation de handicap. Accessibilité et inclusion sont au cœur du projet de la compagnie qui l'amènent depuis de nombreuses années à œuvrer dans des instituts spécialisés,
La compagnie est accompagnée par la Région au titre de la PAC depuis 2016. Elle est soutenue par la ville de Paris, la Caisse de Dépôts et Consignations et obtient des aides ponctuelles de la DRAC à travers les dispositifs « Culture et santé » et « Culture et lien social ».

Bilan 2020-2023
Au cours des 4 dernières années, la compagnie a subi, comme l'ensemble du secteur, les conséquences

de la crise sanitaire et a dû adapter son activité de création, de diffusion et d'implantation territoriale. Elle présente tout de même un bilan globalement positif. La compagnie a étendu son activité sur une grande partie du territoire régional et a investi de nouveaux territoires (75, 77, 93, 94) mais ses liens avec l'Essonne se sont distendus. Lors de cette période la compagnie a produit deux spectacles VILAIN#2 et C'EST UN SIGNE ? Ce dernier a été créé à l'IVT, coproduit par Micadanses et accueilli en résidence à la Briqueterie. Cependant la compagnie éprouve des difficultés à diffuser ses créations et à renouveler son inscription dans les réseaux danse.
Johan Amselem est toujours très actif sur le plan de l'éducation artistique et culturelle avec des projets de grande ampleur et multiplie les actions en direction des publics en situation de handicap. Ainsi il a travaillé de manière régulière avec la ville de Paris depuis 2019 et organise le BAL ARRANGE, en collaboration avec l'Orchestre de Chambre de Paris, qui clôture le mois parisien du handicap. En direction des amateurs il propose 3 Bals des Quartiers dans différents arrondissements de Paris. Cela représente 61 ateliers préparatoires dans 29 structures partenaires. La compagnie a porté, dans les Hauts-de-Seine, une résidence territoriale au lycée professionnel Santos Dumont. De plus, la compagnie a été partenaire avec les Rencontres Chorégraphiques de Seine-Saint-Denis de deux très importants projets d'EAC qui a impliqué 11 classes de 4 lycées de Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne. Chaque année cela représente plus de 450 h d'interventions et touche 1000 personnes.

Projet 2024-2027
Le projet pour les quatre prochaines années s'inscrit dans une dynamique renforcée, mettant toujours l'éducation artistique et culturelle au cœur de la création avec un axe fort art et handicap. Durant cette période la compagnie portera deux nouvelles créations UN + UN = UN avec la danseuse professionnelle en situation de handicap Magali Saby et MEME – ELOGE DE LA CARESSE (résidence au CCN de Roubaix). Tout en menant de nombreuses actions à Paris dont le BAL ARRANGE, le BAL DE QUARTIER et TRANS'PORE au foyer de vie Barbanègre et au lycée Jacques Monod (75) (120h d'intervention). Par ailleurs, la compagnie renforcera sa présence dans le Val-de-Marne et ses partenariats avec la Briqueterie et Anis Gras où, elle sera en résidence au Centre Commercial la Vache Noire. Elle portera un projet d'actions culturelles inclusives en lien avec des structures médicosociales et les lycées à Arcueil. Dès 2025 elle souhaite renouveler ses liens avec l'Essonne et développera un projet avec la MAS et le conservatoire d'Évry ainsi que des résidences de création aux Silos à Méréville.
En termes de structuration la compagnie a pérennisé en 2022 le poste d'administrateur. Afin de favoriser la diffusion de ses spectacles, elle souhaite créer un poste à mi-temps en charge de la diffusion.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 6 octobre 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
- PARIS
- PARIS
- PARIS
- PARIS
- PARIS
- PARIS
- PARIS
- PARIS
- PARIS

- PARIS
- LIEUSAINT
- ETAMPES
- COLOMBES
- ARCUEIL
- CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- IVRY-SUR-SEINE
- VITRY-SUR-SEINE
- HERBLAY
- EVRY-COURCOURONNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	118 000,00	54,99%
Dépenses d'action culturelle	47 938,00	22,34%
Part des coûts de structure	48 662,00	22,68%
Total	214 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (sollicitée)	30 000,00	13,98%
Subvention État DRAC Île-de-France (acquise)	7 000,00	3,26%
Subvention État DRAC Île-de-France (sollicitée)	23 100,00	10,76%
Autre subvention État (sollicitée)	28 500,00	13,28%
Subvention Conseil départemental (sollicitée)	20 000,00	9,32%
Subvention Ville (sollicitée)	19 000,00	8,85%
Aides publiques à l'emploi (acquise)	10 000,00	4,66%
Partenaires privés (sollicitée)	30 000,00	13,98%
Recettes propres	12 000,00	5,59%
Recettes propres	25 000,00	11,65%
Autre financement	10 000,00	4,66%
Total	214 600,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075011 - LA COMPAGNIE AIME L AIR - PAC RENOUVELLEMENT - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	159 500,00 € HT	28,21 %	45 000,00 €
	Montant total de la subvention		45 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	LA COMPAGNIE AIME L'AIR
Adresse administrative	:	36 RUE EMILE TEMPLIER 94370 SUCY EN BRIE
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur JEAN-LOUIS VICART, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La compagnie Aime l'Air a été créée en 2000 par Andy Emler, compositeur, pianiste, improvisateur et pédagogue hors normes dans le domaine du jazz, dont l'œuvre est régulièrement saluée par de nombreux prix (Django d'or, Victoires du Jazz…). Il s'agit d'une entité artistique protéiforme avec des formations musicales de différents formats (le grand format « MégaOctet », duo, trio, quartet) qui offre des créations de sphères musicales transversales et complémentaires. Par ailleurs, Andy Emler est régulièrement investi dans de nombreux projets artistiques parfois aux croisements des autres disciplines : danse, musique contemporaine (Ars Nova et Pascal Contet), théâtre. Elle produit et développe les projets scéniques, les enregistrements sonores et autres œuvres (édition, création audiovisuelle…) nées des créations d'Andy Emler. La compagnie est depuis 2008 en compagnonnage avec Le Triton (Les Lilas). La Compagnie Aime l'Air est conventionnée par la DRAC Île-de-France, la région Île-de-France et le Conseil Départemental du Val-de-Marne. Ses projet sont soutenus par la Sacem, l'ADAMI, la Spedidam, et le CNM.

Bilan 2020 - 2023
Le bilan s'avère positif. Malgré la crise sanitaire, la compagnie a maintenu ses objectifs de création. Entre

2 et 3 spectacles ont été produits chaque année, accompagnés de près de 40 représentations franciliennes par saison. Ce conventionnement lui a permis de nouer de nouveaux partenariats (Le Comptoir, Fontenay-sous-Bois (94), le CDBM – Le Perreux-sur-Marne (94), l'église Saint-Louis - Saint-Mandé, Vincennes (94), le studio Sextan – Malakoff (92), La Maison de la Musique et de la Danse de Bagneux (92) ; 2 lycées à Vincennes et au Raincy). Andy Emler a multiplié les collaborations artistiques, allant du trio à de grands formats. L'une des dernières créations, "Make'em Move", de grande envergure, a associé une compagnie de hip hop. Parallèlement, de nombreuses actions de transmission ont été menées, une résidence d'implantation dans les lycées Berlioz à Vincennes et Schweitzer au Raincy a été initiée. La compagnie a été reconventionnée par la DRAC pour 3 ans en 2022, et a obtenu cette même année le conventionnement triennal du Département du Val-de-Marne. Par ailleurs, l'équipe s'est étoffée de deux permanents depuis 2020.

Projet 2024 - 2027
Trois créations sont pour le moment prévues. La grande création "Make'em Move" sera adaptée sous une forme plus petite à la Maison de la Musique et de la danse à Bagneux (92). Une nouvelle collaboration est prévue avec Yaping Wang, virtuose du yangqin taïwanais. Le partenariat de résidence, de création et diffusion, avec le Triton aux Lilas (93) se prolongera sur les saisons 2023-2025. La résidence au Comptoir à Fontenay-sous-Bois (94) se poursuivra sur la saison 2024-2025, tout comme la collaboration avec le Studio Sextan à Malakoff (92). Dans le but d'amener le plus grand nombre à écouter la musique, la compagnie poursuivra sa mission d'éducation artistique au sein d'établissements scolaires et de lieux d'apprentissage de la musique. Durant l'année scolaire 2024- 2025, la Compagnie Aime l'Air investira le lycée Renoir à Asnières (92) pour une résidence d'artiste sur une année complète, donnant lieu à la création d'un chœur, et à des ateliers d'improvisation et de composition. Une résidence de même nature est envisagée sur la saison suivante dans un autre lycée francilien. En termes de diffusion, près de 35 représentations des différents spectacles par an sont prévues pour ces 4 prochaines années, en France et à l'étranger, dont la reprise pour trio et orchestre symphonique "Un été malmené", pour lequel la compagnie est en discussion avec l'ONDIF et l'orchestre de La Sorbonne.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 6 octobre 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
- BAGNEUX
- MALAKOFF
- LES LILAS
- FONTENAY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	97 000,00	58,97%
Dépenses d'action culturelle	7 000,00	4,26%
Part des coûts de structure	60 500,00	36,78%
Total	164 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC	50 000,00	30,40%
DRAC Île-de-France (acquise)	50 000,00	30,40%
Département 94 (acquise)	15 000,00	9,12%
Sociétés civiles	15 000,00	9,12%
Recettes propres	34 500,00	20,97%
Total	164 500,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075013 - LE PHALÈNE - PAC RENOUVELLEMENT - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	410 280,00 € HT	9,75 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	LE PHALENE
Adresse administrative	:	6 RUE CIVIALE 75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur JEAN-LUC KHARITONNOFF, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Thierry Collet travaille depuis plus de vingt ans au renouvellement des codes et de l'écriture de la prestidigitation pour en faire un art en prise avec des problématiques humaines, sociales, scientifiques, morales et politiques de notre époque, en abordant la question de la manipulation mentale. Depuis 1995, Thierry Collet a créé près d'une vingtaine de spectacles mêlant théâtre et magie. Il accompagne les créations et la diffusion de magiciens émergents, avec une attention particulière à la présentation d'artistes femmes, peu représentées dans cette discipline. Chaque saison, L'Azimut (anciennement Théâtre Firmin Gémier/La Piscine de Châtenay-Malabry) est partenaire des nouveaux projets de la compagnie. Il est par ailleurs artiste associé de La Comète - Scène Nationale de Châlons-en-Champagne. Depuis 2017 Thierry Collet pilote le Magic WIP, un lieu de fabrique à La Villette qui croise production et diffusion de spectacles, résidences d'artistes, master classes pour les publics et les artistes, et qui met en visibilité des magiciens sur plusieurs jours. La Compagnie Le Phalène développe par ailleurs un travail de transmission et de professionnalisation de jeunes artistes magiciens, enjeu majeur pour Thierry Collet (stages conventionnés AFDAS). Il a également conçu des modules d'action culturelle en direction de publics très variés, mis en œuvre par lui-même ou par d'autres collaborateurs magiciens. Depuis 2012, Le Phalène bénéficie d'un conventionnement triennal avec la DRAC Île-de-France.

Bilan 2020 - 2023
Le bilan de ce premier conventionnement est très positif tant il a permis à la compagnie de consolider sa structuration en augmentant l'effectif de l'équipe pour la faire monter en compétence dans ce champ particulier de la magie. L'activité s'est développée, la diffusion des différentes créations en croissance chaque année atteint entre 100 et 165 dates par saison. Une résidence territioriale importante portée par la Scène nationale de Sénart en Seine-et-Marne a marqué l'année 2020 avec de nombreuses actions sur le territoire et dans les lycées (5 établissements). Une autre s'est tenue sur la saison 2022-2023, en partenariat avec trois établissements parisiens. 7 créations ont été produites, en partenariat avec l'Azimut à Chatenay-Malabry (92), Points-Communs à Cergy (95), le Théâtre des Bergeries à Noisy-le-Sec (93), au lycée Jacques Decour à Paris, au Théâtre Claude Debussy de Maisons-Alfort (94)... Chaque année la compagnie accompagne un nouveau magicien sur des périodes pouvant aller jusqu'à 5 ans, sur des besoins en structuration, coproduction et artistiques. Dans cette dynamique d'insertion professionnelle, le Phalène soutient l'émergence à travers une dizaine de résidences de créations ou de recherche chaque année au Magic Wip (Fabrique de Magie) à La Villette, où la compagnie continue d'organiser un festival, aujourd'hui incontournable, qui présente des magiciens du monde entier et de jeunes talents. 80 % du budget de la compagnie provient de recettes propres.

Projet 2024 - 2027
Au-delà des partenariats fidèles, la compagnie tisse de nouveaux liens avec des lieux comme le Garde-Chasse aux Lilas (93), l'Université de Saclay (91), l'Espace Germinal à Fosses (95), l'Espace des Arts Les-Pavillons-sous-Bois (93), à Bobigny (93)... Dès 2024, des projets de longue durée avec des lycéens seront mis en place avec la Scène nationale de Sénart. Comme chaque année 10 équipes seront accompagnées en résidence et en diffusion dans le cadre du Magic WIP. 2 nouvelles créations sont déjà prévues, "Le Barman du Diable", une petite forme diffusable dans des espaces non théâtraux et autonome, et "La Disparition de la Femme Papillon". La compagnie est attachée à faire vivre son répertoire, ainsi 6 pièces continueront d'être diffusées. A ce jour 79 représentations sont prévues en 2024, dont 28 en Île-de-France. Des actions avec des lycéens seront menées avec plusieurs établissements (La Villette, Théâtre Sénart (77), Lycée Jacques Decour (Paris 9e), Lycée Paul Robert (Les Lilas 93), Lycée Renée Aufray (Clichy 92), Lycée François 1er (Fontainebleau 77)), mais également avec des publics en situation de précarité. L'axe formation sera maintenu, pour des enseignants, des magiciens amateurs... La compagnie continuera de développer ses outils de médiation à disposition du tout public à travers ses kits magiques et des ateliers d'initiation ouverts au plus grand nombre.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 6 octobre 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	324 820,00	76,38%
Dépenses d'action culturelle	65 000,00	15,28%
Part des coûts de structure	35 460,00	8,34%
Total	425 280,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC	55 000,00	12,93%
DRAC Île-de-France (acquise)	60 000,00	14,11%
Recettes propres	280 280,00	65,90%
DRAC Île-de-France (sollicitée)	30 000,00	7,05%
Total	425 280,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075016 - ASSOCIATION CHANT DE BALLES - RENOUVELLEMENT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	146 400,00 € HT	23,91 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION CHANT DE BALLES
Adresse administrative : ESPACE MARCEL CARNE
91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur JEAN COLMANT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La compagnie Chant de balles dirigée depuis 1997 par Vincent de Lavenère, est une compagnie de jonglerie musicale. De 2002 à 2012, elle a été compagnie associée à l'Espace Marcel Carné à Saint Michel-sur-Orge et à l'Equinoxe Scène Nationale de Châteauroux. Conventionnée Drac Ile-de-France depuis 2009 et conventionnée par le Département de l'Essonne, la compagnie développe un travail de recherche particulier autour de chacune de ses créations, ainsi que de nombreuses actions sur le territoire en région Île-de-France mais aussi à l'international. La compagnie est accompagnée par la Région au titre de la PAC depuis 2019.
Depuis 2017, la compagnie développe un axe de recherche autour de la jonglerie musicale et de la notation au sein du laboratoire de recherche du LISN. Ce projet Arts Sciences se fait en partenariat avec l'Université Paris Orsay/ Saclay. Vincent de Lavènere conçoit et fabrique lui-même ses balles musicales accordées. La démarche artistique mêle répertoire traditionnel (héritage du jonglage et chant médiéval) et écriture contemporaine. A la croisée du monde du cirque et de la musique, la compagnie explore et révèle la dimension musicale de la jonglerie.

Bilan 2020-2023

En dépit de la crise du COVID-19 la compagnie a été en mesure de créer 2 spectacles LE FABULEUX VOYAGE DE GUIRAUT DE CALANCON, petite forme à destination des scolaires (2020) joué plus de 150 fois et SUITES POUR JONGLERIE ET VIOLONCELLES (2022) qui mêle jonglerie et répertoire baroque. Elle a proposé aussi une conférence-spectacle JONGLERIE ASTRALE avec l'astrophysicien David Elbaz. Cependant elle n'a pu mener sa création CONCERTO POUR JONGLEUR qui devait se faire en collaboration avec l'Orchestre du Plateau de Saclay. En termes d'implantation territoriale la compagnie a été en résidence en milieu scolaire pendant 3 ans sur la Communauté d'Agglomération du Sud Etampois. Des actions de valorisation du patrimoine ont été proposées sous la forme de balade-visite jonglée dans la ville d'Etampes et dans ses environs. La compagnie a mené pendant également des cours de jonglerie musicale en partenariat avec le conservatoire d'Orsay et le CRD d'Argenteuil et des Lycées.

Projet 2024-2027
Le projet PAC pour les 4 prochaines années prévoit de renforcer l'implantation territoriale en Essonne. Vincent de Lavénère devient artiste associé à la Scène de recherche de l'ENS Paris Saclay pour les deux prochaines saisons. La compagnie reprendra la création CONCERTO POUR JONGLEUR où il s'agira de conduire la jonglerie musicale au sein d'orchestres nationaux et amateurs à partir d'une partition originale déjà composée par le musicien-compositeur Vincent Bouchot. Elle créera aussi BALLES EN SWING petite forme solo de jonglerie musicale. La compagnie poursuivra la diffusion de ses précédentes créations au niveau régional et national et renforcera ces liens avec la Communauté d'Agglomération Etampois Sud-Essonne, Gif-sur-Yvette, Limours mais aussi Animakt. La compagnie développera ses actions EAC en direction des lycées grâce des interventions « Arts et sciences » sur les liens entre mathématique et jonglage au Lycée International de Palaiseau, au Lycée Juliette Adam et au Lycée Marguerite Yourcenar à Morangis. La compagnie poursuivra ses interventions en conservatoire et conservera des liens forts avec les universités. Par ailleurs elle a fait l'acquisition d'un vélo électrique destiné aux déplacements sur des dates isolées en Essonne et en Région Île-de-France pour l'organisation de tournées à destination de publics ruraux et éloignés des circuits de diffusion traditionnelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure débuction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
- SEINE ET MARNE
- YVELINES
- ESSONNE
- HAUTS DE SEINE
- SEINE SAINT DENIS
- VAL DE MARNE
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	78 900,00	52,11%
Dépenses d'action culturelle	29 000,00	19,15%
Part des coûts de structure	43 500,00	28,73%
Total	151 400,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (sollicitée)	40 000,00	26,42%
Subvention État DRAC Île-de-France (acquise)	35 000,00	23,12%
Subvention Conseil départemental 91 (acquise)	14 000,00	9,25%
Recettes propres	62 400,00	41,22%
Total	151 400,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075017 - THEATRE DE CHAIR - RENOUVELLEMENT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	96 500,00 € HT	31,09 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE DE CHAIR
Adresse administrative : 52 RUE DE LA SABLIERE
75014 PARIS 14E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame VIRGINIE NAGOU, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le Théâtre de Chair est une compagnie de théâtre dirigée par Grégoire Cuvier, metteur en scène qui travaille à la fois sur le masque et les écritures contemporaines. Installée depuis ses débuts, en 2006, dans le Sud-Yvelines, la compagnie travaille, de 2012 à 2015, au sein de l'Institut MGEN de La Verrière, hôpital psychiatrique, pour les personnels issus de l'Education nationale. Elle anime des ateliers avec les patients et personnels soignants de l'hôpital. De 2015 à 2018, la compagnie a également été titulaire de la délégation de service public pour la gestion de la Ferme du Mousseau à Elancourt (répétition et diffusion de ses spectacles, accueil d'autres équipes artistiques en résidence). La compagnie est soutenue par la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines et par la région Ile-de-France au titre de la Permanence artistique et culturelle depuis 2006.

Bilan 2020-2023
Le Théâtre de Chair présente un bilan positif des trois années écoulées, bien que marqué par les difficultés de diffusion de la création VESTIGES_FUREUR en lien avec les grèves de 2019 et la crise sanitaire (6 représentations sur 25 dates initialement prévues en IDF). L'auteur et metteur en scène Grégoire Cuvier s'est engagé dans un travail long et ambitieux de création d'un spectacle hors norme à l'automne 2020, portant sur une intrigue policière inspirée du film coréen Memories of murder. Outre ses

partenaires historiques (le TSQY Scène nationale, la Ferme de Bel Ébat, le Prisme), le projet a permis à la compagnie d'élargir son réseau de partenaires en Yvelines (La Lanterne à Rambouillet, La Merise à Trappes, l'espace Théâtre Coluche à Plaisir) et sur de nouveaux territoires en Essonne et dans les Hauts de Seine (Les Bords de Scènes à Juvisy, le Théâtre de Corbeil-Essonnes, le Théâtre Châtillon-Clamart…). LES FLEURS DE MACCHABEE, pièce d'une durée totale de 9 heures avec 9 interprètes, créée fin 2022, a aussi bénéficié d'une mise en visibilité sur 4 plateaux fin 2021 - début 2022 (Groupe des 20, groupe Act'If, Attentions Travaux - plateaux de l'Essonne et Grand Parquet). La compagnie a poursuivi ses ateliers théâtre, notamment à destination des lycéens de quartiers prioritaires de Trappes et de Maurepas, ainsi que des étudiants de la faculté de Saint Quentin en Yvelines en partenariat avec la Scène nationale.

Projet 2024-2027
Outre la diffusion des « Fleurs de Macchabée » sur les saisons 2024-2025 et 2025-2026, le projet PAC prévoit la création en 2025 de 1995 : SOLO-AUTOFICTION, œuvre d'autofiction de Grégoire Cuvier, mêlant histoire intime et contexte national avec les grandes grèves de 1995, avec une version pour le plateau et une version « allégée » hors-les-murs pouvant notamment être jouée dans les lycées. En 2027, une seconde création grand format portera sur LES FLEURS DE MACCHABEE saison 2. Outre le territoire de Saint Quentin en Yvelines, la compagnie poursuivra le renforcement de sa présence dans le Val de Marne (Ville de Montrouge) et en Essonne où elle souhaite développer un partenariat avec l'EMC St Michel sur Orge. La compagnie poursuivra ses ateliers théâtre en lycées et faculté de Saint Quentin, ainsi que son engagement, initié depuis trois années, dans le dispositif Passerelles en partenariat avec le théâtre Paris-La Villette, action qui fait intervenir une dizaine d'artistes de la compagnie dans une trentaine d'établissements scolaires et foyers de jeunes travailleurs franciliens de Paris et Seine-Saint-Denis.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 6 octobre 2023, la Région décide de renouveler la convention quadriennale de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

Localisation géographique :
- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	71 600,00	68,52%
Dépenses d'action culturelle	12 700,00	12,15%
Part des coûts de structure	20 200,00	19,33%
Total	104 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (sollicitée)	38 000,00	36,36%
Subvention CA SQY (sollicitée)	8 000,00	7,66%
Subvention Ville d'Elancourt (sollicitée)	500,00	0,48%
Recettes propres	58 000,00	55,50%
Total	104 500,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075019 - L'INDICIBLE COMPAGNIE - RENOUVELLEMENT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	82 900,00 € HT	24,13 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L'INDICIBLE COMPAGNIE
Adresse administrative : 58 AVENUE D'ESBLY
77150 LESIGNY
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur MARC HERNOUX, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Créée en 1997 à Lésigny en Seine-et-Marne sous la direction artistique de Sandrine Lanno, metteuse en scène, L'Indicible Compagnie travaille à la création de spectacles, principalement théâtraux où la musique a une place importante, dans le désir de partager ses créations avec le plus grand nombre.
Si les langues fortes, saisissantes et singulières ont toujours été au cœur des créations de Sandrine Lanno, les écritures contemporaines l'animent de plus en plus. Depuis 2013, l'équipe de la compagnie travaille avec des personnes détenues du centre pénitentiaire sud francilien de Réau (77) et crée des pièces de théâtre dans des projets d'action création où se mêlent radiophonie et arts plastiques, dans et hors les murs de la prison, en partenariat avec des théâtres franciliens. Depuis 2019, la compagnie réalise de nombreux projets d'actions culturelles d'envergure où s'entremêlent théâtre, récit, arts visuels (photographie, peinture) et radiophonie (podcasts) en milieu scolaire (de la maternelle au lycée), en EHPAD, en établissement public spécialisé en santé mentale et en centre éducatif fermé. La compagnie a un solide réseau de partenaires de production et diffusion en Île-de-France et à l'échelle nationale (Théâtre de Chelles, La Ferme du Buisson, L'Etoile du Nord, Théâtre de la Bastille, Opéra national de Lyon, CDN de Besançon...). Elle reçoit le soutien régulier de la DRAC Île-de-France et du département de Seine-et-Marne.

Bilan 2020 - 2023
Le bilan de ce premier conventionnement PAC pour l'Indicible compagnie est positif. L'aide régionale a permis à la compagnie de réaliser trois créations : LE COURS CLASSIQUE d'Yves Ravey , MAUVAISES FILLES ! de Sonia Chiambretto et LE MONDE EN QUESTIONS - FRERES ENNEMIS, d'après la famille des Labdacide, créée en milieu carcéral. Malheureusement, la diffusion de COURS CLASSIQUE n'a pu se faire en raison de la crise sanitaire. Les projets en milieu carcéral, de plus en plus importants, ont ouvert de nouveaux partenariats pour la compagnie, tant institutionnel (Centre National du Livre), artistique (Théâtre de Sénart, Scène Nationale), qu'auprès de fondations (Fondation La Poste, Fonds de dotation Interconstruction). Pendant ces quatre dernières années, la compagnie a poursuivi par ailleurs son déploiement en Île-de-France en pérennisant sa présence en Seine-et-Marne (Théâtre de Chelles, Les Passerelles à Pontault-Combault et le centre pénitentiaire sud francilien de Réau) et en développant une nouvelle implantation en Essonne via la résidence de recherche création sociologie/écriture théâtrale pour MAUVAISES FILLES ! à la Scène de Recherche de l'ENS Paris-Saclay. En partenariat avec le théâtre du Rond-Point, programmateur de MAUVAISES FILLES !, la compagnie est intervenue au lycée Auguste Renoir à Paris - Ecole et lycée des Métiers d'art et du design. Enfin, depuis janvier 2023, l'administration, la production et la diffusion de la compagnie ont été confiées au bureau de production En votre compagnie.
Projet 2024 - 2027
Le Théâtre de Chelles a renouvellé sa confiance à Sandrine Lanno et à son équipe qui continuera à être artiste associée pour les trois saisons à venir. La Scène de Recherche de l'ENS Paris-Saclay (91) poursuivra également son soutien à la compagnie, via notamment le projet MATCH. A l'occasion des jeux paralympiques et olympiques 2024, la compagnie va créer la collection MATCH, commande d'écriture à un auteur dramatique à la suite de sa rencontre avec une personnalité du sport. Chaque texte donne ensuite naissance à une mise en voix. La création de CELUI QUI DIT OUI - CELUI QUI DIT NON, opéra tout public de Kurt Weil avec chœur d'enfants menée en partenariat avec La Maîtrise des Hauts-de-Seine, mis à l'arrêt à cause de la pandémie, devrait quant à elle voir le jour en 2025/2026. Le compagnonnage auteur engagé avec Sonia Chiambretto par la compagnie pour sa dernière création MAUVAISES FILLES! va se poursuivre avec l'autrice Clémence Attar. Enfin, sur les prochaines années scolaires, en lien avec le Théâtre de Chelles, l'Indicible compagnie interviendra au sein de l'Option théâtre du lycée Bachelard de Chelles.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 6 octobre 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
- SEINE ET MARNE
- ESSONNE
- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	22 700,00	24,43%
Dépenses d'action culturelle	55 500,00	59,74%
Part des coûts de structure	14 700,00	15,82%
Total	92 900,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	30 000,00	32,29%
Subvention État DRAC Île-de-France (sollicitée)	15 000,00	16,15%
Autre subvention État Culture et Justice (sollicitée)	15 000,00	16,15%
Subvention Conseil départemental 77 (sollicitée)	6 000,00	6,46%
Subvention Ville de Réau (sollicitée)	400,00	0,43%
Partenaires privés (sollicitée)	10 000,00	10,76%
Recettes propres	16 500,00	17,76%
Total	92 900,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075020 - OPERA FUOCO - RENOUVELLEMENT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	439 746,00 € HT	13,64 %	60 000,00 €
	Montant total de la subvention		60 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	OPERA FUOCO
Adresse administrative	:	12 RUE PIERRE ET MARIE CURIE 75005 PARIS 5E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Madame CLEMENTINE MARIN, Administratrice

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses démarre à compter du 1er janvier 2024.

Description :
Dirigée par David Stern, la compagnie Opera Fuoco réunit un orchestre sur instruments d'époque et un Atelier Lyrique composé de jeunes chanteurs professionnels choisis sur audition tous les 3 ans. 4 générations de jeunes talents ont été accompagnées dans leurs premiers pas sur scène (C. Margaine, V. Santoni, L. Desandre, A. Charvet...). Le projet artistique est construit selon les chanteurs qui constituent cet Atelier et multiplie pour eux les opportunités d'explorer le répertoire qui s'étend donc du milieu du 18e à aujourd'hui, en passant par la musique américaine des années 40 et par la redécouverte d'œuvres moins connues du grand public (musique de chambre, opéras...). Le projet global de la compagnie se décline autour de trois axes : des opportunités à créer pour les jeunes solistes de l'Atelier Lyrique (interprétation de répertoires variés, assurer une mission de tremplin, faire connaître et découvrir leurs voix), la diffusion de l'art lyrique sur le territoire francilien à la rencontre d'un public peu habitué des maisons d'opéras, la redécouverte d'œuvres trop peu connues ou trop peu fréquentées. Ces priorités les conduisent à explorer des formats, des répertoires et des scènes différentes. Opera Fuoco s'attache à créer un environnement « protecteur » où les jeunes solistes peuvent trouver la liberté d'expérimenter.

Bilan 2020-2023 :

Le bilan de la convention souligne la capacité de rebond de l'équipe de David Stern face aux difficultés de la période COVID et post COVID : création d'un ensemble musical, recrutement d'une chargée de diffusion en 2022, diffusion en grande couronne en partenariat avec le Centre culturel Jean Vilar de Marly le Roi et le Château d'Ecouen, mise en place de petites formes (opéras de poche). Des projets d'éducation artistique et culturelle ont été menés par Opera Fuoco à destination d'élèves de Levallois-Perret ont été mené sur la période ; la résidence à la salle Ravel s'est achevée à la fin de la saison 2021/2022.

Projet 2024-2027 :

Le projet pour les quatre prochaines années s'inscrit dans la continuité avec une nouvelle implantation forte à l'Opéra de Massy. Cette résidence assure une production scénique, une production concertante et un projet pédagogique par an. L'Opéra de Massy développe un projet de formation à destination des choristes à travers le Jeune Chœur de l'Opéra de Massy dans lequel David Stern s'investira pleinement. Il alimentera leur formation en donnant plusieurs master classes et des workshops en amont des productions.
La transmission reste un axe important du projet de permanence artistique avec la poursuite de l'Atelier lyrique à destination de jeunes talents lyriques.
A partir de septembre 2024, David Stern sera également chef de l'orchestre DEMOS de Saint-Quentin en Yvelines. Des actions sur le territoire de Roissy Pays de France sont également actuellement en négociation.
L'ensemble prévoit la création de nouvelles œuvres à destination d'un large public croisant le baroque avec d'autres périodes, en complicité avec des artistes d'horizons et disciplines divers. Les opéras donnés à partir de 2024 et jusqu'en 2027 défendent l'idée de la musique comme art sensible qui peut accompagner les changements sociétaux : HERCULES (Händel), SOLOMON, de Boyce, LA CLEMENCE DE TITUS (2025) mise en scène par Héloïse Serazin, LE RETOUR D'ULYSSE (2026) de Monteverdi chorégraphié par Anne Nguyen. Au-delà du baroque, l'ensemble mettra en avant son appétence particulière pour le répertoire américain avec TROUBLE IN TAHITI de Bernstein, production phare en 2025 donnée à La Philharmonie de Paris et à l'Opéra de Massy.
L'ensemble prévoit dans son projet PAC un volet important d'actions culturelles en direction des lycéens (118h en 2025), en lien avec l'Opéra de Massy afin de faire découvrir aux jeunes ces Madrigaux à travers le Slam, en retravaillant les thèmes de la nature et des relations sociales abordées chez Monteverdi. Il s'agit d'un travail d'expression écrite aussi bien que corporelle où des élèves de seconde slammeront leurs propres textes tandis que des collégiens danseront et chanteront les voix supérieures aidés par des artistes solistes de L'Atelier Lyrique.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 6 octobre 2023, la Région décide de renouveler la convention quadriennale de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- PARIS
- PARIS
- MARLY-LE-ROI
- MASSY
- MEUDON

- RUEIL-MALMAISON
- PONTOISE
- VILLIERS-LE-BEL
- ECOUEN
- ENGHIEN-LES-BAINS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	197 656,00	44,95%
Dépenses d'action culturelle	33 900,00	7,71%
Part des coûts de structure	208 190,00	47,34%
Total	439 746,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (s)	60 000,00	13,64%
Subvention État DRAC Île-de-France (s)	10 000,00	2,27%
Autre subvention État (s) (CNM)	5 000,00	1,14%
Subvention Ville ECOUEN (s)	2 000,00	0,45%
Sociétés civiles (s) : Spedidam	4 000,00	0,91%
Partenaires privés (a) : mécénat	200 000,00	45,48%
Recettes propres : ventes de spectacle	119 946,00	27,28%
Autre financement : crédits d'impôts	37 800,00	8,60%
Autre financement : FONPEPS	1 000,00	0,23%
Total	439 746,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075021 - CIE BOUCHE A BOUCHE - RENOUVELLEMENT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	184 913,00 € TTC	18,93 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CIE BOUCHE A BOUCHE
Adresse administrative : 2 RUE DU GENERAL HUMBERT
75014 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur PAUL ACKER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Auteure, metteuse en scène et comédienne, Marie-Do Fréval a créé en 2009 la compagnie Bouche à Bouche. Elle mène un projet entre théâtre, performance et arts de la rue, en résonance avec la société et les identités sociales. La compagnie souhaite défendre une culture populaire inscrite au cœur de la cité, dans les quartiers et accessible à tous. Elle est implantée depuis 2004 au cœur du quartier prioritaire politique de la ville de Paris, porte de Vanves. La compagnie associe le champ culturel (création de spectacles) à d'autres champs de la société (et notamment le champ social) et développe des actions au plus proche de la personne entraînant ainsi les publics dans une démarche participative avec, à la clé, une appropriation des langages artistiques. La compagnie Bouche à Bouche est soutenue au projet par la Ville de Paris et la DRAC Île-de-France.
Bilan 2020 - 2023
La compagnie Bouche à Bouche est parvenue à maintenir le cap durant ces 4 années de conventionnement, tout en faisant preuve de réactivité et d'inventivité. La compagnie a pu mener à bien la création de J'AI UN VIEUX DANS MON SAC, SI TU VEUX JE TE LE PRETE, une création en 2 volets, mêlant musique, objets et théâtre. Le texte écrit par Marie-Do Fréval a fait l'objet d'une publication en 2020 aux Éditions Riveneuve. La compagnie a décidé de créer une version salle de ce spectacle qu'elle a

joué au 11 à Avignon durant l'été 2023. Par ailleurs, l'implantation de la compagnie Bouche à Bouche sur le territoire du 14e arrondissement dans le quartier QPV de la porte de Vanves a touché de nouveaux publics avec la création de la Troupe en Action constituée majoritairement de personnes âgées. La compagnie a renforcé son équipe en recrutant une personne sur le poste de médiation culturelle à partir de 2022. Grâce à ce recrutement, la compagnie a pu augmenter son champ d'action. De nouveaux partenariats se sont également développés (Théâtre 14, RIVP, etc..) aux côtés des anciens qui ont perduré (les centres socioculturels, les Ehpad, etc..), permettant à la compagnie de décloisonner les pratiques.
Projet 2024 - 2027
La compagnie Bouche à Bouche va continuer à mener de front ses 4 axes que sont l'écriture et l'édition, la création de spectacle et la diffusion, la création performing in situ et la recherche et la formation qui se développent séparément ou conjointement. Deux prochaines créations auront une double inscription en salle et dans la rue : LA VERITE SE FAIT LA MALLE, dont la première est prévue en 2024 et qui donnera la parole à 4 adolescents et LE ROI LEAR EST PLUS CRUEL QUE LES DAUPHINS, fable inspirée librement de Gargantua et du Roi Lear prévue pour 2026. La compagnie poursuivra également son travail en lycées, notamment avec le lycée Louis Bascan à Rambouillet (78) et le lycée Simone de Beauvoir à Garges Lès Gonesses (95) avec une nouvelle création triennale KO CEREBRAL qui abordera 3 thématiques : la dépression en 2025, l'angoisse climatique en 2026 et l'amour envers et contre tout en 2027. Avec les Ehpad, la compagnie continuera le projet LETTRE(S) A JEANINE sur 4 ans autour de la thématique de la sexualité en institution. Impliquée pendant 3 ans à la SACD en tant qu'élue art de la rue, Marie-Do Fréval a constaté l'absence de lieu accessible pour les autrices, spécialement en rue. Elle lance donc, en s'appuyant sur ses partenaires, les prémices de la création d'un réseau précurseur pour l'écriture des espaces publics.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 6 octobre 2023, la Région décide de renouveler la convention quadriennale de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué et de l'autre aide régionale.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	125 665,00	62,86%
Dépenses d'action culturelle	28 900,00	14,46%
Part des coûts de structure	45 348,00	22,68%
Total	199 913,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	45 000,00	22,51%
Subvention État DRAC Île-de-France (sollicitée)	14 000,00	7,00%
Subvention ANCT (sollicitée)	2 000,00	1,00%
Subvention Ville de Paris (acquise)	29 200,00	14,61%
Aides publiques à l'emploi (acquise)	18 563,00	9,29%
Sociétés civiles (sollicitée)	4 000,00	2,00%
Partenaires privés (sollicitée)	19 500,00	9,75%
Recettes propres	62 650,00	31,34%
Région Île-de-France - Aide à la création (sollicitée)	5 000,00	2,50%
Total	199 913,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075023 - I AM A BIRD NOW - RENOUVELLEMENT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	162 400,00 € HT	15,39 %	25 000,00 €
	Montant total de la subvention		25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	I AM A BIRD NOW
Adresse administrative	:	24 RUE DAVOUST 93500 PANTIN
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur ERWAN PASTEAU, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Crée en 2011 et dirigé par Daniela Labbé Cabrera, le Collectif I AM BIRD NOW réunit un groupe d'artistes pluridisciplinaires (théâtre, cinéma, arts visuels, arts plastiques) autour d'un projet à la frontière entre recherche et création. Le Collectif poursuit son développement autour de deux axes : un théâtre documentaire, pluridisciplinaire inspiré par des récits de vie ainsi qu'un théâtre tourné vers la petite enfance. Les créations, au croisement des sciences sociales, des sciences naturelles et des arts, s'écrivent dans un dialogue avec des soignants, scientifiques, philosophes, historiens, psychanalystes, et à la rencontre avec des espaces, des habitants et des territoires.
La compagnie est soutenue par la Région au titre de la permanence artistique et culturelle depuis 2019 et par le département de l'Essonne. Elle obtient par ailleurs des aides ponctuelles d'autres partenaires institutionnels, notamment de la DRAC Île-de-France (aides à la résidence, CLEA), des Communautés d'agglomérations, des villes et des lieux de fabrique. La compagnie a bénéficié d'une aide ponctuelle de la Région au titre de la diffusion et d'une autre au titre de l'EAC en 2023.

Bilan 2020-2023
Le bilan de la dernière PAC est positif. La compagnie a renforcé son implantation territoriale en Essonne, et poursuivi le développement de son rayonnement aux niveaux régional et national. La PAC a permis

l'émergence de créations d'envergure : LAO et CŒUR POUMON (résultat d'un très long travail de collecte auprès de soignants) et l'émergence de forme qui peuvent jouer dans des lieux non dédiés auprès de publics fragiles : LAO IN SITU, JARDIN POUR DEMAIN et ECRAN DE MES REVES. Artiste associée au Théâtre du Dunois elle travaille avec le Domaine de Chamarande, le TAG à Grigny et le Théâtre de la Vallée de l'Yerres. Avec ces partenaires le collectif a développé des ateliers artistiques et des résidences d'ampleur à destination d'une grande diversité de publics. En direction de la petite enfance à travers le projet REVONS L'ENFANCE EN LIVRE (Bibliothèque itinérante qui intervient dans les RAM, crèches, PMI) ; en direction des lycéens : REPARATION en écho à la création CŒUR POUMON et METAMORPHOSE DE LA VILLE HAUTE qui ont touché 3 classes au Lycée Nelson Mandela à Etampes. Au total ce sont plus 250 lycéens et plus de 500 heures d'interventions réalisées. La compagnie travaille aussi à destination de structures sociales avec le projet CARTOGRAPHIES VIVANTES et aborde les sujets de la biodiversité, du soin de la vie et du vivant. Ce sont 200 personnes touchées dont 100 élèves de lycées à Corbeil et Grigny.

Projet 2024-2027
Le projet des quatre prochaines années propose d'approfondir le travail déployé précédemment. Le collectif poursuivra la diffusion de ces créations à l'échelle régionale et nationale notamment CŒUR POUMON mais aussi la forme in Situ JARDIN POUR DEMAIN. Le collectif prévoit de mener 2 créations : ENTRE MES MAINS, une petite forme écrite pour être présentée dans les lycées et DESTIERRO. Cette création abordera le sujet de la diaspora chilienne à travers une figure féminine exilée en Europe après le coup d'état de Pinochet. Le TAG à Grigny, Collectif 12, TQY à Ivry sur Seine et Anis Gras sont les partenaires pressentis du projet. Les créations s'adossent au projet territorial en Essonne et en région Ile-de-France. Le collectif mènera des projets EAC dans les lycées autour du soin et de la figure de l'engagement. Il s'agira de résidences au Lycée Nelson Mandela à Etampes et au Lycée de l'Essouriau aux Ulis (200 h) mais aussi dans des structures petite enfance de Paris et Grigny (320 h/ an) dans le cadre de Rêvons l'enfance en Livres. Le collectif mènera des ateliers et des actions ponctuelles en lien avec la diffusion des spectacles. Afin d'accompagner le développement de ses projets la compagnie a besoin de renforcer ses fonctions support par un chargé de production et une chargée de diffusion, de coordination et de communication.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 6 octobre 2023, la Région décide de renouveler la convention quadriennale de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure débuction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS
- SEINE ET MARNE
- YVELINES
- ESSONNE
- SEINE SAINT DENIS
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	126 356,50	67,43%
Dépenses d'action culturelle	27 769,50	14,82%
Part des coûts de structure	33 274,00	17,76%
Total	187 400,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (sollicitée)	50 000,00	26,68%
Subvention État DRAC Île-de-France (acquise)	20 000,00	10,67%
Subvention État DRAC Île-de-France (sollicitée)	15 000,00	8,00%
Subvention Conseil départemental (acquise)	5 000,00	2,67%
Subvention Ville (acquise)	10 000,00	5,34%
Recettes propres :	87 400,00	46,64%
Total	187 400,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075108 - CHANGEMENT DE DECOR - RENOUVELLEMENT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	161 171,00 € HT	24,82 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CHANGEMENT DE DECOR
Adresse administrative : 2 RUE CHAPON
93300 AUBERVILLIERS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur CARLOS SEMEDO, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Collectif fondé par Olivier Comte en 2001, les Souffleurs se sont fait connaître dans le monde entier par leurs commandos poétiques, des interventions impromptues dans l'espace public, lors desquelles les artistes chuchotent à l'oreille des passants à l'aide de longues cannes creuses. Parallèlement, la compagnie présente des créations d'envergure dans l'espace public et diffuse ses projets à l'échelle nationale et internationale. Le collectif rassemble une quarantaine d'artistes (comédiens, danseurs, musiciens, plasticiens) et travaille les textes dans leur langue originale. Installés à Aubervilliers, les Souffleurs y mènent à partir de 2009 en partenariat avec la Ville un projet intitulé la Folle tentative d'Aubervilliers, projet utopique de laboratoire de poétisation du territoire pour œuvrer à la transformation du monde par le regard poétique. La compagnie a investi plusieurs autres territoires en Essonne et en Seine-et-Marne. Les Souffleurs commandos poétiques sont franco-japonais, en compagnonnage artistique avec le Tokyo Theatre Compagny KAZE à Tokyo depuis 2008. La compagnie a pour partenaires la Ville d'Aubervilliers et la DRAC Île-de-France.
BIlan 2020 - 2023
Le bilan PAC des Souffleurs pour les quatre années passées est positif. Les travaux de territoire qui sont depuis longtemps au centre du processus créatif du collectif, puissant terreau à la création des Souffleurs,

leur ont permis de garder le cap pendant la tempête COVID. La résidence d'implantation initialement prévue entre 2019 et 2021 dans la communauté de communes du Val Briard (21 communes en Seine-et-Marne) intitulée FOLIES VAGABONDES a été étendue jusqu'à l'inauguration du Pôle Artistique et culturel du Val Briard, l'Envolée aux Chapelles-Bourbon, en mars 2023. De multiples gestes poétiques ont été déployés parmi lesquels SERENADE VAGABONDE (sérénades nomades et spontanées via une scène aménagée sur le toit d'un minibus) et L'ANE PHILOSOPHE. En parallèle, la compagnie a poursuivi son implantation permanente à Aubervilliers, LA FOLLE TENTATIVE selon deux axes prioritaires : la création et la diffusion du Chant des vagabondes ainsi que le Trésor poétique municipal mondial d'Aubervilliers (écriture et traduction de textes récoltés depuis 2009 dans 113 langues). Une exposition des Souffleurs à la Galerie Berst à Paris, revenant sur les 22 années d'activité de la compagnie à travers divers supports (performances, expositions photographiques, d'œuvres plastiques et objets manufacturés), débutera en octobre 2023.
Projet 2024 - 2027
Pour les quatre années à venir, les Souffleurs, dirigés désormais par Julia Loyez et Olivier Comte, prévoient de continuer leurs œuvres de poétisation du territoire. Pour orienter la pente de leur projet artistique sur les années à venir, les Souffleurs ont choisi le mot KRISIS en grec - crise en français : crise sanitaire, diplomatique, humanitaire, migratoire, existentielle, climatique, amoureuse, sociale et politique. Fidèles à leur Tentative de ralentissement du monde, les Souffleurs questionnent l'accélération exponentielle du monde produisant de « l'accidentel inhabitable » (P.Virilio). Les Souffleurs commandos poétiques vont poursuivre leur aventure internationale, initiée avec la Tokyo Theater Company KAZE, The Forest of Flying Fish - La Forêt des Poissons volants. Ce projet s'inspire du personnage du Petit Prince et propose aux jeunes du monde entier de déposer sur les ailes d'un messager de papier – un origami de poisson volant – leurs rêves d'avenir, dans leurs langues maternelles et en anglais. Ceux-ci seront ensuite accrochés en suspension sur la végétation d'une forêt de l'île de Kamigoto, au sud du Japon.Chaque année, des invitations seront envoyées aux dirigeants des 193 pays siégeant à l'ONU pour qu'ils viennent lire sur les ailes des poissons les rêves des Petits Princes et Petites Princesses. Les Souffleurs français et japonais seront au Pavillon Français pour l'Exposition Universelle d'Osaka en 2025 et présenteront dans une installation plasticienne des milliers d'origami de poissons volants.Plus de 200 enfants du territoire albertivillarien ont déjà participé au déploiement de cette chaîne épistolaire planétaire de rêves en langue maternelle. Toujours à destination des enfants, les Souffleurs vont par ailleurs adapter RACINES – Fiançailles d'arbres et d'enfants créé en 2021 sur le territoire de la Communauté de Communes Paris Vallée de la Marne, en partenariat avec le Théâtre des Passerelles de Pontault-Combault (77). Ce projet, dans lequel les enfants deviennent les gardiens écologues des arbres, fonde un enracinement affectif durable des enfants avec leur territoire. Enfin, 2 nouvelles créations verront le jour à l'horizon 2027 : PASSIONS - COMBUSTIONS créée à Anis Gras à Arcueil (94) et GRRR! Le Grand Répertoire de Rituels Réconfortants.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 6 octobre 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- PONTAULT-COMBAULT
- ARPAJON
- BRUYERES-LE-CHATEL
- AUBERVILLIERS

- ARCUEIL
- GARGES-LES-GONESSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	65 737,00	40,79%
Dépenses d'action culturelle	30 278,00	18,79%
Part des coûts de structure	65 156,00	40,43%
Total	161 171,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	40 000,00	24,82%
Subvention État DRAC IDF - Conventionnement (acquise)	10 000,00	6,20%
Autre subvention État (sollicitée)	18 500,00	11,48%
Subvention Conseil départemental 93 (sollicitée)	5 000,00	3,10%
Subvention Ville d'Aubervilliers (sollicitée)	15 000,00	9,31%
Aides publiques à l'emploi (acquise)	10 000,00	6,20%
Partenaires privés (sollicitée)	3 000,00	1,86%
Recettes propres	59 671,00	37,02%
Total	161 171,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075109 - COMPAGNIE LE BEL APRÈS MINUIT- RENOUVELLEMENT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	211 451,00 € HT	11,82 %	25 000,00 €
	Montant total de la subvention		25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COMPAGNIE LE BEL APRES MINUIT
Adresse administrative	:	21 RUE DES HAYEPS 93100 MONTREUIL
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Madame EVELYNE DUFLOS, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
« Le Bel Après-Minuit » est une compagnie de théâtre jeune public fondée en 2002 par la metteuse en scène Bénédicte Guichardon. Diplômée de l'ENSATT, elle a d'abord collaboré avec des compagnies d'arts de la rue comme « Oposito » avant de développer ses propres créations. Elle a produit 5 spectacles jeune public depuis 2010 dont « L'Ombre de Tom » (2017, 256 représentations) qui est en tournée pour sa 4ème année consécutive. Entre 2011 et 2014, la compagnie a été en résidence d'implantation dans la Communauté de communes du Val de Bièvre. Elle a été depuis la saison 2018-2019 en résidence longue au théâtre André Malraux de Chevilly-Larue qui a pris fin en 2021. La compagnie a été retenue pour une résidence d'implantation triennale jeune public (2023-2025) dans le département de l'Essonne (91) et plus précisément sur les communes de La Norville, Arpajon et Saint-Germain-lès-Arpajon. Jusqu'ici aidée au projet, la compagnie a obtenu un conventionnement à 2 ans de la DRAC Ile-de-France à hauteur de 25 000 € pour les années 2022-2023. La compagnie est également conventionnée par le département du Val-de-Marne au titre d'un conventionnement triennal (25 000 €) et est soutenue par la région Île-de-France au titre de la permanence artistique et culturelle. Dans le cadre de la résidence d'implantation la Drac soutiendra la compagnie à hauteur de 23 000 € par an.

Bilan 2020-2023
Le bilan de la précédente convention est positif. Entre 2020 et 2023, la compagnie Le bel après-minuit a créé quatre spectacles jeune public adoptant des formes différentes : REFLEXIONS est une petite forme tout public, principalement à l'attention des collégiens et lycéens. LA PETITE OMBRE DE TOM s'inscrit dans la continuité du spectacle L'OMBRE DE TOM sous la forme d'un théâtre d'ombres miniature reprenant certains objets de la grande forme, les dessins de Claire Cantais. L'année 2021 a marqué pour la compagnie la fin de la résidence triennale au Théâtre de Chevilly-Larue. En 2022, trois spectacles de son répertoire ont bénéficié d'une diffusion importante avec 72 représentations dont 36 en région Île-de-France. La compagnie a débuté ses recherches autour d'une nouvelle création « Sous le plancher » prévue pour mars 2023 au Théâtre de Cachan pour laquelle elle a obtenu quatre résidences en Île-de-France : les Tréteaux de France, l'ECAM, le Théâtre Antoine Watteau et le Théâtre Jean Arp. Plusieurs projets d'actions culturelles ont été mis en place, notamment auprès de très jeunes publics à travers une immersion dans des classes de maternelles sur la thématique de l'ennui.

Projet 2024-2027
2023 annonce l'entrée en résidence triennale du Bel après-minuit sur le territoire Arpajonnais.
Cette nouvelle résidence est l'occasion pour la compagnie d'inscrire son activité artistique sur un nouveau territoire mais également d'intensifier son activité et d'étendre son réseau de partenaires.
Les trois communes de La Norville, Saint-Germain-lès-Arpajon, Arpajon et la compagnie Le bel après-minuit s'associent autour d'un projet artistique composé de trois axes complémentaires :
- une création à minima sur les trois années ;
- une diffusion plateau à minima chaque année ;
- des projets d'action culturelle chaque année.
En 2023, pendant la première année de la résidence triennale, la compagnie présentera trois spectacles en territoire Arpajonnais : SOUS LE PLANCHER, LA PETITE OMBRE DE TOM ET EN APARTE. Toutes ces propositions seront accompagnées de projets d'actions culturelles et artistiques.. En 2024 elle collaborera avec Catherine Verlaguet autour de 3 petites formes sous le titre LES ABIMES et elle sera en partenariat avec les Tréteaux de France pour des propositions dans le cadre de "l'Île-de-France fête le théâtre".

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 6 octobre 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
- ARPAJON
- LA NORVILLE
- SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON
- LE KREMLIN-BICETRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	149 243,00	67,39%
Dépenses d'action culturelle	10 481,00	4,73%
Part des coûts de structure	61 727,00	27,87%
Total	221 451,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	35 000,00	15,80%
DRAC Île-de-France aide à la résidence 91 (acquise)	23 000,00	10,39%
Conseil départemental 94 (acquise)	25 000,00	11,29%
Drac île de France (sollicitée)	25 000,00	11,29%
Recettes propres	67 470,00	30,47%
FONPEPS	4 981,00	2,25%
CD 91	20 000,00	9,03%
Communes de Arpajon, La Norville, St Germain (acquise)	21 000,00	9,48%
Total	221 451,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075110 - HUMAN KOSMOZ COMPANY - RENOUVELLEMENT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	201 900,00 € HT	10,90 %	22 000,00 €
	Montant total de la subvention		22 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : HUMAN KOSMOZ COMPANY
Adresse administrative : MAIRIE DE CHELLES
77500 CHELLES
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur SYLVAIN TESSIER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Depuis 2015, HKC porte le projet du duo formé par Anne Rehbinder, autrice et photographe, et Antoine Colnot, metteur en scène et comédien. Ils vivent et travaillent à Chelles (77), en lien avec les scènes du territoire. Ensemble, ils créent des projets pluridisciplinaires, en invitant des artistes d'autres disciplines (danse, cirque, musique). La compagnie met en place des actions culturelles autour de ses créations avec des jeunes (lycéens, collégiens, jeunes en insertion, apprentis) et des publics en situation de fragilité. Anne Rehbinder et Antoine Colnot travaillent sur le projet global avec Anne Jeanvoine, administratrice et collaboratrice artistique. Pour la diffusion et la production, ils collaborent avec le bureau de production La Magnanerie et avec le Collectif Overjoyed pour la presse et la communication, La compagnie est soutenue pour ses projets par les départements de la Seine-et-Marne et de la Seine-Saint-Denis.
Bilan 2020 - 2023
L'année 2020 a été une année de tournant pour la compagnie HKC avec la sortie, après trois années de fabrication, d'URGENCE, pièce d'envergure, qui met en scène cinq jeunes breakeurs, en collaboration avec le chorégraphe Amala Dianor. Elle est diffusée à la Biennale de la Danse – Lyon et à Chaillot – Théâtre national de la Danse avant que la tournée soit annulée en raison de la crise sanitaire. Cette création a néanmoins permis à la compagnie de franchir une étape importante dans sa visibilité et sa

structuration. Malgré tout, la compagnie a créé un documentaire sur le spectacle, à partir d'images de répétitions intitulé DANSEUR, C'EST PAS UN METIER diffusé chaque année dans le réseau des CDCN. HKC a créé également 2 nouveaux projets : LA POINTE DU COMPAS, solo cirque et théâtre créé dans un lycée de Chelles (77) en 2022 et PROMESSE, créé en 2023.
Projet 2024 - 2027
Pour les 3 prochaines saisons, la compagnie HKC sera de nouveau associée au Théatre de Chelles (77). Elle va poursuivre sa recherche sur l'émancipation individuelle et collective. IN SITU, la prochaine création de la compagnie prévue en 2025, se jouera en lycée et inclura des élèves. Elle commencera par des résidences au sein de lycées dès 2024. Une autre création intitulée FAMILLE verra le jour à l'horizon 2026. La mise en scène d'une famille réelle (7 interprètes) dans une forme pluridisciplinaire permettra d'en voir les aspects comiques et dramatiques, mythologiques et politiques. Les pièces du répertoire de la compagnie (LA POINTE DU COMPAS, PROMESSE) partiront elles en tournée. HKC développe également depuis 2022 des actions ciblées en lycée autour du Grand Oral qui sont appelées à être poursuivies. La compagnie est responsable de l'option théâtre du Lycée Gasnier-Guy à Chelles.Enfin, HKC va débuter un partenariat avec Le centre de la Gabrielle en lien avec le Théâtre de Chelles et mettre en place un projet de médiation théâtrale à destination d'enfants autistes, afin de travailler sur les émotions, les expressions corporelles et le jeu.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 6 octobre 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
- CHELLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	122 400,00	56,43%
Dépenses d'action culturelle	47 900,00	22,08%
Part des coûts de structure	46 600,00	21,48%
Total	216 900,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	37 000,00	17,06%
Subvention État DRAC Île-de-France (sollicitée)	7 000,00	3,23%
Autre subvention État (acquise) : ANCT	14 000,00	6,45%
Autre subvention État (sollicitée) : ASE	3 000,00	1,38%
Subvention Conseil départemental 77 (sollicitée)	10 000,00	4,61%
Subvention Ville de Montfermeil (acquise)	2 400,00	1,11%
Recettes propres	139 000,00	64,08%
CAF 93 (sollicitée)	4 500,00	2,07%
Total	216 900,00	100,00%

DOSSIER N° EX075158 - LES GRANDES PERSONNES - PAC RENOUVELLEMENT - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	444 455,00 € HT	9,00 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES GRANDES PERSONNES
Adresse administrative : 77 RUE DES CITES
93300 AUBERVILLIERS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur DOMINIQUE BONNOT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La compagnie Les Grandes Personnes a été fondée en 1998 par le plasticien, marionnettiste et sculpteur Christophe Evette, décédé en 2021. La direction artistique est assurée depuis par Pauline de Coulhac, metteuse en scène, comédienne, manipulatrice de marionnettes et membre fondateur de la compagnie. L'activité de la compagnie s'est d'abord développée autour de la création collective de spectacles populaires déambulatoires de marionnettes géantes, en référence aux traditions carnavalesques. Aujourd'hui, elle propose une diversité de formes artistiques : des créations plastiques de grand format, des spectacles d'envergure joués dans l'espace public, déambulatoires ou non, mais aussi des pièces de théâtre d'objets, jouées en salle ou dans la rue. Reconnue à l'échelle internationale, la compagnie bénéficie d'un large réseau de partenaires en Île-de-France où sont régulièrement menés des projets de création et de transmission avec les populations ou avec des artistes. Elle est installée à la Villa Mais d'Ici à Aubervilliers. Elle est conventionnée par la DRAC Île-de-France et la région Île-de-France.

Bilan 2020 - 2023
La compagnie est parvenue à atteindre les objectifs fixés. Elle a créé 16 spectacles, dont 4 dans le cadre de résidences de territoire et s'est largement déployée en Île-de-France, notamment Nanterre (92), Paris

(75), Châtillon (92), Corbeil-Essonnes (91), Malakoff (92), Vitry-sur-Seine (94), Villeneuve-la-Garenne (92), Fontenay-sous-Bois (94) ou encore Rentilly (77). En termes d'actions vers les publics, elle est intervenue 300 heures à chaque saison, auprès de lycées (Saint-Denis et Paris), d'EHPAD, d'écoles maternelles... La plupart des créations de la compagnie sont participatives, toujours en lien avec les territoires et leurs habitants. Elle a rendu hommage à son créateur pendant 5 jours dans le cadre de Onze Bouge. 25 géants et 120 personnes ont été mobilisés lors de ce "Grand Banquet".

Projet 2024-2027
Cette nouvelle période verra naître "88 Avenue de la République" sur la question du logement, en partenariat avec Toit et Joie. La compagnie est de plus en plus sollicitée pour des créations participatives. Dans ce sens elle abordera une nouvelle ligne directrice, "Marionnettes et grands espaces", pour explorer d'autres points de vue, de nouvelles interactions liées à l'écologie, qui génèrera de nouvelles collaborations : parcs naturels ou laboratoires scientifiques. 5 aventures sont envisagées dans des formes itinérantes. Les Grandes Personnes interviendront dans cinq quartiers différents de Champigny-sur-Marne, avec pour objectif de raconter l'identité de leurs personnages emblématiques. A l'occasion des J.O.P. un nouveau géant sera créé dans le cadre d'une résidence territoriale à Nanterre en 2024 qui se conclura par une grande parade. Le travail en EHPAD et avec les anciens sera poursuivi en résidence à Sannois (95). Participant à la Biennale interculturelle de la Seine-Saint-Denis, elle collaborera avec Villes des Musiques du Monde autour du spectacle "La Bonne Aventure" durant 6 mois.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 6 octobre 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué ainsi que l'aide régionale à la diffusion sollicitée.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS
- ESSONNE
- HAUTS DE SEINE
- SEINE SAINT DENIS
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	219 136,00	46,68%
Dépenses d'action culturelle	111 563,00	23,76%
Part des coûts de structure	138 756,00	29,56%
Total	469 455,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC	50 000,00	10,65%
DRAC Île-de-France (acquise)	56 104,00	11,95%
DRAC Île-de-France (sollicitée)	5 640,00	1,20%
Département 93 (sollicitée)	20 000,00	4,26%
EPCI Plaine - Commune, Est-Ensemble (sollicitée)	7 450,00	1,59%
Ville d'Aubervilliers (sollicitée)	3 402,00	0,72%
Ville de Paris (sollicitée)	10 000,00	2,13%
FONPEPS (acquise)	8 590,00	1,83%
SACD	1 000,00	0,21%
Recettes propres	219 419,00	46,74%
DRAC Île-de-France (SDAT) et Agence Régionale de Santé (ARS) (sollicitée)	20 000,00	4,26%
État - Politique de la ville de Champigny-sur-Marne (sollicitée)	20 000,00	4,26%
État - Politique de la ville de Paris (sollicitée)	13 850,00	2,95%
Région île-de-France - Aide à la diffusion (sollicitée)	15 000,00	3,20%
Bailleurs sociaux	19 000,00	4,05%
Total	469 455,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075159 - COLLECTIF DAS PLATEAU ASSOCIATION CDP - RENOUVELLEMENT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	158 000,00 € HT	15,82 %	25 000,00 €
	Montant total de la subvention		25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION CDP
Adresse administrative : 147 RUE DU TEMPLE
75003 PARIS 3E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame CLEMENCE BOUDOT, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Créé en 2008, Das Plateau réunit Jacques Albert - auteur/danseur, Céleste Germe - architecte/metteuse en scène, Maëlys Ricordeau - comédienne et Jacob Stambach - auteur/compositeur. L'administration, la production, la diffusion et la communication de Das plateau sont assurées par le Bureau Formart. Das Plateau développe une écriture scénique totale qui confronte théâtre, littérature, musique, danse et cinéma. L'activité de la compagnie s'organise autour de trois pôles complémentaires de production artistique : productions itinérantes pour les territoires qui proposent une adresse à des publics qui ne se rendent pas au théâtre, productions classiques pour des scènes d'envergure nationale et internationale, production adressée aux jeunes enfants.
En Île-de-France, Das Plateau a été artiste associé à plusieurs lieux (Mains d'OEuvres, Carreau du Temple, Pôle Culturel d'Alfortville...) et a tissé de nombreux partenariats autour de ses différents projets (Théâtre Ouvert, T2G, Théâtre de Vanves, Nanterre-Amandiers CDN, Théâtre 13, Théâtre Jean Vilar de Vitry, Théâtre de Châtillon...). Das Plateau est conventionnée par la DRAC Île-de-France depuis 2021.

Bilan 2020-2023
Le bilan PAC est très positif. Das Plateau a achevé en 2022 sa résidence initiée en 2016 aux Ulis avec le

soutien de la DRAC Ile-de-France, du Département de l'Essonne, de la Ville des Ulis. Elle y a disposé d'une salle de répétitions : La Treille, où elle a accueilli en résidence et accompagné plusieurs compagnies émergentes également soutenues en production. Elle y a réalisé le premier projet in situ PENELOPES en 2021, construit à partir d'interviews d'habitantes d'un territoire et décliné ensuite en formes itinérantes de territoire (7 versions au total, dont Brétigny, Vitry, Nanterre en Ile-de-France), qui nourrissent également ses interventions artistiques auprès des publics éloignés des théâtres. En tant qu'artistes associées au Théâtre Brétigny, Céleste Germe et Maëlys Ricordea ont assuré la direction artistique du festival La Beauté du Geste en 2019. 2 autres créations ont également eu lieu en Ile-de-France : en 2021, POINGS de Pauline Peyrade mis en scène par Céleste Germe (22 représentations dont 11 en IDF) et surtout LE PETIT CHAPERON ROUGE, spectacle jeune public créé en 2022 et qui a fait l'objet d'une importante diffusion avec 163 représentations dont 51 en IDF, comprenant des CDN, Scènes nationales et conventionnées franciliennes.

Projet 2024-2027
Outre la diffusion des spectacles au répertoire (LE PETIT CHAPERON ROUGE, POINGS, BOIS IMPERIAUX), le projet PAC prévoit d'approfondir le travail mené avec les habitants via les formes in situ nées des entretiens sur les territoires franciliens concernés : d'une part avec de nouvelles versions de PENELOPES (partenariats avec le Théâtre Public de Montreuil, le T2G et le Théâtre ouvert), et d'autre part avec la création des ULYSSES prévue pour janvier 2025, et qui interroge en miroir les hommes à leur tour. Etape préliminaire au spectacle, un projet inspiré du processus de création d'Ulysses sera mené à partir de 2024 auprès d'une classe de CAP du Lycée la Tournelle de La Garenne Colombes, réunissant des jeunes hommes arrivés très récemment en France, après des parcours d'immigration très difficiles, dans le cadre d'un partenariat avec le Théâtre Nanterre-Amandiers, bénéficiaire d'une aide régionale CREAC. Une grande forme au plateau est également prévue pour 2025 à partir d'un texte de Milène Tournier, à l'issue de résidences avec les partenaires franciliens du Collectif (TPM, Nanterre-Amandiers, théâtres de Châtillon, Brétigny, Montfort, Jean Vilar, Ferme du Buisson).

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 6 octobre 2023, la Région décide de renouveler la convention quadriennale de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
- PARIS
- PARIS
- PARIS
- NOISIEL
- VILLEPARISIS
- SARTROUVILLE
- BRETIGNY-SUR-ORGE
- CHATILLON
- NANTERRE
- SAINT-DENIS
- MONTREUIL
- TREMBLAY-EN-FRANCE
- VILLEJUIF
- VITRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	100 400,00	58,03%
Dépenses d'action culturelle	5 500,00	3,18%
Part des coûts de structure	67 100,00	38,79%
Total	173 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (sollicitée)	40 000,00	23,12%
Subvention État DRAC Île-de-France (acquise)	35 000,00	20,23%
Recettes propres	98 000,00	56,65%
Total	173 000,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075160 - JOHN CORPORATION - RENOUVELLEMENT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	328 290,00 € HT	7,62 %	25 000,00 €
	Montant total de la subvention		25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : JOHN CORPORATION
Adresse administrative : 82 RUE MARCEL BOURDARIAS
94140 ALFORTVILLE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur CEDRIC ANDRIEUX, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Depuis 2012, la compagnie John Corporation d'Émilie Rousset développe un travail artistique singulier qui investit le champ théâtral, performatif et filmique. La compagnie a pu développer ses activités tout particulièrement en Île-de-France (85 représentations au cours des 4 dernières années). Elle a construit au fil des années un réseau diversifié sur le territoire autant de Scènes nationales (TSQY, Points Communs ...), de CDN (T2G), de Théâtres municipaux (Châtillon, Montrouge, Théâtre du Fil de l'Eau ...), de Festivals (Festival d'Automne à Paris) que d'associations de structures (Groupe des 20 théâtres, Fond d'aide à la création mutualisé du Val d'Oise), de musées (Centre Pompidou) et d'Universités (Paris Cité - Grands Moulins). John Corporation est conventionnée par la DRAC.
Émilie Rousset est artiste en résidence dans les Scènes nationales de Cergy, de Nantes et du Havre.

Bilan 2020-2023 :

Le bilan du conventionnement PAC est positif et a été suivi par un conventionnement DRAC Île de France triennal en 2021 (50 000€/an augmenté en 2022 à 60 000€/an au vu de l'accroissement de l'activité). Cette solidité financière ajoutée aux ressources propres de la compagnie issues des nombreuses tournées du répertoire en 2022 a fait passer un cap dans l'ampleur de son activité, avec notamment un

réel changement d'échelle en terme budgétaire, et des créations qui sont désormais diffusées à l'international. Les budgets annuels ont plus que doublé par rapport à ceux de 2019 et des années antérieures. La compagnie est associée à la Scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise, qui a donné lieu à des résidences, de la diffusion et un soutien en production et des actions culturelles. La pièce LES OCEANOGRAPHES créée en 2021 a été la pièce lauréate de l'appel à projet du Fond d'aide à la création mutualisé du Val d'Oise.

Projet 2024-2027 :

Pour les 4 prochaines années, Émilie Rousset souhaite poursuivre une réflexion au long cours autour des institutions à travers un cycle de trois créations autour des institutions judiciaire (« Affaires Familiales » – 6 interprètes au plateau (création 2024), hospitalière (« Hôpital » - création 2025) et scolaire (création 2027). Elle continuera parallèlement à répondre aux invitations du Festival d'Automne à Paris qui lui offre une entrée sur le territoire francilien pour développer son travail documentaire. La pièce « Paysages Partagés » poursuivra sa tournée en 2024 en Autriche, Italie, Portugal, Slovénie, Espagne, ce qui confère à Emilie Rousset une véritable dimension européenne.
Des résidences de travail sont prévues à Points Communs-Scène Nationale de Cergy-Pontoise, à CROMOT à Paris et en discussion au T2G-CDN de Gennevilliers et à La Villette à Paris en 2024, à la maternité de l'hôpital Jean Verdier à Bondy (93) en 2025. La compagnie travaillera également pour l'automne 2026 à la reprise francilienne de RENCONTRE AVEC PIERRE PICA (linguiste spécialiste des Mundurukus, tribu indigène de la forêt amazonienne) dont la reprise en 2020 n'avait pas pu avoir lieu en raison du COVID.
AFFAIRES FAMILLIALES invite le spectateur dans le quotidien d'un cabinet d'avocates spécialisées en droit de la famille. Des histoires ordinaires de divorce mais aussi, plus tragiques, de violences intra-familiales ou d'inceste.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 6 octobre 2023, la Région décide de renouveler la convention quadriennale de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
- ALFORTVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	282 027,00	79,83%
Dépenses d'action culturelle	10 428,00	2,95%
Part des coûts de structure	60 835,00	17,22%
Total	353 290,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	50 000,00	14,15%
Subvention État DRAC (a)	60 000,00	16,98%
Sociétés civiles (a) : Adami	10 000,00	2,83%
Recettes propres : ventes de spectacle	133 800,00	37,87%
Recettes propres : apports en coproduction	63 727,00	18,04%
Recettes propres : prestations	35 763,00	10,12%
Total	353 290,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075161 - THEATRE BOUCHE BEE - RENOUVELLEMENT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	106 530,00 € HT	32,85 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE BOUCHE BEE
Adresse administrative : 115 BD DAVOUT
75020 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Martin SALVAGNIAC, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Anne Contensou, metteuse en scène et autrice, fonde la compagnie Bouche Bée en 2005 qui crée des spectacles pour le public adulte et pour le public jeune. Elle affirme un univers esthétique fort et construit son projet artistique autour des écritures contemporaines et scéniques. Après avoir créé en dialogue avec des auteurs, Anne Contensou écrit elle-même son matériau textuel, en allers et retours avec collaborateurs et interprètes. Elle met la question du public au centre de sa démarche de création. La compagnie est également très attachée à l'idée de transmission : elle s'engage auprès des publics dans des actions de sensibilisation, notamment en s'implantant sur des territoires par le biais de résidences au long cours ou de dispositifs d'envergure. L'expérience partagée avec les publics nourrit chaque nouveau cycle de recherche. La compagnie Bouche Bée est conventionnée par la DRAC Île-de-France depuis 2022 et reçoit également le soutien du département de la Seine-et-Marne.
Bilan 2020 - 2023
Ces quatre dernières années, la compagnie Bouche Bée a été capable de maintenir une activité malgré le ralentissement lié au contexte sanitaire. Elle a créé 3 spectacles : ELLE/ULYSSE (2020), PETITE PLUIE (2021) et SUR MOI LE TEMPS (2022). Les créations précédentes de la compagnie ont été également diffusées dont RAYON X, prévue à l'origine pour les plateaux de théâtres, qui s'est jouée directement

dans les salles de classe. La compagnie Bouche Bée a été artiste complice au Théâtre Madeleine Renaud de Taverny (95) sur 2 saisons (2021/2022 et 2022/2023) et au Théâtre des Sources de Fontenay-aux-Roses (92) de 2020 à 2023.La compagnie Bouche Bée a également été en résidence en 2021 et 2022 dans l'Etampois Sud-Essonne dans le cadre d'un CLEA mené auprès de 7 structures du territoire notamment avec un Lycée en Essonne (91).
Depuis 15 ans, elle mène, en partenariat avec la médiathèque départementale de Seine et Marne, le Dispositif A Voix Vives avec des autrices et des auteurs jeunesse au sein des établissements de Seine et Marne, autour de l'écriture et de la mise en voix. La compagnie a lancé un chantier sur la structuration de son équipe qui réunit des collaborateurs fidèles et est organisée à présent autour de 4 pôles structurels (artistique, administratif, technique, médiation et pédagogie). En 2022, la compagnie Bouche Bée a obtenu un conventionnement pour 2 ans de la DRAC Île-de-France.
Projet 2024 - 2027
Pour les quatre prochaines années, la compagnie Bouche Bée entame un nouveau cycle de recherche artistique autour du thème de la joie avec deux créations à la clef. QUE NOTRE JOIE DEMEURE, spectacle tout public avec 5 interprètes au plateau et JOIE – COMMUNE, projet avec des publics qui donnera lieu à une création de territoire, à l'échelle d'une commune. Pour la création de JOIE - COMMUNE, la compagnie devrait être de nouveau accueillie en Essonne dans l'Etampois et dans les Hauts-de-Seine via TeRRitoire(s) 9.2. Par ailleurs, la compagnie continuera sa collaboration de longue date avec la médiathèque départementale de Seine-et-Marne auour du dispositif A Voix Vives. En parallèle, la compagnie poursuivra la diffusion de ses dernières créations (PETITE PLUIE et SUR MOI LE TEMPS).

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 6 octobre 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	45 547,00	40,84%
Dépenses d'action culturelle	26 856,00	24,08%
Part des coûts de structure	39 127,00	35,08%
Total	111 530,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	40 000,00	35,86%
Subvention État DRAC Île-de-France (acquise)	25 000,00	22,42%
Subvention Conseil départemental 77 (acquise)	14 000,00	12,55%
Subvention Conseil départemental 91 (sollicitée)	10 000,00	8,97%
Recettes propres	22 530,00	20,20%
Total	111 530,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075163 - LES IDEES HEUREUSES - RENOUVELLEMENT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	470 000,00 € HT	8,51 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES IDEES HEUREUSES
Adresse administrative : 7 RUE RAMEAU
75002 PARIS 2E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur GILLES PIRODON, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'association Les Idées Heureuses créée en janvier 2014, représente les activités de deux ensembles spécialisés dans l'interprétation sur instruments anciens fondés par le violoniste Julien Chauvin : l'orchestre Le Concert de la Loge et le Quatuor Cambini-Paris. Les deux ensembles sont engagés dans une démarche historique et impliqués dans la redécouverte de répertoires oubliés, sur instruments d'époque, dirigés du violon par Julien Chauvin.
Plusieurs partenariats importants ont été mis en place en Île-de-France autour de cette démarche historique : avec le musée du Louvre, la BnF, le Conservatoire de Puteaux, le Théâtre-Sénart, le CMBV...
Depuis sa création en 2015, le Concert de la Loge a fait le choix de s'engager dans des projets à dimension sociale et pédagogique. Les projets participatifs à destination de lycéens, mais également des concerts et des événements spécialement conçus pour le grand public sont essentiels dans son activité.
L'ensemble est soutenu par la Drac Île-de-France en conventionnement, la ville de Paris et par la Région au titre de la permanence artistique et culturelle depuis 2019.

Bilan 2020-2023 :
Le bilan de la précédente (et première) convention PAC est très positif. Avec l'appui de trois partenaires

institutionnels (DRAC, ville de Paris et Région) et une part importante de financement par le mécénat (plus de la moitié de ses financements), l'ensemble a considérablement développé son activité. L'Ensemble donne entre 20 et 30 concerts par an en Île-de-France et développe des actions culturelles auprès de tous les publics (maisons de quartiers, centres de loisir, centres sociaux…) et en particulier auprès du public lycéen grâce à son projet phare Hip Baroque Choc. Ce projet participatif est monté en particulier avec des lycées professionnels et permet de toucher chaque année autour de 3 000 lycéens franciliens, dont 150 sont impliqués dans le spectacle de restitution final. L'Ensemble est également investi pour monter des projets « art et sport » dans le cadre de l'olympiade, avec notamment le marathon du concerto au gymnase Poliveau à Paris.
L'Ensemble est depuis ses débuts implanté au conservatoire de Puteaux dans les Hauts-de-Seine, il a également été artiste associé au Théâtre Sénart en Seine-et-Marne et est en partenariat avec le Centre de Musique Baroque de Versailles pour une résidence croisée (avec l'Association pour le développement musical des Activités Musicales de l'Aisne). Il est actuellement pour 3 saisons (jusqu'en 2024) en résidence au festival de Saint-Denis.
Pour les quatre prochaines années, l'ensemble développe particulièrement sa présence en grande couronne dans les Yvelines avec une nouvelle résidence au musée de Port Royal des Champs en lien avec le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines. Le musée accueille l'ensemble pour un partenariat de 3 ans et la mise en place d'un nouveau festival associant musique et gastronomie. Les partenariats avec le conservatoire de Puteaux, le CMBV et le musée du Louvre notamment se poursuivent.
Le projet pour les lycéens Hip Baroque Choc trouve chaque année de nouveaux partenaires. En 2023-2024 le projet sera mené avec des établissements des trois académies et 7 départements : à Saint-Ouen (93), Vincennes (94), Varennes-sur-Seine (77), Poissy (78), Ermont (95), Malakoff (92), Montmorency (95) et 2 lycées parisiens. Le concert de la loge met en place un nouveau projet à destination d'élèves en situation de handicap scolarisés en dispositif Ulis avec un plus grand nombre d'ateliers leur permettant de participer au spectacle de restitution.
Dans le cadre de son projet, l'ensemble souhaite également développer un dispositif d'académie en intégrant de jeunes musiciens des Conservatoires et Pôles Supérieurs.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 6 octobre 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS
- SEINE ET MARNE
- YVELINES
- ESSONNE
- HAUTS DE SEINE
- SEINE SAINT DENIS
- VAL DE MARNE
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	354 000,00	72,24%
Dépenses d'action culturelle	62 000,00	12,65%
Part des coûts de structure	74 000,00	15,10%
Total	490 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (sollicitée)	60 000,00	12,24%
Subvention État DRAC Île-de-France (acquise)	75 000,00	15,31%
Autre subvention État (sollicitée)	60 000,00	12,24%
Subvention Ville (sollicitée) : Paris	30 000,00	6,12%
Aides publiques à l'emploi	5 000,00	1,02%
Sociétés civiles	5 000,00	1,02%
Partenaires privés	15 000,00	3,06%
Recettes propres	240 000,00	48,98%
Total	490 000,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075164 - ASSOCIATION BURNOUT- RENOUVELLEMENT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	267 000,00 € TTC	13,11 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	ASSOCIATION CIE BURNOUT
Adresse administrative	:	3 PLACE ANATOLE FRANCE 93310 LE PRE-SAINT-GERVAIS
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur THOMAS RAMIRES, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Basée en Ile-de-France, la compagnie BurnOut a été fondée pour Jann Gallois en 2012 dans le but de promouvoir et développer une écriture chorégraphique singulière nourrie d'une technique hip hop incontestablement contemporaine. La compagnie a également développé un ancrage francilien fort avec des résidences territoriales où ont été menés différents projets de médiation culturelle, de sensibilisation en milieu scolaire ou de formation.
Jann Gallois est artiste associée à la MAC de Créteil et au Théâtre du Beauvaisis, Scène nationale de Beauvais. Elle entre en partenariat avec l'Envolée, pôle régional et culturel du Val Briard et le Théâtre de Suresnes.
La compagnie est soutenue par la DRAC Île-de-France au titre du conventionnement et par la Région Île-de-France (PAC).

Bilan 2020-2023

Le bilan de la précédente convention est positif. En 2019, l'objectif principal de la compagnie se concentrait sur la continuité de la production et de la diffusion du répertoire chorégraphique de Jann

Gallois. Les créations annoncées ont vu le jour (SAMSARA en 2019 et INEFFABLE en 2021) et d'autres se sont adjointes (MANDALA en 2021, IMPERFECTO et BLOCK PARTY en 2022, IN SITU en 2023). Depuis 2019, le principal réseau de diffusion et de soutien en coproduction de la compagnie est désormais un réseau constitué de scènes nationales et de festivals de grande ampleur (Théâtre National de Chaillot, Festival Montpellier Danse, Maison de la Danse de Lyon etc…). Le souhait de la compagnie est de ne pas perdre le lien avec les théâtres de ville et les structures locales. A cet égard, Jann Gallois a développé une écriture performative adaptée à l'espace public avec IN SITU et un concept participatif tout terrain et tout public pouvant se jouer en salle comme en extérieur avec BLOCK PARTY. En 2021, Jann a créé MANDALA, pièce pour 20 danseurs amateurs offrant à chacun l'occasion de découvrir l'écriture et l'univers de la chorégraphe et d'expérimenter une immersion professionnelle. Ce projet est en tournée et fait l'objet d'une nouvelle transmission dans chacun des lieux programmant le spectacle.
Sur la période, la compagnie a pu développer un partenariat sur plusieurs années avec le Théâtre Paul Éluard de Bezons, l'initiation à la danse hip hop dans le Foyer du Renouveau à Montmorency (95) pour des enfants résidents dans une MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social) ; ou 10h au lycée Van Gogh d'Ermont autour de leur venue à la pièce IMPERFECTO. La compagnie a également développé le projet de la Colo-Chaillot, et bien que l'association avec le Théâtre Chaillot soit terminée, Jann Gallois continue sa collaboration avec l'équipe du théâtre en élaborant des projets immersifs et novateurs pour les jeunes.

Projet 2024-2027

Lors des quatre prochaines années, l'intention de Jann Gallois est de poursuivre cette démarche artistique en axant ses recherches sur le potentiel de perfection propre aux êtres humains et réalisable par un subtil abandon de soi. Les différentes collaborations vont se rassembler autour de la création et la diffusion de deux spectacles : IN SITU avec Charles Amblard pour la création musicale (création le 1er Juillet 2023) puis JUST YOUR SHADOW (titre provisoire) en collaboration avec Adrien Mondot et Claire Bardainne à la conception d'art visuel numérique (création 2025). La Compagnie BurnOut continue également son travail de médiation en partenariat avec plusieurs établissements culturels et éducatifs. Fin 2024, la pièce BLOCK PARTY initialement créée sous forme de bal participatif permettant à chacun de découvrir les bases de la danse hip hop, sera retravaillée et adaptée à destination du jeune public. La compagnie est associée à l'Envolée - Pôle culturel du Val Briard pour la saison 22-23 et 23-24 ainsi qu'à la Maison des Arts et de la Culture de Créteil sur les saisons 22-23, 23-24 et 24-25. Le théâtre de Suresnes a également proposé une association sur les saisons 24-25 et 25-26 qui permettra encore de développer le projet sur le territoire francilien.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 6 octobre 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L’organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	149 000,00	52,84%
Dépenses d'action culturelle	12 000,00	4,26%
Part des coûts de structure	121 000,00	42,91%
Total	282 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	50 000,00	17,73%
DRAC Île-de-France (acquise)	80 000,00	28,37%
Aides publiques à l'emploi FONPEPS (acquise)	10 000,00	3,55%
Partenaires privés (acquise)	40 000,00	14,18%
Recettes propres : billetterie, location de salle… préciser dans la bulle	102 000,00	36,17%
Total	282 000,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075165 - ASSOCIATION OS - RENOUVELLEMENT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	159 537,00 € HT	15,67 %	25 000,00 €
	Montant total de la subvention		25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION OS
Adresse administrative : 9 RUE DE LA PIERRE LEVEE
75011 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame JEANNE LAZARUS, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
« Os » a été créée à Paris en 2005 pour soutenir initialement trois artistes chorégraphiques : Monia Bazzani, Carla Bottiglieri et Gaëlle Bourges.
Depuis 2009, « Os » s'est structurée autour des travaux chorégraphiques de Gaëlle Bourges.
« Os » puise ses ressources dans le champ de la danse, mais aussi dans celui des méthodes somatiques comme le Body-Mind Centering. L'association porte la création de formes pour la scène, des projets pédagogiques et de recherche. Elle a créé plus d'une quinzaine de spectacles dont « Conjurer la peur », « Lascaux », « A mon seul désir » et récemment « OVTR », « (La bande) à Laura » et « Loulou (la petite pelisse) ». Plus d'une trentaine de dates de son répertoire ont eu lieu sur le territoire francilien en 2022.
« Os » est présente à la fois sur les scènes européennes (Suisse, Belgique, Italie, Allemagne, etc.) et sur la France entière, avec un déploiement important de son activité en Île-de-France. Parmi ses soutiens, citons la Biennale du Val-de-Marne, main d'œuvres à Saint-Ouen, La Ménagerie de Verre, Les Rencontres Chorégraphiques Internationales de Seine-Saint-Denis, le festival Artdanthé / Théâtre de Vanves, la ville de Morsang-sur-Orge pour une résidence de territoire, etc. Gaëlle Bourges est artiste associée au Théâtre de la Ville de Paris, artiste associée à L'Echangeur – CDCN Hauts-de-France de 2019 à 2021, artiste compagnon à la Maison de la Culture d'Amiens et elle est associée au TAG à Grigny (91) et à l'Onde à Vélizy (78) où elle monte à la fois ses créations et met en place des actions

conséquentes de territoire en lien avec ses créations comme Os-dioguide avec les lycée parisiens Ravel et Vox notamment. Le projet « replacer » associant un établissement scolaire et un groupe de femmes du centre d'hébergement Emmaüs d'Epinay-sur-Orge s'est déployé le premier semestre 2022.
L'association est soutenue par la DRAC Île-de-France au titre de l'aide au conventionnement. Elle est en PAC depuis novembre 2019. La compagnie a été également soutenue par le département de l'Essonne – au titre de l'aide aux opérateurs culturels pendant 2 années.

Bilan 2019-2023

Le bilan des 4 années a été positif, malgré le contexte. L'association Os est présente à l'Onde Théâtre et Centre d'Art de Vélizy, depuis la saison 2018-2019 via la programmation, la coproduction et les résidences de création de :
CONFLUENCE N°… (de Gaëlle Bourges & Gwendoline Robin), OVTR (ON VA TOUT RENDRE) (prévu en 2021, reporté en 2022), AUSTERLITZ création prévue à l'Onde à l'automne 2023. La première aura lieu à l'Onde, dans le cadre de son festival « Immersion », le 9 novembre 2023. L'Onde devait également accueillir en résidence de création et en diffusion (La bande à) LAURA, mais ce projet n'a pu aboutir. Des actions artistiques ont été menées notamment en direction du public amateur. A Gennevilliers au T2G, une résidence de création d'une semaine s'est tenue pour (La bande à) LAURA, que le théâtre a co-produit puis programmé en partenariat avec le Festival d'Automne en novembre 2021. En Essonne, l'association Os a bénéficié de deux résidences de création pendant l'année 2021 et 2022, en relation avec le TAG (Théâtre à Grigny), un centre d'hébergement de la communauté Emmaüs d'Épinay sur Orge et une école primaire de Grigny. Gaëlle Bourges est artiste associée au Théâtre de la Ville depuis 2017, qui a co-produit et programmé toutes ses dernières pièces. L'association Os bénéficie d'un soutien pérenne de la part du Carreau du Temple depuis 2019, lui permettant de faire vivre ses pièces moins récentes - travail de visibilité du « répertoire ». La Ménagerie de verre a coproduit et diffusé la proposition CONFLUENCE N°3 dans le cadre des Inaccoutumés 2022. Le CND a accueilli l'association en résidence.
Le travail de Gaëlle Bourges est directement lié à des œuvres d'art anciennes : l'association a donc travaillé ces dernières années à développer les différents degrés de relation que les spectateurs peuvent nourrir à leur égard, mais aussi avec les lieux qui les abritent, en rapport avec l'histoire de l'art occidental et l'histoire des représentations en général. Le travail de Gaëlle Bourges est directement lié à des œuvres d'art anciennes : l'association a donc travaillé ces dernières années à développer les différents degrés de relation que les spectateurs peuvent nourrir à leur égard, mais aussi avec les lieux qui les abritent, en rapport avec l'histoire de l'art occidental et l'histoire des représentations en général.

Projet 2024-2027

En 2024, l'association Os créera JUSTE CAMILLE de Gaëlle Bourges pour les étudiants de 3ème année de l'ENSAM qui sera programmée aux Rencontres Chorégraphiques Internationales de Seine-Saint-Denis en mai 2024
À l'invitation de la Fondation Cartier (Paris), Gaëlle Bourges proposera une performance dans le cadre d'une des expositions temporaires de la Fondation. Seront invités (a minima) : Gwendoline Robin (plasticienne, performeuse) & Stéphane Monteiro (musicien). À l'invitation du MAC VAL, Gaëlle Bourges proposera une performance dans le cadre d'une des expositions temporaires avec notamment Gwendoline Robin (plasticienne, performeuse) et Stéphane Monteiro (musicien).
En 2025, Gaëlle Bourges créera LA SOLDATE qui propose une relecture de l'Histoire du soldat, un mélodrame créé par Igor Stravinski en 1917, sur un texte de Charles Ferdinand Ramuz, qui conte l'histoire de Joseph, un soldat en permission qui croise le Diable sur sa route, et qui se laisse convaincre de céder son violon en échange d'un livre magique qui lit l'avenir. Ce spectacle sera créé avec 2 équipes de 5 interprètes qui interpréteront le spectacle en alternance. A l'automne 2026, l'association envisage de créer EMILY, pour 4 interprètes. Après un travail de recherche à Amherst, États-Unis (possiblement dans le cadre d'une résidence à la Villa Albertine en 2025) Emily sera un récit croisé entre la vie d'Emily Dickinson (1830-1886) et le séjour de Gaëlle Bourges - pour une formation en Body-Mind Centering - dans la ville natale de la poétesse, à Amherst aux Etats-Unis.
Le répertoire continuera d'être diffusé et de nombreux projets d'actions culturelles accompagnent résidences et diffusion en direction de lycéens notamment (Vélizy, Ivry-sur-Seine et Montreuil) et de

personnes atteintes de maladies neurologiques (Briqueterie), de seniors (Saint-Denis).

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 6 octobre 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
- PARIS
- VELIZY-VILLACOUBLAY
- MONTREUIL
- IVRY-SUR-SEINE
- VITRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	93 614,00	55,22%
Dépenses d'action culturelle	10 220,00	6,03%
Part des coûts de structure	65 703,00	38,75%
Total	169 537,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	35 000,00	20,64%
DRAC Île-de-France (acquise)	50 000,00	29,49%
Recettes propres	84 537,00	49,86%
Total	169 537,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075168 - COURT CIRCUIT - RENOUVELLEMENT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	227 000,00 € HT	12,33 %	28 000,00 €
	Montant total de la subvention		28 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COURT CIRCUIT
Adresse administrative	:	3 SQUARE DES MOULINEAUX 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Madame NATHALIE BERTON - BLIVET, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Court-Circuit est un ensemble de musique contemporaine dirigé par le compositeur Philippe Hurel, créé en 1991. Son engagement fort en faveur de la création musicale contemporaine fait de Court-circuit un lieu d'expérimentation et un projet artistique qui valorise une intense prise de risques. Court-circuit s'implique dans des projets pluridisciplinaires qui excèdent la sphère de la musique contemporaine. Après avoir collaboré avec l'Opéra de Paris pour des créations chorégraphiques, l'Ensemble crée des opéras de chambre en partenariat avec le Théâtre des Bouffes du Nord et l'Opéra-Comique. La discographie de Court-circuit est riche d'une quinzaine d'enregistrements.
Court-circuit affirme sa vocation pédagogique en collaborant régulièrement avec les conservatoires d'Île-de-France. Depuis 2012, l'ensemble est implanté dans les Hauts-de-Seine en particulier dans la ville de Courbevoie.
L'Ensemble est soutenu par la Drac Île-de-France (conventionnement), la ville de Courbevoie avec une aide au fonctionnement depuis 2021 ainsi que par le département des Hauts-de-Seine pour des actions d'éducation artistique et culturelle. Il est soutenu par la Région au titre de l'aide à la permanence et culturelle depuis 2016.

Bilan 2020-2023 :

Le bilan des quatre dernières années est positif. Si l'engagement de la DRAC est passé de 100 000 € à 75 000 €, l'ensemble a su fidéliser un nouveau partenaire, la ville de Courbevoie qui le soutient désormais au titre du fonctionnement (10 000 € en 2023). Les liens avec le département des Hauts-de-Seine se sont aussi développés, notamment via le dispositif « chemin des arts » (actions d'EAC destinés aux jeunes altoséquanais)
À Courbevoie, l'Ensemble a développé de multiples partenariats avec les structures culturelles (conservatoire, bibliothèque, musée…), sociales et associatives (espace jeune, établissement d'accueil pour personnes en situation de handicap…) et les établissements scolaires, notamment le lycée Lucie Aubrac. Il est également présent dans les Yvelines, engagé dans un partenariat pérennisé avec la cité Hoche (collège et lycée) à Versailles.
Le travail de transmission et d'accompagnement s'est fait avec et pour les compositeurs : projet pédagogique avec Alexandros Markeas, partenariat avec la fondation Royaumont pour l'Académie Voix Nouvelles 2023 (accompagnement de jeunes compositeurs et interprètes).
Pendant la période, l'ensemble a participé à la création du festival Ensemble(s) consacré à la création contemporaine, et a rejoint le festival OuVERTure qui propose des concerts dans les jardins et les lieux patrimoniaux dans tous les départements d'Île-de-France. L'Ensemble a diffusé une quinzaine de concerts par an sur le territoire francilien, et a créé une cinquantaine de nouvelles pièces.
Projet 2024-2027 :
Le projet PAC pour les quatre prochaines années vise à renforcer l'implantation territoriale de l'ensemble toujours à Courbevoie et avec d'autres partenaires franciliens (cité Hoche à Versailles, Foyer de vie Le point du jour à Boulogne, conservatoire d'Ivry-sur-Seine, projets de médiations à Bagnolet…). L'Ensemble souhaite notamment développer ses résidences pédagogiques en conservatoire (CRR de Boulogne et les conservatoires de Clamart et du 17e arrondissement à Paris). Ces projets coconstruits avec les directeurs d'établissement permettent d'impliquer les élèves et les musiciens de l'Ensemble. Ils se concluent toujours par une restitution publique.
L'Ensemble poursuivra sa politique de commande à des compositeurs de toutes générations. Il proposera trois grands projets pluridisciplinaires pour s'adresser à tous les publics : un opéra de chambre (LA VIE ET L'ŒUVRE DU COMPOSITEUR FOLTYN) composé par François Paris sur un livret de Jean-Claude Fall, un spectacle de théâtre musical (ESPÈCES D'ESPACES) composé par Philippe Hurel sur un texte de Georges Perec et mis en scène par Alexis Forestier et un conte pour enfants composé par Violeta Cruz.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 6 octobre 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
- PARIS
- PARIS
- VERSAILLES
- VILLE-D'AVRAY
- BOULOGNE-BILLANCOURT
- CLAMART
- COURBEVOIE
- BAGNOLET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	104 200,00	43,60%
Dépenses d'action culturelle	27 000,00	11,30%
Part des coûts de structure	107 800,00	45,10%
Total	239 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (sollicitée)	40 000,00	16,74%
Subvention État DRAC Île-de-France (acquise)	65 000,00	27,20%
Autre subvention État (sollicitée) : pass culture	2 000,00	0,84%
Subvention Ville (sollicitée) : Courbevoie	10 000,00	4,18%
Subvention Ville (sollicitée) : Paris	7 000,00	2,93%
Sociétés civiles (sollicitée)	16 000,00	6,69%
Partenaires privés	44 000,00	18,41%
Recettes propres	55 000,00	23,01%
Total	239 000,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075169 - LA REVUE ECLAIR - PAC RENOUVELLEMENT - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	127 700,00 € HT	39,15 %	50 000,00 €
	Montant total de la subvention		50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	LA REVUE ECLAIR
Adresse administrative	:	11 BD DU TEMPLE 75003 PARIS 03
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Madame SYLVIE ROBIN, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La compagnie La Revue Eclair est codirigée par Corine Miret (chorégraphe, danseuse et comédienne) et Stéphane Olry (auteur, metteur en scène et comédien). Elle produit une forme singulière de spectacle bâti sur une base documentaire. Chaque spectacle implique un travail d'enquêtes, de recherche ou d'expérimentation permettant d'accumuler un matériau d'écriture. La Revue Eclair se veut – à l'instar d'une revue littéraire – un lieu d'expérimentation, de rencontre, de partage et de pollinisation avec d'autres auteurs : compositeurs, chorégraphes, plasticiens, performeurs... Elle est depuis de longue date implantée en Seine-Saint-Denis (Théâtre de la Poudrerie à Sevran, Théâtre de l'Echangeur à Bagnolet...). La compagnie est conventionnée par la DRAC et par la région Île-de-France au titre de la permanence artistique et culturelle depuis 2006.

Bilan 2020 - 2023
Le conventionnement régional a permis à cette compagnie de mener sur des temps longs des enquêtes qui sont toujours à l'origine de leurs créations, conçues pour être présentées hors les murs, chez l'habitant, dans des lieux non dédiés, et qui incluent par nature les habitants et les territoires qui nourrissent ses créations à travers des liens forts, mais n'offrent que peu de financements. Le Théâtre de la Poudrerie à Sevran a été un partenaire particulièrement présent ces dernières années autour des

différentes créations et actions auprès du public menées en profondeur. 8 spectacles ont été créés ces 4 années qui ont rencontré un public important et souvent éloigné des lieux culturels. Une collaboration de longue date avec l'équipe de lutteurs (dont certains participeront aux JOP 2024), Les Diables Rouges, a donné lieu à de nombreuses représentations, en partenariat avec L'Echangeur, dans leur salle d'entraînement de Bagnolet qui réunissait la compagnie, les lutteurs, des musiciens. Parmi ces projets toujours singuliers et souvent pluridisciplinaires, on peut citer des spectacles sous formes de promenades, au Bois de Vincennes, dans le cimetière de Sevran, toujours à base d'enquête auprès des habitants. La Revue Éclair initie en 2023 une collaboration avec l'Université Paris-Nanterre, qui mène à l'écriture de formes brèves par les participants autour d'un texte de Victor Hugo, Corine Miret anime en parallèle un atelier sur les danses collectives à destination des étudiants. Le conventionnement DRAC a été renouvelé pour trois ans à partir de 2023.

Projet 2023 - 2027
Après 22 créations, la compagnie souhaite transmettre son expérience d'écriture, de mise en scène et d'interprétation d'un théâtre du réel. Ce sera l'un des axes de son projet pour les quatre années à venir, travaillant à la création d'une Académie du Théâtre du réel. Elle accompagne aussi de jeunes comédiens dans le cadre de son ancrage à l'Université Paris-Nanterre et noue de nouveaux partenariats dans les Hauts-de-Seine, avec la Ferme du Bonheur et le Plus Petit Cirque du Monde à Bagneux. La compagnie s'éloignera de la Seine-Saint-Denis pour de futures collaborations en grande couronne en Essonne avec les Bords de Seine, le Théâtre l'Arlequin à Morsang-sur-Orge, la Scène nationale d'Evry, la Ville de Lardy. Une collaboration sur le long terme s'envisage avec la ville de Gonesse dans le Val-d'Oise. 4 spectacles, écrits à la suite de nouvelles enquêtes en Île-de-France, seront créés, l'un sur les pratiques de danses collectives, un autre sur une exploration des frontières de l'Île-de-France prendra la forme de plusieurs épisodes : des formes dramatiques brèves inventées avec six jeunes artistes dans les théâtres partenaires des villes traversées. Une grande forme théâtrale de La Revue Éclair résumera cette odyssée, "Circumnavigation des confins de la région parisienne". L'année olympique amènera la compagnie à poursuivre son travail avec les lutteurs des Diables Rouges, sous différentes formes : documentaire cinéma suivant la vie du club jusqu'au J.O.P. et à la destruction du stade en août 2024, accompagnement de 4 jeunes artistes qui donneront lieu à 4 pièces brèves rendant compte de leur expérience, l'écriture d'un oratorio célébrant les lutteurs du club qui se concluera par un spectacle théâtral et musical avec l'ensemble de musique contemporaine L'Instant Donné. La compagnie continuera à diffuser plusieurs des spectacles créés au cours des dernières années. Elle mènera des actions en continu avec les habitants et les lycéens des territoires nouvellement investis.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 6 octobre 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	89 677,00	70,22%
Part des coûts de structure	38 023,00	29,78%
Total	127 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC	50 000,00	39,15%
DRAC Île-de-France (acquise)	52 000,00	40,72%
DRAC Île-de-France (sollicitée)	4 000,00	3,13%
Département 93 (sollicitée)	4 000,00	3,13%
Ville de Bagnolet (sollicitée)	4 000,00	3,13%
Recettes propres	7 500,00	5,87%
Université Paris Nanterre	6 200,00	4,86%
Total	127 700,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075170 - THEATRE DE LA VALLEE - RENOUVELLEMENT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	381 325,00 € HT	15,73 %	60 000,00 €
	Montant total de la subvention		60 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE DE LA VALLEE
Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE
95440 ECOUEN
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur GEROLD SCHUMANN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le Théâtre de la vallée est dirigé par Gérold Schumann et implanté à Ecouen dans le Val d'Oise. La compagnie crée chaque année plusieurs spectacles et mène de très nombreuses actions en direction des publics, notamment des ateliers hebdomadaires en milieu scolaire (dont lycées). La compagnie intervient dans les crèches, médiathèques et bibliothèques avec des formes légères qui s'appuient sur des albums de littérature jeunesse : les « piccolo théâtre ».
Le Théâtre de la vallée est implanté à Ecouen où à la demande de la ville, il organise une programmation régulière à la Grange à Dîme avec des goûters-théâtre pour enfants et des spectacles tout publics. La compagnie dispose également d'un lieu de répétition pour son propre usage.
Le Théâtre de la vallée est soutenu par la DRAC Île-de-France via des aides à projet, le département du Val-d'Oise, la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et les villes d'Ecouen et d'Ézanville
La compagnie est soutenue par la Région au titre de la PAC depuis 2006 ainsi que par des aides à projet EAC.

Bilan 2020-2023 :
Le bilan de la précédente convention est positif. Depuis sa base à Ecouen, la compagnie rayonne de plus

en plus à l'échelle de l'agglomération Roissy-Pays-de-France avec un partenariat qui se renforce d'année en année, permettant la diffusion par an d'une vingtaine de spectacles en itinérance sur le territoire, dans des lieux non équipés pour le spectacle vivant. La compagnie a également créé de nouveaux formats tels que des promenades artistiques, adaptées en fonction des sites, qui permettent la rencontre entre patrimoine et spectacle vivant.
La compagnie a continué à développer des projets d'actions culturelles avec les établissements scolaires notamment lycées (plus de 400h d'intervention en 2023). Parmi les nouveaux partenariats, le lycée Fragonard à L'Isle-Adam qui, à la suite du projet CREAC, a mis en place un atelier théâtre sur l'année.
Projet 2024-2027 :
Le projet pour les quatre prochaines années sera marqué par un changement dans le partenariat avec la ville d'Ecouen. La ville mettait à disposition le lieu une semaine par mois, dorénavant, le Théâtre de la vallée aura la co-responsabilité de la programmation et de la gestion de la Grange à dîmes (en partage avec A qui le tour, opérateur de musiques actuelles). Ce nouveau modèle permettra à la compagnie d'avoir une plus grande liberté mais surtout de développer l'accueil et les partenariats avec d'autres équipes artistiques, avec un focus sur le secteur du jeune public. À ce titre, le Théâtre de la vallée souhaite développer un pôle de création et d'actions culturelles en direction des adolescents et de la jeunesse.
Sur la période, la compagnie développera également le projet Petits – Tout petits (diffusion de spectacle jeune public en médiathèques et lieux non dédiés) jusqu'ici co-porté avec la compagnie Issue de Secours.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 6 octobre 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué et de l'autre aide régionale (EAC).

Localisation géographique :
- ECOUEN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	181 186,00	41,91%
Dépenses d'action culturelle	44 620,00	10,32%
Part des coûts de structure	206 519,00	47,77%
Total	432 325,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (sollicitée)	74 000,00	17,12%
Subvention État DRAC Île-de-France (acquise)	14 000,00	3,24%
Subvention État DRAC Île-de-France (sollicitée)	24 000,00	5,55%
Subvention Conseil départemental (acquise) : CD95	22 000,00	5,09%
Subvention Conseil départemental (sollicitée) : CD95	4 000,00	0,93%
Subvention EPCI (acquise) : CARPF	60 000,00	13,88%
Subvention Ville (acquise) : Ecouen	18 000,00	4,16%
Subvention Ville (sollicitée) : Ezanville	1 000,00	0,23%
Subvention Ville (acquise) : Arnouville	6 000,00	1,39%
Aides publiques à l'emploi	33 550,00	7,76%
Recettes propres	138 775,00	32,10%
Région île-de-France CREAC (sollicitée)	37 000,00	8,56%
Total	432 325,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075173 - CAVALCADE - PAC RENOUVELLEMENT - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	166 650,00 € HT	18,00 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CAVALCADE
Adresse administrative : 20 RUE SADI CARNOT
93300 AUBERVILLIERS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur TRISTAN BARANI, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 30 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Cavalcade a pour but de produire et diffuser des projets artistiques musicaux aux allures quelques fois trans-disciplinaires et multi média, d'accompagner les artistes dans leur création et leur évolution par le biais de conseils, de moyens financiers et matériels, de temps de travail au plateau chez nos partenaires, mais aussi du partage d'un réseau solide de créateurs et techniciens pouvant intervenir dans l'élaboration de leurs spectacles. Partenaire de longue date de l'artiste Antonin Leymarie, fondateur du Magnetic Ensemble et compositeur des pièces de Joël Pommerat, entre autres nombreux projets, Cavalcade a su créer des fidélités avec de nombreux lieux partenaires, dont Banlieues Bleues ou le Théâtre de Vanves, autant en Île-de-France qu'à l'échelle nationale. Cavalcade accompagne également Naoned (jazz, rock progressif), Gaspar Claus (musique expérimentale et improvisée), Fabrizio Rat et Etienne Jaumet (expérimental et synthétiseurs modulaires), Turfu (techno et accordéon)... Chaque résidence est accompagnée d'actions culturelles visant des publics variés. Cavalcade est conventionnée par la DRAC Île-de-France.

Bilan 2020 - 2023
Le bilan de ce premier conventionnement est très positif. L'accompagnement de la Région a permis de renforcer les projets artistiques en augmentant sa capacité d'investissement pour les créations (résidence

plus longues et plus nombreuses, croisements de projets et d'artistes. Ainsi l'activité de Cavalcade a triplé. Elle a poursuivi son accompagnement d'Antonin Leymarie sur tous ses projets pluridisciplinaires et s'est entouré de nouveaux artistes aux créations protéïformes, tels Sébastien Martel, Etienne Jaumet, Fabrizio Rat, passant de l'acoustique à l'électro mêlant danse krump et performance. La structure a produit 4 spectacles chaque année. Le nombre de productions diffusées est passée de 2 à 9 en 4 ans, multipliant d'autant le plublic touché, au gré d'une centaine de concerts en 2023. Les partenariats avec La Dynamo - Banlieues Bleues de Pantin, Paul B à Massy, le Théâtre de Vanves ont perduré, avec de nouveaux liens àla Philharmonie, le CENTQUATRE, le Mac Val à Vitry et l'Épée de Bois entre autres. Son attachement aux actions culturelles s'est démontré en élargissant les typologies de public touché, des jeunes de 15 à 18 ans, des habitants de quartiers pritoritaires, le très jeune public... La structure a par ailleurs créé son propre label discographique, Airfono, pour accompagner ces créations artistiques singulières.

Perspectives 2024 - 2027
Cavalcade accueille de nouveaux artistes, avec une attention à la parité. Eda Diaz (lauréate FoRTE), Isabel Sörling, Linda Olah et Gabriel Tur rejoignent le catalogue. Un partenariat fort se noue sur les deux saisons à venir avec le Théâtre Silvia Monfort qui accueille Antonin Leymarie comme artiste associé, pour plusieurs créations et de très nombreuses actions culturelles. D'autres collaborations notamment avec La Clef à Saint-Germain-en-Laye (78), File7 à Magny-le-Hongre (77), le CENTQUATRE, Paul B à Massy (91), le Château Ephémère de Carrières-sous-Poissy se dessinent autour de nouveaux projets des artistes accompagnés. Au moins 7 créations sont déjà prévues pour les années à venir. Cavalcade continuera d'organiser des Teknibals en France et en Île-de France, fête hybride entre bal trad et électro. Les artistes mèneront des actions auprès de collégiens, de lycéens, des élèves de conservatoire, des personnes âgées et d'autres en situation de précarité.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 6 octobre 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
- PARIS
- PARIS
- MASSY
- VILLEBON-SUR-YVETTE
- AUBERVILLIERS
- LE KREMLIN-BICETRE
- FONTENAY-SOUS-BOIS
- VITRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	153 747,00	82,37%
Dépenses d'action culturelle	14 600,00	7,82%
Part des coûts de structure	18 303,00	9,81%
Total	186 650,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	50 000,00	26,79%
DRAC Île-de-France (acquise)	25 000,00	13,39%
FONPEPS	2 500,00	1,34%
CNM	11 000,00	5,89%
Recettes propres	98 150,00	52,59%
Total	186 650,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075174 - FULL RHIZOME - PAC RENOUVELLEMENT - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	360 000,00 € HT	11,11 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FULL RHIZOME
Adresse administrative : 59 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
93170 BAGNOLET
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur JULIEN BERLIOZ, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Full Rhizome est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), créée en 2010, afin de mutualiser les projets de plusieurs artistes émergents et de favoriser la diversité artistique face à la concentration du marché de diffusion des œuvres. Initialement composée de 18 sociétaires dont 3 artistes associés principalement artistes des musiques du monde, la coopérative compte aujourd'hui 10 artistes associés, dans le domaine du jazz et des musiques contemporaines (Théo Ceccaldi, Roberto Negro, Sylvain Darrifourcq, Annabelle Playe, Nadia Ratsimandresy, Emile Parisien, Michele Rabbia, Leïla Martial, Marion Carriau, The Bridge). Pleinement associés aux décisions de la structure, ils assurent eux-mêmes la direction artistique de leurs projets avec l'accompagnement de l'équipe de la structure productrice sur les aspects de stucturation, de création, de production phonographique, de diffusion scénique, dans une logique de mutualisation des moyens.

Bilan 2020 - 2023
Le bilan est très positif. Ces 4 années ont permis d'affirmer ce modèle au sein du secteur, où l'artiste est producteur de ses contenus et en contrôle l'économie. Le nombre d'artistes associés a doublé en 4 ans tout comme l'effectif de salariés permanents. 10 artistes sont aujourd'hui associés à la structure, dont 4 femmes (une seule en 2019). 9 créations ont été co-produites par an en moyenne assorties d'un apport

de 2 800 € par projet. 30 représentations franciliennes sont organisées chaque saison. Full Rhizome collabore avec 15 lieux partenaires en Île-de-France. En 4 ans, l'accompagnement d'artistes s'est largement diversifié. Initialement centré sur le jazz, il s'est développé vers des formes de spectacles plus ambitieuses et s'est élargi aux musiques contemporaines, performatives et aux spectacles chorégraphiques avec l'arrivée de la danseuse et chorégraphe Marion Carriau. Les créations ont eu un écho important à l'international grâce à des partenariats de plus en plus nombreux avec l'étranger. Les produits de Full Rhizome et de ses sociétaires ont triplé en 4 ans, passant de 690 K€ en 2019 à 1 850 K€ en 2023.

Projet 2024 - 2027
Pour la prochaine période de conventionnement, Full Rhizome maintiendra son niveau de production et intégrera 3 compagnies supplémentaires (2 en danse, 1 en musique). La structure souhaite créer un département recherche-développement-ingénierie à part entière pour maintenir la dynamique d'innovation. Pour atteindre ces objectifs, elle va créer 4 nouveaux postes (direction adjointe, responsable ingénierie, 1 poste de diffusion en musique contemporaine, un poste de secrétariat pour les responsables des compagnies). A ce jour, 20 créations sont prévues pour l'ensemble des artistes dans les années à venir. 67 concerts sont prévus en 2024 en Île-de-France, dont 30 % en grande couronne. Elle travaille à la mise en place de 4 collaborations internationales d'échanges entre musiciens (Italie), et des partenariats avec des structures belges et écossaises au service de l'émergence. Parmi les lieux partenaires pour les prochaines créations, on peut citer le Théâtre de Vanves, la Dynamo de Pantin, la Scène nationale Les Gémeaux à Sceaux, l'Abbaye de Royaumont, la Maison de la Musique à Nanterre, les Rencontres Chorégrahiques... En termes d'actions culturelles, 155 heures d'intervention sont prévues pour 2024, dans plusieurs lycées, auprès d'enfants, tout en poursuivant les actions menées au long cours avec des établissements de santé.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 6 octobre 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
- BAGNOLET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	270 000,00	67,50%
Dépenses d'action culturelle	20 000,00	5,00%
Part des coûts de structure	110 000,00	27,50%
Total	400 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	80 000,00	20,00%
DRAC Île-de-France (acquise)	60 000,00	15,00%
FONPEPS (sollicitée)	3 000,00	0,75%
Ville de Paris (sollicitée)	9 000,00	2,25%
Sociétés civiles	65 000,00	16,25%
Recettes propres	183 000,00	45,75%
Total	400 000,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075191 - TSARA - RENOUVELLEMENT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	110 549,00 € HT	20,81 %	23 000,00 €
	Montant total de la subvention		23 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TSARA
Adresse administrative : 42 RUE DE LA POTERNE
77320 JOUY SUR MORIN
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame CHANTAL GUINEBAULT, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La compagnie Tsara a été créée en 2008 par Aurelia Ivan, diplômée du Conservatoire national supérieur d'art dramatique de Bucarest et de l'Ecole nationale supérieure des arts de la marionnette de Charleville-Mézières. Sa première création en 2009, LA CHAIR DE L'HOMME est une installation performative sur des textes de Valère Novarina. En 2012, elle adapte CAP AU PIRE de Samuel Beckett, confrontant l'œuvre de l'auteur à l'univers du réalisateur hongrois Béla Tarr. Depuis 2019, Aurelia Ivan est également directrice artistique de la Biennale internationale Mars à l'ouest (portée par l'association Marionnettes en Seine), qui se tient dans le département des Yvelines.
La compagnie Tsara a mené des résidences à la Commune – Centre dramatique national d'Aubervilliers dans le cadre du collectif des 4 chemins ainsi qu'à Lardy en Essonne pour la création d'une performance présentée à la MAC de Créteil et au Théâtre Ruteboeuf à Clichy-la-Garenne. Entre 2019 et 2023, la compagnie a été implantée à Villeneuve-Saint-Georges (94). Depuis l'été 2023, elle est située à Jouy-sur-Morin (77).
Tsara est conventionnée par la DRAC Ile-de-France (2023-2024) et soutenue par la région Ile-de-France au titre de la Permanence artistique et culturelle depuis 2016.

Bilan 2020-2023

Le bilan des 3 dernières années est positif. La marionnettiste et metteuse en scène Aurelia Yvan a achevé le projet de recherche en entreprise initié en 2015 à Lardy en Essonne, avec le centre technique de Renault où l'artiste s'est immergée deux jours par mois dans les ateliers d'ingénieurs du constructeur automobile pour des recherches sur l'objet marionnettique et l'espace scénique. Cette résidence au long cours s'est appuyée sur un réseau de partenaires locaux et diversifiés comprenant la Scène de recherche de l'ENS Paris Saclay, le département de l'Essonne ou encore la ville de Lardy, et a débouché sur : 1/ la création du spectacle SI LA VOITURE EST FETICHE, L'ACCIDENT NE L'EST PAS fin 2022 au Collectif 12 à Mantes-la-Jolie puis au Théâtre de la Cité Internationale à Paris, où Aurélia Ivan est associée pour 2022-24 (création qui a aussi donné lieu à plusieurs résidences dans des théâtres des 8 départements franciliens et à 23 représentations en 2022-23 en petite et grande couronne), 2/ une exposition à l'été 2021 à la Médiathèque de la ville de Lardy montrant plusieurs des sculptures qui ont composé ensuite la scénographie de ce spectacle, et 3/ la création en 2022 de l'installation performative EN/VIE dans l'Église du Musée des Arts et Métiers à Paris. Des actions artistiques et culturelles ont été menées notamment auprès d'un public lycéen comme à Mantes-la-Jolie (78) avec le Lycée général Antoine de Saint-Exupéry ou encore à Garges-lès-Gonesse (95) avec le Lycée professionnel Arthur-Rimbaud.

Projet 2024-2027
Le projet PAC 2024-2027 marque un nouveau cycle pour la compagnie, qui souhaite développer son ancrage territorial en Seine et Marne où elle vient de s'implanter à l'est du département dans le village de Jouy-sur-Morin dans la Vallée du Grand Morin. Déjà partenaire des Passerelles à Pontault-Combault, Tsara veut construire son réseau parmi les théâtres et les communes locales, en leur proposant de tisser des liens directs avec les habitants (théâtre en appartement, dans les jardins, et à terme gestion d'un espace d'art et de culture local dans une ancienne friche industrielle). 4 spectacles ou performances sont prévues, dont CONTES D'ETAT créé avec l'avocat pénaliste Raphael Kempf au Théâtre de la Cité Internationale début 2024 et SI LA VOITURE, pièce accessible dès 7 ans, accompagné par Les Passerelles et qui permettra de nourrir des actions artistiques et culturelles avec des écoles élémentaires. Tsara prévoit près de 410 heures d'interventions artistiques dans son projet, comprenant des ateliers de sensibilisation à la marionnette au lycée professionnel Arthur Rimbaud à Garges-lès-Gonesse (95) et au lycée agricole La Bretonnière à Chailly-en-Brie (77).

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 6 octobre 2023, la Région décide de renouveler la convention quadriennale de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS
- SEINE ET MARNE
- YVELINES
- ESSONNE
- SEINE SAINT DENIS
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	96 833,00	82,38%
Dépenses d'action culturelle	8 366,00	7,12%
Part des coûts de structure	12 350,00	10,51%
Total	117 549,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (sollicitée)	30 000,00	25,52%
Subvention État DRAC Île-de-France (acquise)	35 000,00	29,77%
Subvention Conseil dépârtemental Seine et Marne (sollicitée)	5 000,00	4,25%
Subvention Commune : Jouy-sur-Morin (sollicitée)	500,00	0,43%
Subvention Commune : Bellot (sollicitée)	500,00	0,43%
Subvention Commune : La Ferté-Gaucher (sollicitée)	500,00	0,43%
Fonds d'insertion ESAD-PSPBB	2 484,00	2,11%
Recettes propres	43 565,00	37,06%
Total	117 549,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX070124 - CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART THEATRE CORBEIL - RENOUVELLEMENT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-657351-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	295 024,00 € HT	10,17 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART
Adresse administrative : 500 PLACE DES CHAMPS ELYSEES 91000 EVRY COURCOURONNES
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur MICHEL BISSON, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2023 - 31 décembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 01 2023.

Description :
Relevant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Essonne-Sénart depuis 2016, le Théâtre de Corbeil-Essonnes est doté de deux salles de spectacles, une salle de 535 places avec fosse d'orchestre ouverte et scène tournante et une salle de 135 places avec gradins rétractables permettant une configuration debout de 250 places. En février 2021, afin d'harmoniser de l'offre de spectacle sur la commune, le Silo à Tigery salle de 300 places dédiée à la musique et à l'humour, a fusionné avec le théâtre. Le projet du Théâtre est de renforcer l'accompagnement et les résidences d'équipes artistiques notamment des jeunes artistes en lien avec les 2 Scènes Nationales du territoire, de poursuivre l'organisation des temps forts, et de développer les projets en direction des publics (familles, scolaires, projets participatifs...). Les actions culturelles sont réalisées par les artistes diffusés dans les saisons culturelles et par les compagnies en résidence. Le théâtre est soutenu par le Département de l'Essonne et la DRAC Ile-de-France pour des aides au projet. Le Théâtre est accompagné par la Région au titre de la PAC depuis 2019.

Bilan 2020-2023

Le bilan de la première PAC est mitigé. La crise sanitaire a constitué un frein considérable au développement du projet, les années 2020 et 2021 ayant été profondément bouleversées par la pandémie du COVID 19. De plus, la fusion avec le Silo à Tigery a engendré une refonte RH et le directeur Raphael Merlier, arrivé en 2018, a été écarté de la direction du théâtre en janvier 2023. Toutefois la mise en place de l'incubateur tourné vers l'émergence et le développement des résidences et projets partagés a permis d'initier des partenariats entre le Théâtre de Corbeil-Essonnes et les Scènes nationales voisines. Les résidences ont aussi bien pu bénéficier à des artistes émergents comme Simon Pitaqaj, La Cabine Leslie, Neslson-Rafaell Madel, la cie Modes d'emploi ou Mon Grand l'Ombre… que des artistes confirmés comme Les Paladins, Les Anges au plafond, Aurélie Van Den Daele, les 26 000 couverts ou Johann Le Guillerm… Les actions culturelles se sont aussi développées, à côté du CLEA (Contrat Local d'Education Artistique), se sont ajoutées une résidence artistique en milieu scolaire au Lycée Robert Doisneau, une résidence Culture et santé à l'EHPAD et à l'Hôpital de Corbeil-Essonnes, des formations d'enseignement dans le cadre du Plan Académique de Formation et une multiplication des PACTE avec les établissements scolaires. Par ailleurs le théâtre a pu créer 2 temps forts : le festival Scènes en famille et le festival Barak 'Théâtre.

Projet 2024-2027
Actuellement la direction du théâtre et du Silo est en cours de recrutement. Les équipes assurent la mise en œuvre du projet dans le cadre de la politique globale de l'Agglomération de Grand Paris Sud dont les axes sont la jeunesse et la prise en compte des droits culturels. L'objectif est de maintenir une programmation artistique professionnelle d'excellence et d'ouvrir à davantage de propositions à l'attention des familles et de la jeunesse, de la très petite enfance jusqu'aux publics adolescents et jeunes adultes. La programmation du Silo est toujours axée sur les spectacles d'humour. Dans le cadre du projet PAC, il est prévu de prolonger l'incubateur artistique autour de l'émergence en partenariat avec les deux Scènes nationales. Les artistes pressentis pour bénéficier d'un soutien à la création sont Simon Pitaqaj/ Cie Lyria, Faustine Nogues/ Cie Madie, Tamara Al Saadi / Cie La Base, Julien Fisera / Cie Espace commun, Cie Nova / Margaux Esquenazi… Mellina Boubetra / Cie Etra, Anne Nguyen / Cie par Terre, Christian et François Ben Haïm / Cie CFB 451, …Un programme d'actions culturelles se poursuivra via des dispositifs EAC (CLEA, résidence en milieu scolaire, classes PACTE) ainsi que la mise en œuvre des 2 festivals « Scènes en famille » et « Barak'Théatre ». Le théâtre contribuera à développer une logique de réseau communautaire entre les équipements culturels de l'agglomération notamment avec l'EDT 91 et les deux Scènes nationales.

La Région décide de ne pas renouveler la convention quadriennale de permanence artistique et culturelle et de conclure une convention de sortie du dispositif d'une durée d'un an.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
- TIGERY
- CORBEIL-ESSONNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	199 024,00	60,31%
Dépenses d'action culturelle	58 000,00	17,57%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	73 000,00	22,12%
Total	330 024,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (sollicitée)	65 000,00	19,70%
Subvention État DRAC Île-de-France (sollicitée)	45 000,00	13,64%
Subvention Conseil départemental 91 (sollicitée)	44 000,00	13,33%
Subvention GPS (acquise)	104 524,00	31,67%
Recettes propres	71 500,00	21,67%
Total	330 024,00	100,00%

DOSSIER N° EX075203 - THEATRE DE SARTROUVILLE ET DES YVELINES - RENOUVELLEMENT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	260 438,00 € HT	30,72 %	80 000,00 €
	Montant total de la subvention		80 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE DE SARTROUVILLE
Adresse administrative : PLACE JACQUES BREL
78500 SARTROUVILLE
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur ABDELWAHEB SEFSAF, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le Théâtre de Sartrouville et des Yvelines fait partie du réseau des 38 centres dramatiques nationaux. Doté de deux salles de spectacles, d'une salle de répétition et d'une salle d'audition, c'est une fabrique où se crée au quotidien le théâtre d'aujourd'hui. Sa programmation donne une place importante à la diversité des formes artistiques et de leurs esthétiques : théâtre, musique(s), danse, arts du cirque, théâtre d'objets, rendez-vous atypiques. Le Théâtre de Sartrouville accorde une place importante à la programmation pluridisciplinaire (héritage de son passé de scène nationale) et au jeune public à travers la biennale de création théâtrale pour la jeunesse : « Odyssées en Yvelines » organisée depuis 1997. Tous les deux ans, 6 créations sont produites par le théâtre et diffusées dans le département des Yvelines dans un premier temps, puis à l'échelle régionale et nationale l'année de la création et les saisons suivantes. Le metteur en scène Sylvain Maurice a dirigé le lieu de 2013 à 2022. Le Théâtre est dirigé depuis 2023 par Abdelwaheb Sefsaf, auteur, metteur en scène et interprète.

Bilan 2020-2023 :

Le théâtre de Sartrouville présente un bilan positif de son projet de permanence artistique et culturelle. Sous l'égide du directeur Sylvain Maurice, qui y a achevé son troisième et dernier mandat en 2022, le théâtre a assuré la production déléguée pour le festival jeune public « Odyssées en Yvelines » pour les

éditions 2020 et 2022, concernant un total de 12 créations jeune public, en danse, musique, théâtre et cirque. La saison 2021-2022 a été marquée par une programmation soutenue, de nombreux titres ayant été reprogrammés (44 spectacles au lieu de 35), par de nombreuses résidences artistiques et par une forte activité de production et coproduction de spectacles qui ont ensuite été programmés dans la saison 2022/23. Dans le cadre du changement de direction et après la tournée dans les Yvelines en 2022, les 6 dernières créations d'Odyssées (ET SI TU DANSES de Marion Lévy, DEPUIS QUE JE SUIS NE de David Lescot, JAMAIS DORMIR de Baptiste Amann, DISSOLUTION de Julia Vidit, PUISQUE C'EST COMME ÇA JE VAIS FAIRE UN OPERA TOUTE SEULE de Claire Diterzi et BIEN SUR OUI OK de Nicole Genovese), ont été restituées aux compagnies qui se sont chargées de les faire tourner sur le territoire national.

Projet 2024-2027 :

Le nouveau directeur Abdelwaheb Sefsaf a souhaité s'entourer de quatre artistes associés pluridisciplinaires : Odile Grosset Grange, metteuse en scène attachée à la création contemporaine pour la jeunesse, Mathurin Bolze, circassien, Margaux Eskenazi et Maurin Ollès, auteurs-metteurs en scène émergents. Ils auront de longues périodes de résidence de création, une programmation pour des mini-séries sur les scènes du théâtre de Sartrouville et hors les murs, et bénéficieront d'apports en numéraire (3 créations par saison). Le théâtre accueillera également en résidence des compagnies régionales émergentes pluridisciplinaires (appel à candidatures annuel), et invitera des artistes internationaux (programmation solidaire), à l'image de la compagnie algérienne Zephyr en 2024. En matière d'actions culturelles, la nouvelle direction va notamment développer les spectacles/moments participatifs, issus d'ateliers avec des jeunes amateurs dans différentes disciplines (théâtre, danse, cirque, écriture, marionnette, musique, arts plastiques, vidéos…), à l'instar du projet « Français.es du futur » réalisé avec le metteur en scène Ahmed Madani et dont la restitution est prévue en mai 2024.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 6 octobre 2023, la Région décide de renouveler la convention quadriennale de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	215 398,00	71,69%
Dépenses d'action culturelle	37 040,00	12,33%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	48 000,00	15,98%
Total	300 438,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (sollicitée)	120 000,00	39,94%
Subvention État DRAC Île-de-France (acquise)	115 714,00	38,52%
Autre subvention État (acquise)	30 000,00	9,99%
Recettes propres	34 724,00	11,56%
Total	300 438,00	100,00%

DOSSIER N° EX075205 - LE TRITON - PAC RENOUVELLEMENT - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	195 000,00 € HT	30,77 %	60 000,00 €
	Montant total de la subvention		60 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE TRITON
Adresse administrative : 11 BIS RUE DU COQ FRANCAIS
93260 LES LILAS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur JEAN-PIERRE VIVANTE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Créé en 2001 par Jean-Pierre Vivante, Le Triton est basé sur la volonté d'offrir aux musiciens un lieu dont la qualité de l'accueil et la performance technique permettent de conjuguer création, diffusion, enregistrement public et production phonographique. Le lieu est composé d'une salle de concert de 180 places, une deuxième salle de 100 places dédiée à la captation vidéo et aux résidences (ouverte depuis 2013), un studio de répétition de 30m², des bureaux, un restaurant, un espace d'expositions et un studio de répétition et enregistrement de 24 m². Le Triton est labellisé SMAC par l'Etat et une convention triennale a été signée avec la DRAC, le Département de Seine-Saint-Denis la Ville des Lilas depuis 2010 et la région Île-de-France au titre de la permanence artistique et culturelle depuis 2009.

Bilan 2020 - 2023
Le bilan est positif. Chaque année le Triton produit 8 résidences d'implantation sur 2 ans, et entre 2 et 4 résidences de création. Le nombre de représentations par saison est passé de 86 à 139. La mise en place de proposition VOD a permis au lieu d'obtenir une audience atteignant 8 000 spectateurs en 2023. Cette plateforme VOD présente en effet plus de 400 concerts captés des créateurs de la scène jazz et musiques improvisées mais également des contenus associés (interviews, émissions, contenus éducatifs, etc.). Le Triton s'implique également dans les actions auprès des publics, près de 300 heures pour les lycéens, et autant avec des structures relevant du champ social. Le lieu a fortement affirmé ce pan EAC en 2023. Par ailleurs, le Triton développe depuis 2 ans un projet d'innovation vers la diffusion et la

captation immersive.

Projet 2024 - 2027
Le projet à venir est dans la continuité du projet développé depuis 2019 et sera structuré sur la base de 3 modes d'accueil en résidence pour une durée de 2 ans et en direction de 10 artistes (8 auparavant) composés de 4 artistes féminines et 6 artistes masculins (Carmela Delgado, Régis Huby, Lou Renaud Bailly, Samuelito, Nima Sarkechik, Médéric Collignon...). Une attention particulière sera portée sur la présence d'artistes féminines dans la programmation. L'association déploiera des actions en direction de publics cibles tels que des structures du champ médico-social (Instituts des jeunes sourds de Paris, Secours Populaires, SESSAD Delthil, Résidences Autonomie) mais également en direction des publics lycéens scolarisés au lycée Paul Robert des Lilas et des lycéens fréquentant les établissements d'enseignement artistique de la communauté d'agglomération Est-Ensemble (9 communes) dans le cadre d'une convention cadre. La 3e édition de l'académie d'été « Impro'Triton » sera reconduite chaque année durant la 1re semaine de juillet.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 6 octobre 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
- LES LILAS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	165 000,00	73,33%
Dépenses d'action culturelle	20 000,00	8,89%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	40 000,00	17,78%
Total	225 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC	90 000,00	40,00%
DRAC Île-de-France (acquise)	35 000,00	15,56%
Département 93 (acquise)	30 000,00	13,33%
Ville des Lilas (acquise)	20 000,00	8,89%
Sociétés civiles (acquise)	27 000,00	12,00%
Recettes propres	23 000,00	10,22%
Total	225 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX075208 - LES GÉMEAUX/SCÈNE NATIONALE - PAC RENOUVELLEMENT - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	360 760,00 € HT	13,86 %	50 000,00 €
	Montant total de la subvention		50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES GEMEAUX
Adresse administrative : 49 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU
92330 SCEAUX
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur BRUNO PATINO, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le Théâtre Les Gémeaux est une Scène nationale située à Sceaux (92). Avec ses trois salles dont un club de jazz, la Scène nationale propose une programmation pluridisciplinaire autour de trois disciplines socles : le théâtre, la danse et la musique. Lieu de création et de diffusion, elle puise sa singularité dans la programmation de longues séries théâtrales et son ouverture large à l'international. Depuis septembre 2021 (arrivée de la nouvelle directrice Séverine Boisset), la programmation s'est ouverte à d'autres formes esthétiques : numérique, interdisciplinarité, avec une montée en puissance des propositions familiales, jeune public et hors-les-murs. La Scène nationale apporte également un soutien aux artistes à travers des résidences, des prêts de salle ou encore des apports en coproduction. La Scène nationale est soutenue par la DRAC, le CD92 et Vallée Sud Grand Paris.

Bilan 2020 - 2023 :

Le bilan de la permanence artistique et culturelle est positif. Il souligne les caractéristiques du projet porté par Séverine Boisset : inscrire sur le temps long des résidences d'artistes avec le Collectif InVivo (arts numériques), la musicienne Anne Paceo (jazz), la compagnie S'Poart de Mickaël Le Mer (danse hip-hop) et la compagnie Nova de Margaux Eskenazi (théâtre). Ces artistes en résidence ont mené des ateliers et des actions de médiation tout au long de la période, ainsi que des projets hors les murs. La nouvelle

programmation et l'effet des réservations en dernière minute ont permis un renouvellement des publics important (52% en 21/22 et 30% en 22/23). La structure a pu créer en septembre 2021 un poste de secrétaire générale et en juin 2023 un poste de responsable du développement des publics, fonctions essentielles pour le développement des actions de territoire au cœur du projet de la PAC. Les actions en direction des lycées se sont déployées nettement passant de 46h d'intervention à près de 1 200 prévues en 2023.

Projet 2024 - 2027 :

Le projet pour les 4 prochaines années s'inscrit dans la continuité tout en renforçant le volet d'expérimentation d'actions artistiques auprès des habitants pour inventer de nouvelles modalités de rencontres artistiques. Jusqu'en 2024-2025, Anne Paceo, Mickaël le Mer, le collectif INVIVO et Margaux Eskenazi seront artistes associés à la Scène nationale. Séverine Boisset s'attachera à créer des dispositifs de croisements entre ces artistes. Le soutien aux équipes artistiques se traduira par un volume de coproduction d'au moins 100 000 euros par an et a minima 80 jours de répétition, avec une attention accrue à la parité femmes/hommes dans la répartition de ces moyens. Le projet s'articule autour de plusieurs volets :
- Une plus grande visibilité des œuvres via des reprises d'œuvres déjà créées pour permettre leur diffusion auprès d'un public plus large et inscrites dans une programmation en séries. Pour le théâtre, 3 séries de 10 représentations sont prévues par saison ; en musique une montée en puissance de 2 à 3 dates consécutives sont envisagées et en danse des séries de 4 dates ;
- La programmation de grands textes du répertoire. En 2024, ANNA KARENINE dans la mise en scène de Rimas Tuminas et PHEDRE, mise en scène de Matthieu Cruciani ;
- L'hybridation des formes, en partie numériques. Des programmations de spectacles et d'installations sont prévues. Julien Dubuc déploiera son projet autour de la réalité virtuelle, en théâtre immersif. Pour la prochaine association, l'artiste Frédéric Deslias est pressenti ;
- Un ancrage territorial renouvelé. Les Gémeaux proposeront des petites formes conçues par les artistes associés pour aller à la rencontre de ceux qui ne fréquentent pas spontanément le théâtre (maison de retraites, établissements scolaire, centres sociaux…) et à proposer des formes participatives. En 2024, 20 chanteurs amateurs seront intégrés à MAISON DE POUPEE d'Ingvild Aspeli et en 2025, Mickael Le Mer fera appel à une centaine de danseurs de tout âge pour participer à une création collective de grande forme EXTENSION. Des actions seront imaginées chaque année avec des lycéens du territoire au regard de la programmation (en 2024 avec les lycées professionnels de Sceaux et de Bagneux ainsi qu'avec les lycées de Sceaux, Massy, Chatenay, Antony).

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 6 octobre 2023, la Région décide de renouveler la convention quadriennale de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
- ANTONY
- BOURG-LA-REINE
- CHATENAY-MALABRY
- SCEAUX
- BAGNEUX
- CLAMART
- FONTENAY-AUX-ROSES

- MALAKOFF
- CHATILLON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	323 900,00	78,85%
Dépenses d'action culturelle	60 760,00	14,79%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	26 100,00	6,35%
Total	410 760,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC	100 000,00	24,35%
DRAC Île-de-France (acquise)	34 900,00	8,50%
État - Résidence territoriale (sollicitée)	19 960,00	4,86%
Département 92 (acquise)	65 200,00	15,87%
EPCI Vallée-Sud-Grand-Paris (acquise)	77 700,00	18,92%
Sociétés civiles (acquise)	12 500,00	3,04%
Recettes propres	100 500,00	24,47%
Total	410 760,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075209 - MJC DE LA VALLÉE - RENOUVELLEMENT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	97 163,00 € TTC	30,88 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MJC DE LA VALLEE
Adresse administrative : 25 RUE DES FONTAINES MARIVEL
92370 CHAVILLE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur FANETTE BOISOT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La MJC de la Vallée est une association d'éducation populaire qui propose des ateliers de pratiques artistiques, sportives et de loisirs pour environ 2000 adhérents par an. La MJC de la Vallée développe un projet artistique spécifique autour des musiques actuelles. Elle propose au public une programmation d'une trentaine de concerts par an répartis sur deux espaces, une salle de 300 places debout et un café club d'environ 80 places. Créée en 1950, la MJC de Chaville a intégré un nouveau bâtiment dans le centre-ville en 2015 intitulé « le 25 de la Vallée » et qui dispose de 3 studios de répétition. Dirigée par Rémi Ardaillon, ce lieu participe au développement de la scène émergente francilienne par la mise en place d'un dispositif d'accompagnement, de résidences scéniques et de création. La MJC propose au public une trentaine de concerts par an, programmés désormais par Lucile Delacavefer, qui sont accompagnés auprès des publics par des ateliers de pratique et d'actions culturelles, avec les lycéens de Sèvres et au sein de l'Hôpital de jour de ville d'Avray. Bien repéré dans les réseaux professionnels, membre actif du RIF, la MJC collabore régulièrement avec des dispositifs développés par d'autres partenaires comme ceux du département des Hauts-de-Seine le « PAPA » ou le Prix Chorus.

Bilan 2020-2023 :

Le bilan de la première convention PAC souligne que la MJC a pu structurer et professionnaliser la place des musiques actuelles en son sein. Le nombre de jours d'accueil en résidence a sensiblement augmenté

depuis l'obtention de la PAC et s'est accompagné d'une réelle politique d'aide à la création, en particulier pour le jeune public. Entre 3 ou 4 projets artistiques sont accompagnés en fonction des saisons comprenant des résidences et des actions culturelles pour lesquelles la MJC prend en charge tout ou partie de la rémunération des artistes sur le temps de résidence. La MJC a créé une véritable logique de projet incluant diffusion-création et actions culturelles. Depuis la saison 2021/2022, cette logique s'accompagne d'un soutien à la création d'une œuvre originale dans le cadre d'un temps fort « Ecran Total » pour un format ciné ou BD-concert. La MJC travaille désormais avec des labels comme Bleu-Citron ou Auguri pour accueillir des artistes de la scène indépendante.
Malgré les difficultés rencontrées pour travailler avec les deux lycées du territoire, la MJC a entrepris des actions auprès du public via la Maison des Lycéens du lycée de Sèvres et s'est investi dans le projet Première Seine (dispositif développé et valorisé lors du festival Rock En Seine).
Enfin, la structure, à la frontière de 2 départements collabore au festival Electrochic et développe des actions dans les Yvelines. Concernant les ateliers musiques actuelles, la MJC a été à l'initiative d'une rencontre interdépartementale entre MJC, écoles de musique associatives des Hauts-de-Seine et des conservatoires de Versailles, ce qui en fait un équipement précieux dans l'articulation pratique en amateur/ diffusion professionnelle.

Projet 2024-2027 :

Le projet pour ces quatre prochaines années s'inscrit dans la continuité et s'articule autour d'une programmation aux esthétiques variées (rock, électro, punk, world, jeune public) et de temps forts. De par sa bonne inscription dans les réseaux professionnels, le projet de permanence permettra de soutenir la scène émergente francilienne via la constitution d'un réseau de producteurs, du dispositif départemental alto-séquanais PAPA, et du RIF. Les artistes seront aidés selon les modalités suivantes :
• Un temps de résidence rémunéré entre 3 et 10 jours suivant les projets et les équipes ;
• Une aide à la structuration et des actions de promotion auprès de la filière professionnelle : sorties de résidences, captations, relations avec les réseaux de salles, institutions et d'éventuelles sociétés de productions-tourneurs ;
• Un projet d'action culturelle en direction des publics à définir en fonction des envies des artistes et de la nature du projet ;
• Une diffusion à la MJC permettant la valorisation du projet auprès d'un large public (première partie de tête d'affiche, co-plateau, carte blanche…).
La structure ambitionne de consacrer au moins entre 15 000 et 20 000 euros dans son budget à destination des créations soutenues.
Le soutien à la création de spectacles jeune public est le second volet fort de cette PAC. En 2024, la MJC prévoit la création de 4 spectacles en série à destination des 3-5 ans et des adultes accompagnants. La direction artistique de ce projet est confiée à l'artiste Sacha Terrat, chanteur, compositeur, artiste travaillant entre les arts et la science d'inspiration trip hop océanien. Cette série de spectacles bénéficiera pour la saison 23-24 également d'un soutien financier de la DRAC.
La structure proposera des temps spécifiques d'actions à destination des lycéens de Chaville et de Sèvres sous la forme de tremplin avec des accompagnements scéniques et des concerts.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 6 octobre 2023, la Région décide de renouveler la convention quadriennale de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
- CHAVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	76 815,00	71,68%
Dépenses d'action culturelle	11 348,00	10,59%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	19 000,00	17,73%
Total	107 163,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	40 000,00	37,33%
Subvention État DRAC (a)	6 000,00	5,60%
Subvention CD92 (a)	9 216,00	8,60%
Subvention Ville Chaville (a) :	10 947,00	10,22%
Autre subvention (a) : CNM	8 000,00	7,47%
Sociétés civiles (s) : Sacem	3 000,00	2,80%
Recettes propres : billetterie, bar	30 000,00	27,99%
Total	107 163,00	100,00%

DOSSIER N° EX075211 - L'ONDE ET CYBELE - RENOUVELLEMENT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	307 000,00 € HT	13,03 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L'ONDE ET CYBELE
Adresse administrative : 2-6 RUE DUC
75018 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame MARIE ROSE LEFEVRE, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Blaise Merlin a créé l'association L'Onde & Cybèle en 2002 afin de soutenir la création artistique et promouvoir la rencontre entre publics, professionnels, territoires et disciplines artistiques (théâtre, poésie, danse, cirque, arts plastiques…). L'Onde et Cybèle a montré sa capacité à développer des outils de production et de diffusion au service de formes émergentes, en inventant de nouvelles synergies entre les collectivités, les habitants, les structures culturelles, les médias, les associations et les artistes. Ses principaux partenaires sont la DRAC Île-de-France, la ville de Paris. L'association bénéficie du soutien régulier de villes, de Conseils départementaux (93,91) des sociétés civiles. L'association est accompagnée par la Région au titre de la PAC depuis 2009 et a bénéficié d'une aide ponctuelle dans le cadre des Olympiades culturelles en 2023.

Bilan 2020-2023
Le bilan des 4 dernières années est globalement positif. Malgré le contexte de crise, la structure a su trouver de nouvelles ressources et s'adapter. Pendant cette période, l'association a poursuivi l'organisation du festival « Rhizomes » (75 et 91) dédié aux musiques du monde (6000 spectateurs en 2022). Elle a fait le choix de stopper l'autre temps fort, malgré le succès, « La Voix est Libre » en 2020 qui mêlait musique slam danses et des scientifiques renommés et ce afin de renforcer le développement de son nouveau projet : les Balades Extraordinaires. Ce projet inspiré par un territoire et ses habitants, réunit une trentaine d'artistes (musiciens, circassiens). Il a été présenté à Paris (18ème et Parc Floral) et en

grande couronne (Château de Champs sur Marne en lien avec la Ferme du Buisson (77) ou Foret d'Epinay sous Sénart (91)) ainsi qu'au niveau national (Scène Nationale d'Annecy). Par ailleurs l'association a accompagné la diffusion des précédentes productions : CRI DU CAIRE (Victoire du Jazz 2023), LES EXILES POETIQUES, LE GRAND DEGENREMENT et a développé la production d'un spectacle LUMIO fruit de la rencontre entre Peter Corser, A Filetta et Adbullah Minawy. L'ensemble de ces productions est amené à être diffusé dans des festivals et des scènes labelisées. L'association renforce ses actions EAC et travaille avec une grande diversité de partenaires. Des rencontres ont été organisées avec des lycéens autour des créations et un partenariat avec le Lycée Polyvalent Léonard de Vinci des Métiers du Bois s'est développé autour de la scénographie. Chaque année l'association propose des ateliers de pratique artistique « Voix de femmes » dans le quartier de la Goutte d'Or. Cela représente 60 h d'intervention par an.

Bilan 2024 -2027
Pour les 4 prochaines années l'Onde et Cybèle accentuera le développement des Balades Extraordinaires, véritable outil d'expérimentation artistique, culturelle et territoriale. Ces créations uniques pour chaque lieu sont une expérience immersive en lien avec le patrimoine naturel régional. Chaque balade respecte la parité et la moitié sont des artistes en exil réfugiés en France.
L'association favorisera les implantations sur le territoire périphérique dont l'Essonne (Domaine de Chamarande, Val d'Yerres en collaboration avec la maison Caillebote), et en 2026 avec le Val d'Oise et au château d'Auvers sur Oise (pour suivre le thème de l'impressionnisme). L'Onde et Cybèle souhaite aussi proposer le projet dans les Hauts de Seine (avec la Scène Nationale des Gémeaux et le Parc de Sceaux) et continuer ses propositions à Paris (Parc Floral). Les ateliers de pratique artistique se concentreront sur la mémoire sonore et se déclineront autour de chaque balade. Les lycées seront particulièrement ciblés par l'association et leur travail sera restitué dans le cadre des Balades. L'Onde et Cybèle poursuivra la collaboration avec le Lycée Polyvalent des Métiers du Bois. Le festival Rhizomes poursuit son développement en collaborant avec l'Université de Saint-Denis Paris 8, Rhizomes sera le sujet d'études des étudiants en 2024. Chaque année des études seront menées pour explorer les possibilités d'accompagnement en résidence des projets initiés au sein des pépinières Rhizome. L'Onde et Cybèle accompagnera la diffusion du CRI DU CAIRE, LUMIO ET LES EXILES POETIQUES, LE GRAND DEGENREMENT et soutiendra le développement de la carrière du chanteur Abdullah Miniawy et poursuivra le projet « Voix de femmes/ Chœur de femmes » dans le quartier de la Goutte d'Or. Afin d'accompagner le développement de ses nouvelles orientations, l'association a besoin de renforcer ses fonctions support par un chargé de production et de coordination.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 6 octobre 2023, la Région décide de renouveler la convention quadriennale de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure débuction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS
- ESSONNE
- HAUTS DE SEINE
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	255 000,00	77,98%
Dépenses d'action culturelle	11 500,00	3,52%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	60 500,00	18,50%
Total	327 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	60 000,00	18,35%
Subvention État DRAC Île-de-France (sollicitée)	70 000,00	21,41%
Subvention Conseil départemental (sollicitée)	20 000,00	6,12%
Subvention Paris (acquise)	75 000,00	22,94%
Subvention Sceaux (sollicitée)	20 000,00	6,12%
Aides publiques à l'emploi (acquise)	5 000,00	1,53%
Sociétés civiles (sollicitée)	17 750,00	5,43%
Recettes propres	59 250,00	18,12%
Total	327 000,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075234 - IVT INTERNATIONAL VISUAL THEATRE - RENOUVELLEMENT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	471 515,00 € HT	19,09 %	90 000,00 €
	Montant total de la subvention		90 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : IVT INTERNATIONAL VISUAL THEATRE
Adresse administrative : 7 CITE CHAPTAL
75009 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame CLAIRE GARGUIER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Créé en 1976, l'International Visual Theatre (IVT) est la première compagnie professionnelle de comédiens sourds. Elle est implantée depuis 2007 dans le 9ème arrondissement à Paris dans un ancien théâtre de guignol rénové en 2006 (bail emphytéotique avec la Ville de Paris). Dirigée par Emmanuelle Laborit et Jennifer Lesage-David, l'IVT est la seule salle de spectacle en Ile-de-France dédiée à la culture sourde. Outre le théâtre, l'IVT compte un centre de formation et une maison d'édition, faisant ainsi de la structure un centre de ressources, un espace d'échanges, de rencontres et de transmission pour les sourds et les entendants. Laboratoire de recherche artistique en Langue des signes française (LSF), le théâtre accueille la création et la diffusion de spectacles bilingues LSF/français et/ou visuels, apporte son expertise aux structures en demande sur la culture sourde, propose des actions culturelles à destination des publics sourds et entendants et des actions de formation de l'équipe de comédiens sourds. L'IVT programme près de 60 représentations par an, a produit plus de 25 spectacles depuis sa création. La structure est membre du groupe Geste(s). L'IVT reçoit le soutien de la DRAC Ile de France et de la DGCA au titre des projets de recherche.

Bilan 2020-2023 :

Le bilan PAC de l'IVT est très positif. Le travail de création s'est maintenu, avec 5 créations (spectacles

scéniques ou valise) sur 2021-2023, dont MISS OR MISTER PRESIDENT ? écrit et mis en scène par Jennifer Lesage-David, également adapté en « International Sign » en 2022 dans le cadre du projet Europe Creative ; créations qui ont fait l'objet de résidences à l'IVT et dans les lieux partenaires : Mouffetard et Anis Gras. Hormis 2021, une quinzaine de spectacles ont été présentés chaque année, avec une cinquantaine de représentations en moyenne à l'IVT autour d'une grande diversité de propositions : théâtre en LSF et français oral, spectacles visuels (danse, geste…), spectacles 100% LSF. Représentations pour lesquelles les compagnies programmées ont bénéficié de contrats de cession. La structure a également accompagné 7 compagnies (As soon as possible productions, La Halte-Garderie, Cie de Louise, Collectif Sirènes, Les Oiseaux perchés, Copier Coller, Graine de vie) sur la période 2021-2023, avec une offre sur mesure construite en fonction de leurs besoins et pouvant comprendre : résidence, apport en numéraire (4 000€ : As soon as possible productions, La Halte Garderie), programmation, expertise artistique et linguistique. L'IVT a poursuivi ses interventions au sein du centre pénitentiaire du Bois-D'arcy et auprès de différents publics, notamment scolaires, pour des sensibilisations à la LSF ou au chansigne. Enfin, l'IVT a poursuivi son activité de formation : pour la professionnalisation des artistes sourds et à destination des professionnels de la culture qui accueillent un public sourd (Odéon, La Tempête, la Comédie française…).

Projet 2024-2027 :

Le projet PAC s'inscrit dans la continuité avec la poursuite des axes d'ouverture, de partage et de transmission autour de la culture sourde et de la LSF. Il prévoit deux créations issues de productions d'IVT : en 2024, TELLEMENT SYMPA, mise en scène par Jennifer Lesage-David avec Emmanuelle Laborit et Isabelle Voizeux et portant sur la thématique des violences faites aux femmes et JE AU PLURIEL, comprenant la création en 2025 de clips chansignes à partir de 10 œuvres et en 2026 d'un cabaret de chansignes en tournée. Tous les ans, l'IVT souhaite accompagner et coproduire un ou deux spectacles : en 2024, la Compagnie Danse des signes pour la création du spectacle JE PREFERE REGARDER PAR LA FENETRE (apport de 12 000€, programmation en 2025) ainsi que les compagnies Copier Coller et Graine de vie. Pour la première fois, l'IVT organisera le « Festival Printemps en signes », festival consacré à la Langue des signes avec des conférences, des ateliers des performances artistiques…et souhaite pérenniser dès 2024, tous les ans ou 2 ans, l'organisation d'un colloque professionnel (dont la première édition a eu lieu en 2022), dédié à la sensibilisation à l'accueil des publics et des artistes sourds. Enfin, l'IVT poursuivra le développement du réseau national Théâtres en signes (qui comprend en IDF : le Théâtre du Mouffetard, le Théâtre de la Marionnette, l'Atelier de Paris), créé en 2020 et engagé dans la valorisation de la LSF ainsi que l'accompagnement du parcours des artistes sourds (rédaction prévue d'une charte).

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 6 octobre 2023, la Région décide de renouveler la convention quadriennale de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	390 412,00	77,85%
Dépenses d'action culturelle	32 518,00	6,48%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	78 585,00	15,67%
Total	501 515,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (sollicitée)	120 000,00	23,93%
Subvention État DRAC Île-de-France (sollicitée)	3 000,00	0,60%
Autre subvention État (sollicitée)	20 000,00	3,99%
Subvention Ville de Paris (sollicitée)	29 100,00	5,80%
Aides publiques à l'emploi (sollicitées)	11 000,00	2,19%
Sociétés civiles	10 000,00	1,99%
Recettes propres	246 415,00	49,13%
Partenaires privés	40 000,00	7,98%
Autres financements	22 000,00	4,39%
Total	501 515,00	100,00%

DOSSIER N° EX075238 - REGIE PERSONNALISEE DU CENTRE DES BORDS DE MARNE - RENOUVELLEMENT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-657381-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	602 500,00 € HT	7,47 %	45 000,00 €
	Montant total de la subvention		45 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : REGIE PERSONNALISEE CENTRE DES BORDS DE MARNE
Adresse administrative : 2 RUE DE LA PRAIRIE
94170 LE PERREUX SUR MARNE
Statut Juridique : Régie de Collectivité Locale à Caractère Administratif
Représentant : Madame CHRISTEL ROYER, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le Centre des Bords de Marne, scène conventionnée d'intérêt national Art et création jusqu'en décembre 2022, du Perreux-sur-Marne propose une saison artistique pluridisciplinaire, avec une prédominance pour la musique (jazz, lyrique et symphonique) et la danse. Le lieu dispose d'un Grand Théâtre de 500 places, un Petit Théâtre de 100 places ainsi que d'une salle de cinéma d'Art et d'Essai de 200 places et un auditorium de 150 places. Depuis 2016, la biennale de Jazz, temps fort de la saison, présente la diversité du jazz d'aujourd'hui. Le CDBM connaît en 2023 un changement de direction qui coïncide avec un changement de statut, d'association à Régie autonome. Michel Lefeivre dirigeait le lieu depuis 1991, Christophe Ubelmann anciennement directeur du théâtre et cinéma Jacques Prévert d'Aulnay-sous-Bois prend la suite.
Bilan 2020 - 2023

La précédente convention a été marquée par la crise sanitaire, qui a stoppé bon nombre d'initiatives et de créations entraînant des reports.
Le CDBM a coproduit les 3 créations des 3 compagnies en résidence longue Cantabile, Arcal et Expérience Harmaat et mis à disposition plusieurs espaces (Petit Théâtre, Grand Théâtre, salle de répétition). Le CDBM a également soutenu des équipes artistiques non résidentes mais qui avaient

besoin de soutien matériel et logistique (Fondation Royaumont, Cie Vire Volté, Cosa Sento collectif d'élève du CNSM etc.). Pendant ces 4 années, le CDBM a accueilli 25 groupes de jazz émergeants dans le cadre du programme PAJE qui ont été chacun accueilli pour une semaine de répétition rémunérée au Petit Théâtre avec technicien à disposition, puis programmé en 1e partie lors de la Biennale de jazz. Le CDBM a continué d'être un lieu de fabrique et de soutien à la création. Malgré des difficultés concernant les projets EAC et politique de la ville initiés en 2019-2020, le projet mené avec la Maison pour Tous Youri Gagarine (Champigny, 94), Paroles en scène, association de médiation culturelle (Neuilly Plaisance, 93) et des artistes de la compagnie Expérience Harmaat auprès d'une dizaine de bénéficiaires, a rencontré un vif succès.

2023 est donc une année de transition avec le changement de statuts et de direction de la structure et la fin de l'accompagnement des anciennes équipes associées au projet (Cantabile, Arcal, Expérience Harmaat). Un nouveau modèle économique reste à consolider lorsque le changement de statuts sera effectif, le CDBM se prépare déjà à coproduire et accueillir les nouvelles compagnies en résidence longue. Le CDBM réfléchit également à relancer un programme QPV et FORTé, qui pourront être mis en œuvre en 2024.

Projet 2024-2027

Le Centre des Bords de Marne proposera chaque année une programmation pluridisciplinaire – danse, théâtre, musiques, cirque, formes croisées -, engagera une réflexion sur le jeune spectateur et consacrera une part significative de son budget et de sa programmation à l'enfance.
Le positionnement du Centre des Bords de Marne se donnera pour principaux objectifs de présenter de nouvelles formes scéniques - jouant de la transversalité - de favoriser le respect des altérités et d'interroger le monde et la société dans toute sa complexité.
Les deux équipes en résidence, les compagnies Sandrine Anglade et Robert de profil, mèneront de nombreuses actions culturelles et artistiques sur le territoire de la commune. Sur la saison 2023 - 2024, la compagnie Sandrine Anglade, proposera la création de « Un piano dans la montagne / Carmen » permettant de redécouvrir Carmen de Bizet dans une version intime, elle reprendra également le spectacle jeune public DANS NOS POCHES DE ROI, expérience-spectacle participative qui entraîne les spectateurs au cœur des sons de la nature à l'aide de casques. La Compagnie Robert de Profil créera le spectacle jeune public à partir de 4 ans MOON OU LES DENTELLES DU CYGNE.
Le Collectif les Filles de Simone sera accueilli de la saison 2023 - 2024 à 2025 - 2026 dans le cadre d'une résidence partagée avec quatre autres lieux du Val-de-Marne – les théâtres Jean-Vilar de Vitry-sur-Seine, André Malraux de Chevilly-Larue, Antoine Watteau de Nogent-sur-Marne, André Malraux du Kremlin-Bicêtre - autour de la thématique « comment créer du collectif aujourd'hui ». Pendant ces 3 saisons, le Collectif créera une petite forme BEGUINES et une grande forme LE COLLECTIF, nourries par un travail de collecte de témoignages auprès d'associations puis d'ateliers d'écriture, dans le territoire des 5 lieux associés pour cette résidence. Des temps forts seront organisés dans les lieux partenaires entre les créations.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 6 octobre 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
- LE PERREUX-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	497 500,00	80,57%
Dépenses d'action culturelle	15 000,00	2,43%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	105 000,00	17,00%
Total	617 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	60 000,00	9,72%
DRAC Île-de-France (sollicitée)	20 000,00	3,24%
Conseil départemental 94 (sollicitée)	50 000,00	8,10%
Ville Le Perreux-sur-Marne (acquise)	290 000,00	46,96%
Sociétés civiles (sollicitée)	2 500,00	0,40%
Partenaires privés (acquise)	20 000,00	3,24%
Recettes propres	175 000,00	28,34%
Total	617 500,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075239 - FILE 7 VAL EUROPE - RENOUVELLEMENT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	362 000,00 € HT	15,19 %	55 000,00 €
	Montant total de la subvention		55 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	FILE7 VAL D EUROPE
Adresse administrative	:	4 RUE DES LABOURS 77700 MAGNY-LE-HONGRE
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur JEAN-LUC MILLET, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Située à Magny-le-Hongre en Seine-et-Marne au sein de Val d'Europe Agglomération, la scène de musiques actuelles File 7 est labélisée SMAC depuis 2003. L'équipement comprend une salle de concerts, un café-culture avec un espace de diffusion et deux studios de répétition et d'enregistrement équipés. La direction de File 7 est assurée par Pierre Chaput depuis septembre 2023 qui porte un projet organisé en 3 pôles d'action : la diffusion (grande salle, club, hors-les-murs, jeune public), la création (pratiques, répétition, enregistrement, accompagnement, résidences…) et l'action culturelle (sous différentes formes et avec de nombreux partenaires). File 7 est impliqué dans plusieurs réseaux départementaux dont le RIF et la Fedelima. Ses principaux financeurs sont la communauté d'agglomération Val d'Europe, la Drac Île-de-France et le département de Seine-et-Marne.
Bilan 2020 - 2023
Le bilan des quatre dernières années pour File 7 a été percuté par les crises successives qui, en boulversant les pratiques artistiques et culturelles, exigent des lieux de se réinventer. La direction de File7, précédement assurée par Bénédicte Froidure, a changé en 2022 avec l'arrivée de Pierre Chaput. En 2022, la SMAC a également fêté ses 25 ans et se veut agir comme un lieu culturel de proximité, au plus près des artistes et des publics. Durant ce dernier conventionnement, la salle a continué d'accueillir en nombre des résidences artistiques assorties de ressources matérielles, humaines et financières, en prenant soin de privilégier des propositions à la fois locales et émergentes et en portant aussi une attention particulière à la répartition femmes-hommes dans les équipes. En 2021, en partenariat avec la

Fédélima, File 7 a d'ailleurs lancé un programme innovant centré sur la création féminine, le FILLES 7 GIRLS CAMP, alors unique en France. Enfin, l'implantation territoriale de File 7 s'est également renforcée, en allant au-devant des partenaires et des habitants, les plus jeunes notamment et en redéployant ses actions culturelles à l'échelle des 10 communes de l'agglomération.
Projet 2024 - 2027
File 7 va continuer de s'engager auprès des équipes artistiques en englobant l'ensemble des étapes du parcours de musicien et en agissant comme une rampe de lancement dédiée au repérage, avec une attention accrue à la scène locale et aux courants plus innovants. Sur cette période, File 7 accueillera une trentaine de résidences pour une moyenne de 3 jours par résidence sous des formes variées : les résidences d'artistes associés qui s'étalent généralement sur une saison entière, les résidences d'accompagnement artistique pour des artistes en développement ou encore des filages et pré-production scénique. Les groupes Mermontine, La Pièta et So Ouatte seront accueillis en résidence de création sur la saison 2023-2024. File 7 continuera à s'engager auprès des jeunes talents, à travers des conseils, des actions sur mesure et des tremplins comme Première Seine, Les lycéens en cavale ou encore le Tremplin #77. Enfin, deux projets illustrent la volonté de File 7 d'aller au-devant des habitants et des partenaires : LA TOURNEE DES CANTINES, construit en partenariat avec les collèges et les lycées du territoire, qui consistera en l'organisation de petites formes musicales (des concerts de 20 à 30 minutes), par surprise, au moment du déjeuner et LA TRAVERSEE DU VAL D'EUROPE, une série de concerts itinérants pendant la première quinzaine de juillet dans toutes sortes de lieux des communes de l'agglomération (places, skateparks, squares,..).

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 6 octobre 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
- MAGNY-LE-HONGRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	270 000,00	69,77%
Dépenses d'action culturelle	41 000,00	10,59%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	76 000,00	19,64%
Total	387 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	80 000,00	20,67%
Subvention État DRAC Île-de-France (acquise)	73 000,00	18,86%
Autre subvention État (sollicitée) : CNM	7 000,00	1,81%
Subvention Conseil départemental 77 (sollicitée)	36 000,00	9,30%
Subvention EPCI (acquise) : Val d'Europe agglomération	56 000,00	14,47%
Sociétés civiles (sollicitée)	7 000,00	1,81%
Partenaires privés (acquise)	9 000,00	2,33%
Recettes propres	119 000,00	30,75%
Total	387 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX075240 - LA FERME DU BUISSON - RENOUVELLEMENT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-657382-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	363 000,00 € HT	27,55 %	100 000,00 €
	Montant total de la subvention		100 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA FERME DU BUISSON
Adresse administrative : ALLEE DE LA FERME
77448 NOISIEL
Statut Juridique : Etablissement Public Industriel et Commercial
Représentant : Madame NICOLE VERTENEUILLE, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2023 - 30 juin 2024
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses démarre à compter du 1er juillet 2023.

Description :
La Ferme du Buisson, scène nationale depuis 1990, est installée dans une ancienne friche industrielle à Noisiel en Seine-et-Marne (77) dans l'agglomération Paris-Vallée de la Marne (227 000 habitants, 12 communes) à la limite de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Ce lieu unique en son genre (6 salles de spectacles, 1 jardin partagé, 1 cinéma, 1 centre d'art contemporain, 1 médiathèque, 1 restaurant) représente une véritable cité des arts et de la culture. Marion Fouilland - Bousquet a repris la direction de la Ferme en 2022, succédant à Vincent Eches. La Ferme du Buisson a pour principaux partenaires la Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne, la Drac Ile-de-France et le département de Seine-et-Marne.
Bilan 2020 - 2023
Le bilan de cette convention quadriennale est jalonné par plusieurs événements majeurs, comme la fin des travaux du cinéma qui a permis à La Ferme du Buisson de retrouver l'ensemble de ses 6 plateaux dès 2019 et d'accueillir simultanément plusieurs équipes en résidence tout en poursuivant ses missions de diffusion. Une nouvelle typologie de résidence a vu le jour lors de cette dernière convention : les résidences d'action territoriale, qui vont à la rencontre de nouveaux publics (14 résidences menées sur la période). Plus de la moitié des projets accueillis en résidence ont été ensuite programmés à la Ferme du

Buisson, à l'occasion d'1 de leurs 4 temps forts (PULP Festival, Tout'Ouïe, les Enfants du Désordre et le Week-end cirque). Ces 4 dernières années ont également été l'occasion de créer La Ferme accessible, un ambitieux projet de développement visant à faciliter l'accès aux propositions artistiques aux personnes en situation de handicap. Enfin, la période s'est achevée par un changement de direction : Vincent Eches, à la tête de l'établissement depuis 11 ans, l'a quitté en juin 2022 et Marion Fouilland-Bousquet, l'actuelle directrice, a pris ses fonctions en novembre 2022.
Projet 2024 - 2027
Pour les quatre années à venir, le projet de la Ferme du Buisson met en avant le collectif et la volonté de faire pour et avec le territoire face au monde en transition.Trois équipes artisiques seront associées au lieu pendant trois saisons : le collectif l'Avantage du doute (Théâtre), Qudus Onikeku (Danse) et Live Magazine. Outre un apport en coproduction (15k€ par an), elles bénéficieront d'une priorité d'accès aux dispositifs de résidences d'action territoriale, de création ou d'essai. La durée de leur présence permet de travailler le lien avec le public au travers la présentation de leur répertoire et de leurs nouvelles créations, mais aussi par l'élaboration d'un programme d'action culturelle. Par ailleurs, le nouveau projet apporte un soin renforcé à l'articulation de la programmation spectacle vivant avec celle du cinéma mais aussi du Centre d'art contemporain. Enfin, deux projets phares témoigent d'une nouvelle implication du lieu sur le territoire. D'une part, LES BEAUX QUARTIERS, projet à destination des habitants des quartiers politique de la ville qui vise en particulier les jeunes mais aussi une réappropriation de l'espace public parfois déserté dans certains de ces quartiers. Et d'autre part, un projet d'urbanisme culturel pour lequel la Ferme du Buisson a constitué un consortium composé de collectivités, d'aménageurs et d'établissements d'enseignement supérieur. Ce projet propose de développer des projets d'interventions artistiques au cœur de la construction de l'habitat et des espaces communs de la ville.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 6 octobre 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- NOISIEL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	283 000,00	77,96%
Dépenses d'action culturelle	20 000,00	5,51%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	60 000,00	16,53%
Total	363 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	100 000,00	27,55%
Subvention État DRAC Île-de-France (acquise)	38 570,00	10,63%
Subvention État DRAC Île-de-France, politique de la ville (sollicitée)	70 000,00	19,28%
Subvention Conseil départemental 77 (acquise)	18 620,00	5,13%
Subvention EPCI (acquise) : CA Paris Vallée de la Marne	75 810,00	20,88%
Recettes propres	60 000,00	16,53%
Total	363 000,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075241 - ADAME - EMB SANNOIS - RENOUVELLEMENT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	220 500,00 € TTC	36,28 %	80 000,00 €
	Montant total de la subvention		80 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	ADAME ASS DEV AIDE MUSIQ ELECTROACOUS
Adresse administrative	:	2 RUE DU PRESIDENT G POMPIDOU 95110 SANNOIS
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur BRICE SCORTICATI, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'EMB à Sannois, labellisé par l'État scène de musiques actuelles est animé par l'association ADAME, délégataire de la DSP de la Ville. En 2020, après le départ du codirecteur Pascal Stirn, Arnaud Monnier reprend seul la direction de l'association.
L'EMB soutient fortement la scène musiques actuelles francilienne en accueillant de nombreuses résidences d'artistes, notamment émergents. L'EMB travaille au développement de la carrière d'artistes, l'accueil de créations professionnelles ainsi que l'accompagnement de la scène locale amatrice, notamment avec l'organisation de tremplins lycéens. La scène de l'EMB est mise à disposition 150 jours par an, pour des groupes amateurs, des artistes professionnels (y compris dans le cadre d'un programme d'accompagnement) mais aussi pour des structures sociales, culturelles et éducatives locales.
L'EMB est soutenu par la DRAC, le Conseil Départemental du Val d'Oise et la ville de Sannois. Il est soutenu par la région Île-de-France au titre de la permanence artistique et culturelle depuis 2006.

Bilan :
Le bilan des quatre dernières années est très positif. Après des difficultés budgétaires en 2018, la ville de Sannois s'est de nouveau engagée fortement pour l'EMB. La nouvelle DSP en cours de négociation devrait acter d'un financement plus fort qu'auparavant. La DRAC a aussi augmenté son soutien dans le

cadre du label SMAC.
En termes de programmation et de diffusion, l'EMB travaille au rajeunissement de son public avec le recrutement d'une nouvelle programmatrice, et des effets déjà visibles (part des 16-25 ans passée de 27% en 2019 à 43% en 2022). La période a vu le développement de formats variés avec une cinquantaine de concerts par an dont hors les murs et jeune public.
Pendant la période, marquée par la crise sanitaire, l'EMB a renouvelé sa politique d'actions culturelles vers les publics. Avec les établissements scolaires, l'EMB a développé de nouveaux formats notamment, « Il était un petit concert », des concerts de 35 minutes d'esthétiques variées, suivis d'un échange avec les artistes. L'EMB a fortement développé les actions pour les publics plus éloignés avec de nouveaux partenaires (hôpital, maison d'arrêt, centre social, foyer d'adultes handicapés, mission locale).
La salle, qui a conquis une réputation de dénicheuse de talents a continué de soutenir l'émergence dans le secteur des musiques actuelles (une cinquantaine de résidences par an).
Projet :
Pour les quatre prochaines années, l'EMB souhaite continuer de développer ses nouveaux formats de concerts et d'action. Le dispositif « Il était un petit concert » sera étendu en collèges et lycées. Un nouveau partenariat est mis en place avec la scène nationale Points Communs pour programmer des artistes émergents au bar/restaurant du théâtre avant et après les spectacles. En ce qui concerne l'accompagnement des artistes, l'EMB repense ses dispositifs et forme ses équipes pour formaliser et mieux cadrer ses propositions. L'un des objectifs est d'être en contact avec la scène locale et les amateurs, toujours dans le but de développer une plus grande proximité avec la jeunesse. Un parcours leur sera proposé avec initiation à la résidence scénique, temps de rencontres et d'échanges (avec le réseau Combo 95), accompagnement à la communication et un temps fort dédié pour leur diffusion.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 6 octobre 2023, la Région décide de renouveler la convention quadriennale de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- SANNOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	142 500,00	64,63%
Dépenses d'action culturelle	34 000,00	15,42%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	44 000,00	19,95%
Total	220 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (sollicitée)	80 000,00	36,28%
Subvention État DRAC Île-de-France (acquise) : label SMAC	35 000,00	15,87%
Subvention État DRAC Île-de-France (sollicitée) : été culturel	10 000,00	4,54%
Subvention Conseil départemental (sollicitée) : CD95	19 000,00	8,62%
Subvention Ville (acquise) : Sannois	25 000,00	11,34%
Aides publiques à l'emploi	2 500,00	1,13%
Sociétés civiles	9 000,00	4,08%
Recettes propres	28 000,00	12,70%
Partenaires privés	12 000,00	5,44%
Total	220 500,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075243 - MC 93 - PAC RENOUVELLEMENT - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	521 000,00 € HT	19,19 %	100 000,00 €
	Montant total de la subvention		100 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON CULTURE SEINE SAINT DENIS
Adresse administrative : 9 BD LENINE
93000 BOBIGNY
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur LOUIS SCHWEITZER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Labellisée Scène nationale, la Maison de la Culture de la Seine-Saint-Denis (MC93) a ouvert ses portes en 1980. Après une fermeture de 3 ans pour une réhabilitation d'envergure, le lieu dispose depuis 2017, de deux salles modulables de 866 places et 198 places, d'une salle et d'un studio de répétition et de vastes ateliers de construction de décors, de création de costumes (4 000 pièces mises à disposition des compagnies), de matériel son et lumières répartis sur 13 000 m². Sous la direction d'Hortense Archambault depuis 2015, la MC 93 développe un projet artistique intitulé la « Fabrique d'expérience » qui vise à faire du théâtre public un espace de mixité sociale et de métissage culturel, cherchant à favoriser l'accès à la culture des jeunes. Trois types de résidences y sont développées : création, territoire, recherche. La MC93 occupe une place singulière dans le label des Scènes nationales, elle est à la fois un lieu de production et d'ouverture vers l'international. En 2020, elle devient Pôle Européen de Production. Elle est soutenue par la DRAC Île-de-France, le Département de la Seine-Saint-Denis, la ville de Bobigny et la région Île-de-France au titre de la permanence artistique et culturelle depuis 2006.

Bilan 2020 - 2023
Le bilan est très positif. Les quatre dernières saisons ont été marquées par la pandémie et les restrictions sanitaires. Cependant l'activité s'est maintenue en priorité par l'accompagnement des artistes qui a été décuplé. Cela s'est notamment traduit par plusieurs projets audiovisuels d'envergure. En 2023, la MC93 affiche une fréquentation record (45 000 contre 25 000 en 2021). La Scène nationale aura produit 8

spectacles et coproduit 34 créations avec des apports pouvant atteindre 40 000 € (Régine Chopinot, Thierry Tieu Niang, Nacera Belaza, Gisèle Vienne, Didier Ruiz, Lorraine de Sagazan...). Les actions à l'adresse des publics ont été renforcées, 1 750 heures menées (dont 1 070 avec des lycéens), contre 910 en 2021. En 2020 la MC93 a été reconnue Pôle Européen de Production par le ministère de la Culture qui lui a permis d'envisager le développement international de ses activités. La MC93 est partie prenante de deux projets européens : Stages et Costo depuis 2023.

Projet 2024 - 2027
La MC93 poursuivra sa politique d'accueil de résidences sous trois formats (résidences de création ; résidences territoriales se déroulant entre 1 et 3 ans pour accomplir un travail en profondeur en lien avec les habitants ; résidences de recherche en amont du processus de production). Elle accompagnera en production déléguée David Geselson (programme européen sur la question de l'impact environnemental des activités du secteur culturel), Marc Nammour, Thierry Thieu Niang, et coproduira les créations de Zabou Breitman, Mathieu Bauer, Joseph Nadj (pour sa création à Montpellier Danse), entre autres. Pour développer le parcours de ces œuvres, la Scène nationale s'associe à des structures culturelles de tailles différentes en fonction des artistes. Le lieu revendique un rôle structurant du secteur, pour les artistes (metteurs en scènes et comédiens), techniciens, et du secteur professionnel plus généralement. Les actions auprès des publics restent au cœur de ses préoccupations : fabrique d'expérience (rencontre des publics avec les artistes en dehors des salles de spectacles), l'Atelier des Ancien.nes qui accueille chaque année des jeunes de 15 à 25 ans qui suivent gratuitement un parcours de spectateur et des ateliers de pratiques artistiques avec des artistes en vue de la création d'un spectacle, ainsi que le Conseil des jeunes qui accueille chaque année 15 lauréats entre 15 et 22 ans dans la perspective de créer un projet culturel à leur initiative. En 2024, ces jeunes pourront définir des contenus en vue d'une série de podcast. Des interventions continueront de se dérouler dans une dizaine de lycées du territoire.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 6 octobre 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
- BOBIGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	451 000,00	78,98%
Dépenses d'action culturelle	40 000,00	7,01%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	80 000,00	14,01%
Total	571 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC	150 000,00	26,27%
DRAC Île-de-France (acquise)	100 000,00	17,51%
Département 93 (sollicitée)	150 000,00	26,27%
Ville de Bobigny (acquise)	50 000,00	8,76%
Recettes propres	121 000,00	21,19%
Total	571 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX075244 - THÉÂTRE DE LA TEMPÊTE - RENOUVELLEMENT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	924 624,00 € HT	4,87 %	45 000,00 €
	Montant total de la subvention		45 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE DE LA TEMPETE
Adresse administrative : ROUTE DU CHAMP DE MANOEUVRES
75012 PARIS 12E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur GUILLAUME MOOG, Administrateur

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le Théâtre de la Tempête est situé à la « Cartoucherie » dans le bois de Vincennes. Doté de deux salles, il accueille près de 300 représentations par an et s'est donné pour mission d'offrir un espace de création à des compagnies sans lieu d'implantation en Île-de-France. La longue durée d'exploitation des spectacles permet aux œuvres de toucher un large public, laissant le temps au bouche-à-oreille de porter ses fruits et aux acteurs de continuer de mûrir leur travail en jeu et donc aux spectacles de s'épanouir pleinement. Les séries de représentations permettent aussi aux compagnies de faire venir la presse et les professionnels en vue d'une tournée nationale. Dirigé par le metteur en scène Clément Poirée depuis 2017, le théâtre est soutenu par la DGCA et la Ville de Paris.

Bilan 2020-2023 :

Le bilan de la convention est très positif soulignant le rôle clé de ce lieu pour les compagnies indépendantes. Chaque année, le théâtre a pu accueillir entre 14 et 17 spectacles sur de longues périodes d'exploitation (4,5 semaines minimum) et qui ont toutes bénéficié de temps de résidence importants en amont. La structure atteste de plus de 400 heures d'intervention artistiques en direction de lycéens par an et d'une trentaine de lycées fidèles à son projet artistique. Le soutien régional a permis de partager l'outil de travail et une meilleure qualité d'accueil (technique et de conseils) au profit des

compagnies indépendantes (mise en place d'un minimum garanti en faveur des compagnies et prise en charge de frais techniques). Sur la période, la structure s'est impliquée davantage dans les réseaux professionnels, en participant aux commissions de la DRAC Île-de-France, aux jury des prix du Théâtre 13 et de Celest'1 (initié par le Théâtre des Célestins à Lyon), aux événements du Groupe des 20 Île-de-France, ou encore en accueillant à plusieurs reprises le réseau ACTIF (Association Culturelle des Théâtre d'Île de France).

Projet 2024-2027 :

Le projet pour ces quatre prochaines années s'envisage dans la continuité : un soutien tant aux écritures contemporaines qu'aux grands classiques revisités et une qualité d'accueil aux compagnies indépendantes avec des diffusions en longues séries (de 2 à 5 semaines selon les projets), des résidences de reprise ou de création et des conseils au développement sur mesure pour environ 15 équipes par an. Le projet vise un équilibre entre metteurs en scène confirmés et jeunes artistes. Au-delà de l'éclectisme, le projet se construit en partenariat avec des structures dédiées aux écritures contemporaines et/ou à des éditeurs spécialisés (SACD, Artcena, Théâtre Ouvert, Actoral/Montévideo, Vive le sujet / Festival d'Avignon, Actes Sud Papiers, Théâtrales).
Dans un esprit de partage de l'outil, tous les spectacles sont accueillis en coréalisation aux mêmes conditions, sur le plan de la publicité, avec des moyens techniques. La part de recettes reversée aux compagnies est de 70 % en salle Serreau, et de 80 % en salle Copi. Grâce au soutien régional, un minimum garanti de recettes est proposé à toutes les équipes programmées pour limiter les risques financiers (400 € par représentation en salle Copi et 900 € en salle Serreau, soit l'équivalent de la part reversée pour une salle remplie à 50% sur la base d'un tarif moyen de 10 €, invitations comprises).
Sur la période, le théâtre initiera auprès des adolescents, un dispositif spécifique intitulé « l'invitation au spectacle » pour développer la curiosité et l'autonomie des jeunes, avec le spectacle Que sur toi se lamente le Tigre d'après Emilienne Malfatto et sur une mise en scène d'Alexandre Zeff dans lequel des ateliers choraux seront organisés.

Le projet envisage également un nouveau volet : le soutien spécifique du metteur en scène Clement Poirée à la direction du Théâtre de la Tempête. En plus de ses activités de diffusion et d'accueil en résidence, le projet de permanence vise à intégrer les futures créations mises en scène par Clément Poirée en finançant une partie de la production et une mission dédiée à la diffusion. En 2024, Clément Poirée envisage de revisiter L'AVARE avec le comédien John Arnold sous la forme d'un théâtral frugal (les artistes réinventeront le spectacle chaque soir avec les vêtements et les objets que leur apporteront les spectateurs, quelques éclairages mobiles à faible consommation d'énergie…). Outre ce classique, Clément Poirée souhaite porter au plateau trois textes contemporains pour installer au cœur du projet de la Tempête la présence d'auteurs : LA LIGNE SOLAIRE d'Ivan Viripaev, CONSTELLATIONS MINIATURES de Lazare, RAPSODIE DES HOMMES ET DES BETES d'Anne Sibran.

Suite aux avis rendus par le Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 6 octobre 2023, la Région décide de renouveler la convention quadriennale de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structures déduction faite de la différence entre le montant sollicté et le montant attribué.

Localisation géographique :
- PARIS
- SAVIGNY-SUR-ORGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	744 984,00	76,05%
Dépenses d'action culturelle	49 240,00	5,03%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	185 400,00	18,93%
Total	979 624,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	100 000,00	10,21%
Subvention DRAC (acquise)	27 600,00	2,82%
Autres recettes : crédit impôt	25 000,00	2,55%
Subvention DGCA (sollicitée) : quote part fonctionnement	225 099,00	22,98%
Subvention Ville de Paris (acquise) : aide à la diffusion	10 000,00	1,02%
Aides publiques à l'emploi (sollicitée)	28 000,00	2,86%
Recettes propres (billetterie, bar, restaurant, coproductions, prestation)	562 400,00	57,41%
Rectorat	1 525,00	0,16%
Total	979 624,00	100,00%

DOSSIER N° EX075245 - ASSOCIATION DANSE DENSE - PAC RENOUVELLEMENT - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	127 500,00 € TTC	27,45 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION DANSE DENSE
Adresse administrative : 2 RUE SADI CARNOT
93500 PANTIN
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame SYLVIE LAVOUX, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Danse Dense est un acteur marquant de l'histoire de la danse contemporaine. Depuis plus de 30 ans, ce projet unique en France poursuit un seul objectif : rendre visible les jeunes auteurs de la création chorégraphique contemporaine. Danse Dense œuvre au repérage et à la visibilité des chorégraphes en début de parcours (jusqu'à cinq créations), et les accompagne dans le développement de leur projet artistique et leur professionnalisation. Danse Dense leur propose des programmes personnalisés afin qu'ils puissent acquérir outils, savoirs, compétences, expérience. Ils ont ainsi la possibilité de confronter leurs processus lors d'ateliers auprès de différents publics, de suivre des formations, de bénéficier de résidences, d'exposer leurs projets à l'occasion de plateformes professionnelles, de présenter leurs pièces au cours d'un festival itinérant en novembre et décembre en Île-de-France et dédié à la scène contemporaine. Olivier Stora en est le nouveau directeur depuis novembre 2022.

Bilan 2020 - 2023
Le bilan est très positif. La structure a en effet doublé son activité en 4 ans, en passant de 6 équipes accueillies pour 62 jours de résidence à 12 équipes pour 101 jours. Le nombre de lieux partenaires a triplé et atteint le nombre de 27, sur les 8 départements d'Île-de-France. 20 compagnies sont accompagnées individuellement, contre 6 en 2019. Le soutien financier à la création a doublé depuis 2018, le budget artistique atteint désormais 107 000 €. Les actions culturelles se sont aussi grandement

développées et ont doublé en 4 ans, s'adressant pour 50 % au public lycéen. Au cours de ses 5 temps forts annuels, Danse Dense a pu organiser chaque année une cinquantaine de représentations qui ont convoqué près de 400 professionnels.

Projet 2024 - 2027
Olivier Stora, arrivé à la direction de Danse Dense fin 2022, mettra en œuvre son projet, qui s'inscrit dans une continuité tout en développant son lien à l'international. Il souhaite affiner et préciser encore les modalités de l'accompagnement en mesurant les effets pour les réorienter. Deux types de partenariats seront mis en place pour les résidences : accès à des plateaux techniques pour des finalisations de créations, accès à des lieux de résidence disposant d'hébergements, en grande couronne. 4 plateformes professionnelles seront proposées pour présenter chacune 4 projets en cours. Danse Dense collabore avec les Rencontres Chorégraphiques, la Pop, le Théâtre de Vanves et Les Gémeaux pour 2 jours de repérages. Pendant 4 semaines un festival est organisé chaque fin d'année chez ses partenaires franciliens. 20 000 € seront dédiés chaque année pour soutenir 4 à 5 projets. En plus des actions à destination des lycéens, la structure s'impliquera auprès des publics de centres sociaux et milieux hospitaliers.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 6 octobre 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
- PANTIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	78 200,00	53,02%
Dépenses d'action culturelle	40 360,00	27,36%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	28 940,00	19,62%
Total	147 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC	55 000,00	37,29%
DRAC Île-de-France (sollicitée)	25 000,00	16,95%
Département 93 (acquise)	25 000,00	16,95%
Ville de Pantin (acquise)	15 000,00	10,17%
Recettes propres	15 500,00	10,51%
Mécénats	10 000,00	6,78%
ONDA	2 000,00	1,36%
Total	147 500,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075247 - BARODA - RENOUVELLEMENT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	130 285,00 € HT	34,54 %	45 000,00 €
	Montant total de la subvention		45 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	BLONBA
Adresse administrative	:	8 HAMEAU LE VAU 91780 CHALO-SAINT-MARS
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur PASCAL PEYROU, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La structure réunit une compagnie, la Cie BaroDa, et un lieu de création et de diffusion : le théâtre de l'Arlequin, à Morsang-sur-Orge (91). BaroDa est une compagnie créée à Bamako en 1998 sous le nom de BlonBa, ville où elle dispose d'un lieu, la Maison des Solutions. Ses spectacles ont été présentés dans de nombreux lieux d'Île-de-France, mais aussi dans 13 pays d'Afrique, d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Asie. Les spectacles de BaroDa s'inspirent des formes classiques du théâtre malien (griots, travail sur le kotéba…). Depuis 2008, la compagnie développe un projet d'implantation original à Morsang-sur-Orge, où la Communauté d'agglomération du Cœur d'Essonne lui a confié la gestion du Théâtre de l'Arlequin (86 places). Elle propose une programmation annuelle de spectacles très variés et développe une programmation de proximité, enrichie par son vaste réseau international. Depuis 2023, la direction du théâtre est assurée par deux co-directeurs : la metteure en scène Maria Zachenska qui gère la programmation de l'Arlequin et l'accueil des équipes en résidence, et l'essayiste et dramaturge Jean-Louis Sagot-Duvauroux (fondateur et directeur de BaroDa) qui assure le pilotage de la compagnie et le développement des actions en milieu scolaire.
Le Théâtre de l'Arlequin est membre du collectif Essonne Danse et du collectif pour la Culture en Essonne. Il est subventionné par la Région Ile-de-France, le Conseil Départemental de l'Essonne, la Communauté d'agglomération du Cœur d'Essonne et par l'OIF (Organisation internationale de la francophonie). La compagnie et le Théâtre sont accompagnés par la Région au titre de la PAC depuis 2006.

Bilan 2020-2023
BaRoda /Le Théâtre de l'Arlequin présente un bilan positif. La programmation est variée et compte une trentaine de spectacle par an. Depuis 15 ans le théâtre mène une politique tarifaire engagée (2, 5 ou 10 euros au choix) qui a permis de réunir 2 300 spectateurs en 2022. Durant cette période le Théâtre de l'Arlequin a consolidé son partenariat avec l'Essonne Mali Festival (EM Fest) initié par le Conseil départemental de l'Essonne et a développé des relations suivies avec des lieux, des services culturels municipaux ainsi que des acteurs associatifs de la vie culturelle essonnienne.
La compagnie a poursuivi son travail de création et a créé 3 spectacles en 4 ans. En plus de la compagnie BaroDa et Parallèle en résidence permanente chaque année une dizaine de compagnies sont accueillies en résidence (Cie Opéra e Mobile, La Revue Eclair, Cie Quality Street). Ce sont chaque année 2 à 3 créations soutenues grâce à la PAC. La compagnie mène de nombreux projets d'actions culturelles en direction des lycéens par son inclusion dans des dispositifs de la DRAC et de l'académie de Versailles ce qui représente en moyenne 70 h d'intervention par an.

Projet 2024-2027
Pour les 4 années à venir le Théâtre de l'Arlequin poursuivra une programmation volontaire et protéiforme d'une trentaine de spectacles par an et maintiendra sa politique tarifaire. La Cie BaroDa créera 3 spectacles : KOTESOPE EN SCENE, JOHN AND MARY, LA PASSION D'ISSA YOUSSOUF, et elle s'attachera à la diffusion de leurs précédents spectacles. Le Théâtre de l'Arlequin accueillera au moins 6 compagnies en résidence dont la Cie du PasSage ; la Cie 1er temps ; l'Opera e Mobile ; le Collectif Géranium ; la Cie Harmonieuse Disposition ; la Cie des Raisons Particulières.
Dans le domaine de l'EAC, la compagnie répondra à l'appel à projet de la DRAC « résidence d'artiste en milieu scolaire » sur le thème du dialogue et des cultures notamment en lycée. La compagnie souhaite toucher de nouveaux établissements à Etampes, Draveil, Athis Mons, Corbeil Essonne et Fontenay-sous-Bois. La compagnie poursuivra les ateliers pédagogiques pour un public en situation de handicap et la mise en œuvre du festival de pratique amateure « Made In Cœur d'Essonne ». La compagnie continuera de coopérer avec le Mali à travers le dispositif Culture en partage. Régulièrement consulté par les institutions BaroDA souhaite renforcer ses fonctions conseil et ressources au regard de ses liens culturels avec l'Afrique afin d'être reconnue pour cela en Région Île-de-France.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles.

Localisation géographique :
- MORSANG-SUR-ORGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	101 265,00	77,73%
Dépenses d'action culturelle	4 220,00	3,24%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	24 800,00	19,04%
Total	130 285,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (sollicitée)	45 000,00	34,54%
Subvention Conseil départemental 91 (sollicitée)	29 000,00	22,26%
Subvention EPCI Coeur d'Essonne (sollicitée)	15 885,00	12,19%
Aides publiques à l'emploi (sollicitée)	3 300,00	2,53%
Recettes propres	33 100,00	25,41%
Partenaires privés (sollicitée) : mécénats, sponsoring… préciser dans la bulle	4 000,00	3,07%
Total	130 285,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075248 - ATELIER DE PARIS CAROLYN CARLSON- RENOUVELLEMENT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	373 700,00 € HT	9,37 %	75 000,00 €
	Montant total de la subvention		75 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ATELIER DE PARIS CAROLYN CARLSON
Adresse administrative : ROUTE DU CHAMPS DE MANOEUVRES
75012 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Marie DESCOURTIEUX, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Installé à la Cartoucherie de Vincennes, l'Atelier de Paris – centre de développement chorégraphique national, est dirigé par Anne Sauvage. C'est un lieu de 1000 m² dédié à la danse qui conjugue des missions de soutien à la création et à la diffusion par le biais de sa saison et du festival JUNE EVENTS. Il accompagne par an une vingtaine d'équipes artistiques en résidence, de nombreuses actions avec les publics et un programme de formation continue pour les danseurs professionnels. Il comprend deux studios de répétition équipés, une salle de répétition, un studio-scène pouvant accueillir le public, un hall d'accueil, un atelier technique, des loges et un foyer pour les artistes. Depuis 2020, l'Atelier de Paris a mis en place une plateforme numérique StudioD en 2020, ce qui permet à plusieurs équipes de trouver des espaces de travail chaque année. En termes de partenariats, il développe de nombreuses collaborations, au sein de la saison ou via le festival, avec des équipements culturels et des associations situés à Paris, à Montreuil et également en Essonne. Au TAG à Grigny, il a déposé un plancher mobile pour y développer des résidences. Dans ce cadre, Gaëlle Bourges / Os s'y est produit, Joana Schweitzer est accueillie en 2023.

Bilan 2020-2023

De 2020 à 2023, l'Atelier de Paris s'est attaché à mettre en œuvre son projet avec un double objectif :

soutenir la création chorégraphique contemporaine (ainsi que les moyens de sa réalisation) tout en élargissant ses publics (en créant les conditions de la rencontre entre les artistes invités et les personnes dites « éloignées » de la culture).
Fin 2022, l'Atelier de Paris a retrouvé sa fréquentation de 2019 avec plus de 10 000 spectateurs et plus de 25000 usagers en ligne par an. Sur l'ensemble de la période, 200 compagnies ont été accueillies, dont 65 coproduites, 272 représentations ont été proposées à l'Atelier de Paris et hors les murs en Ile-de-France.13 000 personnes ont bénéficié d'actions artistiques et culturelles pour 6 255 heures d'intervention

En 2023, 41 spectacles ont été diffusés, pour 77 représentations et 3 festivals ou temps forts, 16 compagnies ont été accueillies en résidence ainsi que 7000 spectateurs.
96 h auprès d'un public de lycéens (1160 élèves), 264 h dans le champ social ont été proposées pour 913 bénéficiaires, dont des actions en direction d'un public sourd.

Pendant la période Covid, l'Atelier de Paris s'est adapté pour trouver des solutions afin de garantir l'aboutissement des projets par l'accueil en résidence au sein de ses locaux (résidences ou « simples » mises à disposition) ou au sein d'espaces prêtés par des lieux partenaires : conservatoire Paul Dukas et Centre Paris Anim Pina Bausch à Paris, TAG-Théâtre à Grigny en Essonne. Il a inventé et mis en œuvre un outil numérique StudioD - plateforme solidaire de mise à disposition de studios de danse pour aider les compagnies à trouver des disponibilités d'espaces de travail.
Dans la dynamique de ces résidences, l'Atelier de Paris s'est associé ou a impulsé des collaborations pour la diffusion de leur travail en Essonne grâce au dispositif expérimental du ministère de la Culture DANSES EN TERRITOIRES accordée en milieu d'année 2022. L'Atelier de Paris s'en est saisi pour articuler production et diffusion au sein de son projet de mobilité sur le territoire de l'Essonne. Ainsi entre fin 2022 et 2023, 4 compagnies ont pu bénéficier de partenariats de diffusion pour 6 spectacles (Liz Santoro et Pierre Godard, Joana Schweizer, Tidiani N'Diaye, Jeanne Brouaye). L'Atelier de Paris a également organisé des représentations de plusieurs spectacles dans les lycées, notamment la performance 10 DANSES de Geisha Fontaine et Pierre Cottereau dans des Lycée de Paris, Champigny-sur-Marne (94) et Limeil-Brévannes (94) (2021 et 2022).
Plusieurs projets ont été menés en partenariat avec Emmaüs Solidarité comme DANSES D'INTERIEUR de Lotus Edde-Khouri. Un projet est également mené depuis 2018 au Centre Pénitentiaire Sud Francilien de Réau en Seine-et-Marne (77) par la compagnie TAM. En 2020 et 2021, Mickaël Phelippeau, Alice et Françoise Davazoglou et Lou Cantor, ont organisé un projet artistique et culturel réunissant un groupe de personnes en situation de handicap mental et psychique de l'ESAT-Viala Bastille (Paris 11e) et une classe de l'école Du Breuil (Bois de Vincennes) autour des thématiques de la filiation, du portrait, du handicap et du paysage.
En mars 2022, l'Atelier de Paris a organisé un Temps fort jeune public danse LSF-français. Il s'appuie sur la programmation et la formation de l'équipe de l'Atelier de Paris à la LSF, l'accueil du public sourd et le développement de partenariats sur le territoire francilien.

Projet 2024-2027

La nouvelle période qui s'ouvre de 2024 à 2027, tout en s'inscrivant dans la continuité de la précédente PAC, marquera une nouvelle étape dans le déploiement de l'action de l'Atelier de Paris en Île-de-France. Il s'agira de mettre en œuvre le projet « Danses en Territoires » sur l'Essonne (91) et de développer les actions artistiques et culturelles envers les publics les plus « éloignés » des établissements culturels, avec une attention particulière pour le public sourd.
Afin de développer les projets sur le territoire vaste et contrasté du Département de l'Essonne qui ne bénéficie pas d'équipement spécifiquement dédié à la danse (pas de CCN ou de CDCN), l'Atelier s'adressera à des structures de proximité (théâtres de ville, bibliothèques, centres sociaux, hôpitaux, centres médico-sociaux, crèches, établissements scolaires…) et à des structures culturelles qui sont impliquées dans un travail itinérant sur le territoire dans d'autres champs que la danse (arts de la rue, cinéma…).
L'Atelier de Paris propose une Permanence Artistique et Culturelle « augmentée », en mobilité sur le territoire de l'Essonne dont les objectifs à court, moyen et long terme sont de favoriser l'accès des publics à la création chorégraphique, à la pratique de la danse par le biais d'ateliers, de projets participatifs, de

rencontres, la diffusion des spectacles chorégraphiques et l'implantation d'équipes sur le territoire
L'Atelier de Paris renforce l'action dans ses espaces avec un projet d'accompagnement des jeunes chorégraphes donnant suite à « Visibilité partagée » et un renforcement de l'accueil technique des compagnies grâce à la création d'un poste technique permanent.
Les chorégraphes accueillis en 2024 sont Marine Collard, Vania Vaneau, Myriam Gourfink, Pierre Pontvianne, Clara Furey, Ruth Childs, Radhouane El Meddeb, Dona Lourdès Radouan Mirziga. Toutes bénéficient de coproduction et d'au moins une semaine de résidence.
L'Atelier de Paris confirme son engagement pour le public sourd, avec des partenariats implantés à Paris et en Île-de-France, et aussi pour déployer des projets où l'art chorégraphique rencontre la langue des signes française. L'atelier va développer des projets qui favorisent la rencontre entre des groupes scolaires et des personnes en situation de grande précarité ou en situation de handicap sur le territoire du Val-de-Marne (notamment les lycées Louise Michel à Champigny-sur-Marne et Guillaume Budé à Limeil-Brévannes - 94) et sur le territoire Essonnien (Grigny). Les projets « Art de la rencontre » seront imaginés en complémentarité avec la programmation de spectacles, pour permettre au plus grand nombre d'enrichir son expérience de l'art chorégraphique : organisation d'ateliers de pratique artistique pour les enfants et les adultes, de garderie dansée pour les 3-6 ans, de projets participatifs, de rencontres…

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 6 octobre 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	249 000,00	62,45%
Dépenses d'action culturelle	70 000,00	17,56%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	79 700,00	19,99%
Total	398 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	100 000,00	25,08%
DRAC Île-de-France (acquise)	100 000,00	25,08%
Conseil départemental Essonne (sollicitée)	5 000,00	1,25%
Ville de Paris Fonctionnement (acquise)	100 000,00	25,08%
Ville de Paris EAC (sollicitée)	54 200,00	13,59%
Recettes propres	23 500,00	5,89%
Sociétés civiles (sollicitée)	6 000,00	1,50%
Communes de l'Essonne	10 000,00	2,51%
Total	398 700,00	100,00%

DOSSIER N° EX075193 - LA FONTAINE AUX IMAGES - PAC RENOUVELLEMENT - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture (n° 00001013)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture	436 646,00 € TTC	9,16 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA FONTAINE AUX IMAGES
Adresse administrative : 3 ALLEE FERNAND LINDET
93390 CLICHY-SOUS-BOIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jonathan PONTIER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Description :
La Fontaine aux Images est une compagnie qui alterne des créations professionnelles et des créations participatives impliquant des amateurs. Elle est dirigée par Lisa Valverde et Rozenn Biardeau. Le chapiteau de la Fontaine aux Images propose une programmation (une soixantaine de représentations par saison : théâtre, concerts, cinéma, festivals, conférences), accompagne des compagnies en résidence. La compagnie partage ses espaces de travail, 2 plateaux, un atelier de scénographie, des espaces d'hébergement en caravanes et mobil home, un terrain de plus de 3 000 m². Enfin, elle développe de nombreuses actions culturelles avec les villes, lycées, collèges, écoles, Ateliers Médicis, associations, collectivités, ainsi que des cours et des stages de pratique théâtrale ou plastique. Elle collabore régulièrement avec le MAAD93, le réseau Actes If et les Ateliers Médicis. La Fontaine aux Images dispose du soutien régulier de l'Etat via la DRAC et au titre du contrat de ville, de la cohésion sociale et du fonds interministériel de prévention de la délinquance, du département de la Seine-Saint-Denis au titre de la culture et de l'éducation artistique, de la ville de Clichy-sous-Bois au titre de la culture et du contrat de ville, de la ville de Montfermeil au titre de la culture et du contrat de ville, et de la région Île-de-France.

Bilan 2020 - 2023
Le premier conventionnement de la Région a eu un effet très structurant pour la Fontaine aux Images, particulièrement pour les résidences et l'accompagnement des équipes artistiques, envisagés pendant 2-3 ans. Le nombre d'équipes accueillies a été multiplié par 3. Ce soutien apporte une assise au regard des partenaires, et permet d'ouvrir la fabrique à d'autres territoires. Le lieu accueille des résidences (110 jours

par an) pour une quinzaine d'équipes chaque saison. Le montant moyen apporté en production s'élève à 30 000 € chaque année. Par ailleurs, une quarantaine de représentations sont données par saison, pour une fréquentation de 2 000 spectateurs environ. Ce lieu, adhérent du MAAD 93, a construit un studio d'enregistrement sous forme de double container. Un grand nombre d'actions de sensibilisation sont menées auprès des habitants, notamment auprès de lycéens. Concernant la compagnie du lieu, elle a créé 9 spectacles ces quatre dernières années.

Projet 2024 - 2027
La Fontaine aux Images accueillera une vingtaine de compagnies en résidence par saison en accompagnant leur inscription dans les différents réseaux (Actes If, MAAD 93, RamDam...) et dans leur parcours artistique, de l'écriture à la diffusion. On peut citer les compagnies Nagananda, Thekha Hepta, Les Oiseaux Mal Habillés, les artistes musicaux Nicolas Porcher et Emma Politi. Elle souhaite développer le spectacle jeune et très jeune public, et participe à ce titre au dispositif de soutien à la création TIPI initié par RamDam et le Département 93. Par ailleurs, la compagnie projette de créer des objets sonores, ou livre – disque en vue de fonder un label d'édition. L'un des grands enjeux des années à venir est la réhabilitation du site et du chapiteau. Elle devrait pouvoir s'effectuer au cours de l'année 2024. Chaque saison, la fabrique collabore avec l'Espace 93 pour programmer au chapiteau 3 à 4 spectacles. Elle souhaite également s'associer à d'autres structures de la ville : crèche, bibliothèques, écoles, afin de compléter sa programmation en proposant des formes plus légères, hors les murs, et toucher ainsi un public qu'elle ne rencontre pas encore dans son lieu. Dans les perspectives, des ateliers et des stages en théâtre, marionnettes, chorale, éveil musical, MAO, seront renforcés. Chaque année se tiennent plus de 600 heures d'ateliers, en milieu scolaire, avec des associations sociales, des pratiquants amateurs et des participants individuels. Elle mènera aussi des ateliers de théâtre et d'écriture dans plusieurs collèges et lycées à Clichy-sous-Bois, Montfermeil, le Bourget, Gagny. Le festival Toiles sous toile, consacré au cinéma documentaire, présentera sa 13e édition en 2024. Chaque année elle accueille des représentations de la journée de repérage francilienne du Chaînon Manquant.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 6 octobre 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué ainsi que des demandes d'aides régionales sollciitées (création, résidence d'auteur, projet EAC, investissement).

Localisation géographique :
- CLICHY-SOUS-BOIS
- MONTFERMEIL
- BONDY
- LIVRY-GARGAN
- SEVRAN
- TREMBLAY-EN-FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L’organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fonctionnement	353 440,00	74,94%
Dépenses artistiques	79 462,00	16,85%
Dépenses techniques	12 034,00	2,55%
Dépenses d'action culturelle	26 710,00	5,66%
Total	471 646,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC	50 000,00	10,60%
DRAC Île-de-France (sollicitée)	10 000,00	2,12%
État - Contrats de ville (sollicitée)	55 000,00	11,66%
Département 93 (sollicitée)	80 900,00	17,15%
Ville de Clichy-sous-Bois (sollicitée)	40 000,00	8,48%
Ville de Montfermeil (sollicitée)	1 500,00	0,32%
Aides publiques à l'emploi (acquises)	101 146,00	21,45%
SPEDIDAM	10 000,00	2,12%
Mécénats	21 000,00	4,45%
Recettes propres	67 100,00	14,23%
Région Île-de-France - Aide à la création, résidence auteur, EAC, investissement technique (sollicitées)	35 000,00	7,42%
Total	471 646,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075195 - 6METTRE - RENOUVELLEMENT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture (n° 00001013)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture	104 697,00 € TTC	33,43 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : 6METTRE
Adresse administrative : 12 RUE ALBERT ROPER
94260 FRESNES
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Christine COUTRIS, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Description :
La compagnie de cirque 36 du mois, dirigée par Emmanuel Audibert, qui avait notamment porté de 2000 à 2003 le projet Cirque 360 en partenariat avec les départements de l'Essonne et du Val-de-Marne, a assuré jusqu'en 2019 une mission territoriale d'animation culturelle et artistique soutenue par la Région et la DRAC. A travers ces dernières créations de marionnettes animées, Emmanuel Audibert a encouragé l'ouverture vers un nouveau réseau. Parallèlement à son activité, la compagnie a accueilli des équipes artistiques dans son lieu de résidence qui y trouvent espaces de travail, apport technique, hébergement et accompagnement. Compte tenu d'un changement d'implantation, la compagnie 36 du mois a transmis la direction artistique du lieu. Depuis le 1er janvier 2020, c'est le collectif 6Mettre qui en a pris la direction : il réunit les compagnies Omproduck (marionnettes, implantée dans le 94), Les Crayons (théâtre d'objet implantée dans le 92) et la KMK. Le lieu est situé à Fresnes dans le Val-de-Marne, dans un ancien corps de ferme de 1200 m² réaménagé. 6Mettre poursuit l'accueil en résidences d'équipes artistiques principalement en cirque et marionnette, et accompagne de jeunes artistes dans le développement de leur projet.

Bilan 2020-2023

Le bilan de la précédente convention est positif. 6mettre a soutenu les compagnies en mettant à disposition des espaces et en les accompagnant dans leur production.
En 2020, 6Mettre a accueilli 12 compagnies dont 9 franciliennes, 27 périodes de résidences pour 21 projets artistiques portés. L'année 2022 a vu une légère diminution du nombre d'équipes accueillies (13 équipes contre 15 en 2021). L'année 2023 est marquée par la reprise d'une activité dynamique d'accueil

en résidence (30 programmés). La co-production du spectacle CAMPEMENT, création du Collectif de jongleurs Protocole prévue en 2025 confirme un soutien à la création en lien avec le territoire et ses habitants.
Les projets culturels menés depuis 2020 prennent comme fil rouge la notion de voisinage afin d'explorer ce thème et permettre à 6Mettre d'agir sur son territoire avec les rendez-vous « repas partagé » du mardi midi entre les équipes en résidence et les voisins. En 2023, l'équipe structure des actions de médiation pour les différents publics (accueil d'un atelier d'exploration poétique de Fresnes mené par la Compagnie L'Entaille à destination des bénéficiaires seniors du CCAS et d'un atelier de sieste sonore proposé par la Compagnie Imago à destination d'élèves du lycée Mistral). En termes de codirection, 6mettre prépare le départ de la compagnie Les Crayons prévue en 2023 afin de laisser la place pour une nouvelle compagnie en 2024.

Projet 2024-2027

Pour les quatre prochaines années, 6mettre maintient la rencontre entre artistes et publics via la proposition « 6Mettre à table » et les sorties de résidence. Le soutien des compagnies en recherche ou en création sera de 5 semaines de résidence. 6Mettre assurera le soutien pluriannuel de projets spécifiques tels que Campement du Collectif Protocole avec la Grange Dîmière et Crush du Projet D à la maison d'arrêt de Fresnes. 6mettre poursuivra son implication dans les réseaux, parmi lesquels le réseau Actes If puis Risotto. En 2025, 6Mettre fera l'objet d'un conventionnement comme lieu non-labellisé par la DGCA et intègrera en 2026 la Fédération des Arts de la Rue en Île-de-France. Une nouvelle résidence en milieu scolaire sera mise en place au sein d'un lycée du Val-de-Marne ou de l'Essonne. Les actions artistiques des compagnies associées et résidentes se déploieront sur la période estivale en hors-les-murs en préfiguration d'un parcours artistique dans le voisinage du pôle de création (91, 92, 94). L'année 2027 mettra en lumière le premier festival co-porté par 6Mettre, Animakt et Des Ricochets sur les pavés destiné à l'espace public dans le Val-de-Marne.

La fabrique est soutenue par la DRAC Île-de-France à hauteur de 10 -13 000 € via l'accueil en résidence d'un projet par an. Il reçoit également le soutien du département du Val-de-Marne au titre de l'aide au projet à hauteur de 3 000€ / an. La Ville de Fresnes met à disposition le lieu pour un montant estimé à 5 000 €/an et soutient le projet à hauteur de 2 000 €.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 6 octobre 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour une nouvelle année.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- ANTONY
- FRESNES
- L HAY-LES-ROSES
- CHEVILLY-LARUE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L’organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fonctionnement	49 004,60	46,81%
Dépenses artistiques	32 738,40	31,27%
Dépenses d'action culturelle	22 954,00	21,92%
Total	104 697,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	35 000,00	33,43%
DRAC Île-de-France (acquise)	13 000,00	12,42%
État FONPEPS (acquise)	10 000,00	9,55%
Conseil départemental 94 (sollicitée)	6 000,00	5,73%
Ville de Fresnes (acquise) :	2 000,00	1,91%
Recettes propres	21 843,00	20,86%
Grand Orly Seine bièvre (sollicitée)	5 000,00	4,78%
Reprise sur provision	2 654,00	2,53%
Aide à l'embauche apprenti	6 000,00	5,73%
politique de la ville (sollicitée)	3 200,00	3,06%
Total	104 697,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075200 - KTHA COMPAGNIE - RENOUVELLEMENT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture (n° 00001013)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture	170 910,00 € TTC	17,55 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : KTHA COMPAGNIE
Adresse administrative : 40 RUE DES AMANDIERS
75020 PARIS 20E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame KARINE APPY, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Description :
Créée en 2000, la ktha est un collectif de théâtre reconnue dans le secteur de la création artistique en espace public depuis plus de 20 ans. Implantée dans le quartier Banane-Amandiers (Paris 20ème) depuis 2016, classé politique de la ville, la ktha partage ses bureaux avec 6 autres équipes du spectacle vivant. Au fil des années, elle a appris à se structurer, projet après projet, de manière collective en fédérant une équipe solide et en ayant à coeur la question de la transmission. La Ktha est conventionnée par la DRAC Île-de-France et reçoit le soutien de la Ville de Paris.
Bilan 2020 - 2023
Le bilan PAC (équipe) pour le premier conventionnement de la Ktha est positif. Le collectif a créé 3 spectacles pour l'espace public : DEMAIN ARRIVE (je suis une autre toi) en 2020, ON VEUT en 2021 et TU ES LA en 2023, spectacle bilingue franco-japonais et franco-chilien, voué à se recréer dans d'autres pays. Pour compenser une diffusion moins foisonnante que prévue en raison de la crise sanitaire, la compagnie a développé plusieurs projets de territoire en Essonne, dans les Hauts-de-Seine et à Paris. En 2022, un projet avec le lycée Etienne Dolet (Paris 20) a donné lieu à l'écriture d'un texte à partir de récoltes de paroles, une installation plastique et l'édition d'un livret pour conserver la trace du projet. Une 7ème équipe permanente, la compagnie de danse Ayoba, a été accueillie en 2022 au sein des bureaux partagés situés dans le quartier Banane-Amandiers. Cette activité foisonnante a été l'occasion pour la ktha d'embaucher une troisième personne, salariée permanente en CDI début 2021. Enfin, le budget de la ktha a augmenté de plus de 50% au cours de ces quatre dernières années.
Projet 2024 - 2027
Pour les quatre prochaines années, la Ktha continuera de développer son projet de fabrique dans le quartier du 20ème arrondissement de Paris classé politique de la Ville à travers le projet du BEA-BA

(Bureau d'Entre Accompagnement Banane-Amandiers) et les activités artistiques de la compagnie. LE BEA-BA, centre de création en espace public, repose sur l'accompagnement entre pairs. Il comprend plusieurs volets qui s'articulent entre eux :

- L'accueil d'équipes permanentes au sein d'un bureau partagé (6 actuellement);
- L'accueil de résidences de création en espace public (environ 3 par an avec apport en coproduction);
- L'accompagnement croisés d'équipes émergentes;
- Des accompagnements croisés de 3 compagnies émergentes;
- La ZEF (Zone d'Expérimentation Facilitée);
- Le PAVE (Programme d'Accompagnement Vers l'Extérieur). La ktha accompagne pendant un trimestre une équipe qui souhaite réaliser un projet hors des espaces dédiés ;
- Conseils et soutiens dans le secteur;
- Prêt de matériel / matosothèque : une mise à disposition du matériel technique et logistique du BEA-BA pour les équipes artistiques, opérateurs culturels et associations locales;
- Le festival de proximité intitulé Festival dans ton cour;

Dans les années à venir, deux projets en établissement scolaire sont en préfiguration en Seine Saint Denis, au Lycée Suger à Saint-Denis et au collège de Moret-sur-Loing en Seine-et-Marne. Le spectacle Tu es là, créé en 2023, fait renouer la ktha avec la perspective de diffusion à l'international, notamment au Chili et au Japon. Enfin, une nouvelle création (titre provisoire) est prévue en 2025.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 6 octobre 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fonctionnement	66 794,00	34,99%
Dépenses artistiques	53 645,00	28,10%
Dépenses techniques	12 977,00	6,80%
Dépenses d'action culturelle	57 494,00	30,12%
Total	190 910,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	50 000,00	26,19%
Subvention État DRAC Île-de-France conventionnement (acquise)	25 000,00	13,10%
Subvention État DRAC Île-de-France festival (sollicitée)	19 000,00	9,95%
Autre subvention État (acquise) : ANCT	4 500,00	2,36%
Subvention Ville de Paris fonctionnement (acquise)	22 000,00	11,52%
Subvention Ville de Paris territoire (sollicitée)	6 000,00	3,14%
Subvention Mairie Paris 20 (sollicitée)	3 500,00	1,83%
Recettes propres	47 160,00	24,70%
Autre financement (sollicitée) : Bailleurs sociaux	13 750,00	7,20%
Total	190 910,00	100,00%

Annexe 3 - Fiches projets - Avenants annuels à la convention

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075002 - COMPAGNIE NARCISSE THEATRE - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	155 000,00 € HT	19,35 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COMPAGNIE NARCISSE THEATRE
Adresse administrative	:	42 RUE CAUCHY 94110 ARCUEIL
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Madame CANDICE VAN LANCKER, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La compagnie Narcisse est une compagnie de théâtre constituée autour d'Anne Barbot et Alexandre Delawarde, formés au Studio Théâtre d'Asnières et à l'Ecole Lecoq. Ils travaillent sur de grands textes qu'ils réinterrogent à partir de problématiques contemporaines, qui sont également les supports des actions menées avec les publics, essentiellement de jeunes adolescents. Leur processus de création se bâtit à partir du territoire, aux côtés de ses habitants.
Ancrée dans le Val-de-Marne, la compagnie a été de 2015 à 2019 en résidence sur le territoire du Val de Bièvre (devenu T12). La compagnie a notamment été accompagnée par le Théâtre Romain Rolland de Villejuif en production déléguée. Depuis quelques années, ses partenariats se sont développés avec des théâtres du Val-de-Marne où la compagnie est conventionnée, comme le Théâtre de Cachan ou Fontenay-en-scène à Fontenay-sous-Bois mais aussi hors du Val-de-Marne, le TGP de Saint-Denis, la Ferme du Bel-Ebat à Guyancourt et récemment l'EMC 91 ou hors Région Île-de-France au NEST à Thionville. La compagnie est soutenue par la région Ile-de-France au titre de la permanence artistique et culturelle depuis 2019.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure

mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- LES CHAPELLES-BOURBON
- PONTAULT-COMBAULT
- SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
- CLAMART
- CHATILLON
- SAINT-DENIS
- CACHAN
- VILLEJUIF
- FONTENAY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	125 000,00	80,65%
Dépenses d'action culturelle	8 500,00	5,48%
Part des coûts de structure	21 500,00	13,87%
Total	155 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (sollicitée)	30 000,00	19,35%
Subvention Conseil départemental 94 (acquise)	15 000,00	9,68%
Partenaires privés (acquis)	5 000,00	3,23%
Recettes propres	105 000,00	67,74%
Total	155 000,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075010 - COMPAGNIE SANDRINE ANGLADE - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	265 400,00 € HT	16,96 %	45 000,00 €
	Montant total de la subvention		45 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COMPAGNIE SANDRINE ANGLADE
Adresse administrative	:	21 RUE DES HAYEPS 93100 MONTREUIL
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur MICHEL PRADA, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Depuis 2003, Sandrine Anglade est à la tête de sa compagnie dédiée au théâtre et théâtre musical. Elle développe ses recherches aux frontières des disciplines et impulse des collaborations avec une nouvelle génération de créateurs (Frédéric Casanova, Caty Olive, Cindy Lombardi...) ouverts aux arts visuels, interrogeant les technologies et les matières, nourris d'une culture éclectique et contemporaine.
La compagnie a monté de nombreuses pièces de théâtre, théâtre musical et d'opéra en collaboration avec de nombreux lieux (scènes nationales, maisons d'opéra, scènes conventionnées…). Elle dispose d'un large réseau de partenaires de théâtres de ville et scènes nationales en Île-de-France et au niveau national. En parallèle d'un ancrage dans le Val-de-Marne à Vincennes, Sandrine Anglade est artiste compagnon au Théâtre Alexandre Dumas à Saint-Germain-en-Laye dans les Yvelines.
La compagnie Sandrine Anglade est soutenue en fonctionnement par le département du Val-de-Marne et par la Région Île-de-France au titre de la permanence artistique et culturelle depuis 2017. Elle bénéficie régulièrement des aides au projet de la Drac Île-de-France et des soutiens des collectivités où elle est en résidence.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure

mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

- PARIS
- PARIS
- GUYANCOURT
- MAISONS-LAFFITTE
- SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
- CORBEIL-ESSONNES
- MEUDON
- AULNAY-SOUS-BOIS
- ROSNY-SOUS-BOIS
- LE PERREUX-SUR-MARNE
- CHOISY-LE-ROI
- MAISONS-ALFORT
- VINCENNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	186 700,00	70,35%
Dépenses d'action culturelle	15 000,00	5,65%
Part des coûts de structure	63 700,00	24,00%
Total	265 400,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	45 000,00	16,96%
Conseil Départemental Val-de-Marne (A)	23 000,00	8,67%
Ville Vincennes (S)	2 000,00	0,75%
Recettes propres d'activité	195 400,00	73,62%
Total	265 400,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075012 - CIE DK59 - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	168 280,00 € HT	14,86 %	25 000,00 €
	Montant total de la subvention		25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	CIE DK59
Adresse administrative	:	28 RUE DE LA PAIX 94250 GENTILLY
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur BERTRAND DAUNAY, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La Cie DK59, de danse contemporaine, a été créée en 2000 par Gilles Vériepe. Le répertoire de la compagnie est constitué d'une vingtaine de pièces et caractérisé par une variété des formes (solos, tout public, jeune public, création in situ…). D'abord implantée dans le Nord, la compagnie est depuis 2016 ancrée en Île-de-France et plus particulièrement dans le Val-de-Marne.
Autour de son projet artistique, elle rassemble différents partenaires comme le Théâtre Paul Eluard de Bezons, le Prisme d'Elancourt, La Lanterne de Rambouillet …et différents lieux de résidence : le Théâtre de Rungis (2015-2018), la Briqueterie CDC du Val de Marne (2012-2015), le Centre Culturel d'Arques (2006-2011) et récemment le théâtre des Bergeries de Noisy Le Sec depuis 2019, le théâtre de Chevilly-Larue... Par ailleurs, elle mène un important volume d'actions artistiques, de travail pédagogique dans toute l'Île-de-France auprès des écoles, lycées, IME, CATTP, SESSAD, amateurs, conservatoires… Le Bureau d'accompagnement Drôles de Dames est chargé de la diffusion de son répertoire. La compagnie est conventionnée dans le Val-de-Marne.
Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- GENTILLY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	139 030,00	82,62%
Dépenses d'action culturelle	6 900,00	4,10%
Part des coûts de structure	22 350,00	13,28%
Total	168 280,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	25 000,00	14,86%
DRAC Île-de-France (S)	10 000,00	5,94%
Conseil Départemental Essonne (S)	20 000,00	11,88%
Sociétés civiles (S)	17 000,00	10,10%
Recettes propres	96 280,00	57,21%
Total	168 280,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075166 - CANTABILE - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	207 300,00 € HT	13,51 %	28 000,00 €
	Montant total de la subvention		28 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CANTABILE
Adresse administrative : 61 RUE CLAUDE JEAN ROMAIN
94170 LE PERREUX-SUR-MARNE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur ERIC DANICOURT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Cantabile a été créée en 1995 par le pianiste et compositeur de jazz Jean-Marie Machado. Il fédère autour de lui une équipe d'interprètes d'une quinzaine de personnes et développe des créations aux univers musicaux différents avec notamment la grande formation l'orchestre Danzas. Pour autant les solos, trios, quintets ne sont pas absents des projets de Cantabile. En particulier, Jean-Marie Machado travaille depuis plus de 10 ans avec le saxophoniste américain Dave Liebman. Il joue également avec le pianiste Martial Solal, le pianiste François Raulin, le percussionniste Keyvan Chemirani, le saxophoniste Andy Sheppart et le chanteur-percussionniste André Minvielle…
Implantée dans le Val-de-Marne depuis sa création, Cantabile a développé de nombreuses actions sur ce territoire mais également dans tous les autres départements de la région Île-de-France.
Jean-Marie Machado est artiste associé au Centre des Bords de Marne du Perreux-sur-Marne (CDBM) depuis septembre 2010. Cette résidence a pris fin en juin 2023 et la compagnie recherche actuellement un nouveau lieu de résidence.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	143 840,00	69,39%
Dépenses d'action culturelle	4 740,00	2,29%
Part des coûts de structure	58 720,00	28,33%
Total	207 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC Île-de-France (S)	60 000,00	28,94%
Région Île-de-France - PAC (S)	28 000,00	13,51%
Département Val-de-Marne (S)	30 000,00	14,47%
Autres subventions (S)	30 000,00	14,47%
Sociétés civiles (S)	28 000,00	13,51%
Recettes propres	31 300,00	15,10%
Total	207 300,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075171 - COMPAGNIE PIPO - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	155 068,00 € HT	25,80 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COMPAGNIE PIPO
Adresse administrative	:	9 - 11 ALLEE DE LA FETE 77127 LIEUSAINT
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur FREDERIC PIERRAT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La compagnie Pipo est une compagnie professionnelle qui a été fondée par Patrick
Pineau en 1995. De 2006 à 2014, Patrick Pineau était artiste associé à la Scène nationale Evreux Louviers, avant de devenir en septembre 2014 artiste associé à la Scène nationale de Sénart. La compagnie est à l'origine de plus de 35 spectacles à partir de textes contemporains. Elle s'est entourée d'une troupe de fidèles, comédiens et techniciens. La compagnie est partenaire de Théâtre-Sénart et de la MC93 à Bobigny.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

- BRIE-COMTE-ROBERT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	107 000,00	69,00%
Dépenses d'action culturelle	29 300,00	18,89%
Part des coûts de structure	18 768,00	12,10%
Total	155 068,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	40 000,00	25,80%
DRAC Île-de-France (S)	50 000,00	32,24%
Ministère de la Culture (S)	13 650,00	8,80%
Sociétés civiles (S)	10 000,00	6,45%
Recettes propres	41 418,00	26,71%
Total	155 068,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075175 - LA CONSTELLATION - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	296 000,00 € TTC	27,03 %	80 000,00 €
	Montant total de la subvention		80 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA CONSTELLATION
Adresse administrative : 7 CHEMIN DU CLOTAY
91350 GRIGNY
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur HERVE RICHARD, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Implantée depuis une vingtaine d'années en Essonne et depuis 2009 à Grigny, La Constellation, dirigée par Alexandre Ribeyrolles, est une compagnie d'arts de la rue qui développe une importante activité d'opérateur en arts de la rue / arts dans l'espace public avec une approche pluridisciplinaire. Elle crée des projets in situ, diffuse et soutient d'autres artistes et mène des actions culturelles pour des territoires (quartiers, agglomérations, parcs naturels...). A Grigny, La Constellation met en œuvre la croisée des chemins qui accueille de multiples artistes dans l'espace public, des arts de la rue aux arts urbains, à destination des populations des quartiers prioritaires pour favoriser le vivre ensemble. La Constellation a également initié en 2016 la journée participative de lecture à voix haute Mots Dits Mots Lus qui se déploie en Essonne, en Île-de-France, en France et à l'étranger. La Constellation est également à l'initiative de projets que son expertise permet de faire émerger, comme La Lisière lieu de résidence arts de la rue à Bruyères-le-Châtel en Essonne. La Constellation est soutenue par la DRAC Île-de-France et le Département de l'Essonne.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

- RIS-ORANGIS
- SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS
- LA NORVILLE
- SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON
- GRIGNY
- SAINT-CHERON
- MANDRES-LES-ROSES
- VILLECRESNES
- EVRY-COURCOURONNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L’organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	154 000,00	52,03%
Dépenses d'action culturelle	83 000,00	28,04%
Part des coûts de structure	59 000,00	19,93%
Total	296 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	80 000,00	27,03%
Subvention État DRAC Île-de-France (S)	82 000,00	27,70%
Préfecture de l'Essonne (S)	15 000,00	5,07%
Conseil Départemental de l'Essonne (S)	30 000,00	10,14%
TFBP Les Résidence (S)	30 000,00	10,14%
Partenaires Privés	4 000,00	1,35%
Recettes Propres d'activité	55 000,00	18,58%
Total	296 000,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075176 - COLLECTIF SURNATURAL - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	140 000,00 € HT	28,57 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COLLECTIF SURNATURAL
Adresse administrative : 59 AV GENERAL DE GAULLE
93170 BAGNOLET
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame STEPHANIE BARBAROU, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le Surnatural Orchestra est un orchestre grand format fondé en 2001 qui rassemble 19 musiciens permanents qui créent collectivement et interprètent des compositions originales où se mêlent musiques populaires, jazz, écriture et improvisation. Il se caractérise notamment par la pratique du soundpainting (improvisation collective dirigée) et la rencontre avec d'autres disciplines artistiques (danse, cirque, théâtre, cinéma). Depuis mars 2018 la compagnie est installée dans ses propres locaux de 155 m2, "Caracol", mis à disposition par le Théâtre L'Échangeur à Bagnolet, équipé d'un studio de répétition. L'orchestre a été labélisé "Compagnie nationale" en 2017 par le Ministère de la Culture, Le Surnatural Orchestra bénéficie du soutien régulier des sociétés civiles. La compagnie a acquis en 2021 un chapiteau de 650 places avec le soutien de la Région et du Département 93 pour y créer ses spectacles qui associent souvent des circassiens et destiné à être mutualisé avec d'autres équipes artistiques.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	38 140,00	27,24%
Dépenses d'action culturelle	42 500,00	30,36%
Part des coûts de structure	59 360,00	42,40%
Total	140 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	40 000,00	28,57%
DRAC Île-de-France (S)	38 770,00	27,69%
Département 93 (A)	20 000,00	14,29%
Ville de Bagnolet (S)	5 000,00	3,57%
Ville de Rosny (S)	1 500,00	1,07%
Sociétés civiles (S)	10 000,00	7,14%
Recettes propres	24 730,00	17,66%
Total	140 000,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075178 - CAP ETOILE - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	372 968,00 € HT	26,81 %	100 000,00 €
	Montant total de la subvention		100 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CAP ETOILE
Adresse administrative : 10 RUE EDOUARD VAILLANT
93100 MONTREUIL
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame IRENE KATACH, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
CAP Étoile est une Coopérative Artistique de Production regroupant 11 artistes de différentes générations et disciplines (théâtre, cinéma, danse, écriture, …), reconnus à l'échelle nationale et internationale. Projet pilote lors de sa création en 2002, elle apporte de manière innovante des réponses possibles à plusieurs enjeux artistiques et sociaux.
CAP Étoile est un lieu de 634 m² qui comprend :
Une fabrique de recherche où des laboratoires permettent le croisement des pratiques artistiques ;
Un lieu de création artistique pluridisciplinaire ;
Un espace mutualisé mettant à disposition une salle de répétition, une salle de réunion, des espaces de stockage, un costumier et des bureaux ;
Un espace partagé pour des travaux en cours, des ateliers, des stages et résidences.
La diversité des approches artistiques qui y sont représentées permet d'inventer de nouvelles formes, et des actions culturelles transdisciplinaires tournées vers l'extérieur.
Chaque compagnie conserve la maîtrise de ses productions, avec des collaborations entre les artistes et équipes de la coopérative. Dans un esprit de solidarité active, CAP Étoile est un lieu ressource pour tous, professionnels, artistes en voie de professionnalisation et amateurs.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- MONTREUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	239 597,00	64,24%
Dépenses d'action culturelle	56 518,00	15,15%
Part des coûts de structure	76 853,00	20,61%
Total	372 968,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	100 000,00	26,81%
DRAC Île-de-France (S)	24 500,00	6,57%
Ministère de la Culture (S)	30 000,00	8,04%
Département 93 (A)	23 950,00	6,42%
Ville de Montreuil (S)	34 000,00	9,12%
Ville d'Orléans (S)	30 000,00	8,04%
CAF (S)	2 000,00	0,54%
Recettes propres	128 518,00	34,46%
Total	372 968,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075179 - ECHELLE 1:1 - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	221 540,00 € TTC	18,06 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	ECHELLE 11
Adresse administrative	:	6 RUE JEAN-PIERRE TIMBAUD 75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur CHRISTOPHE SUSSET, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Échelle 1:1 a été créée en 2004 par Joris Lacoste pour produire et accompagner ses différents projets. L'association mène de front différents processus de recherche, qui portent chacun sur un domaine particulier : « Encyclopédie de la parole » (depuis 2007), sur l'oralité, « Hypnographie » (depuis 2004), sur l'usage artistique de l'hypnose, « W » (depuis 2004), sur les enjeux de la représentation au théâtre et dans les arts performés. Les processus de recherche sont collectifs et menés sur le long terme. Ils sont rendus publics sous une multiplicité de formes et de formats : spectacles en premier lieu, mais aussi performances, expositions, pièces sonores, jeux, conférences… en partenariat avec des théâtres, festivals, écoles, universités... Le site internet de l'Encyclopédie de la parole ou le logiciel de notation Organon, sont des ressources et des outils accessibles librement à tous. Jusqu'en 2017, les projets étaient mis en scène par Joris Lacoste et depuis 2017, plusieurs collaborateurs mettent en scène les pièces du collectif comme Emmanuelle Laffont dans « Blablabla », et plus récemment Elise Simonet pour « Jukebox » ou Frédéric Danos pour « L'encyclopédiste ».
La compagnie est conventionnée par la Drac Île-de-France depuis 2014, elle est entrée dans le dispositif de la permanence artistique et culturelle en 2018.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure

mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	145 471,00	65,66%
Part des coûts de structure	76 069,00	34,34%
Total	221 540,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	40 000,00	18,06%
DRAC Île-de-France (A)	100 000,00	45,14%
Artcena- Aide à l'écriture (S)	12 000,00	5,42%
Recettes propres d'activité	69 540,00	31,39%
Total	221 540,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075180 - COMPAGNIE BABEL ELISE CHATAURET - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	237 306,00 € HT	16,01 %	38 000,00 €
	Montant total de la subvention		38 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COMPAGNIE BABEL ELISE CHATAURET
Adresse administrative	:	19 RUE DE LA BOULANGERIE 93200 SAINT-DENIS
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur SEBASTIEN LAGRAVE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La compagnie Babel est codirigée par Elise Chatauret et Thomas Pondevie dans une démarche de théâtre documentaire, chaque création impliquant une longue enquête de terrain avec entretiens. Depuis 2016, les spectacles de la compagnie bénéficient d'une grande reconnaissance professionnelle et tournent auprès d'un réseau de théâtres variés.
Après avoir été implantée dans le 93, la compagnie Babel a été en résidence triennale à Herblay (avec le soutien de la Ville, de la DRAC Île-de-France, du Conseil départemental du Val d'Oise et du Festival du Val d'Oise), puis associée au Théâtre 71 à Malakoff jusqu'en 2022, avec une résidence au lycée d'Etampes, ainsi qu'en résidence pour 3 saisons sur le territoire de Sevran, avec le théâtre de la Poudrerie. Elle est associée depuis 2021 au Théâtre des Quartier d'Ivry, et hors Île-de-France à la Manufacture de Nancy.
La compagnie Babel est soutenue par la DRAC Île-de-France en conventionnement et la région Île-de-France au titre de la permanence artistique et culturelle depuis 2017.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

- PARIS
- LES CHAPELLES-BOURBON
- BRETIGNY-SUR-ORGE
- CHATENAY-MALABRY
- MALAKOFF
- COLOMBES
- GENNEVILLIERS
- BOBIGNY
- SEVRAN
- CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- FONTENAY-SOUS-BOIS
- IVRY-SUR-SEINE
- VITRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	164 716,00	69,41%
Dépenses d'action culturelle	20 305,00	8,56%
Part des coûts de structure	52 285,00	22,03%
Total	237 306,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	38 000,00	16,01%
État DRAC Île-de-France (A)	50 000,00	21,07%
Ville de Paris (S)	10 000,00	4,21%
FONPEPS (A)	7 274,00	3,07%
SPEDIDAM (S)	2 000,00	0,84%
Recettes propres d'activité	130 032,00	54,80%
Total	237 306,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075182 - LA COMPAGNIE DU MYSTERE BOUFFE - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	204 524,00 € HT	22,21 %	45 420,00 €
	Montant total de la subvention		45 420,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	LA COMPAGNIE DU MYSTERE BOUFFE
Adresse administrative	:	23 RUE ANDRE JOINEAU 93310 LE PRE ST GERVAIS
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Madame PASCALE SEROUGE, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La compagnie du Mystère Bouffe est l'une des compagnies principales de commedia dell'arte francilienne fondée en 1981 par Gilbert Bourébia. Formée d'une vingtaine d'artistes, elle défend un théâtre populaire pour les espaces publics et des actions participatives avec les habitants. La compagnie mixe les formes artistiques et s'adresse à tous les publics, pratiquant un théâtre populaire, une commedia dell'arte réinventée. Dans une recherche permanente, elle revisite des textes du répertoire classique et contemporain. Elle mène également des ateliers amateurs dans une vingtaine de villes franciliennes. Ces 3 dernières années, la compagnie a élargi son implantation notamment en grande couronne (77, 78, 91) tout en continuant ses actions dans le 93. La compagnie est gérée par 3 personnes (2,5 ETP).

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- LE PRE-SAINT-GERVAIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	86 167,00	42,13%
Dépenses d'action culturelle	27 047,00	13,22%
Part des coûts de structure	91 310,00	44,65%
Total	204 524,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	45 420,00	22,21%
Etat : ANCT (S)	38 900,00	19,02%
Rectorat de Créteil-Jeunesse et Sports (S)	7 000,00	3,42%
Conseil Départemental Seine Saint-Denis (S)	4 000,00	1,96%
EPCI : Est Ensemble (S)	2 000,00	0,98%
Pré Saint Gervais (S)	500,00	0,24%
Bondy, Epinay, Drancy, Noisy le Sec (S)	11 200,00	5,48%
Emplois aidés (A)	8 764,00	4,29%
Recettes propres	86 740,00	42,41%
Total	204 524,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075183 - L'ART MOBILE - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	103 000,00 € HT	33,98 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	L'ART MOBILE
Adresse administrative	:	21 RUE FREDERIC-HENRI MANHES 91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Madame PASCALE BROCHARD, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'Art mobile est une compagnie théâtrale fondée en 1994 par Gil Bourrasseau et Bruno Cochet (aujourd'hui directeur du Théâtre de Rungis), implantée en Essonne, à Sainte-Geneviève-des-Bois depuis 2006. A partir de 2000, Cécile Tournesol, metteure en scène, devient artiste associée de la compagnie et responsable de l'action artistique puis co-directrice. Suite au décès en 2016 de Gil Bourrasseau, la compagnie l'Art Mobile, portée désormais par Cécile Tournesol, est un compagnonnage d'artistes et de techniciens. Le projet de la compagnie repose sur le travail de création de spectacles (à partir de textes d'auteurs contemporains ou non), le lien aux publics, et la mobilité à travers la structure itinérante, le Théâtre portatif, dont s'est dotée la compagnie, lui permettant de jouer dans des lieux non dédiés. La compagnie mène également de nombreuses actions culturelles. Avec ses dernières créations, l'Art Mobile a poursuivi son travail en direction des adolescents et maintenant auprès des personnes en situation de handicap psychique. L'Art mobile est subventionné par le Conseil départemental de l'Essonne.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Dans le cadre de la convention de sortie dégressive du dispositif PAC la subvention attribuée est d'un

montant de 35 000 € pour l'année 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	47 000,00	45,63%
Dépenses d'action culturelle	30 000,00	29,13%
Part des coûts de structure	26 000,00	25,24%
Total	103 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	35 000,00	33,98%
Conseil départemental Essonne (S)	13 000,00	12,62%
Recettes propres	55 000,00	53,40%
Total	103 000,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075184 - ERDA - EDUCATION RECHERCHE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	719 353,00 € HT	18,07 %	130 000,00 €
	Montant total de la subvention		130 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	ERDA EDUCATION RECHERCHE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE
Adresse administrative	:	23 RUE D'ANJOU 75008 PARIS 8E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur STEPHANE BOUJNAH, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'association ERDA (Education Recherche Développement Artistique) regroupe les activités de deux projets musicaux : le chœur de chambre Accentus et l'orchestre classique Insula orchestra, en résidence à la Seine musicale de Boulogne-Billancourt. Le chœur a été fondé en 1991 par Laurence Equilbey, tandis qu'Insula orchestra est né en 2012 en partenariat avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine. Accentus a pour vocation d'interpréter en formation de chœur de chambre le riche répertoire des œuvres a capella, des deux derniers siècles jusqu'à la création contemporaine. Depuis 2017, Accentus dispose d'un centre de ressource doté d'une plateforme numérique, et en 2019, a poursuivi sa consolidation en centre national d'art vocal. A ce titre, il soutient les productions hors-les-murs et un programme de masterclass et d'insertion professionnelle pour une cinquantaine de jeunes solistes du Jeune chœur de Paris. Pour Accentus, l'année 2023 est marquée par un nombre important de concerts franciliens à travers des programmes a cappella (Maison de la Radio, Eglise des Invalides), des productions d'opéra (Opéra Comique) et des oratorios (Philharmonie de Paris, La Seine Musicale), notamment avec Insula orchestra. De plus, Insula orchestra a conforté sa résidence à La Seine Musicale avec des programmes variés, dont le Festival Mozart Maximum et le premier colloque international des

orchestres sur instruments d'époque. En janvier 2024, Accentus rejoindra Insula orchestra pour la reprise du REQUIEM de Mozart de Yoann Bourgeois, créée en 2019, à l'occasion de 5 concerts à La Seine Musicale (Boulogne-Billancourt) et de 3 concerts à Aix-en-Provence. La saison 23-24 sera marquée par la célébration des 20 ans du jeune chœur de Paris avec un programme autour de la France musicale du XIXe au XXIe siècle. Accentus bénéficie du soutien de l'Etat, de la Ville de Paris et du Conseil départemental des Hauts-de-Seine.
Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- PARIS
- BOULOGNE-BILLANCOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	282 670,00	39,30%
Dépenses d'action culturelle	235 300,00	32,71%
Part des coûts de structure	201 383,00	28,00%
Total	719 353,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	130 000,00	18,07%
État DRAC Île-de-France (S)	50 000,00	6,95%
Conseil Départemental Hauts-de-Seine (S)	150 000,00	20,85%
Partenaires privés	100 000,00	13,90%
Recettes propres	289 353,00	40,22%
Total	719 353,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075185 - CIRQUE ICI - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	199 000,00 € HT	30,15 %	60 000,00 €
	Montant total de la subvention		60 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	CIRQUE ICI
Adresse administrative	:	49 RUE GEORGES LARDENNOIS 75019 PARIS 19E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Madame ISABELLE WALTER, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Johann Le Guillerm s'est formé au Centre National des Arts du Cirque. Il créé en 1994 sa propre compagnie Cirque ici et un premier spectacle solo, Où ça ?, qui tournera cinq ans. Le travail de Johann Le Guillerm a été récompensé par le Grand Prix National du Cirque (1996), le Prix des Arts du Cirque SACD (2005) et le Grand Prix SACD (2017) pour l'ensemble de son travail. Après un tour du monde au cours duquel il se confronte aux déséquilibres de mondes handicapés, traumatisés et autarciques, il s'engage en 2001 dans le projet Attraction, projet de recherche qui interroge l'équilibre, les formes, les points de vue, le mouvement et l'impermanence et se matérialise dans des formes variées : objets, spectacles, sculptures, performances… Il crée sous chapiteau, en salle, pour l'espace public, à l'échelle de villes entières et propose des œuvres collaboratives. L'artiste se définit comme "praticien de l'espace des points de vue". La compagnie mène en parallèle un important travail de médiation.
Depuis 2011, Johann Le Guillerm est soutenu et accueilli par la Mairie de Paris en résidence de recherche au Jardin d'Agronomie Tropicale – Paris et reçoit le soutien de la région Île-de-France au titre de la permanence artistique et culturelle.
Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	170 000,00	85,43%
Dépenses d'action culturelle	18 000,00	9,05%
Part des coûts de structure	11 000,00	5,53%
Total	199 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	60 000,00	30,15%
DRAC Île-de-France (A)	60 000,00	30,15%
Ville de Paris (S)	35 000,00	17,59%
Recettes propres d'activité	44 000,00	22,11%
Total	199 000,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075186 - THEATRE DES OISEAUX - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	32 206,00 € HT	24,84 %	8 000,00 €
	Montant total de la subvention		8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	THEATRE DES OISEAUX
Adresse administrative	:	MAISON DU VILLAGE 78200 BUCHELAY
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Madame ARIANE LEFEVRE, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La compagnie "Le Théâtre des oiseaux" a été créée en 1994. Elle est dirigée par Bernard Martin Fargier et implantée à Buchelay dans les Yvelines, depuis 2009.
La compagnie mène un travail de créations reliées à la mémoire en lien avec les sites d'Aincourt et du Mont Valérien qui lui passent commande chaque année d'un spectacle mettant en lumière un moment spécifique de la seconde guerre mondiale. Ce travail est fait en lien avec le concours national de la résistance et donne lieu à des échanges avec des collégiens et lycéens.

Dans le cadre de la convention de sortie dégressive du dispositif de la permanence artistique et culturelle, la subvention attribuée est d'un montant de 8 000 € pour l'année 2024.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

- BUCHELAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	27 656,00	85,87%
Dépenses d'action culturelle	4 300,00	13,35%
Part des coûts de structure	250,00	0,78%
Total	32 206,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	8 000,00	24,84%
Commune - Buchelay (S)	11 530,00	35,80%
DDCS-JEP 78 (S)	2 000,00	6,21%
Recettes propres	10 676,00	33,15%
Total	32 206,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075187 - LES PALADINS - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	683 155,00 € HT	7,32 %	50 000,00 €
	Montant total de la subvention		50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	LES PALADINS
Adresse administrative	:	8 RUE PIERRE DUPONT 75010 PARIS
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur XAVIER DE BAYSER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Les Paladins – orchestre baroque fondé et dirigé par Jérôme Correas – explorent depuis 2001 le répertoire musical dramatique des XVIIe et XVIIIe siècles, de Monteverdi à Mozart. Depuis 2007, Les Paladins ont noué des collaborations avec des metteurs en scène tels que Christophe Rauck, Dan Jemmett, Vincent Tavernier, Vincent Vittoz, Constance Larrieu pour leurs créations lyriques. L'ensemble collabore également avec des chœurs : Les Cris de Paris, les Chœurs de l'Opéra de Rennes et de l'Opéra-Théâtre de Metz, la Maîtrise de Notre-Dame de Paris… Par ailleurs, Les Paladins ont enregistré plusieurs disques avec différents labels (Arion, Pan Classics, Ambronay, Naïve). Les Paladins sont en résidence au Théâtre de Corbeil-Essonnes (91) et au Conservatoire d'Ivry-sur-Seine (94). Ils sont artistes associés à l'Opéra de Massy (91) et au CRR de Paris. Les Paladins mènent régulièrement des actions culturelles auprès des publics scolaires et des élèves de conservatoires (concerts commentés, animations, ateliers d'initiation, de pratique chorale, sensibilisation au répertoire baroque, master-classes). Les Paladins sont soutenus par la DRAC Île-de-France au titre des ensembles conventionnés et par la Région au titre de la permanence artistique et culturelle depuis 2011.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de l'autre aide régionale (aide à la diffusion).

Localisation géographique :

- PARIS
- MASSY
- CORBEIL-ESSONNES
- IVRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	477 655,00	68,91%
Dépenses d'action culturelle	7 385,00	1,07%
Part des coûts de structure	208 115,00	30,02%
Total	693 155,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	50 000,00	7,21%
Subvention État DRAC Île-de-France (acquise)	72 000,00	10,39%
Autre subvention État (sollicitée) : ministère de la culture	36 000,00	5,19%
Subvention Conseil départemental (sollicitée) : CD91	5 000,00	0,72%
Subvention CNM (sollicitée)	19 000,00	2,74%
Subvention Ville (sollicitée) : Paris	20 000,00	2,89%
Aides publiques à l'emploi (sollicitée)	25 000,00	3,61%
Sociétés civiles (sollicitée)	18 000,00	2,60%
Partenaires privés (sollicitée)	10 000,00	1,44%
Recettes propres	428 155,00	61,77%
Région Île-de-France aide à la diffusion (sollicitée)	10 000,00	1,44%
Total	693 155,00	100,00%

DOSSIER N° EX075189 - THEATRE DU FIL - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	233 000,00 € TTC	13,16 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	THEATRE DU FIL
Adresse administrative	:	8 RUE DU POTAGER 91550 PARAY VIEILLE POSTE
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur SAMUEL HERAULT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le Théâtre du Fil fait ses débuts dans les années soixante-dix avec Alain Vigier et Jacques Miquel qui pratiquent un théâtre itinérant et donnent des stages d'insertion pour des jeunes en grande difficulté, en partenariat avec l'Éducation surveillée (ancienne PJJ). C'est de là que nait le projet d'une troupe-école. Le Théâtre du Fil a d'abord été installé sur un site du Ministère de la Justice, à Montlieu, dans la Forêt de Rambouillet (78), puis à la Ferme de Champagne à Savigny-sur-Orge (91) et enfin à Grigny (91). Au programme, formation qualifiante aux métiers du spectacle : comédien animateur, régisseur, costumière, maquilleuse. De nombreux jeunes ont été formés à cette « école de vie » et beaucoup travaillent aujourd'hui dans les métiers du spectacle ou de l'animation. Outre le chantier « école théâtre », le Théâtre du Fil intervient auprès de nombreux partenaires et publics : dans des prisons (Fresnes, Fleury-Mérogis, Orléans, Gradignan), dans des quartiers sensibles (Saint-Denis, La Grande Borne à Grigny, aux Mureaux…), dans les institutions spécialisées, auprès d'écoles d'éducateurs (CFPES CEMEA/ Aubervilliers, St Honoré Paris, IRTS Parmentier Paris), auprès de publics en situation de handicap (instituts médicoéducatifs : IME de L'Isle Adam 95, institut Maude Mannoni, Berneuil 94, ARAPEJ, CHRS 91), établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), mais aussi en milieu scolaire (Réussite éducative à Grigny, Lycée Corot à Savigny sur Orge, Collège Rouvier à Paris 14e) et institutions de la PJJ (Centre éducatif Fermé de Savigny sur Orge, APASO)…etc. En 2020, la compagnie a obtenu une

résidence triennale à Paray-Vieille-Poste (91) dans le cadre d'un projet d'urbanisme transitoire lancé par l'établissement publique du Territoire Grand-Orly Seine Bièvre et qui a reçu l'aide de la Région Île-de-France.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- PARAY-VIEILLE-POSTE
- GRIGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	100 616,00	43,18%
Dépenses d'action culturelle	36 384,00	15,62%
Part des coûts de structure	96 000,00	41,20%
Total	233 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	30 000,00	12,88%
Subvention Etat Jeunesse et Sport (S)	6 500,00	2,79%
Conseil Départemental Essonne (S)	5 000,00	2,15%
Politique Ville (S)	12 000,00	5,15%
Commune Grigny (S)	23 000,00	9,87%
Commune Paray Vieille Poste (S)	3 500,00	1,50%
Emplois aidés - Fonjep (S)	12 000,00	5,15%
Partenaires privés (S)	14 000,00	6,01%
Rectetes propres	127 000,00	54,51%
Total	233 000,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075296 - MOUKDEN THEATRE - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	158 000,00 € HT	25,32 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MOUKDEN THEATRE
Adresse administrative : 4 RUE DE TOULOUSE
93600 AULNAY-SOUS-BOIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame CLAIRE VERGE, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le Moukden Théâtre s'inscrit dans la lignée du théâtre documentaire. La compagnie est créée en 2005 par Olivier Coulon-Jablonka, Eve Gollac et Florent Cheippe à leur sortie du conservatoire national supérieur d'art dramatique de Paris. Les pièces de la compagnie sont construites à partir de montages mêlant des textes littéraires ou théâtraux à des matériaux plus contemporains (documentaires, sociologiques, philosophiques) nécessitant des enquêtes de terrain et des immersions. La compagnie a monté une douzaine de pièces (Gorki, Melville, Offenbach, Platon). Les spectacles ont pu prendre plusieurs formes : montage de témoignages documentaires bruts, pièces écrites à partir du réel, fictions inspirées de problématiques contemporaines. De spectacle en spectacle, la compagnie joue avec cette frontière qui sépare la fiction du documentaire pour interroger le monde. Implantée en Seine-Saint-Denis, elle entretient des partenariats pérennes avec le Théâtre de la Commune à Aubervilliers, l'Echangeur à Bagnolet, et travaille avec le Théâtre de la Poudrerie à Sevran. La compagnie est conventionnée par la DRAC Île-de-France depuis 2014 et par la Région depuis 2018 au titre de la permanence artistique.

Dans le cadre de la convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en oeuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

- MANTES-LA-JOLIE
- CORBEIL-ESSONNES
- AUBERVILLIERS
- BAGNOLET
- SEVRAN
- VITRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	141 935,00	89,83%
Dépenses d'action culturelle	5 000,00	3,16%
Part des coûts de structure	11 065,00	7,00%
Total	158 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	40 000,00	25,32%
DRAC Île-de-France (A)	50 000,00	31,65%
Corbeil-Essonnes (S)	5 000,00	3,16%
Recettes propres	63 000,00	39,87%
Total	158 000,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075299 - THEATRE DU MENTEUR LA MANUFACTURE - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	140 800,00 € HT	35,51 %	50 000,00 €
	Montant total de la subvention		50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE DU MENTEUR LA MANUFACTURE
Adresse administrative : 15 RUE SAINT SAUVEUR
91160 BALLAINVILLIERS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur STEPHANE VIGIER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Créée en 1987, la compagnie du Théâtre du Menteur est implantée en Essonne depuis de nombreuses années et réalise un travail de création et de diffusion autour de l'écriture contemporaine, principalement autour des textes de François Chaffin, directeur artistique de la compagnie, auteur et metteur en scène. Après avoir été en résidence à Wissous et Longjumeau, la compagnie a animé de 2004 à 2009 le Théâtre de Bligny, lieu singulier implanté au cœur d'un hôpital en zone rurale. Le Théâtre du Menteur a ensuite développé le projet de LA CAVALERIE, sur le site de la ferme Misery à Vert-le-Petit et des partenariats avec d'autres lieux. Depuis 2019, Le Théâtre du Menteur coanime le TAG de Grigny, lieu de création, aux côtés de l'Amin-Théâtre et de la Compagnie Liria. La compagnie crée des spectacles diffusés dans des théâtres comme des lectures musicales présentées dans des lieux non dédiés (bibliothèques, médiathèques, appartement…). L'action culturelle représente un volet important de son travail. Le Théâtre du Menteur est soutenu par le Département de l'Essonne et également par la DRAC Île-de-France.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	45 382,00	32,23%
Dépenses d'action culturelle	19 432,00	13,80%
Part des coûts de structure	75 986,00	53,97%
Total	140 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (sollicitée)	50 000,00	35,51%
État DRAC Île-de-France (S)	3 400,00	2,41%
Subvention Conseil départemental (sollicitée) : préciser le nom du département en cliquant sur bulle	20 000,00	14,20%
Recettes propres	48 400,00	34,38%
Autre financement	19 000,00	13,49%
Total	140 800,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075309 - LA COMMUNAUTE INAVOUABLE - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	166 740,00 € TTC	35,98 %	60 000,00 €
	Montant total de la subvention		60 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	LA COMMUNAUTE INAVOUABLE
Adresse administrative	:	6 QUAI DE SEINE 93200 SAINT-DENIS
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur NICOLAS PELISSIER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Créée en 1992 par Clyde Chabot, La Communauté inavouable développe un travail de création singulier axé sur la création contemporaine et des formes performatives interdisciplinaires, au croisement du théâtre, de la danse, du chant lyrique, des arts visuels et numériques. Depuis 2010, la compagnie est en résidence au 6b à Saint-Denis et développe depuis 2019 une implantation territoriale en Essonne, à Verrières-le-Buisson et à Lisses notamment. Le réseau de lieux de diffusion de la compagnie s'est agrandi (lieux intermédiaires, théâtres de ville, structures muséales...) et ses projets sont présentés en France et à l'étranger en partenariat avec l'institut français (Roumanie, Bosnie, Sri Lanka, ...). La diversification de son répertoire, avec notamment, des formes légères, lui permet de toucher un nouveau public. La compagnie mène de nombreuses actions artistiques avec les publics que ce soit avec des lycéens, des patients d'hôpitaux... Par ailleurs, elle propose des sessions de recherche et des workshops à d'autres artistes. La Communauté inavouable bénéficie du soutien de la DRAC Île-de-France, de la Ville de Saint-Denis et du Conseil départemental de l'Essonne.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS
- ESSONNE
- HAUTS DE SEINE
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L’organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	49 642,00	29,77%
Dépenses d'action culturelle	38 440,00	23,05%
Part des coûts de structure	78 658,00	47,17%
Total	166 740,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	60 000,00	35,98%
Etat - Politique de la ville (S)	6 000,00	3,60%
Département Essonne (S)	5 317,00	3,19%
Département Seine-Saint-Denis (S)	2 000,00	1,20%
Métropole Aix-Marseille (S)	2 834,00	1,70%
Ville de Saint-Denis (S)	9 500,00	5,70%
Ville d'Evry-Courcouronnes (A)	1 000,00	0,60%
Ville de Paris 20e arrdt (S)	2 700,00	1,62%
Emplois aidés (A)	8 940,00	5,36%
Partenaires privés	2 700,00	1,62%
Recettes propres	65 749,00	39,43%
Total	166 740,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075313 - COLLECTIF MXM- AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	730 000,00 € HT	6,16 %	45 000,00 €
	Montant total de la subvention		45 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COLLECTIF MXM
Adresse administrative	:	9 SQUARE DE CHAMPAGNE 77186 NOISIEL
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur NICOLAS ROYER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le Collectif MxM a été fondé au début des années 2000 par Cyril Teste (comédien, metteur en scène et pédagogue), Julien Boizard (régisseur) et Nihil Bordures (compositeur) autour des écritures théâtrales contemporaines dont le travail est principalement axé sur la narration visuelle, et le répertoire classique en lien avec les thématiques de la société actuelle. Leur recherche collective porte sur l'usage des nouvelles technologies comme outils narratifs et place l'écriture théâtrale au cœur d'un dispositif cinématographique en temps réel et à vue. Le collectif accorde une place importante à la transmission et implique de jeunes artistes sortis d'écoles d'Art et des étudiants d'autres formations universitaires afin de croiser les approches et faire évoluer le travail de création et de transmission. Si ses esthétiques majeures sont le théâtre et les arts visuels, son travail croise une diversité de disciplines. Historiquement implantée en Seine-et-Marne, soutenu par le Théâtre Sénart, scène nationale, la MC93, le Théâtre Nanterre-Amandiers, le collectif jouit d'un rayonnement national et international. Le Collectif MxM est conventionné par la DRAC Île-de-France.
2023 est une année principalement de diffusion avec la fin de la tournée de LA MOUETTE. Le collectif réalise un travail d'actions culturelles auprès des classes « Option Théâtre » des lycées Louis Bascan à Rambouillet et François Couperin à Fontainebleau. Elle comptabilise un total de 346 heures d'ateliers tous publics confondus et mène par ailleurs une action d'accompagnement auprès de deux jeunes metteuses

en scène (Eva-Carmen Jarriau et Katia Ferreira). La compagnie travaille actuellement sur sa prochaine création SUR L'AUTRE RIVE, librement inspiré de PLATONOV de Tchekhov, création prévue en 2024, suivie d'une tournée jusqu'en 2026.
Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- NOISIEL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	624 000,00	85,48%
Dépenses d'action culturelle	6 000,00	0,82%
Part des coûts de structure	100 000,00	13,70%
Total	730 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	45 000,00	6,16%
État DRAC Île-de-France (A)	150 000,00	20,55%
Recettes propres	535 000,00	73,29%
Total	730 000,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075314 - WLDN - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	613 626,00 € HT	8,15 %	50 000,00 €
	Montant total de la subvention		50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	WLDN
Adresse administrative	:	25 RUE CHATEAU LANDON 75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Madame MAGALI OLLIER, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Joanne Leighton est une chorégraphe belge d'origine australienne installée en Île-de-France. Après avoir travaillé pendant 18 ans à Bruxelles, Joanne Leighton dirige le Centre Chorégraphique National de Franche-Comté à Belfort (2010-2015), puis crée sa compagnie WLDN. Particulièrement attachée au rapport au public, Joanne Leighton développe des projets avec les habitants qu'elle duplique dans divers territoires, notamment les "Made In..." pièces créées in situ avec à chaque fois 99 participants amateurs ou bien encore "Les veilleurs". Elle crée également "Les Modulables", courtes pièces aux formats divers adaptés à chaque fois à l'espace de représentations (intérieur ou extérieur). Ses pièces sont présentées en France et à l'international. La compagnie WLDN bénéficie du soutien de la DRAC Île-de-France au titre des compagnies conventionnées.
Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	448 491,00	73,09%
Dépenses d'action culturelle	9 263,00	1,51%
Part des coûts de structure	155 872,00	25,40%
Total	613 626,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	50 000,00	8,15%
DRAC Île-de-France (A)	120 000,00	19,56%
Ministère de la Culture (A)	55 000,00	8,96%
Département Seine-Saint-Denis (A)	50 000,00	8,15%
EPCI Plaine Commune (S)	10 000,00	1,63%
JOP Paris 2024 (A)	20 000,00	3,26%
Emplois Aidés	4 000,00	0,65%
FONPEPS (S)	2 106,00	0,34%
Recettes propres d'activité	302 520,00	49,30%
Total	613 626,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075317 - AVENANT PAC - TERRAIN DE JEU - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	83 500,00 € HT	14,37 %	12 000,00 €
	Montant total de la subvention		12 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	TERRAIN DE JEU
Adresse administrative	:	55 AVENUE LAPLACE 94110 ARCUEIL
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur MICHEL STEYAERT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Metteuse en scène de plusieurs pièces de théâtre qui ont vu le jour notamment dans le Val-de-Marne, Agnès Bourgeois est depuis 2010 en résidence permanente à Anis Gras à Arcueil, lieu de création artistique où elle a présenté 8 créations en 10 ans. De plus la compagnie a rejoint la structure de mutualisation Cap Etoile à Montreuil en 2015. Parallèlement, Agnès Bourgeois intervient dans les sections théâtre de différents lycées, elle enseigne depuis 2011 à l'université de Paris X Nanterre dans le département Arts du spectacle où elle est depuis la rentrée 2014 professeure associée (PAST).
La compagnie est soutenue par la région Île-de-France au titre de la permanence artistique et culturelle depuis 2007. Lors de la dernière commission pour la permanence artistique et culturelle qui s'est réunie le 18 octobre 2021, la Région a décidé de ne pas renouveler la convention de permanence artistique et culturelle avec le bénéficiaire et d'accompagner sa sortie du dispositif par une diminution progressive de la subvention. De 45 000€ en 2020, la subvention passe à 32 000 € en 2021, puis 20 000 € en 2022 et 12 000 € en 2023.
Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- ARCUEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	63 500,00	76,05%
Dépenses d'action culturelle	15 000,00	17,96%
Part des coûts de structure	5 000,00	5,99%
Total	83 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	12 000,00	14,37%
Conseil départemental 94 (sollicitée)	15 000,00	17,96%
Ville d'Arcueil (sollicitée)	2 000,00	2,40%
Ville de Gentilly (sollicitée)	2 000,00	2,40%
Ville de Paris - Olympiades culturelles (sollicitée)	15 000,00	17,96%
Sociétés civiles (sollicitée)	7 500,00	8,98%
Recettes propres	19 000,00	22,75%
DRAC Ile de France	11 000,00	13,17%
Total	83 500,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075320 - COMPAGNIE LIRIA - AVENANT PAC- CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	103 700,00 € TTC	24,11 %	25 000,00 €
	Montant total de la subvention		25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COMPAGNIE LIRIA
Adresse administrative	:	15 AVENUE DE STRATHKELVIN 91100 CORBEIL ESSONNES
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur JOSEPH LEVADOUX, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La compagnie Liria a été créée en 2008 par le metteur en scène, comédien, dramaturge et conteur Simon Pitaqaj à la Villa Mais D'Ici à Aubervilliers (93). La compagnie est aujourd'hui implantée en Essonne où elle est compagnie associée au TAG de Grigny et en résidence au Théâtre de Corbeil-Essonnes. Les spectacles de la compagnie sont des créations contemporaines inspirées de romans, de nouvelles dont les textes sont adaptés ou écrits par Simon Pitaqaj. Ils sont diffusés en Île-de-France et sur le territoire national. Liria mène également de nombreux projets de territoires auprès de divers publics (scolaires, associations...) et organise les festivals Barak'Théâtre et Caravansérail – Légendes urbaines. Elle est soutenue par la DRAC Île-de-France et le département de l'Essonne.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- LIEUSAINT
- CORBEIL-ESSONNES
- GRIGNY
- AUBERVILLIERS
- BAGNOLET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	44 991,00	43,39%
Dépenses d'action culturelle	34 309,00	33,08%
Part des coûts de structure	24 400,00	23,53%
Total	103 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	25 000,00	24,11%
Etat (S)	28 000,00	27,00%
Département Essonne (S)	13 000,00	12,54%
Commune - Corbeil-Essonne (S)	5 000,00	4,82%
Partenaires privés (S)	25 000,00	24,11%
Recettes propres	7 700,00	7,43%
Total	103 700,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075322 - LE THEATRE DE CORPS - PIETRAGALLA COMPAGNIE - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65742-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	534 500,00 € HT	13,10 %	70 000,00 €
	Montant total de la subvention		70 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	LE THEATRE DU CORPS PIETRAGALLA
Adresse administrative	:	5 B RUE DE ROCROY 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES
Statut Juridique	:	Société à Responsabilité Limitée
Représentant	:	Madame MARIE-CLAUDE PIETRAGALLA, GERANTE

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le Théâtre du Corps est la compagnie créée par Marie-Claude Pietragalla et Julien Rouault en 2004. Depuis 2006, le Théâtre du Corps produit et présente ses spectacles à Paris dans des lieux comme l'Olympia, Mogador, le Palais des Sports, le Grand Rex ou encore les Folies Bergères.
Depuis 2015, la compagnie loue 500 m² de locaux à Alfortville qui comprend un studio de danse de 250 m² (plancher, sono et miroirs), 3 bureaux et un espace de stockage de 150 m². De cette nouvelle implantation est née une collaboration avec la Muse en Circuit pour la précédente pièce, ""Vivant"", créée après une résidence au Théâtre d'Asnières. Le Pôle Culturel d'Alfortville soutient également la compagnie. Les partenariats avec les villes d'Asnières, de St Germain-en-Laye et Charenton-le-Pont se sont poursuivis. Trois nouveaux partenaires se sont ajoutés – la ville de Montereau, de Wissous et de Thorigny-sur-Marne.
La compagnie bénéficie de la PAC depuis 2018, elle a été renouvelée en 2021. Les autres partenaires publics sont la Drac sur des aides à projet et la ville d'Alfortville. Le premier soutien en PAC a coïncidé avec l'implantation de la compagnie à Alfortville et en Île-de-France et l'accompagnement de son activité de création et de diffusion.
Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure

mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- ALFORTVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	300 000,00	56,13%
Dépenses d'action culturelle	37 000,00	6,92%
Part des coûts de structure	197 500,00	36,95%
Total	534 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France (S)	70 000,00	13,10%
DRAC Île-de-France (S)	44 000,00	8,23%
Ville d'Alfortville (S)	35 000,00	6,55%
Recettes propres d'activité	385 500,00	72,12%
Total	534 500,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.42681 (Culture) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075324 - ASSOCIATION AÉROSTAT MARIONNETTES KIOSQUE- AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	98 650,00 € HT	35,48 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AMK AEROSTAT MARIONNETTES KIOSQUE
Adresse administrative : 91 RUE DE NOISY-LE-SEC 93260 LES LILAS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame DOMINIQUE DUTHUIT, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Issue des arts de la marionnette et du théâtre contemporain, la Compagnie AMK est dirigée par Cécile Fraysse, artiste marionnettiste et plasticienne. Elle fait une place de plus en plus importante à une écriture de plateau en interaction avec le public et propose des dispositifs scéniques à la frontière des arts de la scène et des arts plastiques. La compagnie porte une attention particulière à l'action culturelle, fortement liée aux processus créatifs qu'elle développe. La compagnie s'adresse au jeune public ainsi qu'aux adultes qui les accompagnent. Cécile Fraysse a entamé avec le projet LA FORET DES LARMES un corpus d'actions culturelles et de diffusion en Seine-Saint-Denis dans le cadre de son statut d'artiste associée sur la saison 2023-2024 au Festival Un neuf trois Soleil ! Cinq livres textiles en relation avec ce spectacle seront réalisés. L'année 2023 est particulière dans la vie de la compagnie du fait du congé maternité de la metteuse en scène qui a entrainé des reports de diffusion et d'interventions artistiques. L'équipe de coordination reste stable, cependant, la compagnie souligne sa difficulté à recruter un régisseur général. La compagnie AMK est dorénavant implantée administrativement sur la ville des Lilas (93) depuis le 2 juin 2022. La compagnie AMK est conventionnée par la DRAC Île-de-France.
Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure

mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- PARIS
- LA COURNEUVE
- ROMAINVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	47 828,00	48,48%
Dépenses d'action culturelle	8 645,00	8,76%
Part des coûts de structure	42 177,00	42,75%
Total	98 650,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	35 000,00	35,48%
DRAC Île-de-France (A)	50 000,00	50,68%
Recettes propres	13 650,00	13,84%
Total	98 650,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075326 - DU 48 - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	145 000,00 € HT	26,21 %	38 000,00 €
	Montant total de la subvention		38 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	ASSOCIATION DU 48
Adresse administrative	:	41 RUE VIVIENNE 75002 PARIS 2E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur RYAN KERNOA, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'association du 48 a été fondée par le danseur Sylvain Prunenec en 1994 à Paris. Depuis plus de 25 ans, elle développe, selon l'intitulé de son objet social, la création, la diffusion, la captation sur support vidéo ou film de spectacles chorégraphiques ainsi que l'enseignement de la danse contemporaine sous forme de cours ou de stages.
Il s'agit principalement de la création et de la diffusion des projets de Sylvain Prunenec mais d'autres projets sont accompagnés. L'association du 48 est devenue au fil du temps un espace de rencontres avec d'autres artistes d'autres champs (littérature, musique, poésie sonore, vidéo, arts plastiques etc.) et un espace de mutualisation et d'invention de communs.
Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	73 497,00	50,69%
Dépenses d'action culturelle	0,00	0,00%
Part des coûts de structure	71 503,00	49,31%
Total	145 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	38 000,00	26,21%
DRAC Île-de-France (S)	40 000,00	27,59%
Recettes propres	67 000,00	46,21%
Total	145 000,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075329 - COLLECTIF MUSIC INTERNATIONAL - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	348 265,00 € HT	11,49 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COLLECTIF MUSIC INTERNATIONAL
Adresse administrative : TOMAS BORDALEJO
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur TOMAS BORDALEJO, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'ensemble 2e2m, fondé en 1972 par le compositeur Paul Méfano, est l'un des plus anciens ensembles français consacré à la création musicale contemporaine. Dirigé de 2005 à 2018 par Pierre Roullier, flûtiste et chef d'orchestre, il est dirigé depuis 2022 par le jeune musicien et chef d'orchestre Léo Margue, avec l'appui de trois musiciens conseillers artistiques (Jean-Philippe Grometto, Florent Didier et Dorothée Nodé-Langlois).
L'ensemble bénéficie d'un rayonnement large aussi bien en Île-de-France où il est ancré depuis ses débuts à Champigny-sur-Marne, qu'à l'échelle nationale et internationale. Depuis sa création, l'ensemble a découvert de nombreux compositeurs français et étrangers et a créé un large répertoire d'œuvres. 2e2m s'intéresse à toutes les générations de compositeurs et tous les styles musicaux. Innovant, l'ensemble créé chaque année des spectacles qui font appel à d'autres disciplines artistiques comme la danse, le cirque, le théâtre, le cinéma.
En parallèle de son activité de création/diffusion, l'ensemble développe de nombreuses actions culturelles qu'il met en œuvre notamment dans le cadre de son implantation à Champigny-sur-Marne où l'ensemble possède ses locaux.
2e2m est conventionné par la DRAC Île-de-France, reçoit l'aide au fonctionnement du Conseil

Départemental du Val-de-Marne, et le soutien des villes de Champigny-sur-Marne et de Gennevilliers. Il est soutenu par la Région au titre de la permanence artistique et culturelle depuis 2007.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
- GENNEVILLIERS
- CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- FOSSES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	223 065,00	60,57%
Dépenses d'action culturelle	5 200,00	1,41%
Part des coûts de structure	140 000,00	38,02%
Total	368 265,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	60 000,00	16,29%
DRAC Île-de-France (S)	122 000,00	33,13%
Conseil départemental Val-de-Marne (S)	37 000,00	10,05%
Commune Champigny-sur-Marne (S)	15 000,00	4,07%
Commune Gennevilliers (S)	20 000,00	5,43%
FONPEPS	5 048,00	1,37%
Sociétés civiles (S)	44 500,00	12,08%
Partenaires privés (S)	1 000,00	0,27%
Recettes propres d'activité	63 717,00	17,30%
Total	368 265,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075331 - TOUJOURS APRÈS MINUIT - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	672 600,00 € HT	5,20 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASS TOUJOURS APRES MINUIT
Adresse administrative : 3 RUE SAINT-GERMAIN
94400 VITRY-SUR-SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur SERGE BONTEMPS, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Les chorégraphes et metteuses en scène, Brigitte Seth et Roser Montlló Guberna, ont fondé la compagnie Toujours après Minuit en 1997. La compagnie propose une langue originale où mots, sons, gestes et musique s'imbriquent. Son travail s'effectue également à partir d'une immersion sur un territoire, où le travail de création se construit avec les habitants. Les chorégraphes créent des petites formes, qui s'apparentent davantage à des performances, destinées à s'adresser d'une autre manière au public : danses à domiciles, bals, interventions surprises. La compagnie bénéficie du soutien de la DRAC Île-de-France.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS
- SEINE ET MARNE
- SEINE SAINT DENIS
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	553 100,00	82,23%
Dépenses d'action culturelle	95 000,00	14,12%
Part des coûts de structure	24 500,00	3,64%
Total	672 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	35 000,00	5,20%
DRAC Île-de-France (A)	60 000,00	8,92%
Conseil Départemental 94 (S)	15 000,00	2,23%
Recettes propres d'activité	562 600,00	83,65%
Total	672 600,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075332 - PREOCOUPE - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	226 018,00 € HT	13,27 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PREOCOUPE
Adresse administrative : 174 R RUE EDOUARD MAURY
94120 FONTENAY SOUS BOIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur MARC BENGHERBI, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La compagnie Pré-o-Coupé a été créée par Nikolaus, clown, jongleur et acrobate, l'un des premiers diplômé du Centre National des Arts du Cirque. Après avoir travaillé avec la compagnie Archaos et le Cirque Baroque, il s'est engagé dans ses propres créations, mêlant humour et burlesque, théâtre et jonglage. Son travail lui a valu le grand prix du festival Circa à Auch en 1992. En 1998, il fonde sa propre compagnie Pré-o-coupé. Nikolaus enseigne et conduit des stages de clown et de jonglerie au Centre National des Arts du Cirque à Châlons-en-Champagne, à l'ENACR de Rosny-sous-Bois ainsi qu'au sein d'écoles de théâtre. La compagnie collabore régulièrement avec Ivka Meister.
La compagnie bénéficie d'un large réseau de partenaires en Île-de-France. Dans le Val-de-Marne à Fontenay-sous-Bois où la compagnie dispose d'un lieu de répétition, le théâtre Fontenay en Scène lui confie plusieurs projets in-situ. Nikolaus est régulièrement associé au Plus Petit Cirque du monde (PPCM) à Bagneux pour y présenter une fois par an des séminaires pédagogiques et ses créations.
La compagnie est conventionnée par la DRAC Île-de-France et bénéficie du soutien du département du Val-de-Marne et de la ville de Fontenay-sous-Bois.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- FONTENAY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	157 966,00	69,89%
Dépenses d'action culturelle	6 000,00	2,65%
Part des coûts de structure	62 052,00	27,45%
Total	226 018,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	30 000,00	13,27%
DRAC Île-de-France (S)	60 000,00	26,55%
Région Île-de-France - EAC	4 000,00	1,77%
Conseil Départemental Val-de-Marne	15 000,00	6,64%
Fontenay-sous-Bois (S)	3 000,00	1,33%
Recettes propres d'activité	114 018,00	50,45%
Total	226 018,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075334 - AHOUAI NANSI TROBIEN - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	81 809,00 € TTC	24,45 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	AHOUAI NANSI TROBIEN
Adresse administrative	:	15 PASSAGE RAMEY 75018 PARIS
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Madame EMILIE CARL, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La Débordante Compagnie a été fondée par Héloïse Desfarges, formée à la danse contemporaine, en 2007. Elle s'associe à partir de 2011 à Antoine Raimondi, acrobate, metteur en scène et comédien, diplômé du CNAC. La compagnie créée ainsi des spectacles théâtraux et chorégraphiques qui prennent place aussi bien dans la salle que dans l'espace public. Leur spectacle, CE QUI M'EST DU, tourne autant en salle que dans l'espace public. Parmi ses partenaires réguliers, la compagnie compte Animakt, 2R2C, Théâtre de Brétigny, Le Lieu, La Lisière... La compagnie mène également de nombreux projets d'action culturelle sur le territoire francilien.
Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

- PARIS
- PARIS
- LA FERTE-SOUS-JOUARRE
- LES CHAPELLES-BOURBON
- COULOMMIERS
- LESIGNY
- GAMBAIS
- SAULX-LES-CHARTREUX
- MONTREUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	50 352,00	61,55%
Dépenses d'action culturelle	4 298,00	5,25%
Part des coûts de structure	27 159,00	33,20%
Total	81 809,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	20 000,00	24,45%
FONPEPS ASP (S)	2 116,00	2,59%
Recettes propres	59 693,00	72,97%
Total	81 809,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075335 - LA COMPAGNIE DU ZEREP - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	195 315,00 € HT	20,48 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COMPAGNIE ZEREP
Adresse administrative	:	25 RUE LUCIEN SAMPAIX 75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur JEAN-YVES JOUANNAIS, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Sophie Perez fonde la compagnie du Zerep en 1998. Ses pièces scéniques, entre théâtre, danse et performance, sont délibérément affranchies de la moindre hiérarchie : le texte, les acteurs et les objets ne constituent qu'un tout protéiforme. Le Zerep est un état d'esprit creusant un monde artistique singulier. Metteuse en scène et scénographe, Sophie Perez a la particularité de travailler en fidélité avec 5 comédiens depuis plus de 20 ans et de bénéficier d'un atelier de fabrication de décors, costumes, objets et masques.
La compagnie a dû faire face ces dernières années aux départs successifs des directeurs de lieux qui étaient des partenaires fidèles de coproduction et de diffusion. La compagnie travaille à mettre en place de nouveaux partenariats de longue durée avec la MC93, l'Athénée Théâtre Louis-Jouvet, le Théâtre du Rond-Point et la Ménagerie de Verre. La compagnie est conventionnée par la DRAC.
Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	111 863,00	57,27%
Dépenses d'action culturelle	21 826,00	11,17%
Part des coûts de structure	61 626,00	31,55%
Total	195 315,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	40 000,00	20,48%
DRAC Île-de-France (S)	50 000,00	25,60%
Ministère de la Culture (S)	20 000,00	10,24%
Recettes propres	85 315,00	43,68%
Total	195 315,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075336 - FOR HAPPY PEOPLE AND CO - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	297 647,00 € HT	13,44 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	FOR HAPPY PEOPLE AND CO
Adresse administrative	:	2 HAMEAU DES NOISETIERS 77185 LOGNES
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur MATTHIEU ECHES, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Jean-François Auguste est acteur, metteur en scène, diplômé du CNSAD et stagiaire à la Comédie Française. Il a créé avec la metteuse en scène Morgane Bourhis la compagnie de théâtre For Happy People and Co en 2005. La compagnie travaille sur des thématiques de société par le prisme d'un théâtre documenté, en associant un auteur, en immersion avec les populations concernées : le racisme, l'engagement des jeunes, l'homophobie, le handicap, les réseaux sociaux… Ses formats artistiques sont divers : créations collectives à partir d'improvisations, adaptations de roman, pièces de théâtre classique et contemporain, performances, et aussi réalisations vidéo. Les créations sont indissociables des actions culturelles développées sur une large échelle auprès des jeunes notamment les lycéens et également des publics en situation de handicap. Elle est d'ailleurs référencée par le centre national de création adapté de Morlaix, où elle travaille avec la compagnie Catalyse formée d'acteurs en situation de handicap. La compagnie est implantée depuis 2007 sur le territoire de Seine-et-Marne, elle a pour partenaires réguliers de coproduction La Ferme du Buisson, l'Apostrophe de Cergy... Elle est conventionnée par la Drac Ile-de-France. Elle a le soutien régulier du département de Seine-et-Marne dans le cadre des aides au projet (création et résidence d'implantation). Elle travaille avec de nombreux théâtres partenaires en Île-de-France.
Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure

mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	201 540,00	67,71%
Dépenses d'action culturelle	36 556,00	12,28%
Part des coûts de structure	59 551,00	20,01%
Total	297 647,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	40 000,00	13,44%
DRAC Île-de-France (A)	60 000,00	20,16%
DRAC Île-de-France Olympiades culturelles / Aide à la reprise (S)	18 000,00	6,05%
Département Seine-et-Marne (S)	5 000,00	1,68%
Fondation Amnesty International France (S)	10 000,00	3,36%
Recettes propres	164 647,00	55,32%
Total	297 647,00	100,00%

DOSSIER N° EX075337 - DECOR SONORE - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	217 047,00 € HT	13,82 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DECOR SONORE
Adresse administrative : 77 RUE DES CITES
93300 AUBERVILLIERS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur ALAIN HERIL, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Dirigée par le compositeur Michel Risse, la compagnie Décor Sonore est l'une des compagnies pionnières des arts de la rue. Elle cherche à inventer, à partir de la ville et de son environnement sonore, un art en espace libre, en sortant de la notion traditionnelle de concert et propose une écoute du monde inédite. Les spectacles et installations se déroulent in situ (« créations contextuelles »), nécessitent un important travail de repérage de l'environnement sonore des espaces choisis et font régulièrement intervenir des innovations technologiques. Ils se créent sur la durée et se diffusent sur plusieurs saisons. Par ailleurs, la compagnie a monté un lieu de fabrique dédié aux arts du son : « La Fabrique sonore », avec l'ambition de devenir un outil de création, d'échanges et de transmission autour de l'environnement sonore. Décor Sonore accompagne d'autres équipes sur le plan artistique et technique pour les arts du son. La compagnie est installée à la Villa Mais d'Ici d'Aubervilliers. Elle est conventionnée par la DRAC Île-de-France.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

- PARIS
- MASSY
- CLICHY-SOUS-BOIS
- AUBERVILLIERS
- LOUVRES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	93 060,00	42,88%
Dépenses d'action culturelle	38 815,00	17,88%
Part des coûts de structure	85 172,00	39,24%
Total	217 047,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	30 000,00	13,82%
DRAC Île-de-France (A)	79 100,00	36,44%
Ville d'Aubervilliers (S)	3 000,00	1,38%
Ville de Paris (S)	10 000,00	4,61%
Emplois aidés (S)	17 600,00	8,11%
Recettes propres	77 347,00	35,64%
Total	217 047,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075338 - LE SACRE DU TYMPAN - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	167 372,00 € HT	17,92 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	LE SACRE DU TYMPAN
Adresse administrative	:	6 RUE DU BACHAGA BOUALAM 78500 SARTROUVILLE
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur LAURENT DHUME, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le Sacre du Tympan est un Big band, créé en 1998 par Fred Pallem, bassiste, diplômé du CNSM, composé d'une vingtaine de musiciens de jazz. La démarche artistique du groupe est de fusionner musique populaire (pop, rock) et musique dite savante (jazz, contemporain). La recherche sonore liée à l'instrumentarium est également un axe de travail de cet orchestre dont le leitmotiv est le mariage de diverses familles d'instruments, acoustiques et électriques, au sein d'un grand ensemble de jazz. Le Sacre du tympan se produit dans différents réseaux de diffusion : les réseaux jazz (festivals), musiques actuelles (Smac), généralistes (théâtres, scènes nationales…), ainsi qu'à l'international.
Fred Pallem, en qualité de chef d'orchestre, a toujours favorisé l'émergence de jeunes musiciens au cœur du SACRE DU TYMPAN. Il poursuit ce travail de repérage et d'accompagnement à travers les nouvelles créations de son orchestre à géométrie variable. Le sacre du tympan reçoit le soutien de la DRAC Île-de-France au titre de l'aide à la structuration.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	125 985,00	75,27%
Dépenses d'action culturelle	6 726,00	4,02%
Part des coûts de structure	34 661,00	20,71%
Total	167 372,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	30 000,00	17,92%
État DRAC Île-de-France (S)	9 000,00	5,38%
CNM Etablissement public (S)	12 000,00	7,17%
FONPEPS (S)	1 500,00	0,90%
Sociétés civiles (S)	15 000,00	8,96%
Recettes propres d'activité	99 872,00	59,67%
Total	167 372,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075340 - ASANISIMASA - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	162 000,00 € HT	24,69 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	ASSOCIATION ASANISIMASA
Adresse administrative	:	35 RUE DES PETITS CARREAUX 75002 PARIS
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Madame CAROLINE SCHATZ, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Créée par l'auteur et metteur en scène Frédéric Sonntag à sa sortie du CNSAD, la compagnie Asanisimasa développe depuis 2005 un travail de réflexion sur la place et la fonction des récits et des mythes dans notre présent et notre histoire récente. Son travail se caractérise par la production de formes théâtrales (petites et grandes formes, tout ou jeune public), qui explorent des structures narratives diverses (souvent fragmentaires ou polyphoniques) où l'image et la composition musicale participent pleinement à l'élaboration de la dramaturgie.
Depuis plusieurs années, des partenariats solides et de longue durée se sont créés en Île-de-France, notamment avec des scènes nationales (la Ferme du Buisson à Noisiel, le Théâtre Sénart, Points Communs à Cergy-Pontoise) ainsi qu'avec des CDN (Théâtre Public de Montreuil). La compagnie est particulièrement présente sur le territoire en Seine-Saint-Denis et dans le Val d'Oise. Hors Île-de-France, Frédéric Sonntag est également associé à la scène nationale d'Alençon.
Asanisimasa est conventionnée par la Drac Île-de-France et est soutenue par la région Île-de-France au titre de la Permanence artistique et culturelle depuis 2017.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

- PARIS
- BRETIGNY-SUR-ORGE
- LES ULIS
- ANTONY
- GENNEVILLIERS
- MONTREUIL
- VITRY-SUR-SEINE
- CERGY
- CORMEILLES-EN-PARISIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	96 500,00	59,57%
Dépenses d'action culturelle	3 500,00	2,16%
Part des coûts de structure	62 000,00	38,27%
Total	162 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	40 000,00	24,69%
DRAC Île-de-France (A)	60 000,00	37,04%
Recettes propres	62 000,00	38,27%
Total	162 000,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075343 - LES DEMAINS QUI CHANTENT - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	274 000,00 € HT	9,12 %	25 000,00 €
	Montant total de la subvention		25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES DEMAINS QUI CHANTENT
Adresse administrative : 7 RUE DU DOCTEUR PESQUE
93300 AUBERVILLIERS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur NAZIM MESLEM, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Créée par Vincent Vergone, Les Demains qui chantent (anciennement Praxinoscope) est l'une des compagnies pionnières du très jeune public (6 mois à 3 ans). Elle crée des spectacles pluridisciplinaires aux confins du théâtre, des arts plastiques, du théâtre d'objets, de la musique et de la poésie. Elle conçoit des installations plastiques et théâtrales à destination des tout-petits et de leurs parents afin de proposer des espaces artistiques et une expérience de rencontre d'un nouveau type. Elle mène de nombreuses actions culturelles de sensibilisation auprès des professionnels de la petite enfance, des jeunes enfants et du tout public. Elle propose des spectacles participatifs dans le Jardin d'Emerveille, au cœur du parc forestier de La Poudrerie à Vaujours (93), et y développe le projet de la Maison d'Emerveille, centre d'art de culture et de nature pour la petite enfance, lieu d'accueil de performances, de résidence... impliquant une forme de collectif d'artistes. Elle expérimente également une forme artistique mélangeant penseurs et artistes qui donne lieu à des publications et des podcasts. En 2022 a vu le jour à Paris le projet du Maquis des Merveilles, un espace de nature sauvage dédié à l'art, la culture et la petite enfance. Installée à Aubervilliers et soutenue par la Ville, la compagnie bénéficie du soutien du Département de la Seine-Saint-Denis et de la région Île-de-France.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure

mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	219 000,00	78,49%
Dépenses d'action culturelle	10 000,00	3,58%
Part des coûts de structure	50 000,00	17,92%
Total	279 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	30 000,00	10,75%
DRAC Île-de-France (sollicitée)	18 000,00	6,45%
Contrat de Ville CGET / Aubervilliers (sollicitée)	12 000,00	4,30%
Département 93 (acquise)	23 000,00	8,24%
Département 93 (sollicitée)	7 000,00	2,51%
Ville d'Aubervilliers (sollicitée)	1 300,00	0,47%
Ville de Paris (sollicitée)	56 000,00	20,07%
Sociétés civiles	8 000,00	2,87%
Mécénats	10 000,00	3,58%
Recettes propres	61 200,00	21,94%
CAF	52 500,00	18,82%
Total	279 000,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075344 - COAX - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	154 550,00 € HT	29,12 %	45 000,00 €
	Montant total de la subvention		45 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COAX
Adresse administrative	:	18 RUE RAMUS 75020 PARIS
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur PHILIPPE CORNUS, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Ce collectif de musiciens fondé en 2008 par 4 musiciens - Simon Henocq, Antoine Viard, Julien Desprez et Yann Joussein - rassemble aujourd'hui une trentaine de musiciens de différentes sensibilités musicales du free jazz aux musiques improvisées en passant par la noise music, le rock ou la musique expérimentale sous des formats variés : concerts immersifs, performances, orchestre monumental, avec l'ambition de s'adresser au plus grand nombre et de décloisonner les genres. Coax fait coexister différentes activités dans une logique de mutualisation et de coopération : producteur, organisateur d'un festival et de soirées, développement d'un label, producteur de contenus audiovisuels et numériques... Peu à peu, le collectif s'est construit un réseau de partenaires franciliens fidèles : Instants chavirés, Maison populaire, Dynamo, Théâtre de Vanves, la Muse en Circuit, Mains d'œuvres, FGO Barbara, Petit Bain, plusieurs conservatoires de Seine-Saint-Denis... Il a également élargi son rayonnement au niveau européen. Le collectif est en conventionnement DRAC depuis 2016 et soutenu par la Région au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle depuis 2018.
Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- VANVES
- MONTREUIL
- PANTIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	76 675,00	49,61%
Dépenses d'action culturelle	7 200,00	4,66%
Part des coûts de structure	70 675,00	45,73%
Total	154 550,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	45 000,00	29,12%
Maison de la musique contemporaine (S)	5 000,00	3,24%
Sociétés civiles (S)	10 000,00	6,47%
Recettes propres d'activité	21 200,00	13,72%
Drac IdF quote part conventionnement (A)	46 500,00	30,09%
Drac Idf aides à projet (S)	25 000,00	16,18%
CNM (S)	1 850,00	1,20%
Total	154 550,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075380 - DIVERTIMENTO - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	2 471 033,00 € TTC	1,42 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	ORCHESTRE SYMPHONIQUE DIVERTIMENTO
Adresse administrative	:	PLACE MARCEL POINTET 93240 STAINS
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur MORALD CHIBOUT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Fondé par Zahia Ziouani en 1998, l'Orchestre Symphonique Divertimento (OSD) réunit 70 instrumentistes passionnés issus d'ensembles musicaux nationaux et de conservatoires. Son activité est ancrée dans la vie culturelle de la Seine-Saint-Denis, plus particulièrement au sein de la ville de Stains où il est en résidence artistique depuis 2005.
L'OSD produit et participe à des projets musicaux innovants et interdisciplinaires contribuant à diffuser au niveau national, en amenant la musique symphonique dans des lieux et vers des publics toujours plus variés. Il fédère environ 40 000 spectateurs chaque année. Les œuvres interprétées couvrent le répertoire du XIXe et du XXe siècle (symphonique, les musiques du monde, les musiques traditionnelles et populaires). Il accompagne la création musicale par la commande d'œuvres à de jeunes compositeurs (Salim Dada, Olivier Penard, Nicolas Compogrande, Naïssam Jalal…).
L'Orchestre a par ailleurs créé une Académie qui accueille des jeunes issus de conservatoires pour un programme de savoirs faire, d'insertion professionnelle et de direction d'orchestre. Cette Académie a permis de créer le projet Démos, porté aujourd'hui par la Philharmonie.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure

mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite des demandes de soutiens régionaux (EAC, diffusion, Olympiade culturelle).

Localisation géographique :

- PARIS
- COULOMMIERS
- MEAUX
- ASNIERES-SUR-SEINE
- CLICHY-SOUS-BOIS
- STAINS
- PANTIN
- SEVRAN
- TREMBLAY-EN-FRANCE
- FONTENAY-SOUS-BOIS
- BEZONS
- FRANCONVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	1 507 000,00	59,64%
Dépenses d'action culturelle	265 000,00	10,49%
Part des coûts de structure	755 033,00	29,88%
Total	2 527 033,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	35 000,00	1,39%
Région Île-de-France EAC / Aide à la diffusion / Olympiade culturelle (S)	56 000,00	2,22%
DRAC Île-de-France (A)	120 000,00	4,75%
Ministère de la Culture (A)	150 000,00	5,94%
Etat - ANCT (S)	120 000,00	4,75%
Département Seine-Saint-Denis (S)	72 800,00	2,88%
EPCI Plaine Commune (A)	20 000,00	0,79%
Ville Clichy-sous-Bois (A)	32 500,00	1,29%
Ville Stains (A)	60 000,00	2,37%
Ville Sevran (A)	33 400,00	1,32%
Ville Tremblay-en-France (A)	33 333,00	1,32%
Ville Fontenay-sous-Bois (S)	33 500,00	1,33%
Ville Bezons (S)	15 000,00	0,59%
Ville Paris (A)	20 000,00	0,79%
Autres subventions	90 000,00	3,56%
CNM	30 000,00	1,19%
Partenaires privés	446 000,00	17,65%
Recettes propres d'activité	1 159 500,00	45,88%
Total	2 527 033,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075392 - COMPAGNIE MABEL OCTOBRE - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	90 190,00 € HT	38,81 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	MABEL OCTOBRE
Adresse administrative	:	3 PASSAGE DE LAGNY 75020 PARIS 20E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Madame ANNE REJONY, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Mabel Octobre mène un travail singulier dans le paysage théâtral français au croisement du théâtre et du numérique. Sa démarche documentaire nécessite un long travail d'enquête historique, de recherche dans les archives et de collecte de témoignages… De 2015 à 2016, Judith Depaule a été directrice artistique de Confluences (Paris). Depuis 2017, elle codirige avec Ariel Cypel l'Atelier des artistes en exil, nouvelle structure au service des artistes étrangers résidents en France. Implantée depuis ses débuts en Île-de-France, le principal partenaire de la compagnie est la Maison des Métallos à Paris. La compagnie travaille régulièrement avec les publics, notamment les lycéens ; dans le Val-d'Oise, une relation forte a été initiée avec le lycée Jean Jaurès d'Argenteuil depuis plusieurs années.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

- PARIS
- NANTERRE
- ARGENTEUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	72 612,00	80,51%
Dépenses d'action culturelle	6 466,00	7,17%
Part des coûts de structure	11 112,00	12,32%
Total	90 190,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	35 000,00	38,81%
DGCA (S)	15 000,00	16,63%
Service civique (A)	1 540,00	1,71%
Recettes propres	38 650,00	42,85%
Total	90 190,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075937 - EX VOTO A LA LUNE - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	222 000,00 € HT	13,51 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	EX VOTO A LA LUNE
Adresse administrative	:	32 RUE DES BLANCS CHAMPS 93170 BAGNOLET
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur ALAIN GINTZBURGER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La compagnie Ex Voto à la Lune a été créé en 2000 par Émilie Anna-Maillet. Depuis 2012, elle travaille sur l'association des arts et des techniques et la création de dispositifs numériques modifiant le rapport au spectateur (art numérique, spatialisation du son…). Son principe de création est essentiellement in situ, dans des établissements scolaires en lien avec des équipements culturels. La compagnie dispose d'un réseau de partenaires, structures culturelles ou numériques, à Paris, en Seine-Saint-Denis, dans le Val-d'Oise ou encore dans le Val-de-Marne. Émilie Anna-Maillet est artiste associée à la MC2, Scène Nationale de Grenoble. Ex Voto à la Lune est conventionnée par la DRAC Île-de-France depuis 2017, par le Département de l'Essonne depuis 2018, et par la région Île-de-France dans le cadre de la Permanence artistique et culturelle depuis 2019.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- BAGNOLET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	174 100,00	78,42%
Dépenses d'action culturelle	8 000,00	3,60%
Part des coûts de structure	39 900,00	17,97%
Total	222 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	30 000,00	13,51%
DRAC Île-de-France (S)	50 000,00	22,52%
CNC (S)	50 000,00	22,52%
Recettes propres	92 000,00	41,44%
Total	222 000,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX077317 - SCENA NOSTRA - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	136 220,00 € HT	22,02 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SCENA NOSTRA
Adresse administrative : 30 RUE FRANCOIS KOVAC
92230 GENNEVILLIERS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur MICKAEL GABIN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Fondée par Julien Guyomard (auteur et metteur en scène) et Elodie Vom Hofe (dramaturge et comédienne), la compagnie Scena Nostra est implantée à Gennevilliers (92) depuis 2009. La compagnie produit les textes et mises en scène au regard d'un questionnement artistique et politique autour de la question : qu'est-ce que veut dire « faire communauté » ? Ce fil rouge est suivi dans les créations, les projets de territoire mais aussi dans le fonctionnement même de la compagnie au sein de laquelle chaque artiste est amené à débattre, écrire et créer à partir de problématiques communes. Son activité se construit autour de trois pôles : les créations de plateau (ayant pour vocation de jouer dans des théâtres, « Naissance » en 2012 et « Syndrome U » en 2017), les créations itinérantes (jouer hors des lieux de spectacle, « Brèves du futur » en 2018) et les projets de territoire (liés exclusivement à un territoire : « Immersion »), où un groupe d'artistes passe un temps en immersion pour suivre le quotidien d'habitants et ont pour objectif de produire une fiction théâtrale courte à partir de cette expérience, répétée et jouée collectivement avec les artistes participants et les personnes suivies lors des immersions.
Après avoir été lauréate du groupe des 20 théâtres en Île-de-France en 2017 pour la pièce SYNDROME U, la compagnie a ensuite été associée au Festival Théâtral du Val d'Oise entre 2019 et 2021.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure

mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- PARIS
- GENNEVILLIERS
- HERBLAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	116 701,00	85,67%
Dépenses d'action culturelle	3 940,00	2,89%
Part des coûts de structure	15 579,00	11,44%
Total	136 220,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	30 000,00	22,02%
Conseil Départemental Essonne (A)	20 000,00	14,68%
Mairie Gennevilliers (S)	5 000,00	3,67%
Recettes propres	81 220,00	59,62%
Total	136 220,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX077318 - ONZE HEURES ONZE - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	225 800,00 € HT	14,61 %	33 000,00 €
	Montant total de la subvention		33 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ONZE HEURES ONZE
Adresse administrative : 101 RUE DE PARIS
77220 TOURNAN-EN-BRIE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur OLIVIER POISSON, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
En 2010, le musicien Alexandre Herer, crée le collectif "Onze Heures Onze" qui développe les projets de diverses formations de jazz émergentes et des actions culturelles sur le territoire Seine-et-Marnais. La structure, implantée à Tournan-en-Brie, est conventionnée par la Drac pour une résidence d'implantation territoriale sur la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne. Elle organise un festival à Tournan-en-Brie et Paris. Elle a aussi un label qui produit 4 disques par an et dispose d'un catalogue d'environ 25 références. A partir de 2021, le collectif est en résidence pendant trois ans avec la Communauté de Communes des Portes Briardes. Le collectif a pour principaux lieux et opérateurs partenaires en Seine-et-Marne la « Ferme du Buisson », « File 7 », « les Passerelles », « Les Cuizines » et « Act'art 77 » ; en Seine-Saint-Denis « La Dynamo » à Pantin, « le Triton » aux Lilas et à Paris le « Studio de l'Ermitage », l'église « Saint Merry » et « la Générale Nord-Est ». Il a pour principaux cofinanceurs la Drac, le département et les sociétés civiles. Il a le soutien de l'institut Français depuis 2018 pour le développement de projets à l'export (Inde, Chine, Japon).
Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
« La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

- PARIS
- PARIS
- LES CHAPELLES-BOURBON
- ROZAY-EN-BRIE
- CHELLES
- GRETZ-ARMAINVILLIERS
- TOURNAN-EN-BRIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	175 100,00	77,55%
Dépenses d'action culturelle	9 000,00	3,99%
Part des coûts de structure	41 700,00	18,47%
Total	225 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	33 000,00	14,61%
DRAC Île-de-France (A)	40 000,00	17,71%
Département Seine-et-Marne (S)	8 000,00	3,54%
EPCI Val Briard (S)	5 000,00	2,21%
EPCI Portes Briardes (S)	5 000,00	2,21%
Ville Tournan en brie (S)	1 000,00	0,44%
UE - Creative Europe (S)	6 700,00	2,97%
FONPEPS (S)	1 800,00	0,80%
Sociétés civiles (S)	17 000,00	7,53%
Mécénat	2 000,00	0,89%
Service civique (S)	1 800,00	0,80%
Recettes propres	104 500,00	46,28%
Total	225 800,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX078922 - LES ATHEVAINS - AVENANTS PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	373 817,00 € HT	38,79 %	145 000,00 €
	Montant total de la subvention		145 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES ATHEVAINS
Adresse administrative : 78 RUE FRANCOIS MIRON
75004 PARIS 04
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame NICOLE LUCE, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La compagnie Les Athévains, dont la direction générale est assurée par Dominique Bourde, également scénographe, et la direction artistique par Anne-Marie Lazarini (metteuse en scène, traductrice et comédienne), est une compagnie théâtrale créée en 1977 prônant un large répertoire aussi bien d'auteurs classiques que contemporains, de grands textes ou des œuvres classiques peu connues ou revisitées. Les créations de la compagnie peuvent être jouées dans divers lieux mais son point d'ancrage principal est le théâtre Artistic Athévains, situé dans le 11ème arrondissement dont la compagnie assure la direction artistique. Le Théâtre Artistic Athévains est composé de deux salles et son hall d'accueil comprend un bar et une librairie. Ces créations s'accompagnent d'un programme d'actions culturelles ou socio-éducatives en direction de publics spécifiques avec une attention particulière au public jeune et au public en situation de handicap (malentendants et malvoyants).
Depuis 2020, la compagnie a ouvert son école professionnelle, dirigée par Frédérique Lazarini, destinée à préparer les grandes écoles de théâtre. La compagnie anime également des ateliers en direction des amateurs. La structure est soutenue par la Ville de Paris au fonctionnement.
Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	182 000,00	48,69%
Dépenses d'action culturelle	47 917,00	12,82%
Part des coûts de structure	73 900,00	19,77%
Autre : participation au théâtre en ordre de marche	70 000,00	18,73%
Total	373 817,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	145 000,00	38,79%
Autre subvention État (a) : FONJEP	7 200,00	1,93%
Subvention Ville (sollicitée) : préciser le nom de la commune en cliquant sur la bulle	48 000,00	12,84%
Aides publiques à l'emploi (sollicitée) : préciser en cliquant sur la bulle	3 600,00	0,96%
Partenaires privés (sollicitée) : mécénats, sponsoring… préciser dans la bulle	10 000,00	2,68%
Recettes propres : billetterie, location de salle… préciser dans la bulle	163 000,00	43,60%
TVA sur PAC	-2 983,00	-0,80%
Total	373 817,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075202 - THÉÂTRE PUBLIC DE MONTREUIL - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65742-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	413 000,00 € HT	13,32 %	55 000,00 €
	Montant total de la subvention		55 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	THEATRE PUBLIC DE MONTREUIL
Adresse administrative	:	10 PLACE JEAN JAURES 93100 MONTREUIL
Statut Juridique	:	Société à Responsabilité Limitée
Représentant	:	Madame PAULINE BAYLE, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2023 - 31 décembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses démarre à compter du 1er janvier 2023.

Description :
Initialement labélisé Centre national de théâtre pour la jeunesse puis Centre Dramatique National en 2000, le Théâtre Public de Montreuil (anciennement Nouveau Théâtre de Montreuil) est l'un des trois CDN de Seine-Saint-Denis ; il dispose de deux salles, respectivement de 400 et 150 places et d'un studio de répétition. Chaque saison, 150 représentations en moyenne sont programmées auxquelles assistent plus de 30 000 spectateurs, et près de 1 800 heures d'actions culturelles sont menées. Précédemment dirigé par Mathieu Bauer, le théâtre est dirigé depuis le 1er janvier 2022 par la metteuse en scène Pauline Bayle. La fiction est le fil rouge de l'identité du CDN, pour offrir aux spectateurs et habitants un espace à la mesure des récits imaginaires, inventer des fables qui permettent de donner à voir la tragédie des vies ordinaires. Elle s'appuie sur un groupe pluridisciplinaire de 6 artistes associés pendant trois ans, offrant un regard singulier et poétique sur le monde, une programmation hétéroclite et une saison itinérante.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- MONTREUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	388 000,00	93,95%
Dépenses d'action culturelle	25 000,00	6,05%
Total	413 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	55 000,00	13,32%
DRAC Île-de-France (A)	90 000,00	21,79%
Département 93 (A)	60 000,00	14,53%
Ville de Montreuil (A)	75 000,00	18,16%
Partenaires privés (S)	12 000,00	2,91%
Recettes propres	121 000,00	29,30%
Total	413 000,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075213 - ASSOCIATION CULTURELLE LA GIRANDOLE - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	195 500,00 € HT	15,35 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION CULTURELLE LA GIRANDOLE
Adresse administrative : 4 RUE EDOUARD VAILLANT 93100 MONTREUIL
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur DIDIER CHAULET, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Installée depuis 1982, à Montreuil, la compagnie La Girandole, créée par Luciano Travaglino et Félicie Fabre, a transformé son lieu de travail en théâtre. Ouvert depuis 2007, le Théâtre de la Girandole dispose d'une petite salle de 49 places avec un foyer et un studio d'hébergement. Le théâtre se délocalise l'été au Théâtre de Verdure (150 places) situé dans les « Murs à Pêches » dans le Haut-Montreuil. Il organise également des représentations hors-les-murs et en appartement. La programmation d'une centaine de dates annuelles est pluridisciplinaire, à dominante théâtre, avec une attention portée à la danse et à la marionnette. Le projet développe de nombreuses actions de sensibilisation et de pratiques artistiques en direction de la population montreuilloise. La direction historique s'est retirée en 2021, La Girandole est aujourd'hui dirigée par Lucile Travaglino et Karl Big. Le Théâtre de la Girandole est soutenu par la ville de Montreuil, le département de la Seine-Saint-Denis, Est-Ensemble et la région Île-de-France.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- MONTREUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	147 000,00	75,19%
Dépenses d'action culturelle	10 000,00	5,12%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	38 500,00	19,69%
Total	195 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	30 000,00	15,35%
DRAC Île-de-France (S)	15 000,00	7,67%
Conseil départemental Seine-Saint-Denis (A)	19 400,00	9,92%
Ville - Montreuil (A)	35 000,00	17,90%
Emplois aidés	22 000,00	11,25%
Partenaires privés	26 100,00	13,35%
Recettes propres	48 000,00	24,55%
Total	195 500,00	100,00%

DOSSIER N° EX075214 - REGIE THEATRE CINEMA PAUL ELUARD - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-657382-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	248 000,00 € HT	24,19 %	60 000,00 €
	Montant total de la subvention		60 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE CINEMA P ELUARD REGIE
Adresse administrative : 4 AV VILLENEUVE ST GEORGES
94600 CHOISY LE ROI
Statut Juridique : Régie de Collectivité Locale à Caractère Administratif
Représentant : Monsieur DAMIEN DESROCHES, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le théâtre Paul Eluard de Choisy-le-Roi est un théâtre de ville – scène conventionnée DRAC, dirigé aujourd'hui par Vanessa Mestre depuis janvier 2021, succédant à Cécile Marie à la direction depuis 2011. Vanessa Mestre était alors directrice adjointe. Ce théâtre a renforcé son projet autour de la diversité linguistique, du soutien à la création contemporaine et de l'accès du public à des spectacles en langue étrangère. Depuis 2015, la DRAC soutient le théâtre en tant que scène conventionnée pour la diversité linguistique. Le lieu est doté d'une grande et petite salle pour le théâtre et d'une salle de cinéma (classée arts et essais). Le théâtre accompagne les équipes artistiques en proposant résidence, accompagnement technique et administratif, coproduction, insertion dans un réseau professionnel, diffusion…
Le théâtre Paul Eluard de Choisy-le-Roi est soutenu par la Ville, le Conseil départemental du Val-de-Marne, la DRAC et la région Île-de-France.
Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

- CHOISY-LE-ROI

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	202 000,00	81,45%
Dépenses d'action culturelle	20 000,00	8,06%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	26 000,00	10,48%
Total	248 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	60 000,00	24,19%
DRAC Île-de-France (A)	50 000,00	20,16%
Conseil Départemental Val-de-Marne (S)	25 000,00	10,08%
Commune de Choisy-le-Roi	95 000,00	38,31%
TVA sur subvention	-5 000,00	-2,02%
Sociétés civiles	10 000,00	4,03%
Recettes propres d'activité	13 000,00	5,24%
Total	248 000,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075216 - A SUIVRE - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	180 000,00 € HT	25,00 %	45 000,00 €
	Montant total de la subvention		45 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : A SUIVRE
Adresse administrative : 35 BOULEVARD SAINT MARTIN
75003 PARIS 3E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur JOSE RUBIO, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Créé en 1997, A suivre est un opérateur spécialisé dans les projets pour l'espace public dont fait partie le projet Art'R, lieu de fabrique itinérant pour les arts de la rue qui existe depuis 2009. Art'R défend et soutient la création artistique en espace public à Paris et en Île-de-France. L'opérateur accueille chaque année en résidence une dizaine de compagnies pour les accompagner dans leurs différentes étapes de travail : recherche, écriture, création, répétition, diffusion. Les créations accueillies, portées par des artistes confirmés ou émergents, font l'objet d'un travail in situ.
Depuis 2017, Art'R développe de façon nouvelle des actions culturelles avec les publics et notamment les lycéens. Art'R est un des 7 membres fondateurs du réseau Risotto, réseau francilien pour l'essor des arts de la rue et de l'espace public. Art'R est soutenu par la ville de Paris et la DRAC Île-de-France
Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	144 532,00	80,30%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	35 468,00	19,70%
Total	180 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Île-de-France - PAC (S)	45 000,00	25,00%
DRAC Île-de-France (S)	45 000,00	25,00%
Ville de Paris (S)	90 000,00	50,00%
Total	180 000,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075219 - ACT ART - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	685 500,00 € HT	16,19 %	111 000,00 €
	Montant total de la subvention		111 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	ACTION ARTISTIQUE 77
Adresse administrative	:	49 AVENUE THIERS 77000 MELUN
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Madame DOMINIQUE JEZEQUEL, Directrice

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Act'art est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général et créée en 2000. C'est un opérateur culturel du département de Seine-et-Marne, dirigé par Hervé Biseuil de 2011 à 2019, puis par Dominique Jezéquiel depuis 2019 et enfin Jean-Christophe Schmitt à partir de la rentrée 2023. Initialement dédié à la diffusion d'évènements (scènes rurales, festival Hoptimum), les missions ont été réorientées vers des résidences territoriales d'actions culturelles dans le domaine des arts vivants et des arts visuels dans des territoires ruraux peu dotés en équipement culturel. Act' Art met en réseau et professionnalise les différents acteurs socio-éducatifs locaux avec lesquels elle coconstruit les résidences ouvertes aux compagnies et artistes sous le mode d'appels à projet. Les actions culturelles touchent un large public avec un axe dédié aux lycéens. Les principaux financeurs sont le Conseil départemental de Seine-et-Marne, les villes et collectivités publiques locales partenaires du dispositif Scènes Rurales, la DRAC et la Région.
Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	370 500,00	54,05%
Dépenses d'action culturelle	180 000,00	26,26%
Dépenses de fonctionnement	135 000,00	19,69%
Total	685 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	111 000,00	16,19%
DRAC Île-de-France (S)	82 500,00	12,04%
Conseil départemental Seine-et-Marne (S)	430 000,00	62,73%
EPCI Seine-et-Marne (S)	40 000,00	5,84%
Autre susbventions (S)	2 000,00	0,29%
Mécénat	3 000,00	0,44%
Recettes propres	17 000,00	2,48%
Total	685 500,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075232 - THEATRE DE GENNEVILLIERS - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65742-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	318 600,00 € HT	17,26 %	55 000,00 €
	Montant total de la subvention		55 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE DE GENNEVILLIERS
Adresse administrative : 41 AVENUE DES GRESILLONS
92230 GENNEVILLIERS
Statut Juridique : Société Anonyme Coopérative Ouvrière de Production
Représentant : Monsieur DANIEL JEANNETEAU, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le T2G - Théâtre de Gennevilliers est un centre dramatique national dirigé depuis le 1er janvier 2017 par Daniel Jeanneteau. Essentiellement consacré à la création contemporaine, son projet s'attache à explorer un présent allant de l'intime au collectif. Il s'appuie sur une implantation locale renouvelée et pense le théâtre comme lieu de vie permanent, où la rencontre entre artistes et publics est au cœur du travail de création. Parallèlement à la programmation et tout au long de l'année est mis en place un ensemble d'interfaces largement ouvertes au public de la proximité, ayant toutes trait aux processus de la création : les ateliers libres ouverts à destination de la jeunesse et gratuits, le Comité des lecteurs, la revue Incise et *DUUU- Radio installé dans les murs du théâtre. Le théâtre poursuit son partenariat avec Marcus Lindeen et Kuro Tanino comme artistes associés. Le théâtre de Gennevilliers produit et permet aux œuvres de rencontrer leur public en allongeant la programmation de certaines séries de 10 à 15 représentations. Ainsi, il donne aux œuvres la possibilité de s'accomplir, de toucher le public non-averti, et travaille la question du répertoire des artistes. Le lieu est soutenu par la DRAC, le Département des Hauts-de-Seine et la Région.
Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- GENNEVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	275 420,00	86,45%
Dépenses d'action culturelle	23 180,00	7,28%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	20 000,00	6,28%
Total	318 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF - PAC (s)	55 000,00	17,26%
DRAC IDF (a)	130 214,00	40,87%
CD92 (a)	37 821,00	11,87%
Ville de Gennevilliers (a)	50 265,00	15,78%
Recettes propres	45 300,00	14,22%
Total	318 600,00	100,00%

DOSSIER N° EX075233 - CENTRE NATIONAL D'ART LYRIQUE - OPERA DE MASSY - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65742-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	2 501 118,00 € HT	6,00 %	150 000,00 €
	Montant total de la subvention		150 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CNAL CTRE NAL ART LYRIQUE
Adresse administrative : 1 PLACE DE FRANCE
91300 MASSY
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur ADRIEN FLEURET, Administrateur

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Dirigée par Philippe Bellot (directeur général) et Jack-Henri Soumère (Président-Fondateur de la SAS Group Soumère), l'Opéra de Massy comprend deux salles, de 799 places et de 144 places. Son fonctionnement est encadré par un cahier des charges quinquennal (DSP) signé avec le maire de Massy. Seule scène lyrique labellisée par l'Etat et située en banlieue, l'Opéra de Massy présente chaque saison une programmation incluant des productions et coproductions de spectacles majoritairement lyriques, avec des opéras, des concerts classiques (1 à 2 concerts de l'Orchestre national d'Île-de-France) et des récitals, du théâtre et de la danse. L'Opéra de Massy accueille en résidence longue une compagnie de danse et un ensemble lyrique. Il dispose d'un orchestre permanent en résidence (non inclus dans le projet de permanence artistique et culturelle et qui est structuré de façon indépendante) et accompagne également de jeunes chanteurs professionnels diplômés des conservatoires d'Île-de-France au sein du Jeune Chœur d'opéra dont la direction pédagogique est assurée par Jérôme Corréas (ensemble Les Paladins). Chaque saison, l'Opéra de Massy produit et coproduit des œuvres lyriques en lien avec d'autres opéras partenaires et développe un volet important d'actions culturelles notamment en direction de lycéens. Il est membre de la Réunion des Opéras de France (ROF) et de Génération Opéra. L'Opéra de Massy est soutenu par la Ville de Massy (DSP), le Département de l'Essonne et la DRAC Île-de-France.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	1 859 356,00	74,34%
Dépenses d'action culturelle	199 808,00	7,99%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	441 954,00	17,67%
Total	2 501 118,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	150 000,00	6,00%
État DRAC Île-de-France (A)	256 600,00	10,26%
Conseil Départemental Essonne (S)	485 600,00	19,42%
Massy - Délégation de service public (S)	1 075 818,00	43,01%
Partenaires privés (S)	10 500,00	0,42%
Recettes propres	522 600,00	20,89%
Total	2 501 118,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075250 - THEATRE D IVRY A VITEZ - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-657382-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	665 000,00 € HT	7,52 %	50 000,00 €
	Montant total de la subvention		50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE D IVRY A VITEZ
Adresse administrative : 1 RUE SIMON DEREURE
94200 IVRY SUR SEINE
Statut Juridique : Régie de Collectivité Locale à Caractère Industriel
Représentant : Monsieur CHRISTOPHE ADRIANI, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le théâtre municipal d'Ivry a ouvert en 1982, sous l'impulsion d'Antoine Vitez puis en 1991, Leïla Cukierman est nommée à la direction du théâtre. Elle développe et structure le projet autour d'une programmation, avec la chanson comme axe fort. Le théâtre sera labelisé de 2002 à 2014 Scène conventionnée chanson par la DRAC. Christophe Adriani lui succède à partir de la saison 2013-2014 sur la base d'un projet qui s'inscrit dans la continuité. La chanson et la musique, entendues dans une diversité artistique élargie, conserve une place importante dans la programmation. Complémentaire au Théâtre des Quartiers d'Ivry, le théâtre Antoine Vitez s'est ouvert à d'autres disciplines comme la danse, le cirque ou la marionnette ; le jeune public restant un axe fort. Jusqu'à l'ouverture de la manufacture des Œillets au dernier semestre 2016, le théâtre accueillait pendant 4 mois la programmation du TQI. Très ancré dans la Ville d'Ivry, le théâtre y mène de nombreuses actions en direction des publics (ateliers parents-enfants, ateliers de pratiques artistiques, rencontres, répétitions ouvertes, parcours, spectacles hors les murs…), et notamment auprès des plus jeunes. La programmation rassemble une moyenne de 14 000 spectateurs dont la moitié en scolaire, pour 140 représentations en moyenne par an (dont une soixantaine en scolaire) et une quarantaine de spectacles dont une dizaine de créations.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- IVRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	460 000,00	69,17%
Dépenses d'action culturelle	75 000,00	11,28%
Part des coûts de structure	130 000,00	19,55%
Total	665 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	50 000,00	7,52%
DRAC Île-de-France (S)	20 000,00	3,01%
Etat - Politique de la ville (S)	10 000,00	1,50%
Conseil Départemental 94 (A)	47 300,00	7,11%
Ville d'Ivry (A)	470 700,00	70,78%
Sociétés civiles (S)	10 000,00	1,50%
Recettes propres	57 000,00	8,57%
Total	665 000,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075257 - AVENANT PAC - THÉÂTRE DES QUARTIERS D'IVRY - CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DU VAL-DE-MARNE - CP NOVEMBRE

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65742-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	274 500,00 € HT	20,04 %	55 000,00 €
	Montant total de la subvention		55 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE DES QUARTIERS D IVRY
Adresse administrative : 1 PLACE PIERRE GOSNAT
94200 IVRY-SUR-SEINE
Statut Juridique : Société Anonyme Coopérative Ouvrière de Production
Représentant : Monsieur NASSER GHERAIB, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le Théâtre des Quartiers d'Ivry est le Centre Dramatique National du Val-de-Marne (le seul du Sud Francilien) installé depuis 2016 dans le bâtiment classé de la Manufacture des œillets à Ivry (Usine d'œillets métalliques de la fin du 19ème siècle à 1985). Le lieu a bénéficié d'importants travaux, soutenus notamment à hauteur de 3,6 millions par la Région et l'Etat au titre du CPER en 2013.
Le Théatre dispose désormais de plusieurs salles : La Fabrique, salle modulable de 397 places, le Lanterneau, salle de 90 places, la salle de l'Atelier Théâtral et la Halle destinée à l'accueil du public, avec un bar, une librairie, un espace pour lectures et concerts. Le bâtiment dispose également d'espaces techniques, de stockage.
Créé et dirigé par Antoine Vitez jusqu'à sa nomination à la direction du Théâtre de Chaillot en 1982, Philippe Adrien puis Catherine Dasté lui succèdent. A partir de 1990, le théâtre fut dirigé par les deux metteurs en scène, Adel Hakim et Elisabeth Chailloux. Suite au décès d'Adel Hakim en 2017, Elisabeth Chailloux occupe seule la direction jusqu'à fin 2018. En janvier 2019, Jean-Pierre Baro est nommé directeur jusqu'à sa démission un an après. Après un intérim, le TQI est depuis janvier 2021 dirigé par l'auteur-metteur en scène Nasser Djémaï.
Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- IVRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	142 000,00	51,73%
Dépenses d'action culturelle	100 000,00	36,43%
Part des coûts de structure	32 500,00	11,84%
Total	274 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	55 000,00	20,04%
DRAC Île-de-France (A)	55 000,00	20,04%
Conseil Départemental Val-de-Marne (A)	55 000,00	20,04%
Ivry-sur-Seine	55 000,00	20,04%
Recettes propres	54 500,00	19,85%
Total	274 500,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075259 - AVENANT PAC - CITE THEATRE - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	339 677,00 € HT	30,91 %	105 000,00 €
	Montant total de la subvention		105 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	ASSOCIATION CITE-THEATRE
Adresse administrative	:	21 BD JOURDAN 75014 PARIS 14E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur MARC LE GLATIN, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le Théâtre de la Cité internationale (TCi) est un espace autonome au sein de la Fondation de la Cité Internationale (Paris XIVème). Depuis 2016, Marc le Glatin assure la direction du Théâtre de la Cité Internationale. Constitué en association loi 1901 depuis le 1er septembre 2016, le Théâtre ne dépend plus juridiquement de la Cité internationale qui a revu son soutien à la baisse, passant de 880 000 euros en 2015 à 650 000 euros en 2017, à 400 000 euros en 2018. En 2021, l'Etat demeure majoritaire dans les soutiens publics (66%) suivi de la Fondation à hauteur de 18% puis de la Ville de Paris avec 11% suivie de la Région au titre de la permanence artistique et culturelle à hauteur de 5%
Le Théâtre dispose de trois salles : la Coupole (418 places), la Galerie (330 places), la Resserre (144 places).
Le TCi propose une programmation pluridisciplinaire qui accorde une large place à la jeune création avec un nombre conséquent de compagnies en résidence qui, toutes, bénéficient d'un apport augmenté en numéraire et en industrie ainsi que d'une série de représentations. Enfin, et ce depuis l'arrivée de Marc Le Glatin, le TCi offre une large place à l'action culturelle territoriale.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	212 227,00	62,48%
Dépenses d'action culturelle	60 450,00	17,80%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	67 000,00	19,72%
Total	339 677,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	105 000,00	30,91%
DRAC Île-de-France (A)	132 000,00	38,86%
Ville de Paris (A)	23 000,00	6,77%
ONDA (S)	4 000,00	1,18%
Recettes propres d'activité	75 677,00	22,28%
Total	339 677,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075260 - SCENES A L'ITALIENNE THEATRE MONTANSIER - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65742-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	823 800,00 € HT	4,61 %	38 000,00 €
	Montant total de la subvention		38 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SCENES A L ITALIENNE
Adresse administrative : 13 RUE DES RESERVOIRS
78000 VERSAILLES
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame GENEVIEVE DICHAMP, Directrice

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La structure "Scènes à l'Italienne", créée en 2013, est gérée par Geneviève Dichamp et Frédéric Franck. Elle assure la programmation culturelle pluridisciplinaire du Théâtre Montansier situé à Versailles. Le Théâtre dispose d'une grande salle de 500 places et d'une salle de répétition. La saison compte une quarantaine de spectacles et une centaine de représentations. Deux artistes émergents, Maryse Estier et Loïc Mobihan, sont associés au Théâtre de 2021 à 2025 et quatre autres équipes seront accueillies en résidence avec des apports en coproduction importants. Un travail d'actions culturelles à destination des publics scolaires et empêchés est déployé sur la ville de Versailles mais aussi les communes et départements voisins. Le Théâtre Montansier est notamment en partenariat avec une quinzaine de lycées pour près de 500h d'ateliers à destination des lycéens.
Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

- PARIS
- CARRIERES-SOUS-POISSY
- CHANTELOUP-LES-VIGNES
- LA CELLE-SAINT-CLOUD
- LOUVECIENNES
- BREVAL
- MANTES-LA-JOLIE
- ELANCOURT
- GUYANCOURT
- MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
- TRAPPES
- BUC
- FONTENAY-LE-FLEURY
- VERSAILLES
- VIROFLAY
- RAMBOUILLET
- CARRIERES-SUR-SEINE
- SARTROUVILLE
- LE CHESNAY-ROCQUENCOURT
- CONFLANS-SAINTE-HONORINE
- MAUREPAS
- LE MESNIL-SAINT-DENIS
- NOISY-LE-ROI
- PLAISIR
- POISSY
- SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
- VILLIERS-SAINT-FREDERIC
- ORSAY
- ISSY-LES-MOULINEAUX
- MEUDON
- VILLE-D'AVRAY
- GARCHES
- VAUCRESSON
- SAINT-DENIS
- CRETEIL
- ARGENTEUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	578 000,00	70,16%
Dépenses d'action culturelle	81 800,00	9,93%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	164 000,00	19,91%
Total	823 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France (S)	38 000,00	4,61%
Préfecture des Yvelines (S)	50 000,00	6,07%
Ville de Versailles (A)	300 000,00	36,42%
Mécénat	10 000,00	1,21%
Recettes propres	425 800,00	51,69%
Total	823 800,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075261 - LA POP - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	282 671,00 € HT	38,91 %	110 000,00 €
	Montant total de la subvention		110 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	LA PENICHE OPERA
Adresse administrative	:	5 RUE DE ROUEN 75019 PARIS
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Madame CATHERINE RUGGIERRI, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Installé dans une péniche sur le bassin de la Villette, La Pop, dirigée par Olivier Michel, est un lieu de spectacle vivant spécialisé dans les projets autour de la musique et du son, la création musicale et chorégraphique.
C'est un incubateur d'expérimentation artistique ouvert au territoire, dédié à l'accompagnement de l'émergence, investi dans la production déléguée ou la coproduction des créations en résidence, la diffusion en série (dans et hors les murs). Chaque année, une soixantaine d'équipes artistiques font l'objet d'un accompagnement spécifique et une trentaine de spectacles, performances, installations et conférences sont portées en production par La Pop. Plus de 200 jours par an sont réservés aux résidences de création.
La Pop est reconnue pour ses engagements en faveur des publics éloignés de la création artistique (dispositifs d'éducation artistique et culturelle), de la transition écologique, des questions de parité et de diversité des équipes artistiques qu'elle accompagne et d'une meilleure porosité entre recherche scientifique et création artistique.
La Pop est soutenue en fonctionnement par la DRAC Île-de-France et la ville de Paris, ainsi que par le département de la Seine-Saint-Denis pour des actions territoriales. Elle est soutenue par la région Île-de-France notamment via la Permanence artistique et culturelle ainsi que des aides à projet (notamment en EAC).

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	167 584,00	59,29%
Dépenses d'action culturelle	58 557,00	20,72%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	56 530,00	20,00%
Total	282 671,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	110 000,00	38,91%
DRAC Île-de-France (A)	33 321,00	11,79%
Conseil départemental de Seine-Saint-Denis (S)	11 400,00	4,03%
Ville de Paris (S)	30 000,00	10,61%
Emplois aidés (S)	32 000,00	11,32%
ONDA (A)	25 000,00	8,84%
Recettes propres	40 950,00	14,49%
Total	282 671,00	100,00%

DOSSIER N° EX075263 - TGP THEATRE GERARD PHILIPE CTRE DRAMATIQUE NATIONAL - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65742-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	270 168,00 € HT	24,06 %	65 000,00 €
	Montant total de la subvention		65 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TGP THEATRE GERARD PHILIPE CTRE DRAMATIQUE NATIONAL
Adresse administrative : 59 BD JULES GUESDE 93200 SAINT-DENIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Madame JULIE DELIQUET, Présidente directrice générale

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le Théâtre Gérard Philipe – Centre dramatique national de Saint-Denis est dirigé par la metteure en scène Julie Deliquet depuis mars 2020 accompagnée par le collectif In Vitro et deux artistes associées. Le TGP comprend 4 salles de 77 à 450 places, 2 ateliers de construction décors/costumes et dispose d'un hébergement. Le TGP programme 240 représentations par saison et accueille 36 400 spectateurs. Il accueille de façon historique une partie de la programmation du festival Africolor. Le projet de Julie Deliquet privilégie les grandes formes, l'émergence, et les artistes féminines, avec une attention particulière au public jeune. Le TGP bénéficie du soutien de la DRAC Île-de-France, de la Ville de Saint-Denis, du Département de la Seine-Saint-Denis et de la région Île-de-France au titre de la permanence artistique et culturelle depuis 2017.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- SAINT-DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	237 995,00	88,09%
Dépenses d'action culturelle	32 173,00	11,91%
Total	270 168,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	65 000,00	24,06%
DRAC Île-de-France (A)	73 284,00	27,13%
Etat CGET Politique de la ville (S)	8 000,00	2,96%
Département Seine-Saint-Denis (S)	19 122,00	7,08%
Ville Seine-Saint-Denis (S)	31 895,00	11,81%
Sociétés civiles	14 700,00	5,44%
Recettes propres	58 167,00	21,53%
Total	270 168,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075266 - POINTS COMMUNS - NOUVELLE SCÈNE NATIONALE - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	690 731,00 € HT	24,61 %	170 000,00 €
	Montant total de la subvention		170 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	POINTS COMMUNS NOUVELLE SCENE NATIONALE DE CERGY PONTOISE VAL D OISE
Adresse administrative	:	BP 60307 95027 CERGY
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur BERNARD TOUBLANC, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'actuelle scène nationale de Cergy-Pontoise, dirigée par Fériel Bakouri depuis 2017, est le fruit de la fusion de deux espaces : la scène conventionnée du Théâtre 95 située à Cergy et la scène nationale de L'Apostrophe qui disposait de deux théâtres, le Théâtre des Arts à Cergy et le Théâtre des Louvrais à Pontoise. En 2019 s'est opérée la dernière mutation, la rétrocession du Théâtre des Arts au CRR de Cergy-Pontoise. La scène nationale est donc sur 2 sites et dispose de 3 salles d'une capacité globale de 1 080 places.
Depuis son arrivée, le projet de Fériel Bakouri vise à développer une relation plus forte au territoire et à ses publics jeunes en particulier, promouvoir l'innovation artistique, culturelle et sociale et affirmer un grand pôle de création et de diffusion dans l'ouest francilien à l'échelle du Grand Paris et de la région métropole.
Points Communs, Nouvelle scène nationale de Cergy-Pontoise / Val-d'Oise constitue l'une des plus importantes scènes nationales d'Île-de-France. Elle est financée par la DRAC, la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, le Département du Val-d'Oise et la région Île-de-France au titre de la PAC depuis 2005, ainsi que par des aides à projet.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- CERGY
- PONTOISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	497 731,00	72,06%
Dépenses d'action culturelle	80 000,00	11,58%
Part des coûts de structure	113 000,00	16,36%
Total	690 731,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	170 000,00	24,61%
DRAC Île-de-France (S)	265 731,00	38,47%
Préfecture (A)	20 000,00	2,90%
Département Val d'Oise (S)	20 000,00	2,90%
CACP Cergy Pontoise (S)	100 000,00	14,48%
Mécénat	30 000,00	4,34%
Recettes propres d'activité	85 000,00	12,31%
Total	690 731,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075269 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS VALLÉE DE LA MARNE - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-657351-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	288 000,00 € TTC	11,46 %	33 000,00 €
	Montant total de la subvention		33 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	CAPVM COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS VALLEE DE LA MARNE
Adresse administrative	:	5 CRS DE L ARCHE GUEDON 77200 TORCY
Statut Juridique	:	Communauté d'Agglomération
Représentant	:	Madame SAWSEN KHALIL, Gestionnaire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le pôle culturel « Les Passerelles », scène de Paris – Vallée de la Marne à Pontault-Combault a été créé par la ville en 2011 avant d'être transféré en 2015 à la communauté d'agglomération devenue en 2016 Paris Vallée de la Marne. Le lieu est adossé à une médiathèque et dispose d'une salle de spectacle de 360 places ainsi que de 3 studios d'enregistrement. Il propose une programmation pluridisciplinaire comprenant théâtre, marionnettes, arts de la rue et musique. Yohann Chanrion, directeur depuis 2017, développe un projet de résidences de création de théâtre, marionnette, arts de la rue, avec un soutien aux compagnies émergentes et des actions culturelles pour les lycéens, collégiens, les conservatoires et les habitants. La structure organise un festival des arts de la rue, Par Has 'ART !, depuis 2018, en coopération avec l'ensemble des 12 villes et acteurs culturels du territoire.
La structure bénéficie du soutien de la communauté d'agglomération Paris Vallée de Marne et du département de Seine-et-Marne.
Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- TORCY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	210 500,00	73,09%
Dépenses d'action culturelle	20 000,00	6,94%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	57 500,00	19,97%
Total	288 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	33 000,00	11,46%
DRAC Île-de-France (A)	25 000,00	8,68%
Département Seien-et-Marne (S)	20 000,00	6,94%
EPCI Paris - vallé ede la Marne (S)	190 000,00	65,97%
ONDA (S)	10 000,00	3,47%
Recettes propres	10 000,00	3,47%
Total	288 000,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075271 - LA MANUFACTURE THEATRE DE LA BASTILLE - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65742-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	355 130,00 € HT	28,16 %	100 000,00 €
	Montant total de la subvention		100 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	LA MANUFACTURE THEATRE DE LA BASTILLE
Adresse administrative	:	76 RUE DE LA ROQUETTE 75011 PARIS 11
Statut Juridique	:	Société à Responsabilité Limitée
Représentant	:	Madame CATHERINE DAN, Président directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Doté de deux salles, l'une de 261 places, l'autre de 155 places, le Théâtre de la Bastille est situé dans le 11eme arrondissement parisien. Lieu singulier de la création contemporaine, programmant du théâtre, de la danse et de la performance, le Théâtre de la Bastille a été dirigé par Jean-Marie Hordé entre 1989 et 2022. Claire Dupont en est l'actuelle directrice.
Le Théâtre de la Bastille est financé par l'Etat et la Ville de Paris dans le cadre d'une convention pluriannuelle. Structuré en SASU, son actionnaire unique est, depuis 2022, l'Association Théâtre de la Bastille - Paris dont le bureau est composé de Catherine Dan (Présidente), André Mondy (Trésorier) et Claire Delcroix (Secrétaire générale). La permanence artistique soutient l'accueil de compagnies en résidence sur la durée, le soutien en coproduction, la diffusion en série dans et hors les murs et l'ambition concernant le renouvellement des publics.
Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	318 130,00	89,58%
Dépenses d'action culturelle	37 000,00	10,42%
Total	355 130,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	100 000,00	28,16%
DRAC Île-de-France (S)	71 250,00	20,06%
Ville de Paris (S)	44 000,00	12,39%
Recettes propres	145 093,00	40,86%
Déduction TVA	-5 213,00	-1,47%
Total	355 130,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075284 - THEATRE PARIS VILLETTE - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	384 200,00 € HT	28,63 %	110 000,00 €
	Montant total de la subvention		110 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	THEATRE PARIS VILLETTE
Adresse administrative	:	211 AV JEAN JAURES 75019 PARIS
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Madame ZAHIA ZIOUANI, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le Théâtre Paris-Villette est un établissement culturel de la Ville de Paris dirigé par Adrien de Van depuis 2013, qui assure des missions de diffusion, de production, d'accueil d'artistes en résidence et d'action culturelle. Théâtre de création exigeant et attentif aux compagnies et formes nouvelles, Il déploie ses activités sur le site historique dans le parc de la Villette mais également au Grand Parquet (Paris 18), en tournée, hors les murs… Il propose chaque année plus de 200 représentations et accueille une trentaine de compagnies en résidence. Le Théâtre Paris Villette / Grand Parquet est soutenu par la Ville de Paris et reçoit des soutiens ponctuels de la DRAC Île-de-France.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	306 000,00	79,65%
Dépenses d'action culturelle	9 000,00	2,34%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	69 200,00	18,01%
Total	384 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	110 000,00	28,63%
DRAC Île-de-France -Aide à la résidence (S)	25 000,00	6,51%
DRAC Île-de-France - Aide à la création (S)	10 000,00	2,60%
Paris -Subvention fonctionnement (S)	81 200,00	21,13%
Paris - Aide à la résidence (S)	10 000,00	2,60%
FONPEPS (S)	10 000,00	2,60%
Recettes propres	138 000,00	35,92%
Total	384 200,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075285 - VILLES DES MUSIQUES DU MONDE - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	713 000,00 € HT	8,13 %	58 000,00 €
	Montant total de la subvention		58 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VILLES DES MUSIQUES DU MONDE
Adresse administrative : 4 AVENUE DIVISION LECLERC
93300 AUBERVILLIERS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur ANDRE FALCUCCI, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Née à Aubervilliers, l'association fédère un réseau de 22 villes et structures franciliennes, dans une démarche d'éducation populaire artistique et culturelle. Structure de référence des musiques du monde en Île-de-France, elle est membre actif des réseaux Zone Franche et Collectif Musiques et Danses du monde en Île-de-France. Le festival constitue le point d'orgue de son activité avec 100 concerts joués dans 22 villes de Seine-Saint-Denis et d'Île-de-France pendant 4 semaines (12 000 spectateurs). La structure a mis en place des dispositifs innovants dans la lignée des droits culturels : une école des musiques du monde sur 10 villes du 93 (1 700 heures de cours par an), les « Fabriques orchestrales », orchestres amateurs de jeunes de 11 à 18 ans sans prérequis musical, encadrés par des professionnels, en partenariat avec les services jeunesse, centres sociaux, collèges et centres de loisirs de 5 communes (Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Drancy, Sevran, La Courneuve). Quant à « La Cité des Marmots », elle propose à 300 élèves et leurs enseignants issus de 8 communes, sur 2 années scolaires, un projet de sensibilisation, de découverte et de pratique musicale. En lien avec le Collectif Musiques et Danses du Monde, l'association développe le catalogue « La Vie Continue / Collectif en tournée », initié au début de la crise sanitaire pour la mise en place de tournées en Île-de-France durant l'été. Chaque année elle met en œuvre le « Prix des Musiques d'Ici », dont elle accompagne les 3 lauréats sur toute la saison (résidence, coaching, diffusion...). Depuis 2021 elle organise le « Festival Babel Mômes », festival jeune public qui s'étend à plusieurs villes franciliennes. Un temps fort de propositions artistiques et de rendez-

vous familiaux intitulé « L'Eté au Fort ». L'association dispose d'un lieu de travail (une halle de 1 500 m²) au sein de la ZAC Fort d'Aubervilliers à l'invitation de Grand Paris Aménagement, nommé Le Point Fort d'Aubervilliers, il a été inauguré en décembre 2021. Elle est soutenue par la Ville d'Aubervilliers, l'EPT Plaine Commune, la Ville de Paris, les contrats de ville, le Département du 93 et la région Île-de-France. Elle est en cours de labellisation par l'Etat, « Scène conventionnée d'intérêt national musiques et danses du monde ».

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- ESSONNE
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	536 000,00	75,18%
Dépenses d'action culturelle	39 000,00	5,47%
Dépenses de fonctionnement	138 000,00	19,35%
Total	713 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	58 000,00	8,13%
DRAC Île-de-France (A)	50 000,00	7,01%
Département de la Seine-Saint-Denis (A)	78 000,00	10,94%
Ville d'Aubervilliers (A)	110 000,00	15,43%
Ville de Paris (S)	20 000,00	2,81%
Ville de Corbeil (S)	20 000,00	2,81%
Ville de La Courneuve (S)	15 000,00	2,10%
CNM (S)	20 000,00	2,81%
Sacem (S)	39 000,00	5,47%
Mécénat	20 000,00	2,81%
Recettes propres	205 000,00	28,75%
EPCI Plaine-Commune (A)	78 000,00	10,94%
Total	713 000,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075288 - THEATRE DE LA MARIONNETTE A PARIS - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	363 780,00 € HT	24,74 %	90 000,00 €
	Montant total de la subvention		90 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE DE LA MARIONNETTE A PARIS
Adresse administrative : 73 RUE MOUFFETARD
75005 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur FREDERIC MAURIN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Créé en 1992, le Théâtre de la Marionnette à Paris a d'abord été un opérateur de diffusion itinérant proposant différents temps forts autour de la marionnette en partenariat avec un réseau de partenaires à l'échelle francilienne. En 2013, le Théâtre de la Marionnette s'installe au Mouffetard à Paris 5ème, concrétisant ainsi le souhait porté dès l'origine du projet d'avoir un lieu. Il promeut le développement et la diffusion de la marionnette, du théâtre d'objets et de formes animées sur le territoire parisien et francilien en menant de front une programmation exigeante, avec un important volume de représentations (entre 170 et 220 représentations par an), notamment dans le cadre de séries. Le théâtre organise chaque année en alternance deux temps forts, la « Biennale internationale des arts de la marionnette » et les « Scènes ouvertes à l'insolite » (dédiées à l'émergence) en lien avec de nombreux partenaires franciliens. Ils animent un réseau marionnette en Seine-Saint-Denis et la conduite de nombreuses actions artistiques et culturelles avec les publics (800 heures d'intervention annuelles, PEAC). Deux compagnies sont associées au projet sur une période de 3 ans et trois compagnies sont accompagnées de façon renforcée sur leurs créations chaque année.
Le Mouffetard - Théâtre de la Marionnette est soutenu par la DRAC Île-de-France, la Ville de Paris et le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure

mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	238 780,00	64,75%
Dépenses d'action culturelle	64 000,00	17,35%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	66 000,00	17,90%
Total	368 780,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	95 000,00	25,76%
Subvention État DRAC Île-de-France (sollicitée)	80 000,00	21,69%
Subvention Conseil départemental 93 (sollicitée)	27 000,00	7,32%
Subvention Ville de PAris (sollicitée)	90 000,00	24,40%
Sociétés civiles (sollicitée)	4 000,00	1,08%
Recettes propres	72 780,00	19,74%
Total	368 780,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075290 - THEATRE DE LA POUDRERIE - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	295 000,00 € HT	15,25 %	45 000,00 €
	Montant total de la subvention		45 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	THEATRE DE LA POUDRERIE
Adresse administrative	:	6 AVENUE ROBERT BALLANGER 93270 SEVRAN
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Madame ANITA WEBER, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La Poudrerie propose une saison théâtrale à domicile et gratuite chez les habitants d'une quinzaine de villes du 93, du 95 et du 77, soit 4 500 spectateurs par an. La plupart des spectacles proposés sont des créations coproduites par l'association et font l'objet de résidences de création à partir de problématiques exprimées par le territoire. La Poudrerie accueille les équipes artistiques pour plusieurs années. Tous les deux ans, elle produit une création participative notamment avec les habitants. Parallèlement, de nombreuses actions sont menées avec les publics. Reconnue des arts participatifs dans le domaine du spectacle vivant, elle organise en biennale les Rencontres Nationales de la Poudrerie.
L'association porte le label Scène conventionnée art-en territoire de la DRAC Île-de-France, bénéficie du soutien de la Ville de Sevran, du Département de Seine-Saint-Denis et de la région Île-de-France, ainsi que de l'aide de la Fondation Chœur à l'ouvrage.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	225 008,00	76,27%
Dépenses d'action culturelle	11 105,00	3,76%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	58 887,00	19,96%
Total	295 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	45 000,00	15,25%
DRAC Île-de-France (S)	50 000,00	16,95%
ETAT ANCT - Contrat de Ville (S)	15 000,00	5,08%
Département Seine-Saint-Denis (S)	30 000,00	10,17%
Ville de Sevran (A)	120 000,00	40,68%
Sociétés civiles (S)	15 000,00	5,08%
Partenaires privés	20 000,00	6,78%
Total	295 000,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075291 - LES ATELIERS DE DANSE LA MENAGERIE DE VERRE - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	561 640,00 € HT	26,71 %	150 000,00 €
	Montant total de la subvention		150 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	LES ATELIERS DE DANSE LA MENAGERIE DE VERRE
Adresse administrative	:	12-14 RUE LECHEVIN 75011 PARIS 11
Statut Juridique	:	Société à Responsabilité Limitée
Représentant	:	Monsieur CHRISTOPHE SUSSET, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La Ménagerie de Verre est un bâtiment de plus de 2 000 m², installé dans le 11e arrondissement de Paris, qui comprend 5 studios de travail et un espace scénique de 300 m². Depuis son ouverture en 1983, la Ménagerie de Verre, dirigée par sa fondatrice, Marie-Thérèse Allier, s'est imposée comme un véritable laboratoire d'expérimentation pour la danse, ouvert aux croisements artistiques avec la performance, la vidéo, les arts visuels. Elle a successivement porté et accompagné la jeune scène française des années 80, et dix ans plus tard un courant plus conceptuel avec Jérôme Bel, Boris Charmatz, Alain Buffard, Christian Rizzo, Xavier Leroy.
Le lieu est aujourd'hui un lieu de référence national et international, reconnu notamment pour être défricheur de talents et d'approches novatrices. Il ne cesse de soutenir les artistes, en développant un projet artistique et pédagogique ambitieux ouvert aux danseurs amateurs et professionnels.
Depuis le décès de sa fondatrice-directrice en mars 2022, ce sont Philippe Quesne et Christophe Susset qui ont été nommés à la direction du lieu pour un mandat de trois ans renouvelable. Ce binôme s'inscrira dans la continuité des missions de la Ménagerie, c'est-à-dire un lieu de référence pour la danse et la performance, un lieu de diffusion, également dédié à l'accueil d'artistes en résidence, à la pédagogie et à la formation.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	382 230,00	68,06%
Dépenses d'action culturelle	71 397,00	12,71%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	108 013,00	19,23%
Total	561 640,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	150 000,00	26,71%
DRAC Île-de-France (acquise)	105 640,00	18,81%
Recettes propres	276 000,00	49,14%
Partenaires privés (sollicitée)	30 000,00	5,34%
Total	561 640,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075292 - LE FORUM- EPIC SMAACP - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	306 500,00 € HT	13,05 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	EPIC SMAACP SCENE DES MUSIQUES ACTUELLES ET AMPLIFIEES DE CERGY PONTOISE
Adresse administrative	:	95 BD DE L'OISE 95490 VAUREAL
Statut Juridique	:	Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial
Représentant	:	Madame AURELIE VANDEN BORN, Directrice

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Située sur l'agglomération de Cergy-Pontoise à Vauréal, le Forum est une salle de concerts de musiques actuelles - EPIC de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise depuis 2018.
La programmation affiche une prédominance pour les niches musicales du rock/métal/hard-rock, esthétiques généralement peu présentes dans les lieux de musiques actuelles. Le lieu s'est ouvert progressivement à d'autres esthétiques musicales (jazz, musiques du monde, voire arts visuels). Il développe une diffusion hors-les-murs et mène des actions culturelles avec les publics, notamment avec les lycées. Le Forum accueille des groupes amateurs, professionnels et en voie de développement en résidences. Un accompagnement particulier est proposé à certains artistes à travers des programmes animés en partenariat avec d'autres structures du territoire ou du secteur (CRR, RIF, Combo 95). Le Forum développe les partenariats au sein de l'agglomération de Cergy-Pontoise, avec des festivals et des réseaux du Val d'Oise, des lieux patrimoniaux et culturels mais aussi avec des structures associatives, sociales et des établissements scolaires.
Le Forum bénéficie du soutien de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, du Conseil Départemental du Val d'Oise, de la DRAC. Il est soutenu par la Région Île-de-France au titre de la permanence artistique et culturelle depuis 2011 et reçoit régulièrement des aides à projet EAC.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
- VAUREAL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	224 500,00	68,76%
Dépenses d'action culturelle	38 500,00	11,79%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	63 500,00	19,45%
Total	326 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	60 000,00	18,38%
Subvention État DRAC Île-de-France (acquise)	56 000,00	17,15%
Subvention Conseil départemental (sollicitée) : CD95	15 000,00	4,59%
Subvention EPCI (acquise) : CACP	60 000,00	18,38%
Sociétés civiles (sollicitée)	17 000,00	5,21%
Recettes propres	118 500,00	36,29%
Total	326 500,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075412 - LE STUDIO D'ASNIERES -AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	872 500,00 € HT	8,60 %	75 000,00 €
	Montant total de la subvention		75 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE STUDIO D'ASNIERES
Adresse administrative : 3 RUE EDMOND FANTIN
92600 ASNIERES-SUR-SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame TATIANA BREIDI, Directrice

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le Studio d'Asnières – ESCA est une structure atypique. Dirigé par Tatiana Breidi et Paul Desveaux en codirection depuis septembre 2020, la structure est encore aujourd'hui le seul CFA de comédiens en France. Ce CFA d'entreprise est adossé à une compagnie à vocation professionnalisante pour ses apprentis comédiens et se nomme ESCA (Ecole supérieure de comédiens par l'alternance). Une nouvelle promotion est recrutée chaque année, à l'issue d'un concours en 3 tours et compte entre 13 à 16 apprentis comédiens. Implanté à Asnières-sur-Seine, le projet s'appuie sur une mission de création, de diffusion et de transmission. Lieu géré par une compagnie, il produit chaque année une création mise en scène par Paul Desveaux, et accueille des spectacles, un festival et des cartes blanches (environ 70 représentations par an), en privilégiant l'esprit de troupe, le partage de l'outil et l'accueil des anciens de la formation. L'accompagnement et le soutien à l'émergence sont plus que jamais au cœur du projet, que ce soit en direction des apprentis, à l'issue de leur dernière année ou plus tardivement dans leurs parcours. Le projet s'appuie également sur la volonté d'être attentif aux écritures contemporaines. La compagnie du Studio a amorcé un tournant pour ses créations en passant commande à des auteurs, Samuel Gallet en 22/23, Pauline Sales en 23/24. L'équipe est composée de 10 ETP et de 41 comédiens en apprentissage sur 3 ans. La compagnie bénéficie du soutien de la ville d'Asnières-sur-Seine, du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, de la DRAC et de la région Île-de-France.
Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- ASNIERES-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	745 000,00	85,39%
Dépenses d'action culturelle	39 800,00	4,56%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	87 700,00	10,05%
Total	872 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	75 000,00	8,60%
DRAC Île-de-France (S)	300 000,00	34,38%
Conseil départemental 92 (S)	80 000,00	9,17%
Asnières-sur-Seine (S)	58 000,00	6,65%
Sociétés civiles (acquise)	74 500,00	8,54%
Recettes propres	285 000,00	32,66%
Total	872 500,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075522 - LA MAISON DU CONTE - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	211 111,00 € HT	37,89 %	80 000,00 €
	Montant total de la subvention		80 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON DU CONTE
Adresse administrative : 8 RUE ALBERT THURET
94550 CHEVILLY LARUE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame ANNE LEVY, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Fondée en 1993, la Maison du Conte est lieu référent dédié à l'art du conte et au développement des conteurs, successivement dirigé par Michel Jolivet, Abbi Patrix et aujourd'hui Isabelle Aucagne. Installée dans la propriété du sculpteur Morice Lipsi à Chevilly-Larue, la Maison a été rénovée et a rouvert ses portes en janvier 2018. Elle dispose désormais d'espaces de travail réaménagés, également d'une yourte installée dans les jardins et d'une nouvelle salle équipée de 73 places avec gradins rétractables. Son projet artistique et culturel s'articule autour de quatre axes : formation, création, diffusion et sensibilisation, avec une priorité donnée à l'accompagnement des artistes conteurs et conteuses dans leur parcours professionnel.
Les partenaires de la Maison du Conte sont : la Ville de Chevilly-Larue, le Conseil Départemental du Val-de-Marne, le Ministère de la Culture (DRAC et DGCA) et la région Île-de-France.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

- CHEVILLY-LARUE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	144 094,00	68,26%
Dépenses d'action culturelle	25 017,00	11,85%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	42 000,00	19,89%
Total	211 111,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	80 000,00	37,89%
DRAC Île-de-France (S)	20 750,00	9,83%
CD 94 (S)	18 000,00	8,53%
Ville de Chevilly-Larue (S)	22 996,00	10,89%
Recettes propres	69 365,00	32,86%
Total	211 111,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX077282 - LA COMMUNE - CDN AUBERVILLIERS - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	504 000,00 € TTC	10,91 %	55 000,00 €
	Montant total de la subvention		55 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE D'AUBERVILLIERS THEATRE DE LA COMMUNE
Adresse administrative : 2 RUE EDOUARD POISSON BP 157 93300 AUBERVILLIERS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame MARIE JOSE MALIS, Directrice

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La Commune, Centre dramatique national d'Aubervilliers est un lieu emblématique de la création théâtrale dirigé depuis 2014 par Marie-José Malis. Son projet s'appuie sur deux axes : d'une part, un engagement fort auprès des artistes dans une logique de partage de l'outil de travail permettant l'invention d'œuvres nouvelles, d'autre part une volonté de réinvestir le territoire et d'initier une nouvelle relation avec la population locale, notamment les personnes les plus éloignées du théâtre, dans une réflexion autour du théâtre comme lieu public. Le CDN a initié un programme intitulé les « Pièces d'actualité », à savoir des commandes de pièces passées auprès d'artistes impliquant des contraintes de temps, de moyens et de périmètre d'intervention (un lien obligatoire au territoire d'Aubervilliers), assorties de moyens de production et de diffusion en série au théâtre, dans le cadre de productions déléguées assumées par le lieu. La Commune bénéficie du soutien de la Ville d'Aubervilliers, de la DRAC Île-de-France, du Département de Seine-Saint-Denis et de la région Île-de-France au titre de la permanence artistique et culturelle depuis 2007.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- AUBERVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L’organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	367 000,00	72,82%
Dépenses d'action culturelle	75 000,00	14,88%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	62 000,00	12,30%
Total	504 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC	55 000,00	10,91%
DRAC Île-de-France (acquise)	205 000,00	40,67%
Département 93 (acquise)	91 000,00	18,06%
Ville d'Aubervilliers (acquise)	91 000,00	18,06%
Recettes propres	62 000,00	12,30%
Total	504 000,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX077290 - SCENE NATIONALE DE L'ESSONNE, AGORA DESNOS - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	369 958,00 € HT	29,73 %	110 000,00 €
	Montant total de la subvention		110 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	THEATRE L'AGORA SCENE NALE EVRY ESSONNE
Adresse administrative	:	PLACE DE L'AGORA 91000 EVRY
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur PATRICK CURMI, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Situé à l'intérieur du centre commercial Evry 2, la Scène nationale de l'Essonne, Agora-Desnos est dirigée depuis janvier 2023 par Matthias Tronqual. La Scène nationale de l'Essonne se compose du Théâtre de l'Agora (2 salles de 600 et 250 places) et depuis la saison 2018/19 du Centre culturel Robert Desnos à Ris-Orangis (1 salle de 500 places). Son projet se décline autour de 3 axes : développer l'ancrage territorial de la scène nationale par une élaboration partagée de la programmation et la prise en compte du contexte local ; favoriser la rencontre avec la population à travers la présentation de formes artistiques impliquant les habitants ; et développer des modalités de production et d'accompagnement des artistes au sein du théâtre et sur le territoire avec, notamment, des résidences et des créations in situ. La programmation de la Scène Nationale (environ 80 spectacles par an) fait la part belle aux spectacles présentés hors les murs, en Essonne, dans l'espace public comme dans des lieux non dédiés au spectacle. Elle accueille et accompagne sur plusieurs années 4 artistes associés et d'autres compagnies bénéficient chaque année de temps de résidence. Elle propose également de nombreuses interventions artistiques et culturelles à des publics scolaires (notamment des lycées d'Evry, Bondoufle, Montgeron et Courcouronnes), au tout public comme à des publics éloignés Elle est engagée dans de nombreux partenariats et fait le choix de développer une programmation lors de chaque période de vacances scolaires. Elle participera également à la programmation de la nouvelle salle de l'agglomération, Les

Arènes de l’Agora.
La scène Nationale de l'Essonne est conventionnée par la DRAC Île-de-France, la Communauté d’agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne Sénart et le Conseil départemental de l’Essonne.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- RIS-ORANGIS
- EVRY-COURCOURONNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	300 042,00	81,10%
Dépenses d'action culturelle	22 000,00	5,95%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	47 916,00	12,95%
Total	369 958,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	110 000,00	29,73%
État DRAC Île-de-France (S)	34 935,00	9,44%
Conseil Départemental Essonne (S)	38 000,00	10,27%
EPCI Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (S)	146 765,00	39,67%
Recettes propres	42 568,00	11,51%
TVA sur subvention	-2 310,00	-0,62%
Total	369 958,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX077304 - ASSOCIATION DU THEATRE DE CHELLES - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	397 030,00 € HT	18,89 %	75 000,00 €
	Montant total de la subvention		75 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION DU THEATRE DE CHELLES
Adresse administrative : PLACE DES MARTYRS DE CHATEAUBRIANT
77500 CHELLES
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur SERGE GOUTMANN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Créé en 1969, association loi 1901 depuis 1985 avec un effectif de 10 salariés, le Théâtre de Chelles est un théâtre de ville doté d'une salle doté de 776 places et d'un studio destiné aux répétitions et aux actions culturelles. Succédant à Marc Le Glatin, il a été dirigé de 2016 à 2022 par Frédéric Maragnani sur un projet dédié à l'art de la parole, et l'organisation d'un festival solo. Il a poursuivi l'accueil de compagnies en résidence avec des coproductions. Frank-Eric Retière a été nommée à la direction du théâtre au mois de novembre 2022.
Le Théâtre de Chelles porte une politique ambitieuse de développement culturel sur le territoire de la communauté d'agglomération. Les projets d'actions culturelles sont conduits à long terme par les équipes artistiques en résidence, pour une diversité de publics dont un axe fort dédié aux lycéens en partenariat avec de nombreuses structures culturelles et socioéducatives.
Le théâtre est subventionné par la Ville de Chelles, la Communauté d'agglomération, le Conseil Départemental de Seine-et Marne, il a le soutien régulier de la Drac sur les résidences territoriales avec un conventionnement pluriannuel depuis 2021.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

- CHELLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	173 930,00	43,81%
Dépenses d'action culturelle	146 500,00	36,90%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	76 600,00	19,29%
Total	397 030,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	75 000,00	18,89%
DRAC Île-de-France (S)	30 000,00	7,56%
Ministère de la Culture (S)	18 500,00	4,66%
Département Seine-et-Marne (S)	40 000,00	10,07%
EPCI Paris - Vallée de la Marne	48 000,00	12,09%
Ville de Chelles (S)	135 000,00	34,00%
FONPEPS (S)	16 000,00	4,03%
ONDA	5 000,00	1,26%
Recettes propres	29 530,00	7,44%
Total	397 030,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX077308 - ASSOCIATION CULTURELLE DU THEATRE ALEPH - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	80 000,00 € HT	12,50 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASS CULT DU THEATRE D ALEPH
Adresse administrative : 69 AVENUE DANIELLE CASANOVA
94200 IVRY SUR SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame CATHERINE MAX-MARTINEAU, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le Théâtre Aleph a été fondé par Oscar Castro, auteur et metteur en scène et par Sylvie Miqueu, chorégraphe. Il est à la fois le nom de la compagnie et le nom du lieu situé à Ivry-sur-Seine dans une ancienne fabrique de cartons transformée en théâtre il y a plus de 25 ans, et qui dispose d'une salle de spectacles équipée de 100 places.
Le projet du Théâtre Aleph est un projet de proximité, engagé, et qui repose sur le travail de création de la compagnie. Il mène un travail social en direction de publics en difficulté et de jeunes adolescents, un travail pédagogique avec les élèves du Latin'actor (cinq ateliers théâtre hebdomadaires en direction des enfants, ados, et des adultes) et une programmation du lieu ponctuée de temps forts de type festivals.
Le Théâtre Aleph met ses espaces à disposition d'autres compagnies et associations pour des ateliers et/ou résidences et présentations de spectacles.
Le Théâtre Aleph est soutenu par la ville d'Ivry, le Département du Val-de-Marne, les aides de l'Etat au titre de la politique de la ville, et la région Île-de-France. Le Théâtre Aleph a dû faire face à la pandémie à l'instar de tous les lieux culturels, et à la disparition brutale de son directeur, auteur, metteur en scène Oscar Castro en avril 2021.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- IVRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	50 000,00	62,50%
Dépenses d'action culturelle	14 000,00	17,50%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	16 000,00	20,00%
Total	80 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	10 000,00	12,50%
Préfecture du 94 (S)	8 000,00	10,00%
Conseil Départemental 94 (S)	12 000,00	15,00%
Ivry-sur-Seine (S)	7 000,00	8,75%
Partenaires privés (S)	10 000,00	12,50%
Recettes propres	33 000,00	41,25%
Total	80 000,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX077313 - ACADEMIE FRATELLINI - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	675 000,00 € TTC	17,78 %	120 000,00 €
	Montant total de la subvention		120 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ACADEMIE FRATELLINI
Adresse administrative : RUE DES CHEMINOTS
93210 SAINT DENIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Alain PACHERIE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Structure de référence pour les arts du cirque en Île-de-France ainsi qu'à l'échelle nationale et internationale, l'Académie Fratellini est une structure atypique de par sa pluriactivité. Elle est à la fois une école supérieure de cirque en CFA – la seule en France à proposer une formation en alternance -, un lieu de diffusion artistique inscrit sur un territoire, un opérateur de production et de diffusion de spectacles, une école de cirque amateur, un opérateur commercial qui fait de l'événementiel. L'ensemble de ses activités est avant tout relié par la présence des apprentis du CFA. Des travaux de rénovation et de construction débutés en juin 2022 devraient s'achever en octobre 2024. Un nouveau studio de création permettra d'améliorer l'accueil en résidence et de développer la programmation qui se déroulera alors dans 3 espaces (grand et petit chapiteau, studio de création), en plus d'une diffusion conséquente hors les murs sur tout le territoire.
L'Académie est financée par l'Etat, la Région, le Département de la Seine-Saint-Denis et Plaine Commune ; elle bénéficie également de la taxe d'apprentissage en tant qu'organisme de formation. La convention de permanence artistique et culturelle concerne l'activité de diffusion, de résidences et d'action culturelle de l'Académie.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite des autres demandes de soutiens régionaux (CREAC, Olympiade culturelle).

Localisation géographique :
- SAINT-DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L’organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	515 000,00	71,53%
Dépenses d'action culturelle	70 000,00	9,72%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	135 000,00	18,75%
Total	720 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	120 000,00	16,67%
DRAC Île-de-France (A)	90 000,00	12,50%
Conseil Départemental 93 (A)	100 000,00	13,89%
Région Île-de-France - Olympiade (S)	20 000,00	2,78%
Région Île-de-France - CREAC (S)	25 000,00	3,47%
EPCI - Plaine Commune (A)	70 000,00	9,72%
Ville d'Aubervilliers (S)	40 000,00	5,56%
Ville de Saint -Denis (S)	50 000,00	6,94%
Sociétés civiles	25 000,00	3,47%
Partenaires privés	60 000,00	8,33%
Recetets propres d'activité	120 000,00	16,67%
Total	720 000,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX077314 - LE MOULIN FONDU, OPOSITO - CNAREP - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	700 000,00 € HT	19,29 %	135 000,00 €
	Montant total de la subvention		135 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNIE OPOSITO
Adresse administrative : 3 RUE MARCEL BOURGOGNE
95140 GARGES LES GONESSE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame CLAUDINE DUSSOLLIER, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Compagnie de référence des arts de la rue en France et à l'étranger, spécialisée dans les grands formats et les déambulations urbaines, Oposito, dirigée par Jean-Raymond Jacob, est à la tête de l'unique CNAREP (centre national des arts de la rue et de l'espace public) d'Île-de-France, Le Moulin Fondu. Actuellement dans des locaux provisoires (1 500 m² mis à disposition par la ville de Garges-Lès-Gonesse), un nouveau bâtiment sera construit spécifiquement pour le CNAREP à Gonesse, avec la communauté d'agglomération Roissy-Pays-de-France (CARPF) en maître d'ouvrage.
Son activité se décline en accueils en résidence et accompagnement d'équipes artistiques et en une activité de diffusion à travers le festival des Rencontres d'ici et d'ailleurs (à Garges-Lès-Gonesse) et le festival PRIMO (dans une dizaine de communes de la CARPF).
La structure est conventionnée par la DRAC et est soutenue par la Communauté d'agglomération Roissy-Pays-de-France ainsi que le département du Val-d'Oise. Elle est soutenue par la Région au titre de la Permanence artistique et culturelle depuis 2005 ainsi que par des aides aux projets.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de l'autre aide régionale (pôle de coopération territoriale).

Localisation géographique :
- GARGES-LES-GONESSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création/diffusion	386 000,00	52,16%
Dépenses d'action culturelle	208 500,00	28,18%
Dépenses de focntionnement	145 500,00	19,66%
Total	740 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	135 000,00	18,24%
DRAC Île-de-France (A)	250 000,00	33,78%
Ministère de la Culture (A)	25 000,00	3,38%
Préfecture du Val d'Oise (S)	50 000,00	6,76%
Département du Val-d'Oise (A)	37 000,00	5,00%
EPCI CARPF (A)	160 000,00	21,62%
Recettes propres	43 000,00	5,81%
Région Île-de-France Coop. Territoriale (A)	40 000,00	5,41%
Total	740 000,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX078901 - THEATRE EURYDICE ESAT - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	142 000,00 € HT	28,17 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CAT EURYDICE
Adresse administrative : 110 RUE CLAUDE CHAPPE
78370 PLAISIR
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur RICHARD LETEURTRE, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le TE'S, Théâtre Eurydice, est un lieu particulier, à cheval entre le milieu culturel et le secteur médico-social, situé à Plaisir dans les Yvelines. Il s'agit d'un ESAT, Etablissement et Services d'Aides par le Travail, qui accompagne une soixantaine de personnes en situation de handicap et dont les activités portent sur toute la chaîne de production du spectacle vivant, de la création de décors et de costumes aux comédiens en passant par la régie et la communication. Il est dirigé depuis 2007 par Richard Leteurtre, Oriane Mino le rejoint en 2018.
Après des travaux importants menés de 2019 à 2023, le TE'S dispose à présent d'une salle de spectacles de 160 places, de deux salles de répétition et de trois ateliers (décors, costumes) répartis dans deux bâtiments, qui lui permettent d'accueillir jusqu'à une dizaine de compagnies en résidence par an.
Le TE'S est un acteur majeur de l'inclusion dans le spectacle vivant. Il héberge notamment IMAGO - Le Réseau, Pôle Art et Handicap des Yvelines et des Hauts-de-Seine.
Le TE'S est régulièrement soutenu par la DRAC pour l'accueil de résidences. Il bénéficie également du soutien de la Région au titre de l'aide pour l'effectivité des droits culturels des personnes en situation de handicaps pour IMAGO - Le Réseau.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- PLAISIR

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	82 250,00	57,92%
Dépenses d'action culturelle	37 000,00	26,06%
Part des coûts de structure	22 750,00	16,02%
Total	142 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention PAC Ile-de-France (sollicité)	40 000,00	28,17%
Subvention DRAC Île-de-France (sollicité)	15 000,00	10,56%
ARS IDF (acquis)	71 000,00	50,00%
Recettes propres	16 000,00	11,27%
Total	142 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX075197 - LA LISIERE CHATEAU DE BRUYERES LE CHATEL- AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture (n° 00001013)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture	346 500,00 € TTC	16,74 %	58 000,00 €
	Montant total de la subvention		58 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	LA LISIERE CHATEAU DE BRUYERES LE CHATEL
Adresse administrative	:	2 RUE DE LA LIBERATION 91680 BRUYERES-LE-CHATEL
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur JEAN-LUC LANGLAIS, Président

PRESENTATION DU PROJET

Description :
Créée fin 2015, La Lisière est un lieu de création pour les arts dans et pour l'espace public, située dans le parc du château de Bruyères-le-Châtel en Essonne (91). La mairie de Bruyères-le-Châtel met à disposition de La Lisière un espace de 3 hectares constitué de plusieurs bâtiments qui peut également accueillir des chapiteaux. Le cœur de son projet est l'accueil de compagnies construit sur mesure au plus près des besoins et projets des compagnies. La Lisière travaille en réseau sur le territoire et mène des projets de territoire comme le festival de jour // de nuit, avec les collectivités et les structures locales. Situé dans un espace de nature et à proximité d'acteurs du domaine du numérique, des sciences et technologies, le projet de La Lisière a des axes orientés arts/nature et arts/sciences. Elle développe notamment l'Extrapôle, pour des projets innovants dans les champs art, handicap et santé. La lisière est un des membres fondateurs du réseau Risotto pour l'essor des arts de la rue et de l'espace public et fait aussi partie du Réseau départemental Tandem (culture, handicap et droits culturels), la Ligue de l'Enseignement 91 ou Cultures du Cœur, et de la Fédération des arts de la rue.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- BRUYERES-LE-CHATEL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fonctionnement	235 000,00	67,82%
Dépenses artistiques	71 000,00	20,49%
Dépenses techniques	21 500,00	6,20%
Dépenses d'action culturelle	19 000,00	5,48%
Total	346 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	58 000,00	16,74%
État DRAC Île-de-France (S)	60 000,00	17,32%
CD Essonne (S)	41 500,00	11,98%
EPCI - Coeur d'Essonne Agglomération (S)	120 000,00	34,63%
Commune - Bruyères-le-Châtel (S)	2 000,00	0,58%
Commune 2 (S)	45 000,00	12,99%
Partenaires privés - AAPISE (S)	20 000,00	5,77%
Total	346 500,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075198 - THEATRE DU SOLEIL - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture (n° 00001013)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65742-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture	4 390 565,00 € HT	2,28 %	100 000,00 €
	Montant total de la subvention		100 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	THEATRE DU SOLEIL
Adresse administrative	:	ROUTE DU CHAMP DE MANOEUVRE 75012 PARIS 12
Statut Juridique	:	Société Anonyme Coopérative Ouvrière de Production
Représentant	:	Madame ARIANE MNOUCHKINE, Présidente Directrice Générale

PRESENTATION DU PROJET

Description :
Ariane Mnouchkine fonde le Théâtre du Soleil en 1964. La troupe s'installe à la Cartoucherie en 1970 et trouve en ce site l'outil concret d'un théâtre à la fois élitiste et populaire dont rêvait Jean Vilar. Chaque membre de la troupe reçoit le même salaire et est impliqué dans le fonctionnement quotidien du théâtre et l'accueil du public lors des représentations. Ses créations traitent des grandes questions politiques et humaines, sous un angle universel, en mêlant des formes de récits, à la confluence de l'Orient et de l'Occident. Parallèlement à ses créations, le Théâtre du Soleil développe, depuis plusieurs années, ses activités d'accueil. De nombreuses compagnies, émergentes ou non, françaises ou étrangères, ont ainsi pu jouir de « l'hospitalité » du lieu. Ariane Mnouchkine occupe la présidence et la direction générale et Charles Henri-Bradier est codirecteur depuis 2009. L'effectif est constitué de 16 ETP. Soutenu depuis 1981 par le ministère de la Culture pour ses activités de création, le Théâtre du Soleil bénéficie d'une subvention de la ville de Paris. Le soutien régional lui permet de poursuivre son activité d'accueil de résidences.
Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fonctionnement	1 921 456,00	43,76%
Dépenses artistiques	1 420 690,00	32,36%
Dépenses techniques	1 044 019,00	23,78%
Dépenses d'action culturelle	4 400,00	0,10%
Total	4 390 565,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	100 000,00	2,28%
DGCA (A)	1 851 620,00	42,17%
Ministère de la Culture - aide exceptionnelle (S)	100 000,00	2,28%
Ville de Paris (S)	389 711,00	8,88%
Recettes propres	1 811 291,00	41,25%
Autres recettes	140 000,00	3,19%
Déduction TVA	-2 057,00	-0,05%
Total	4 390 565,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075199 - CREATION THEATRALE AUDIOVISUELLE - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture (n° 00001013)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture	264 424,00 € HT	18,91 %	50 000,00 €
	Montant total de la subvention		50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	ASSOC CREATION THEATRE AUDIOVISUELLE
Adresse administrative	:	4 RUE LEON BLUM 95400 VILLIERS-LE-BEL
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur PIERRE OBERTO, Président

PRESENTATION DU PROJET

Description :
Fondée à l'origine par Agnès Desfosses, la direction de la compagnie ACTA a été transmise en 2014 à Laurent Dupont, co-directeur pendant quatre ans à ses côtés. Formé à la danse et à la voix, Laurent Dupont est un pionnier de l'art pour le jeune public. Il a signé la mise en scène d'une douzaine de pièces de théâtre musical. Acta joue ses spectacles à l'échelle nationale et internationale et s'inscrit dans un réseau important européen de structures artistiques dédiées au très jeune public.
La compagnie est implantée depuis 2001 à Villiers-le-Bel, où elle dispose d'un lieu de travail équipé et se démarque comme lieu ressource notamment grâce à « Pépite », pôle d'accompagnement aux créations jeune public. A ce titre, d'abord soutenu en tant que compagnie, Acta est soutenu au titre de la PAC fabrique depuis 2018.
Depuis 2004, ACTA organise une biennale européenne dédiée au très jeune public : « Premières rencontres – éveil artistique, petite enfance et spectacle vivant ».
ACTA est soutenu par la ville de Villiers le Bel, le département du Val d'Oise, la Drac Île-de-France et par la Région Île-de-France au titre de la permanence artistique et culturelle depuis 2007 et en tant que fabrique depuis 2018.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- VILLIERS-LE-BEL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fonctionnement	71 794,00	27,15%
Dépenses artistiques	50 606,00	19,14%
Dépenses techniques	30 331,00	11,47%
Dépenses d'action culturelle	111 693,00	42,24%
Total	264 424,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	50 000,00	18,91%
DRAC Île-de-France (A)	85 000,00	32,15%
ANCT (S)	10 000,00	3,78%
Conseil Départemental Val-d'Oise (A)	52 300,00	19,78%
EPCI Roissy-Pays-de-France (S)	35 624,00	13,47%
Ville Villiers-le-Bel (A)	20 000,00	7,56%
Recettes propres	11 500,00	4,35%
Total	264 424,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075393 - VERTICAL DETOUR - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture (n° 00001013)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture	415 650,00 € HT	28,87 %	120 000,00 €
	Montant total de la subvention		120 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VERTICAL DETOUR
Adresse administrative : CENTRE DE READAPTATION
77170 COUBERT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur DOMINIQUE BAILLET, Président

PRESENTATION DU PROJET

Description :
Frédéric Ferrer, auteur, acteur et metteur en scène, a créé en 2001 la compagnie Vertical Détour qui travaille autour des écritures contemporaines et qui propose des créations au croisement du théâtre et des connaissances scientifiques, notamment autour du réchauffement climatique : « Les chroniques du réchauffement », « l'Atlas de l'anthropocène » et plus récemment une série de conférences spectacles autour des Jeux Olympiques « Olympicorama ». Après avoir animé un projet de fabrique artistique dans l'hôpital psychiatrique de Ville-Evrard de 2005 à 2015, la compagnie a investi depuis 2016, un nouveau lieu de fabrique dénommé le « Vaisseau » dans le Théâtre du centre de réadaptation à Coubert (77) auquel il associe le chorégraphe Philippe Ménard (Cie PM). La fabrique y accueille des équipes artistiques en résidence courtes de création. Elle développe un volet important d'actions culturelles avec le comité culturel de l'hôpital, et hors les murs avec les acteurs du territoire. La compagnie qui dirige la fabrique s'inscrit dans les réseaux régionaux, nationaux et internationaux. Soutenue par la DRAC au titre du conventionnement théâtre, elle a depuis 2022 un conventionnement pluriannuel supplémentaire au titre de la résidence, et a le soutien régulier du département de Seine-et-Marne sur des aides à la création ou résidences.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- COUBERT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fonctionnement	228 701,00	55,02%
Dépenses artistiques	127 378,00	30,65%
Dépenses techniques	48 314,00	11,62%
Dépenses d'action culturelle	11 257,00	2,71%
Total	415 650,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	120 000,00	28,87%
Subvention État DRAC Île-de-France (acquise)	85 000,00	20,45%
Subvention Conseil départemental 77 (sollicitée)	30 000,00	7,22%
Recettes propres	180 650,00	43,46%
Total	415 650,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075397 - ASSOCIATION NIL ADMIRARI - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture (n° 00001013)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture	442 800,00 € HT	22,58 %	100 000,00 €
	Montant total de la subvention		100 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	NIL ADMIRARI
Adresse administrative	:	53 RUE D'EPLUCHES 95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Madame LAETITIA LAFFORGUE, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Description :
Situé à Saint-Ouen-L'aumône sur un terrain appartenant à l'agglomération de Cergy-Pontoise, Nil Obstrat/Nil Admirari est un lieu de fabrique essentiel pour les arts de la rue et du cirque en Île-de-France. De par sa surface (3800 m²) et ses espaces (hauteurs sous plafond, ateliers de construction et studios de répétition, espaces de stockage, parkings de transit, hébergements…), c'est un lieu précieux pour les artistes qui y bénéficient aussi de la compétence d'ingénierie structurelle, scénique et architecturale détenue par son directeur, Serge Calvier. Une cinquantaine d'équipes artistiques sont accueillies en résidences de répétition ou de fabrication. Des ateliers de pratiques artistiques sont ouverts au public, notamment lycéens. Depuis 2016, grâce au soutien de la Région et de l'Etat, l'association a engagé d'importants travaux de chauffage, d'isolation et de mise aux normes électriques qui ont permis de développer l'utilisation du site, notamment l'hiver. Nil Admirari est aussi un opérateur de diffusion dans l'espace public et d'actions territoriales dans le Val d'Oise, en partenariat avec les collectivités locales et avec des structures situées dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
Nil Admirari est soutenu par l'état (Drac Île-de-France, CGET…), le Département du Val d'Oise, des villes du Val d'Oise (Pontoise, Eragny-sur-Oise, Méry-sur-Oise…). Il est soutenu par la Région au titre de la Permanence artistique et culturelle fabrique depuis 2005 ainsi que par des aides au projet, notamment EAC.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
- SAINT-OUEN-L'AUMONE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fonctionnement	310 800,00	67,16%
Dépenses artistiques	100 000,00	21,61%
Dépenses techniques	2 000,00	0,43%
Dépenses d'action culturelle	50 000,00	10,80%
Total	462 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (sollicitée)	120 000,00	25,93%
Subvention État DRAC Île-de-France (sollicitée)	150 000,00	32,41%
Autre subvention État (sollicitée) : ANCT	10 000,00	2,16%
Subvention Conseil départemental (sollicitée) : CD95	20 000,00	4,32%
Subvention Ville (sollicitée) : Pontoise	5 000,00	1,08%
Subvention Ville (sollicitée) : Eragny	5 000,00	1,08%
Subvention Ville (sollicitée) : Mery-sur-Oise	10 000,00	2,16%
Aides publiques à l'emploi (acquise)	28 000,00	6,05%
Partenaires privés (sollicitée)	10 000,00	2,16%
Recettes propres	104 800,00	22,64%
Total	462 800,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075398 - THÉÂTRE HALLE ROUBLOT / CIE ESPACE BLANC- AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture (n° 00001013)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture	468 065,00 € HT	10,68 %	50 000,00 €
	Montant total de la subvention		50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE HALLE ROUBLOT CIE ESPACE BLANC
Adresse administrative : 95 RUE ROUBLOT
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur BRUNO DIEUDONNE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Description :
Le Théâtre Halle Roublot est un lieu dédié à la marionnette situé à Fontenay-sous-Bois, doté d'une salle de spectacles gradinée (141 places), d'une salle de répétition (55m²), d'un lieu de stockage (170 m²) et d'un atelier de fabrication (30 m²).
Il a été dirigé de 2016 à 2021 par Grégoire Cailles, directeur de la compagnie le Pilier des Anges, qui avait dirigé auparavant le Théâtre jeune public CDN de Strasbourg. Gérard Cailles a alors désigné Cécile Givernet et Vincent Munsch de la Compagnie Espace Blanc pour diriger et mettre en œuvre le projet artistique en vue de son départ à la retraite prévue en 2023. La Compagnie Espace Blanc est une compagnie francilienne de marionnettes créée en 2016 qui a trois pièces à son actif « Médée la petite », en 2017 (Festival MARTO et Scènes Ouvertes à l'Insolite), « Adieu Bert » en 2018 de Luc Tartar puis « Hématome(s) » en 2020.
Le Théâtre Halle Roublot fait partie des 8 Lieux-compagnies missionnés par un conventionnement avec le Ministère de la Culture pour le compagnonnage en France. Ce statut particulier fait de lui, un lieu de création, de partage et de soutien aux artistes marionnettistes, avec une attention particulière portée sur l'accompagnement de compagnies émergentes.
Le Théâtre Halle Roublot est soutenu par le ministère de la Culture - DRAC Île-de-France, le Département du Val-de-Marne et la Ville de Fontenay-Sous-Bois dans le cadre de conventions triennales. Il est en PAC depuis 2018.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure

mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- FONTENAY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fonctionnement	314 680,00	67,23%
Dépenses artistiques	130 362,00	27,85%
Dépenses techniques	8 731,00	1,87%
Dépenses d'action culturelle	14 292,00	3,05%
Total	468 065,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	50 000,00	10,68%
État DRAC Île-de-France (acquise)	100 000,00	21,36%
État DRAC Île-de-France investissement (sollicitée)	367,00	0,08%
DGCA (acquise)	22 274,00	4,76%
CD 94 (sollicitée)	118 000,00	25,21%
Ville de Fontenay sous Bois (acquise)	59 437,00	12,70%
Ville de Fontenay sous Bois Initiatives (sollicitée)	1 500,00	0,32%
Aides publiques à l'emploi (sollicitée)	6 762,00	1,44%
Sociétés civiles (sollicitée)	3 600,00	0,77%
Partenaires privés (acquise)	13 000,00	2,78%
Recettes propres	92 633,00	19,79%
autres recettes	126,00	0,03%
CD94 investissement (sollicitée)	367,00	0,08%
Total	468 066,00	100,00%

DOSSIER N° EX075401 - LA VILLA MAIS D'ICI - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture (n° 00001013)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture	438 064,00 € HT	11,41 %	50 000,00 €
	Montant total de la subvention		50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	LA VILLA MAIS D'ICI
Adresse administrative	:	77 RUE DES CITES 93300 AUBERVILLIERS
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur RENAUD BIRI, Président

PRESENTATION DU PROJET

Description :
La Villa Mais d'Ici, friche culturelle de proximité, implantée depuis 2003 à Aubervilliers est un espace de recherche et d'expérimentation artistique, historiquement tourné vers les arts de la rue. Situé dans le quartier Villette – Quatre Chemins à Aubervilliers, la Villa Mais d'Ici est un lieu de fabrique de 3 200 m² partagé entre 48 équipes artistiques de tous champs esthétiques, résidentes permanentes, qui font fonctionner le lieu de manière collective. Elles y disposent de bureaux, d'un lieu de stockage, d'ateliers et d'espaces de répétition, et accueillent, en fonction des disponibilités des équipes artistiques extérieures pour des résidences courtes dites temporaires. D'importants travaux entamés en 2015 ont permis, avec l'aide de la Région notamment, d'améliorer sensiblement le confort et l'utilisation des locaux. La fabrique est également ouverte au public à travers des projets d'action artistique et culturelle menés avec les habitants et particulièrement les jeunes ("Les Ateliers du mercredi"), en partenariat avec des structures locales, ou bien à l'occasion d'événements ponctuels. La Villa entretient des relations croissantes avec plusieurs lycées. Le développement des activités de la fabrique s'appuie sur une équipe permanente très restreinte entourée d'une équipe bénévole reposant sur les artistes résidents impliqués dans la gestion collective de la structure par le biais de commissions. Elle est conventionnée par la Préfecture et le Département de Seine-Saint-Denis et est soutenue par la ville d'Aubervilliers. Elle bénéficie chaque année d'une aide à la résidence de la DRAC Île-de-France.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- AUBERVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fonctionnement	380 564,00	86,87%
Dépenses artistiques	32 000,00	7,30%
Dépenses techniques	1 000,00	0,23%
Dépenses d'action culturelle	24 500,00	5,59%
Total	438 064,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	50 000,00	11,41%
DRAC Île-de-France (S)	20 000,00	4,57%
Préfecture 93 - ANCT (S)	20 000,00	4,57%
Conseil Départemental 93 (A)	19 400,00	4,43%
Aide à projet CD 93 Act In Seine-Saint-Denis (S)	25 000,00	5,71%
Commune Aubervilliers (S)	20 000,00	4,57%
Sociétés civiles (S)	13 000,00	2,97%
Recettes propres d'activité	263 500,00	60,15%
FONJEP (S)	7 164,00	1,64%
Total	438 064,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075404 - LES FUGACES LE LIEU - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture (n° 00001013)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture	290 360,00 € TTC	9,64 %	28 000,00 €
	Montant total de la subvention		28 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES FUGACES LE LIEU
Adresse administrative : 10 CHEMIN DES PIMENTIERES
78950 GAMBAIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame LAETITIA DEFFAINS, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Description :

Créée en 2007 et co-dirigée par Laura Dahan et Cécile Le Meignen, "la Compagnie Les Fugaces" est fondée sur la nécessité de partager des mots d'auteurs dans l'espace public. Les créations intègrent leurs propres textes et ceux d'autres auteurs contemporains. Le défi est de provoquer l'écoute, d'offrir une place pour les mots au cœur de l'espace public. Depuis 2012, la compagnie est implantée à Gambais, village rural des Yvelines (2400 habitants). Elle partage son activité entre la création de spectacles de théâtre de rue et la mise en place de projets de territoire à une cinquantaine de kilomètres de Paris, à la lisière du Parc Naturel Régional de la Haute-Vallée de Chevreuse.
Le Lieu est un bâtiment de 250m2 dans un parc de 7 ha, propriété de la mutuelle RATP. Il a été réhabilité et aménagé par un collectif de riverains « Les Gens du Lieu » et d'équipes artistiques complices. Toutes et tous en assurent encore aujourd'hui une part de la direction. On y trouve maintenant une salle de répétition, des ateliers de création et de construction ainsi que des espaces d'accueil et de vie collective. Environ 40 équipes artistiques sont accueillies chaque année en résidence.
Le Lieu est désormais un acteur bien identifié dans la vie culturelle du sud-Yvelines, parfois sollicité par des acteurs institutionnels et du territoire, il répond aux besoins de cette partie de l'Île-de-France peu dotée en équipements culturels. Avec leur adhésion, des communes alentours peuvent accueillir des sorties de résidences permettant à un public d'être complice des coulisses de la création et aux artistes de parfaire leurs projets. Toujours dans un souci de proximité territoriale, la compagnie mène un travail important avec les établissements scolaires et notamment les lycées.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure

mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- GAMBAIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fonctionnement	97 810,00	33,69%
Dépenses artistiques	69 485,00	23,93%
Dépenses techniques	60 000,00	20,66%
Dépenses d'action culturelle	63 065,00	21,72%
Total	290 360,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	28 000,00	9,64%
DRAC Île-de-France (S)	67 000,00	23,07%
EPCI - Communauté de communes	5 000,00	1,72%
Commune : Gambais (S)	1 000,00	0,34%
Commune La Queue Les Yvelines (S)	1 000,00	0,34%
Commune Poigny / Raizeux / Hermeray (S)	1 000,00	0,34%
Commune Cernay (S)	1 000,00	0,34%
FONPEPS	25 000,00	8,61%
Recettes propres	157 338,00	54,19%
Autres recettes	3 022,00	1,04%
Partenaires privés	1 000,00	0,34%
Total	290 360,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075407 - LA NEF - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture (n° 00001013)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture	341 200,00 € HT	19,05 %	65 000,00 €
	Montant total de la subvention		65 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA NEF
Adresse administrative : 20 RUE ROUGET DE LISLE
93500 PANTIN
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame ALICE BROYELLE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Description :
Fondée en 2007 par Jean-Louis Heckel dans une ancienne briqueterie, La Nef est un lieu dédié aux arts de la marionnette et aux écritures contemporaines. Simon Delattre, également directeur et fondateur de la compagnie Rodéo Théâtre, en prend la direction en février 2021.
La Nef est équipée d'un plateau de 170 m2 et d'un atelier de construction attenant adapté à la pratique spécifique de la création de spectacles de marionnettes et de théâtre d'objet. Sa mission première est d'offrir une meilleure visibilité à l'art de la marionnette et d'accompagner la création contemporaine, par le biais de mises à disposition du plateau et de l'atelier, d'apports en coproduction, d'aide la structuration. Par ailleurs, La Nef organise un grand nombre d'actions artistiques et culturelles engageant la marionnette sur son territoire à destination de multiples publics. Une offre de formation professionnelle est également pensée pour accompagner les besoins des artistes marionnettistes d'aujourd'hui. C'est aussi un lieu de transmission, référencé par l'Etat "Lieu - Compagnie Marionnette" depuis 2009, avec des créations participatives. La Nef travaille en partenariat avec le Théâtre de la Girandole à Montreuil, le Théâtre du Mouffetard et le Théâtre aux Mains Nues à Paris, Danse Dense et le Théâtre au Fil de l'Eau à Pantin, la Halle Roublot à Fontenay-sous-Bois.
Sa vision de la marionnette se veut ouverte et multiple, revendiquant une hybridité, une ouverture vers des projets transdisciplinaires, en direction de tous les publics.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- PANTIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fonctionnement	281 888,00	82,62%
Dépenses artistiques	29 000,00	8,50%
Dépenses techniques	11 400,00	3,34%
Dépenses d'action culturelle	18 912,00	5,54%
Total	341 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	65 000,00	19,05%
DRAC Île-de-France (acquise)	114 500,00	33,56%
Département 93 (acquise)	48 500,00	14,21%
Ville de Pantin (acquise)	30 000,00	8,79%
Aides publiques à l'emploi (acquise)	4 000,00	1,17%
Recettes propres	68 700,00	20,13%
Région Île-de-France - EAC et aide à l'accompagnement (sollicitées)	10 500,00	3,08%
Total	341 200,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075409 - L'ECHANGEUR COMPAGNIE PUBLIC CHERI -AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture (n° 00001013)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture	789 500,00 € HT	15,20 %	120 000,00 €
	Montant total de la subvention		120 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PUBLIC CHERI
Adresse administrative : 59 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
93170 BAGNOLET
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur REGIS HEBETTE, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Description :
Le Théâtre de l'Echangeur à Bagnolet est un lieu intermédiaire francilien majeur dédié à la création contemporaine, créé et animé depuis 1997 par la Compagnie Public Chéri dirigée par Régis Hébette. La compagnie y travaille ses créations et accueille des résidences d'artistes avec une programmation régulière. Elle y développe de nombreuses actions culturelles (scolaires et pratiques amateures) dans et hors les murs. Elle soutient fortement la jeune création en accueillant près de 90 équipes artistiques par an. Triplant son espace de travail et de diffusion en 2017, le lieu a développé ses activités et présente des séries de 6 représentations. Consécutivement à l'acquisition du bail des anciens locaux de Lutherie Urbaine en 2019, dès 2021, L'Echangeur accueille en implantation permanente des compagnies, des collectifs et des artistes de différentes disciplines, sur 5 espaces dont 2 salles de spectacle sur plus de 2 000 m2. La structure est soutenue par la DRAC Île-de-France, le Département de la Seine-Saint-Denis, la ville de Bagnolet et la région Île-de-France.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

- BAGNOLET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fonctionnement	686 000,00	86,89%
Dépenses artistiques	28 500,00	3,61%
Dépenses techniques	55 000,00	6,97%
Dépenses d'action culturelle	20 000,00	2,53%
Total	789 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	120 000,00	15,20%
DRAC Île-de-France (S)	180 000,00	22,80%
Conseil Départemental 93	115 000,00	14,57%
Ville de Bagnolet (S)	145 000,00	18,37%
Préfecture (S)	6 000,00	0,76%
FONPEPS (S)	15 000,00	1,90%
Sociétés civiles	1 000,00	0,13%
Recettes propres	143 500,00	18,18%
Autres recettes	64 000,00	8,11%
Total	789 500,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX075410 - LE SAMOVAR - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture (n° 00001013)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture	260 667,00 € HT	30,69 %	80 000,00 €
	Montant total de la subvention		80 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	LE SAMOVAR
Adresse administrative	:	165 AVENUE PASTEUR 93170 BAGNOLET
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur FRANCK DINET, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Description :
Depuis plus de 30 ans, Le Samovar, fondé par Franck Dinet, est un lieu de référence, seul établissement en France et en Europe entièrement dédié à l'art clownesque. Situé à Bagnolet, il accueille à la fois une école et un théâtre. Chaque année une trentaine de futurs clowns viennent y suivre une formation professionnelle certifiée Qualiopi délivrant un titre RNCP (répertoire national des certifications professionnelles). Y sont également proposés des stages et des cours à destination des amateurs (enfants et adultes). Le Samovar propose une programmation constituée de créations, de lectures, de conférences et de présentations de travaux d'élèves, mais aussi d'un festival dans et hors les murs sur plusieurs villes et lieux partenaires. C'est un lieu de soutien artistique avec un important dispositif d'accueil en résidences. Il dispose d'une salle de spectacle d'une jauge de 160 personnes et de 2 studios de répétition. Le Samovar met en place de nombreuses actions culturelles et des résidences scolaires sur le territoire. Il tend par ailleurs à développer une véritable école du spectateur.
Il est conventionné par la DRAC Île-de-France, le département de la Seine-Saint-Denis, la ville de Bagnolet et la région Île-de-France.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :
- BAGNOLET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fonctionnement	46 588,00	17,87%
Dépenses artistiques	198 999,00	76,34%
Dépenses techniques	7 540,00	2,89%
Dépenses d'action culturelle	7 540,00	2,89%
Total	260 667,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC	80 000,00	30,69%
DRAC Île-de-France (acquis)	55 000,00	21,10%
DRAC Île-de-France - résidence (sollicité)	32 870,00	12,61%
Département 93 (acquis)	25 000,00	9,59%
Ville de Bagnolet (acquis)	27 000,00	10,36%
Aides publiques à l'emploi (acquis)	10 000,00	3,84%
Recettes propres	30 797,00	11,81%
Total	260 667,00	100,00%

Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX077315 - AVENANT PAC - STUDIO THEATRE STAINS - CP NOVEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture (n° 00001013)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture	793 110,00 € HT	10,09 %	80 000,00 €
	Montant total de la subvention		80 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	STS LE STUDIO THEATRE STAINS
Adresse administrative	:	19 RUE CARNOT 93240 STAINS
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Madame SOPHIE MINTZ, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Description :
Le Studio Théâtre de Stains est une compagnie de création théâtrale professionnelle avec lieu. Il est dirigé par Marjorie Nakache et Kamel Ouarti. Son action s'est développée autour d'un projet artistique qui propose des créations d'une grande exigence à la rencontre des publics. Ce lieu de création, de résidence et de diffusion dispose d'une salle de spectacle équipée de 100 places, d'un studio de 75 m² et d'un studio d'enregistrement vidéo. Un important travail d'actions culturelles dans la ville et ses environs a été développé en lien avec de nombreux partenaires locaux, dont les lycées professionnels (1 700 heures d'interventions par an auprès de tous les publics). Il propose plus de 30 ateliers de pratique hebdomadaires (théâtre, cirque, vidéo, écriture...) ainsi que de nombreux rendez-vous culturels (projections, concerts...). Les travaux pratiques sont présentés dans le cadre du Festival annuel du Jeune Théâtre. Le Studio Théâtre de Stains développe également un outil de soutien aux jeunes talents locaux grâce au rendez-vous annuel des Chantiers Créatifs. Enfin, le STS s'est engagé depuis plusieurs années à associer à son projet des artistes de différentes disciplines à travers des accueils en résidence de compagnies professionnelles constitué en grande majorité d'artistes féminines. La Ville en est le premier partenaire public financier et le soutient fortement. Il est également conventionné par la DRAC Île-de-France, la région Île-de-France et le Département de la Seine-Saint-Denis.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

- STAINS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fonctionnement	518 000,00	65,31%
Dépenses artistiques	184 130,00	23,22%
Dépenses techniques	32 000,00	4,03%
Dépenses d'action culturelle	58 980,00	7,44%
Total	793 110,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (S)	80 000,00	10,09%
DRAC Île-de-France (S)	128 600,00	16,21%
Département 93 (S)	85 000,00	10,72%
Ville de Stains (S)	316 510,00	39,91%
Préfecture du 93 (S)	83 000,00	10,47%
Sociétés civiles (S)	10 000,00	1,26%
Partenaires privés (S)	10 000,00	1,26%
Recettes propres d'activité	70 000,00	8,83%
Sociétés civiles	10 000,00	1,26%
Total	793 110,00	100,00%

Annexe 4 - Avenant et fiche projet - John Corporation

AVENANT N°4
A LA CONVENTION N° CP 2019-433 DU 20 NOVEMBRE 2019
AU TITRE DE L'AIDE A LA PERMANENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE POUR LES EQUIPES ARTISTIQUES PROFESSIONNELLES INDEPENDANTES

N°CP 2022-336 (dossier n° EX065085)

La région Île-de-France dont le siège est situé au 2 rue Simone Veil, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE agissant en vertu de la délibération n° CP 2023-377 du 17 novembre 2023,
ci-après dénommée la « Région »
d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé : JOHN CORPORATION
dont le statut juridique est : ASSOCIATION
dont le siège social est situé au : 82 RUE MARCEL BOURDARIAS 94140 ALFORTVILLE
ayant pour représentant : Monsieur Cédric ANDRIEUX, président, ci-après dénommé « le bénéficiaire »
d'autre part,

Après avoir rappelé ce qui suit :
En vertu de la délibération n° CP 2022-336 du 23 septembre 2022 une subvention d'un montant maximum de 25 000 € a été attribuée au bénéficiaire au titre de l'aide EX065085.
A la suite d'une erreur intervenue dans la fiche-projet, les indications relatives à la base subventionnable au taux d'intervention régionale ainsi qu'au plan de financement prévisionnel ont été modifiées.
Le montant maximum de la subvention demeure inchangé. Ces modifications approuvées par la délibération n° CP 2023-377 du 17 novembre 2023 font l'objet du présent avenant.

Article 1 : Objet du présent avenant

L'article 1 de la convention est remplacé par les dispositions suivantes :

« Par délibérations n° CP 2023-377 du 17 novembre 2023 et n° CP 2022-336 du 23 septembre 2022, la région Île-de-France a décidé de soutenir le bénéficiaire pour la réalisation du projet tel que proposé dans la fiche projet n° EX065085.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 14,77 % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 169 300,00 € TTC, soit un montant maximum de subvention de 25 000,00 €. »

Article 2 : Modification de l'annexe fiche-projet

Le tableau récapitulatif de la fiche-projet est remplacé par le tableau suivant :

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	169 000,00 € TTC	14,77 %	25 000,00 €
	Montant total de la subvention		25 000,00 €

Le plan de financement prévisionnel proposé par le demandeur est remplacé par le tableau suivant :

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	89 859,30	53,08%
Dépenses d'action culturelle	11 989,70	7,08%
Part des coûts de structure	67 451,00	39,84%
Total	169 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (sollicitée)	25 000,00	14,77%
Subvention État DRAC Île-de-France (acquise)	60 000,00	35,44%
FONPEPS	14 984,00	8,85%
Recettes propres	69 316,00	40,94%
Total	169 300,00	100,00%

Article 4 : Date d'effet de l'avenant
Le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

Article 5 : Dispositions complémentaires
Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine, en 2 exemplaires originaux.

Le ..... **Le …….**

Monsieur Cédric ANDRIEUX, Président
(*signature, qualité et cachet du bénéficiaire*)

Pour la présidente de la région Île-de-France

Commission permanente du 23 septembre 2022 - CP2022-336
Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX065085 - JOHN CORPORATION - AVENANT PAC - CP SEPTEMBRE 2022

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	169 300,00 € HT	14,77 %	25 000,00 €
	Montant total de la subvention		25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : JOHN CORPORATION
Adresse administrative : 82 RUE MARCEL BOURDARIAS
94140 ALFORTVILLE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur CEDRIC ANDRIEUX, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2023 - 31 décembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
John Corporation a été créée en 2012 par la metteuse en scène Emilie Rousset. Elle développe un travail artistique entre les arts vivants et visuels et travaille en partenariat avec les réalisatrices Maya Boquet et Louise Hémon. Emilie Rousset utilise l'archive et l'enquête documentaire pour créer ses pièces, ses installations et ses films. En 2020, la compagnie diffuse « Reconstitution : Le procès de Bobigny » notamment dans des lieux du Groupe des 20 Théâtres en Île-de-France, « Rencontre avec Pierre Pica ». En 2021, il y a eu la création et la diffusion du spectacle « les Océanographes » autour de la figure d'Anita Conti.
Durant cette nouvelle année de conventionnement, la compagnie John corporation a renforcé son implantation territoriale francilienne, la compagnie est artiste associée à Points communs - Nouvelle Scène nationale de Cergy-Pontoise. Cette nouvelle association a permis à la compagnie de développer des projets d'actions culturelles sur ce territoire et ses nouvelles créations.
De plus, le partenariat avec le Festival d'Automne se poursuit sur deux projets « Rituels 5 : la mort », créé dans le cadre du programme Jeunes Talents Adami et « Playlist politique », un nouveau storytelling politique également coproduit par Points Communs. Notons sur cette dernière pièce, le soutien des structures parisiennes La Pop et le Théâtre de la Bastille. La pièce jouera également au festival « NEXT » à Valenciennes. Le réseau francilien de la compagnie s'est étoffé parmi le réseau du groupe des 20 et

également avec des centres d'arts, comme le Centre Pompidou. La compagnie a consacré 150 heures à des projets d'actions culturelles auprès de publics variés durant l'année 2022.
Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite des autres aides régionales (aide à la création).

Localisation géographique :
- ALFORTVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	89 859,30	53,08%
Dépenses d'action culturelle	11 989,70	7,08%
Part des coûts de structure	67 451,00	39,84%
Total	169 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (sollicitée)	25 000,00	14,77%
Subvention État DRAC Île-de-France (acquise)	60 000,00	35,44%
FONPEPS	14 984,00	8,85%
Recettes propres	69 316,00	40,94%
Total	169 300,00	100,00%

Annexe 5 - Avenant et fiche projet - Revue Eclair

AVENANT N°1
A LA CONVENTION N° CP 2021-375 DU 19 NOVEMBRE 2021
AU TITRE DE L'AIDE A LA PERMANENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE POUR LES EQUIPES ARTISTIQUES PROFESSIONNELLES INDEPENDANTES
N°CP 2023-377 dossier n° EX057840

La région Île-de-France dont le siège est situé au 2 rue Simone Veil, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE agissant en vertu de la délibération n° CP 2023-377 du 17 novembre 2023,
ci-après dénommée la « Région »
d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé : LA REVUE ECLAIR
dont le statut juridique est : ASSOCIATION
dont le siège social est situé au : 11 boulevard du Temple, Chez Denis Carrara, 75003 Paris
ayant pour représentant : Madame Sylvie ROBIN, Présidente,
ci-après dénommé « le bénéficiaire »
d'autre part,

Après avoir rappelé ce qui suit :
En vertu de la délibération n° CP 2021-375 du 19 novembre 2021 une subvention d'un montant maximum de 50 000 € a été attribuée au bénéficiaire au titre de l'aide EX057840.
A la suite d'une erreur intervenue dans la fiche-projet, les indications relatives à la base subventionnable au taux d'intervention régionale ainsi qu'au plan de financement prévisionnel sont modifiées.
Le montant maximum de la subvention demeure inchangé. Ces modifications approuvées par la délibération n° CP 2023-377 du 17 novembre 2023 font l'objet du présent avenant.

Article 1 : Objet du présent avenant

L'article 1 de la convention est remplacé par les dispositions suivantes :

« Par délibérations n° CP 2023-377 du 17 novembre 2023 et n° CP 2021-375 du 19 novembre 2021, la région Île-de-France a décidé de soutenir le bénéficiaire pour la réalisation du projet tel que proposé dans la fiche projet n° EX057840.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 35,76 % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 139 813 € HT, soit un montant maximum de subvention de 50 000 €. »

Article 2 : Modification de l'annexe fiche-projet

Le tableau récapitulatif de la fiche-projet est remplacé par le tableau suivant :

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	139 813,00 € HT	35,76 %	50 000,00 €
	Montant total de la subvention		50 000,00 €

Le plan de financement prévisionnel proposé par le demandeur est remplacé par le tableau suivant :

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création, diffusion	89 467,00	63,99%
Dépenses d'action culturelle	24 120,00	17,25%
Part des coûts de structure	26 226,00	18,76%
Total	139 813,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC	50 000,00	35,76%
Département 93 (acquis)	4 000,00	2,86%
DRAC Île-de-France (acquis)	69 000,00	49,35%
Recettes propres d'activité	16 813,00	12,03%
Total	139 813,00	100,00%

Article 4 : Date d'effet de l'avenant
Le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

Article 5 : Dispositions complémentaires
Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine, en 2 exemplaires originaux.

Le ..... **Le …….**

Madame Sylvie Robin, Présidente
(*signature, qualité et cachet du bénéficiaire*) Pour la présidente de la région Île-de-France

Commission permanente du 19 novembre 2021 - CP2021-375
Commission permanente du 17 novembre 2023 - CP2023-377

DOSSIER N° EX057840 - LA REVUE ECLAIR - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2021

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)
Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	139 813,00 € HT	35,76 %	50 000,00 €
	Montant total de la subvention		50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA REVUE ECLAIR
Adresse administrative : 11 BD DU TEMPLE
75003 PARIS 03
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame SYLVIE ROBIN, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2022 - 31 décembre 2022
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La compagnie La Revue Eclair est codirigée par Corine Miret (chorégraphe, danseuse et comédienne) et Stéphane Olry (auteur, metteur en scène et comédien). Elle produit une forme singulière de spectacle bâti sur une base documentaire. Chaque spectacle implique un travail d'enquêtes, de recherche ou d'expérimentation permettant d'accumuler un matériau d'écriture. La Revue Eclair se veut – à l'instar d'une revue littéraire - un lieu d'expérimentation, de rencontre, de partage et de « pollinisation » avec d'autres auteurs : compositeurs, chorégraphes, plasticiens, performeurs... Elle est aujourd'hui implantée en Seine-Saint-Denis à travers une relation au long cours initiée avec le CDN de La Commune à Aubervilliers, la MC 93 à Bobigny et le Théâtre de la Poudrerie à Sevran.
La compagnie est conventionnée par la DRAC et par la région Île-de-France ; elle bénéficie d'un soutien du Département de la Seine-Saint-Denis.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, la structure mettra en œuvre dans les douze prochains mois son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite des autres aides régionales au titre du dispositif EAC.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS
- YVELINES
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2022

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création, diffusion	89 467,00	63,99%
Dépenses d'action culturelle	24 120,00	17,25%
Part des coûts de structure	26 226,00	18,76%
Total	139 813,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC	50 000,00	35,76%
Département 93 (acquis)	4 000,00	2,86%
DRAC Île-de-France (acquis)	69 000,00	49,35%
Recettes propres d'activité	16 813,00	12,03%
Total	139 813,00	100,00%